



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

AH 44 78. 72

495
- 111

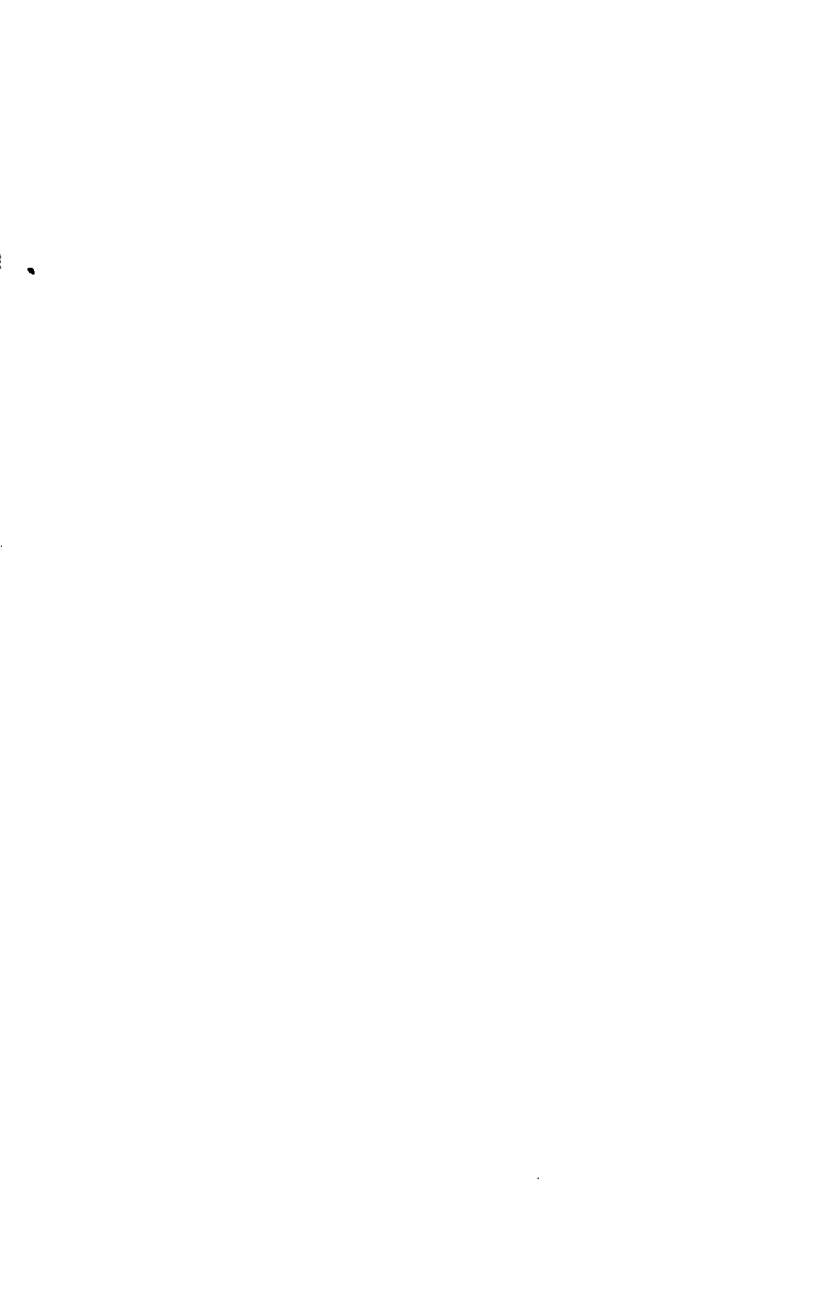
Mr. M. Smith
Clerk
over a Secret

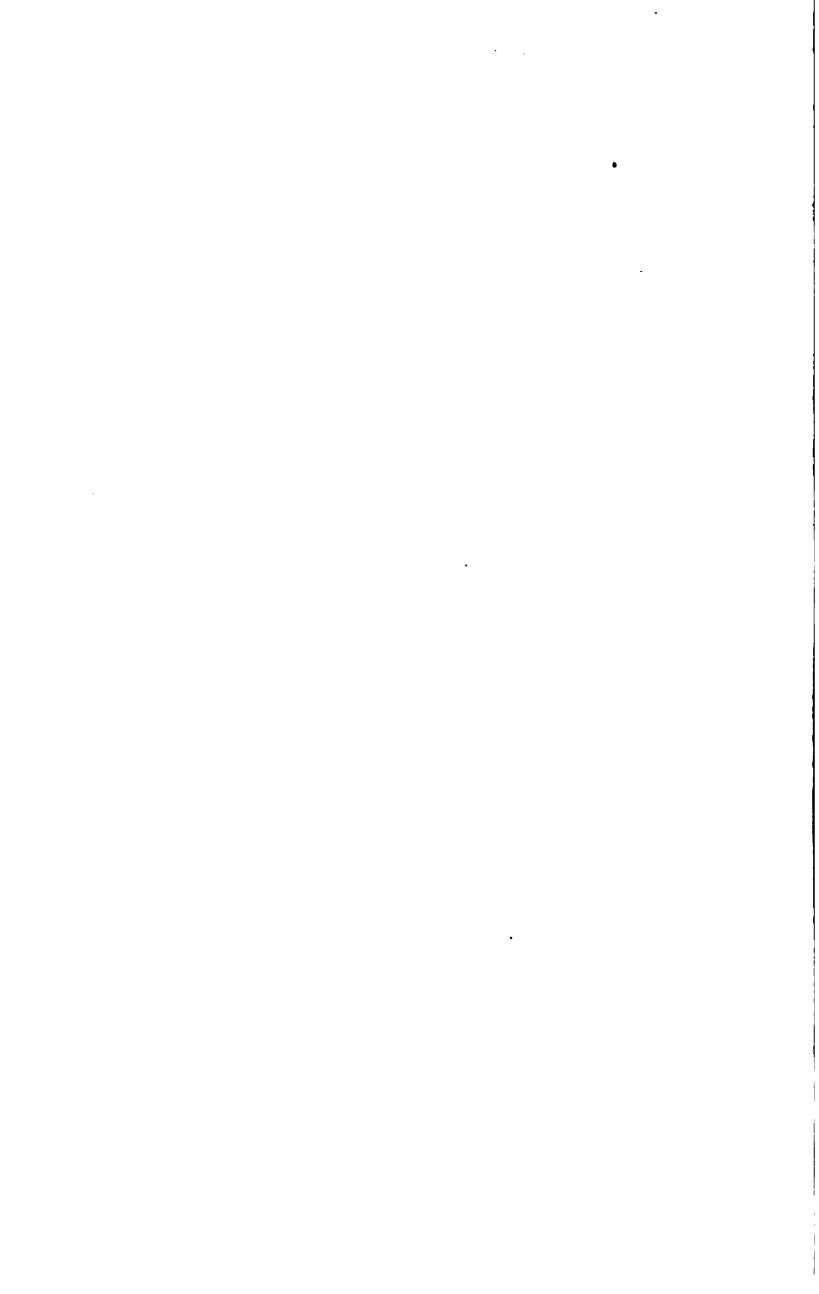


Clerk
Parade

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY







318
392

1821. 3. 30

L. BECQ DE FOUQUIÈRES

B. March.

ASPASIE

DE MILET

1875.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MORALE



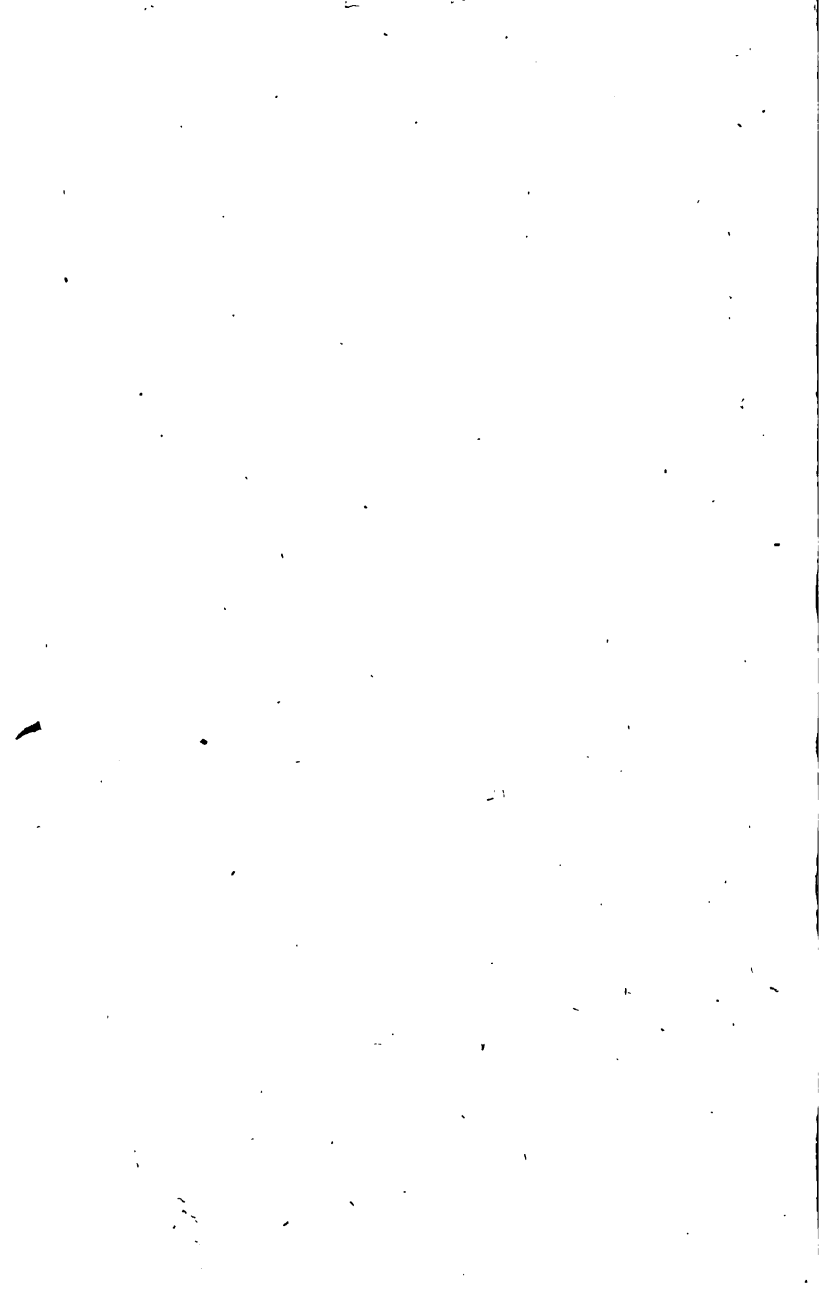
PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

75, QUAI DES AUGUSTINS





ASPASIE

DE MILET

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

POÉSIES D'ANDRÉ CHÉNIER, édition critique. Étude sur la vie et les œuvres d'André Chénier, bibliographie des œuvres posthumes, aperçu sur les œuvres inédites, variantes, notes, commentaires et index. Deuxième édition, revue et corrigée. 1 vol. in-12. Paris, Charpentier et C^e, 1872.

LES JEUX DES ANCIENS, leur description, leur origine, leurs rapports avec la religion, l'histoire, les arts et les mœurs. Ouvrage accompagné de gravures sur bois d'après l'antique. 1 vol. in-8°, Paris, C. Reinwald, 1869.

© Louis (Siméon Victor)

L. BECQ DE FOUQUIÈRES

L. Becq de Fouquieres

ASPASIE

1872

DE MILET 522-4

ÉTUDE HISTORIQUE ET MORALE



no

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1872

Tous droits réservés.

~~10255-30~~

AH 44.98.72

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Sept. 9, 1889.

March Bequest.

PRÉFACE

Parmi les historiens qui ont essayé de nous tracer un portrait d'Aspasie, nul n'a contesté sa célébrité et l'éclat qu'elle jeta sur la société de son temps. Tous lui ont accordé la beauté, l'esprit, l'éloquence ; mais tous, acceptant sans examen les insinuations et les calomnies des poètes comiques, et se contentant de rejeter une part du blâme sur la corruption athénienne, ont énergiquement flétri l'immoralité de sa conduite. En un mot, d'après le jugement qu'ont porté sur Aspasie ses biographes les plus complaisants, on se représente généralement la célèbre Milésienne comme une spirituelle courtisane, aussi belle qu'éloquente, apprenant la rhétorique à Socrate, composant même les discours de Périclès, mais ne rougissant pas d'installer publiquement la prostitution au foyer des Alcméonides. Or, dans ce tableau, la vérité a presque entièrement disparu sous les fausses couleurs qu'y ont ajoutées la médisance

et la fantaisie. Qu'elle fût belle, il est séduisant de se le figurer ; mais, il faut le reconnaître, aucun de ses contemporains n'a parlé de sa beauté, et nous ne possédons d'elle aucun portrait authentique ; spirituelle, elle a pu l'être certainement, cependant les auteurs anciens les plus curieux d'anecdotes piquantes ne nous ont pas conservé un seul trait de son esprit ; quant à son éloquence, que nous ne contestons pas, l'histoire, on devra en convenir, ne nous en a transmis aucun monument. Son talent poétique peut sans doute paraître plus difficile à contester, puisqu'on cite des vers qui portent son nom ; malheureusement ces vers ne sont point d'elle. Quand, au contraire, après avoir mis à découvert la fragilité historique des insinuations d'un Aristophane et la portée toute politique des accusations d'un Hermippe, on recherche avec soin, éclairé par les témoignages non équivoques de Socrate, les traces de la pensée d'Aspasie, de cette pensée qui est l'expression libre et spontanée de la conscience, on y reconnaît ces grands principes de moralité et d'équité naturelle qui sont en flagrante contradiction avec les actes qu'on lui impute.

D'où vient donc que ses biographes ont précisément célébré en elle les qualités brillantes, mais superficielles, dont l'histoire ne nous fournit en réalité que de bien faibles preuves, tandis qu'ils ont gardé le silence sur les qualités morales qui sont sa véritable gloire et qui nous donnent le secret de l'irrè-

sistible attrait qu'elle exerça sur l'élite de ses contemporains? C'est que, d'abord, ils n'ont pas craint de demander à la fantaisie les embellissements qu'ils croyaient nécessaires d'ajouter à la tradition; c'est qu'ensuite, en ce sujet particulier, ils ont employé la méthode, dépourvue de critique, qui, jusqu'à notre siècle, a défiguré l'histoire de la Grèce, mettant en œuvre sans examen et cousant indistinctement ensemble des textes antiques de toute date et de toute provenance, sans aucune préoccupation de la valeur des témoignages et de la sincérité des témoins. C'est que surtout ils ne se sont pas préalablement enquis s'ils possédaient les mêmes mesures d'appréciation que les contemporains d'Aspasie, s'ils devaient se laisser entraîner par les mêmes passions ou les mêmes préjugés, et si, à un point de vue plus général, ils observaient les faits sous le même angle visuel et les rapportaient, en quelque sorte, au même étalon moral.

On a pu et on pourra éternellement se représenter la justice sous la figure allégorique d'une femme, aux traits majestueux et calmes, tenant une balance à la main; mais ce qui n'a cessé et ne cessera de varier ce sont les poids que l'humanité, à ses différents âges, dépose dans les plateaux de l'immuable Justice. Il est, par exemple, de nombreuses circonstances où tel de nos tribunaux risquerait de prononcer un jugement inique s'il empruntait la sentence rendue très-justement, dans une occasion

analogue, par les Dikastes athéniens. Le premier soin de celui qui entreprend d'écrire l'histoire générale ou particulière d'une époque éloignée de nous de plus de deux mille ans doit être, par conséquent, de comparer scrupuleusement son être moral à celui des contemporains de ces siècles reculés ; car c'est alors seulement qu'il est assuré de ne pas prendre pour la vérité absolue ce qui n'est, dans leurs témoignages, qu'une vérité relative.

Aussi, sans s'en apercevoir, les biographes d'Aspasie, pour ne pas avoir observé cette loi essentielle de la critique historique, ont, en adoptant aveuglément la manière de voir de ses contemporains, renié la moralité de leurs temps et supprimé, en quelque sorte, deux mille ans de l'histoire de l'humanité. En effet, les anciens, dans le jugement qu'ils portaient sur Aspasie, partaient de ce principe qu'une étrangère ne pouvait jamais posséder le droit de se considérer comme l'épouse légitime d'un citoyen d'Athènes. Une telle union, toujours illégitime, n'était à leurs yeux qu'un véritable concubinage. En dehors donc des imputations particulières que nous discuterons en leur lieu, Aspasie, par le caractère seul de son union avec Périclès, n'était pour les Grecs qu'une courtisane. Ne voit-on pas qu'accepter légèrement une telle conclusion c'est adopter en même temps un principe absolument faux dans les sociétés modernes, et que réproouve aujourd'hui la conscience universelle ?

Si donc la patrie n'est plus pour nous cette cité antique, hostile à l'étranger, que gardait une divinité jalouse, n'est-il pas équitable de modifier les termes du jugement qu'un contemporain seul d'Aristophane pouvait se croire le droit de porter contre Aspasia? Nous devons donc avoir le soin constant de ne jamais confondre, comme l'ont fait les biographes de l'illustre compagne de Périclès, ce qui fut le sentiment athénien à son époque et ce qui est aujourd'hui le nôtre; nous nous efforcerons encore de toujours bien distinguer les aspects différents que prend cette sympathique figure lorsqu'on l'observe du point de vue athénien ou du point de vue moderne. Nous garderons ainsi vis-à-vis d'elle, aussi bien que vis-à-vis de ceux de ses contemporains qui l'attaquèrent avec passion, une impartialité nécessaire; mais c'est au nom d'une morale supérieure à celle que possédait généralement l'antiquité que nous devons conclure.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette étude de ces révélations ou de ces anecdotes dont on a trop abusé sur les mœurs des courtisanes d'Athènes; car ce n'est la vie ni d'une Phryné, ni d'une Laïs, ni même d'une Théodote que nous avons eu l'intention de raconter, mais celle d'une femme qui, admise à partager la destinée de Périclès, révéla la grâce féminine à la société grecque et sut charmer un Anaxagore et un Socrate, non par la beauté de ses traits, les ressources de son esprit ou la licence

de ses mœurs, mais uniquement par l'élévation de ses pensées. Son influence sans doute ne fut pas considérable, puisqu'elle ne s'exerça que dans un cercle restreint et choisi ; cependant Aspasia eut l'honneur d'ouvrir à Athènes, dans la maison de Périclès, le premier salon (qu'on nous permette cette expression moderne) où les femmes furent admises à prendre part à la conversation des hommes. D'ailleurs il ne faut pas oublier que ses entretiens, ce que dans le courant de cette étude nous avons appelé sa prédication, datent ; mérite d'autant plus grand pour elle, de la naissance de la science morale ou philosophie.

En écrivant ce livre, nous avons rencontré divers obstacles qu'il eût été plus court de tourner, mais que nous avons jugé plus utile de surmonter ; ils étaient d'ailleurs inhérents à l'histoire que nous nous proposons de raconter. Telle est la loi sur les enfants illégitimes qui domine en quelque sorte toute la vie d'Aspasia et dont Plutarque a complètement méconnu la nature et le caractère ; tel est encore le *Méneuxène* de Platon, qui a trop souvent induit en erreur les biographes d'Aspasia, et dont l'analyse, à laquelle nous avons consacré un chapitre, pourra paraître nouvelle au lecteur.

Nous ne nous sommes pas toujours astreints à renvoyer avec une exactitude minutieuse aux passages des auteurs anciens que nous étions obligés de citer. C'est un soin qui nous a paru superflu. Le

nombre des passages anciens qui ont trait à Aspasia sont très-peu nombreux ; ils sont d'ailleurs parfaitement connus et ont été recueillis depuis longtemps. Nous nous contentons de les citer exactement ici et une fois pour toutes¹. Quant aux historiens et aux biographes d'Aspasia (nous parlons des modernes), nous n'avons eu que rarement l'occasion de les citer, n'ayant rien trouvé d'ailleurs à leur emprunter. Nous en donnons ici une nomenclature aussi complète qu'il est possible².

¹ Plutarque, *Périclès*, xxiv, xxx, xxxii. — Xénophon, *Mémoires sur Socrate*, II, vi; *Économie*, III. — Platon, *Méneçène*. — Scholiaste de Platon, p. 591 (éd. Bekker). — Aristophane, *les Acharniens*, v. 524. — Scholiaste d'Aristophane, *les Acharniens*, v. 527. — Athénée, *Banquet des Savants*, V, p. 219 b c d e; XII, p. 535 c d; XIII, p. 569 f, p. 570 a, p. 589 d e, p. 599 a b. — Cicéron, *de l'Invention*, xxxi. — Quintilien, V, xi. — Harpocracion, *Lexique*, v. Ἀσπασία. — Suidas, v. Ἀσπασία et Ἀσπασίαι. — Diogène Laërce, *Eschine*, *Antisthènes*. — Lucien, *de la Danse*, 25; *l'Eunuque*, 7; *les Amours*, 30; *les Portraits*, 17; *le Coq*, 19. — Clément d'Alexandrie, *les Stromates*, IV, xix, p. 523. — Aristide le Rhéteur, *Discours plat*, II, p. 212, 217. — Thémistius, *Discours*, xxvi, p. 329 (éd. Hard). — Denys d'Halicarnasse, *Éloquence de Démosthène*, tome II, p. 178. — Synésius, *Dion*, p. 37 d. — Philostrate, *Lettre XIII*. — *Comment. sur la Rhét. d'Hermogène*, p. 61, 72, 392 (éd. Ald.). — La Syncelle, *Chronographie*, p. 253 c et p. 257 b (éd. P. ar.).

² *Historia mulierum philosopharum*. scriptore Ægidio Menagio. Lugduni, 1690, in-12. — *Poetriarum octo, Erynnæ, etc., fragmenta et elogia*, Jo.-Chr. Wolfio. Hamb., 1734, in-4. — *Mulierum græcarum quæ oratione prosa usæ sunt fragmenta*, Jo.-Chr. Wolfio. Gottingæ, 1739, in-4. — Le Coute de Bièvre, *Histoire des deux Aspasies*. Paris, 1736, in-12, et Amst., 1737, in-12. — Bertin, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XXXI, 1763, article ASPASIE. — Bayle, *Dictionnaire historique*, art. PÉRICLÈS. —

En dehors du sujet spécial de cette étude, nous avons dû souvent aborder incidemment l'histoire générale de la Grèce et entrer parfois dans de minutieux détails sur la religion, la constitution et le droit public et privé d'Athènes. Parmi les ouvrages dont nous nous plaisons à avouer l'influence sur la direction de nos idées, nous citerons particulièrement l'admirable *Histoire de la Grèce*, de M. Grote ; le remarquable *Essai sur le droit public d'Athènes*, de M. G. Perrot, et quelques-uns des savants mémoires de M. Egger.

Friedrich von Raumer, *Pericles und Aspasia*. Berlin, 1810, in-8. — A. Boullée, *Aspasie, notice extraite d'une histoire encore inédite de Périclès*. Lyon, 1836. — Madame de Staël, *Biographie générale*, art. ASPASIE. — Jul.-Ed. Hitzig, *Aspasia, eine Charakterzeichnung* (trad. du précéd.). Berlin, 1841, in-8. — H. Fortoul, *Encyclopédie nouvelle*, art. ASPASIE. — Jacobs, *Vermischte Schriften*. Gotha et Leipz., 1823-44, tome IV, p. 379. — Gronovius, *Antiquités grecques*, II, pl. LXXXV. — Visconti, *Iconographie grecque*, I, p. 141, pl. xv. — M^{rs} Child, *The history of women in various ages and nations*. London, 1835. — Gillies, *Histoire de l'ancienne Grèce*, 1787, in-8, tome II, p. 513. — Grote, *Histoire de la Grèce*, tome VIII, p. 119. — Van Limburg Brouwer, *Histoire de la civilisation des Grecs*, tome IV, p. 220. — Etc., etc. En général, toutes les histoires grecques, les encyclopédies, les biographies. — Il y a quelques-uns de ces ouvrages qu'il nous a été impossible de trouver, entre autres celui de Raumer et la Notice de M. Boullée.

ASPASIE

DE MILET

CHAPITRE PREMIER

Le père d'Aspasie. — Lieu de sa naissance. — Du nom d'Aspasie. — Date probable de sa naissance. — Son enfance, son éducation. — Pureté de son langage. — Ses portraits. — Obscurité de ses premières années jusqu'à sa liaison avec Périclès.

La chronologie de la vie d'Aspasie n'existe pas. Nous savons quels sont les événements de l'histoire d'Athènes auxquels elle fut mêlée directement ou indirectement et sur lesquels on lui a attribué une influence ou fausse ou exagérée ; mais les historiens ont négligé de nous dire son âge, soit à l'époque de la guerre de Samos, soit à la mort de Périclès, et comme aucun d'eux ne nous a transmis de renseignements sur

l'année de sa naissance, sur le moment de son arrivée à Athènes, toute sa vie, comprise entre des limites vagues et indécises, semble échapper aux investigations de la critique. Cependant un examen plus attentif des faits et des dates pourra nous permettre d'établir avec une approximation suffisante l'époque de sa naissance et celle de sa liaison avec Périclès. Quant à la date de sa mort, nous devons l'ignorer, considérant d'ailleurs que son histoire, et c'est un honneur pour elle, ne va pas au delà de la mort du grand homme à la destinée duquel l'a associée la postérité, plus équitable en cela que les lois d'Athènes, qui, ne voyant en elle qu'une concubine, ne lui accordèrent ni le titre d'épouse ni celui de mère.

Ce que nous devons regarder comme nous ayant été transmis d'une façon certaine, c'est le nom de son père et le lieu de sa naissance. Plutarque s'exprime nettement à ce sujet : « On s'accorde à dire qu'elle était Milésienne de naissance et fille d'Axiochus. » D'ailleurs tous ceux qui ont l'occasion de la nommer ne l'appellent presque toujours qu'Aspasie de Milet ou simplement la Milésienne, témoignant ainsi, rela-

tivement au lieu de sa naissance, de cette unanimité que s'est empressé de relever l'historien de Périclès. Ajoutons que le scholiaste de Platon désigne aussi Axiochus comme le père d'Aspasie.

Cependant deux témoignages viennent contredire Plutarque, celui de l'historien Héracléidès de Pont et celui du scholiaste d'Aristide le rhéteur. Quel cas doit-on faire de leurs assertions ? C'est ce que nous allons brièvement examiner.

Voici d'abord le fragment de l'historien tel que nous l'a conservé Athénée : « Héracléidès de Pont, dans son troisième livre de *la Volupté*, dit que Périclès l'Olympien, après avoir renvoyé sa femme de sa maison, passa sa vie dans la volupté avec Aspasie l'hétaïre de Mégare et dépensa pour elle une grande partie de son avoir. » Héracléidès a-t-il nommé Aspasie l'hétaïre de Mégare, parce qu'il la croyait née dans cette ville, ou bien parce qu'il supposait, sans que nous sachions d'après quelle autorité, qu'avant de venir à Athènes elle avait été courtisane à Mégare ? N'a-t-il pas plutôt assez étourdiment relevé, dans un fragment aujourd'hui perdu de quelque poète comique, une expression vague comme la Mégarienne, allusion au rôle qu'aurait joué Aspasie

dans l'incident des courtisanes successivement enlevées à Mégare et à Athènes, conte mêlé de calomnies, sur lequel nous reviendrons, que firent circuler les ennemis de Périclès et auquel Aristophane donna un certain relief en l'introduisant dans sa comédie des *Acharniens*? Sans nous arrêter à l'une ou à l'autre de ces suppositions également admissibles, il nous suffit de dire que ce fragment d'Héacleidès, considéré dans son ensemble, ne nous offre aucun motif de crédibilité. Héacleidès ne vivait sans doute qu'un siècle après l'époque dont il parle ; mais cet espace de temps est déjà considérable pour les faits qui sont moins du domaine de l'histoire que de la chronique. Pourquoi, d'ailleurs, accepterions-nous son affirmation sur un point, lorsque, sur d'autres, nous le prenons deux fois, dans cette même phrase pourtant si courte, en flagrant délit d'erreur? Premièrement, il dit que Périclès passa sa vie dans la volupté avec Aspasia; secondement, qu'il dépensa pour elle une grande partie de son avoir. Sans anticiper sur ce que nous aurons à dire plus tard des relations d'Aspasia et de Périclès, nous pouvons rappeler ici qu'Héacleidès de Pont est en contradiction for-

melle avec ce que nous savons être la vérité sur la manière de vivre de Périclès. Loin de passer sa vie dans la volupté à se ruiner pour Aspasia, il menait une existence régulière, retirée, austère même et conduisait sa maison avec une économie rigoureuse dont se plaignaient ses fils. Quelle confiance pouvons-nous donc accorder à un historien si mal informé ou plutôt systématiquement hostile à Périclès ?

Quant à l'erreur commise par le scholiaste d'Aristide, elle provient d'une confusion de personne : « Aspasia, dit-il, était de Carie. Emmenée en captivité, elle habita à Milet chez un teneur de maison de prostitution ; elle s'appelait Myrto. Transportée en Attique, elle fut nommée Aspasia, par suite de la tendresse qu'elle témoignait à tout le monde. » L'erreur est manifeste ; il a confondu l'Aspasia née à Milet, à la vérité en pays carien, et qui vint à Athènes, avec l'autre Aspasia, phocéenne et non carienne de naissance, qui s'appelait Milto et non Myrto et qui, en effet, à la suite d'un enlèvement, fut livrée à Cyrus dont elle devint la favorite. *Ælien* nous a conservé l'histoire détaillée et quelque peu fabuleuse de cette seconde Aspasia.

Ne pouvant donc accorder aucune créance aux deux assertions qui semblent contredire Plutarque, nous devons admettre avec toute l'antiquité qu'Aspasie était née à Milet et fille d'Axiochus.

En ce qui regarde son nom, nous venons de voir le scholiaste d'Aristide nous en donner une explication qui paraîtra pour le moins bien légère. Les anciens prenaient un peu trop au sérieux ces amusements philologiques et Platon lui-même croyait qu'il existe un rapport nécessaire et étendu sur le cours de la vie entière entre le sens d'un nom propre et le caractère et la destinée de l'individu qui le porte. Or, en fondant sur un rapprochement philologique le jugement que l'on porte sur le caractère ou la moralité d'une personne, on s'expose la plupart du temps à prendre le contre-pied de la vérité, et c'est là pour l'histoire ancienne une source intarissable d'erreurs. Qui pourrait en effet affirmer qu'une telle manière de voir n'ait pas eu une influence qui dure encore sur la réputation d'Aspasie? Car, que conclure de cette assertion qu'Aspasie était ainsi nommée parce qu'elle ouvrait ses bras au premier venu, si ce

n'est qu'elle était telle et manquait de la retenue naturelle à une femme.

Sans rechercher l'origine du mot *Aspasia*, sans le rapprocher du radical zend *aspo* ou du persan *asp*, il suffit de dire qu'à l'époque où nous sommes le nom d'Aspasie est complètement grec et signifie (on verra l'emploi satirique qu'en firent Cratinus et Aristophane) chérie, aimable, séduisante; et que très-certainement Axiochus avait donné ce nom à sa fille par la même raison qu'aujourd'hui nous nommerions une enfant Désirée ou Grâce. C'est ainsi que l'autre Aspasie, dont parle le scholiaste d'Aristide, s'appelait Milto, c'est-à-dire Rose. A toutes les époques et chez tous les peuples on s'est plu à donner aux enfants des noms qui témoignassent de la tendresse qu'on leur portait ou des qualités dont on aimait à les croire parés.

Si nous savons avec certitude le nom du père d'Aspasie et le lieu de sa naissance, nous n'avons aucun témoignage touchant l'époque où elle vint au monde. Cependant il ne nous paraît pas impossible de la déterminer au moins approximativement, et c'est dans l'histoire de Milet que nous trouverons les éléments nécessaires à ré-

soudre cette question. Cette histoire, relativement à ce qui nous occupe ici, se divise en trois périodes parfaitement distinctes : la première qui précède l'année 496 av. J.-C., où Milet fut prise et détruite de fond en comble par les Perses ; la seconde qui va de 496 jusqu'en 478, pendant laquelle nous pouvons considérer Milet comme une ville morte, complètement au pouvoir des Perses et où ne devaient trouver de sécurité parmi les Grecs que ceux qui étaient réellement attachés aux intérêts persans ; la troisième qui commence en 478 et qui voit les Perses, après leurs défaites à Platée et à Mycale, perdre une partie de leur prépondérance sur les côtes asiatiques et par suite abandonner les cités ioniennes au commerce grec, bientôt efficacement protégé par la confédération de Délos dont Milet devint un des membres.

L'hypothèse qui ferait naître Aspasia avant 496 doit être écartée de prime abord. Ce serait en effet la supposer plus âgée même que Périclès, lui donner près de soixante ans à l'époque de la guerre de Samos et près de soixante-dix ans à la mort de Périclès. Cette hypothèse ne mérite pas, il nous semble, un examen plus appro-

fondi. Le problème se réduit donc à ces deux termes : Aspasia est-elle née avant ou après l'année 478 ? Or, tout concourt à nous faire croire qu'elle n'a pu naître avant cette époque ; et, en négligeant ici les considérations qui résulteraient de l'exposé subséquent des événements et en restant dans les termes généraux où nous avons actuellement amené la question, voici sur quel raisonnement se fonde notre conviction.

Le nom d'Aspasia et celui de son père apportent avec eux une preuve suffisante de l'origine grecque de sa famille, soit qu'elle remontât jusqu'aux fondateurs, soit qu'elle ne fût établie à Milet que depuis peu de temps par suite d'une émigration récente de nouveaux colons. Que la mère d'Aspasia ait été carienne ou milésienne, l'origine grecque de son père, que l'on ne peut révoquer en doute, nous amène à penser que, lors de la destruction de Milet par les Perses, en 496, le grand-père d'Aspasia, s'il ne servait pas sur la flotte, dût s'expatrier avec son fils et craindre de revenir à Milet tant que les Perses en furent maîtres. Axiochus n'a donc dû venir relever son établissement, soit indus-

triel, soit commercial, ou simplement venir rallumer le foyer de sa famille et rendre les honneurs au tombeau de ses pères qu'après l'année 478. Sans doute ce raisonnement paraîtrait bien hasardé et de peu de poids s'il s'agissait d'un habitant quelconque de Milet, mais qu'on réfléchisse qu'il s'agit ici du père de celle qui pendant vingt-cinq ans partagea la destinée de Périclès. Si Axiochus avait continué à habiter Milet sous la domination persane, c'est-à-dire, en d'autres termes, si la naissance d'Aspasie à Milet pouvait se placer entre 496 et 478, les conséquences en eussent été bien graves à une autre époque. Car il est clair, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'Axiochus n'aurait trouvé de véritable sécurité à Milet que s'il avait, franchement ou non, embrassé et flatté les intérêts persans. Quand bien même Axiochus, sans conviction politique, aurait pu continuer à habiter Milet, sa présence seule dans cette ville à cette époque eût suffi pour le faire soupçonner de médisme. Or remarquons les conséquences inévitables de ce fait : la liaison de Périclès et d'Aspasie eût été impossible, car le parti de Cimon et, après la mort de ce der-

nier, le parti de Thucydide n'eussent pas manqué de s'en faire une arme contre Périclès, en répandant que sa liaison avec la fille d'un homme entaché ou pouvant être supposé à un degré quelconque entaché de médisme, devait faire croire qu'il obéissait à des sentiments semblables ; et il est probable que la foule crédule n'eût bientôt vu dans Aspasia qu'un instrument du roi de Perse. Telle avait été, selon ce que nous rapporte Plutarque, cette Thargélie qui, par les séductions de son esprit, avait attiré plusieurs Grecs des plus considérables dans les intérêts persans. Périclès eût-il été assez puissant pour détourner une telle accusation qu'il y aurait eu là, entre lui et le parti conservateur, un de ces motifs graves de luttes et d'accusations incessantes dont les historiens nous eussent dit un mot et que les poètes comiques eussent relevé avec empressement ; c'eût été un trait de plus à joindre à ceux qu'ils ne cessèrent de lancer contre lui. Mais cette accusation ne fut jamais portée contre Périclès et nous en trouvons la preuve dans le silence même de Plutarque, qui, dans la comparaison qu'il établit entre Aspasia et Thargélie, ayant

toutes deux recherché les Grecs les plus puissants de leur époque, n'eût eu qu'un trait, qu'un mot à ajouter pour faire comprendre que ces deux femmes obéissaient à un mobile semblable et qu'Aspasie, comme avant elle Thargélie, avait pu être accusée de n'être qu'un instrument du roi de Perse. Or le silence de Plutarque prouve que rien de tel n'était venu à sa connaissance, soit par la lecture des historiens antérieurs, soit par celle des poètes comiques d'Athènes.

Si donc nous remontons les degrés successifs de la question, nous arriverons à cette conclusion, qu'Axiochus n'a pas habité Milet entre les années 496 et 478 et que par conséquent Aspasie, née à Milet, n'a pu y venir au monde qu'après 478. Nous présentons évidemment cette conclusion, non pas comme une affirmation mais simplement comme une hypothèse plausible. En prenant donc une date moyenne et naturellement approximative, nous fixerons la naissance d'Aspasie à l'année 475 av. J.-C., dans le cours de la 76^e Olympiade.

Il était d'ailleurs nécessaire, si nous supposions Aspasie plus jeune que Périclès, de lui

donner, non beaucoup d'années mais quelques-unes de plus que Socrate. La nature et le caractère de leurs entretiens, leur situation respective, la déférence visible de Socrate pour cette femme auprès de laquelle il n'avait pas dédaigné de s'instruire, tout nous en fait une loi. Au surplus la date que nous assignons à la naissance d'Aspasie, lui donne aux différents moments de sa vie un âge qui se trouve en parfaite concordance avec les événements de la vie publique ou privée de Périclès auxquels nous savons qu'elle s'est trouvée mêlée.

Nous n'avons aucun détail relativement à son enfance. Plusieurs historiens modernes ont gratuitement avancé que son père s'était plu à cultiver son intelligence et à orner son esprit des connaissances les plus variées. Naturellement un esprit d'élite, et tel nous pouvons supposer Axiochus, a toujours une influence salutaire sur les personnes qui vivent dans son intimité, mais c'est là une réflexion générale qui ne s'applique pas plus à Aspasie et à son père qu'à tout autre; et quant aux soins particuliers qu'on veut qu'Axiochus ait pris de l'éducation de sa fille, en vue de son élévation future, nous n'en avons absolu-

ment aucun témoignage. Nous devons donc penser tout au contraire qu'Aspasie dans son enfance subit le sort de toutes les jeunes filles grecques. En Grèce, le père n'avait que peu ou point d'influence sur l'éducation de ses enfants. Si c'étaient des garçons, au sortir des bras de leur nourrice, ils passaient sous la surveillance d'un gouverneur, presque toujours esclave; celui-ci les conduisait dans les gymnases où ils recevaient une éducation à la fois physique et morale, qui était la même pour tous les citoyens. Quant aux jeunes filles, elles restaient enfermées dans le gynécée entre leur mère et leur nourrice; et, dans les cas les plus favorables, les exemples qu'elles avaient sous les yeux, ainsi que les leçons qu'elles recevaient, devaient plutôt en faire des ménagères économes et des fileuses laborieuses que des femmes remarquables par leur instruction et leur esprit cultivé. Ce serait d'ailleurs se faire une très-fausse idée de l'état des sciences et des lettres à cette époque que de penser qu'une jeune fille, pour devenir une femme distinguée, ait eu besoin de passer par les degrés nombreux d'une instruction compliquée. La danse, la musique, le chant, que nous

ne regardons plus aujourd'hui que comme des arts d'agrément, formaient, avec la lecture des poètes, le fond de cette éducation antique dont la religion était une autre branche très-importante. Nous ne voyons plus ensuite à compter que les travaux pratiques de la femme, c'est-à-dire la préparation des aliments, le travail de la laine, l'entretien des vêtements et la surveillance des esclaves. Les jeunes filles n'avaient de connaissances historiques que par les légendes ou les poèmes dont elles écoutaient les récits. Il y avait sans doute alors des livres, mais manuscrits, rares et d'un prix élevé, qui restaient entre les mains des savants et ne parvenaient jamais entre celles des femmes et des enfants. Mais ce que partout et à tout âge du monde une mère, une esclave même, pourvu qu'elle fût bien douée, a pu transmettre à une jeune fille, c'est un esprit droit, la rectitude du jugement, le désir du savoir et des habitudes de réflexion propres à la déduction des raisonnements, toutes qualités générales qui, fécondées par des aptitudes spéciales et naturelles, devaient suffirent, en y joignant plus tard la conversation de quelques hommes d'élite, à faire

d'une jeune fille une femme remarquablement distinguée.

Ainsi donc, pour en revenir à Aspasia, il ne faut pas s'imaginer son père la préparant par une éducation exceptionnelle à la destinée brillante qu'elle était appelée à avoir à Athènes. D'heureuses dispositions, une mémoire fidèle, une grande facilité naturelle à exprimer ses idées, surtout une âme sensible et délicate, devaient suffire à Aspasia pour devenir une femme supérieure, comme d'ailleurs ces mêmes qualités, dans notre société moderne, mettent encore aujourd'hui une femme au premier rang.

Il est toutefois une autre qualité sur laquelle nous devons appeler l'attention, c'est la pureté de son langage. Les femmes grecques en général parlaient fort mal leur langue et il était assez rare d'en trouver parmi elles qui se distinguassent par une diction choisie. A la vérité nous n'avons que des témoignages indirects de cette pureté de langage, ou qui plutôt la supposent. Socrate, dans le *Méneuxène* de Platon, se vante d'avoir trouvé dans Aspasia « une inappréciable maîtresse dans l'art de bien dire (διδάσκαλος οὔσα οὐ πάνυ φαύλη περὶ ῥητορικῆς), » expres-

sion que rappelle Aristide dans un de ces discours. Or, ce que les Grecs, avant l'époque d'Aristote, entendaient par la rhétorique (ῥητορικὴ), c'était bien plutôt l'éloquence et en particulier l'art de l'expression et de la diction que la conception et la logique. Et Philostrate ne se trompait pas sur la nature de l'éloquence si anciennement vantée d'Aspasie, lorsque, tout en commettant un anachronisme, il disait, sans fondement d'ailleurs, dans une de ses lettres, que « la milésienne Aspasie avait façonné à la Gorgias la langue de Périclès. » Toutes les qualités d'éloquence que les anciens ont reconnues en elle, ont donc pour point de départ le choix et la pureté du langage. Jamais un Grec, jamais Platon n'aurait songé à lui décerner le titre de « maîtresse dans l'art de bien dire, » si elle eût exprimé ses idées, quelque belles et justes qu'elles eussent été, dans un patois des îles et non dans le plus pur dialecte attique.

Sans doute, nous serions bien aises d'apprendre qu'un langage aussi harmonieux fût sorti d'une bouche dessinée par les Grâces, et que les charmes du visage d'Aspasie eussent égalé les séductions de son esprit, mais, il faut l'a-

vouer, en lui accordant la beauté nous suivons un secret penchant de notre imagination plus que les sévères lois de la critique. A la vérité nous n'en savons rien. Aucun historien ne nous l'a dépeinte au physique, même en traits concis, et ne nous a laissé de témoignages indirects qui nous permettent de deviner le caractère de sa physionomie. Pendant longtemps une pierre gravée a été regardée à tort comme le portrait d'Aspasie. On peut en voir une reproduction dans le premier volume des *Antiquités grecques* de Gronovius. C'est une Minerve casquée accompagnée de l'inscription ΑΣΠΑΣΙΟΥ. Une apparente similitude de noms avait fait prendre le nom de l'artiste Aspasios pour celui de la compagne de Périclès, et l'on avait vu dans cette gemme le portrait d'Aspasie en Minerve.

Dans le musée Pie-Clémentin, à Rome, il existe un buste d'Aspasie monté sur une longue gaine au bas de laquelle est l'inscription ΑΣΠΑΣΙΑ. Il a été reproduit par Visconti dans le *Musée Pie-Clémentin* (tom. VI, pl. xxx) et dans l'*Iconographie grecque* (pl. xv). Sans doute nous aurions pu reproduire ce buste en tête de ce volume, mais certainement il n'a pas plus d'au-

thenticité que tous ces portraits des grands hommes de la Grèce que nous a transmis la sculpture romaine. Ce buste ne nous reproduit pas plus les traits véritables d'Aspasie qu'un marbre de Sappho la physionomie de la célèbre Lesbienne. Tous ces portraits de fantaisie étaient destinés à orner les villas des riches Romains et en particulier leurs bibliothèques; aucune figure illustre de l'antiquité grecque n'y manquait : à côté de celui d'Aspasie se voyaient sans doute ceux de Sappho, de Théano, de Pythagore, d'Anaxagore et de bien d'autres. Le véritable honneur pour Aspasie est d'avoir été distinguée des hétaires vulgaires par quelque Mécène du siècle d'Auguste et d'avoir été jugée digne de figurer dans cette docte compagnie de philosophes et de moralistes. Ce buste d'ailleurs, si l'on peut en bien juger par la gravure, est d'un travail un peu mou; la vie en est absente et il n'offre pas ce caractère personnel qui est le signe distinctif d'un véritable portrait.

Mais revenons aux années obscures de la jeunesse d'Aspasie, qui précédèrent sa liaison avec Périclès. Si l'on s'en tenait à la réputation que les poètes comiques se sont efforcés de lui faire

en haine de celui dont elle partageait la destinée, si l'on accordait plus de valeur qu'il ne convient à ce titre de courtisane, que tant de siècles lui ont conservé, on serait porté à se faire une très-fausse idée de sa position à Athènes dans les premiers temps de son séjour.

C'est ainsi qu'une manière de voir irréfléchie conduirait à dire qu'enlevée très-jeune à ses parents, et transportée, soit à Mégare, soit à Athènes, elle grandit entre les mains de son ravisseur, en qualité d'esclave; que celui-ci la prostitua, mais que bientôt, par sa beauté, par ses talents naturels, elle réussit à capter quelque riche Athénien, ce qui lui permit de racheter sa liberté, et qu'ainsi elle s'éleva, d'échelon en échelon, jusqu'à Périclès. A vrai dire, le roman que nous venons d'esquisser est l'histoire de la plupart des hétaires. De tels enlèvements d'enfants étaient fréquents à cette époque; aussi formèrent-ils bientôt le nœud de la plus grande partie des pièces de la comédie nouvelle, dont le théâtre de Plaute et celui de Térence sont la vivante image. Sans doute il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il en eût été ainsi d'Aspasie, mais plusieurs motifs très-graves doivent

faire regarder cette supposition comme absolument fautive et inadmissible. D'abord il est plus que probable que le nom de son père se serait perdu et qu'il eût été ignoré d'Aspasie elle-même. Ensuite nous devons faire remarquer que les auteurs anciens n'ont jamais nommé d'autres personnages que Périclès et Lysiclès comme ayant eu les faveurs d'Aspasie, que d'ailleurs ce n'est pas à titre d'amants, mais à celui de maris, que tous deux ont possédé Aspasie ; et, si nous parlons ici de Lysiclès, c'est pour ne pas devancer la discussion que l'on trouvera dans le dernier chapitre de ce livre, relativement à ce prétendu second mariage d'Aspasie. On peut dire, d'une façon générale, que son histoire ne commence qu'avec sa liaison avec Périclès et finit à la mort de celui-ci. Un seul nom, celui du plus illustre de tous les Grecs, remplit et embrasse toute sa vie. Ce n'est pas là l'histoire d'une courtisane, si ce mot devait éveiller en nous les idées qu'il suggère ordinairement.

En outre, dans les traits nombreux qui ont été lancés contre elle par les poètes comiques, aucun ne s'adresse à une esclave livrée à la

prostitution entre les mains d'un maître; aucun, d'ailleurs, ne se rapporte à la partie de sa vie antérieure à l'époque où elle épousa Périclès. Si Cratinus, dans *les Chirons*, a cherché à la flétrir publiquement d'expressions bien faites pour ternir la réputation d'une femme, cette injure n'est, en réalité, qu'une arme perfide habilement maniée par un homme hostile à Périclès. D'ailleurs cette pièce, bien qu'on n'en sache pas la date exacte, paraît avoir été représentée dans la 84^e olympiade. Aspasia était alors la femme de Périclès et dans sa toute-puissance. Nous verrons plus loin quelle portée avait cette virulente attaque et quel but se proposait Cratinus.

Pour le moment, et pour en revenir à la question actuelle, nous devons conclure que, de tous les documents anciens relatifs à cette femme célèbre, aucun ne s'applique aux premières années de son séjour à Athènes; et il ne paraît pas qu'il soit jamais venu à l'idée d'aucun de ses ennemis de lui jeter à la tête le nom d'un amant antérieur à Périclès. Devant ce silence des écrivains grecs, il faut convenir qu'une partie de l'histoire d'Aspasia n'est qu'une in-

vention des historiens modernes qui l'ont jugée sur le seul titre de courtisane; et il faut conclure de ce silence ou qu'Aspasie n'est arrivée à Athènes que peu de temps avant sa liaison avec Périclès, ou qu'elle a, pendant plusieurs années, habité Athènes sans attirer les regards et sans faire parler d'elle, soit en bien, soit en mal.

L'erreur de ses biographes, c'est d'avoir transporté dans notre langage moderne des épithètes et des qualifications qui n'avaient leur sens exact que dans la bouche d'un Athénien du cinquième siècle av. J.-C. Ils n'ont tenu aucun compte de la différence des temps et des mœurs, et n'ont pas réfléchi qu'un contemporain de Périclès, revivant soudain parmi nous avec les idées, ou, si l'on veut, les préjugés de son époque, ne regarderait pas comme plus légitimes que le mariage d'Aspasie les unions que de nos jours les princes contractent presque constamment avec des étrangères, et ne verrait, pour ainsi dire, que des concubines dans la plupart des princesses de l'Europe moderne. La longue erreur des historiens de l'antiquité a été de ne pas s'apercevoir que des termes exactement

correspondants de deux langues séparées par vingt-cinq siècles de distance ne correspondaient que rarement à un même état de choses, à une même situation de personnes, à une même nature de faits.

Le grand malheur pour Aspasia, c'est d'avoir été étrangère ; Périclès, en l'épousant, fit un acte qui ne choque en aucune façon nos idées modernes ; mais nous devons reconnaître qu'il transgressa et froissa les lois et les idées de ses concitoyens. Par sa position d'étrangère, Aspasia était en quelque sorte hors la loi. Jamais Athènes ne voulut voir en elle une femme légitime de Périclès ; c'est pourquoi, la regardant comme une concubine, elle la traita de courtisane. Mais aujourd'hui, que nous devons la juger en nous plaçant au point de vue d'une morale moins étroite, ce serait la flétrir d'une injure imméritée que de lui conserver cette qualification dont nous n'avons l'habitude de nous servir que vis-à-vis de femmes qui vivent de leurs galanteries.

Cette explication donnée tout d'abord, et elle était nécessaire, nous pouvons entrer plus sûrement dans les détails de l'histoire d'Aspasia.

Nous allons voir, dès le chapitre suivant, sous l'empire de quelle loi elle contracta avec Périclès cette union dont les historiens ont, pendant si longtemps, dénaturé le caractère.

CHAPITRE II

Moment probable de son apparition à Athènes. — Athènes et Périclès à l'époque de l'arrivée d'Anaxagore. — Position d'Aspasie selon les lois et les idées grecques. — La date de son mariage avec Périclès peut se déduire de plusieurs autres événements contemporains.

Ce fut vers 455, dans la 81^e olympiade, que vraisemblablement Aspasie fit son apparition dans la société athénienne. Elle avait alors vingt ans. A cet âge, nous pouvons la supposer déjà en complète possession des facultés intellectuelles et morales que développa nécessairement encore le commerce qu'elle entretenait avec les esprits les plus distingués de son temps. Anaxagore venait d'arriver à Athènes. Avec lui, un nouveau dieu faisait son entrée dans l'hospitale cité de Minerve. Au milieu de l'agora, au centre de la vie publique d'Athènes, entouré

d'auditeurs nombreux, debout sous ce portique dont les murs ornés de peintures retraçaient à tous les yeux la gloire de Marathon, le philosophe de Clazomène, le doigt levé vers les astres en feu, enchaînait ces anciens dieux solaires à l'unique volonté d'une intelligence divine. La foule prêtait une oreille avide à la prédication nouvelle que devait bientôt recueillir le jeune Socrate, dont l'esprit, plus pénétrant et voyant au delà de ce régulateur des mondes physiques, allait faire jaillir le vrai Dieu des replis obscurs de la conscience humaine.

Nous ne pensons pas qu'Aspasie, bien que libre en ses mœurs d'étrangère, ait suivi cet enseignement public. Ce n'est que dans la maison de Périclès, sans doute, qu'elle dut se former aux longs entretiens d'Anaxagore. Mais la conjoncture probable de l'arrivée d'Anaxagore et d'Aspasie à Athènes méritait d'être remarquée; car tous deux, vingt-trois ans plus tard, durent à la même cause l'honneur d'être simultanément atteints par la haine du parti conservateur.

Athènes, remise des maux soufferts pendant les invasions persanes, avait hérité de tout l'empire perdu par les flottes du grand roi. A

peine les armées de Xerxès eurent-elles été refoulées sur le continent asiatique, que toute la Grèce, reconnaissante envers la cité libératrice, et unissant, en vue du retour du danger, les efforts de toute la Hellade, nomma Athènes présidente de la confédération de Délos. L'intègre Aristide en fut l'organisateur; Cimon en devint le généreux champion, repoussant au delà des mers, sillonnées par le commerce grec, les voiles persanes et les voiles phéniciennes, auxiliaires redoutables des longues convoitises d'Ec-batane. Athènes avait relevé ses murs et jeté les fondements du temple de Thésée. Par sa puissante initiative, par sa force d'expansion maritime, elle avait vu la confédération, dont elle était la présidente, se changer en un empire dont elle était devenue le chef incontesté. Ses alliés se reconnaissaient ses tributaires ou ses sujets.

Cependant la jalouse Sparte, humiliée dans son camp retranché de Laconie, voyait avec envie s'accroître la puissance de sa rivale, et déjà fomentait la révolte parmi ses sujets. Athènes partout rétablissait victorieusement son empire, à Naxos et à Thasos, mais, sentant le

danger se rapprocher, rejetait bientôt loin d'elle Cimon, le vainqueur des Perses, accusé d'entretenir des intelligences avec la rusée Lacédémone. Il était le chef du parti aristocratique et l'adversaire de Périclès et d'Éphialtès.

Périclès, dans la 77^e olympiade, au moment où Thémistocle, le héros de Salamine, partait pour l'exil, avait commencé sa carrière politique. Plus jeune qu'Éphialtès, il avait embrassé avec ardeur la cause de la démocratie; et tous deux, continuant l'œuvre commencée par Aristide, au retour de Salamine, avaient donné au peuple l'accès de toutes les magistratures, diminué l'autorité de l'Aréopage et remis aux mains des citoyens tout le pouvoir judiciaire. Pour la première fois dans le monde grec, on vit de toutes les parties de ce vaste empire maritime les citoyens des villes les plus éloignées, les cités elles-mêmes, venir soumettre leurs litiges, publics ou privés, aux tribunaux athéniens. Les tributs des alliés, jadis conservés dans l'antique sanctuaire de Délos sous une garde commune, avaient été transportés à Athènes, où, d'année en année, ils venaient s'entasser dans le trésor de l'Acropolis. Resté seul,

après l'assassinat d'Éphialtès, Périclès, malgré l'ardente opposition du parti de Cimon, malgré les efforts et les menées de Lacédémone, avait réussi à réaliser son projet des longs murs. Désormais, Athènes et ses trois ports, enfermés dans une longue enceinte fortifiée, formaient un vaste camp assis aux bords des mers. Là, abritant dans ses bras ses nombreuses trirèmes, elle pouvait, enfermant soudain tous ses citoyens dans ses murs, braver les incursions de Sparte, et, comme d'un vaisseau fortement ancré sur un roc de l'Attique, diriger ses flottes sur tous les points menacés de son empire.

Ce moment, on le voit, est unique dans l'histoire. Périclès avait eu l'honneur de contribuer à rendre Athènes la première puissance politique de la Grèce; seul, désormais, le premier citoyen comme le plus grand orateur de son temps, il allait présider à l'éclosion du génie artistique et littéraire d'Athènes, et, avec l'or de la Grèce, il allait élever ces deux monuments d'éternelle beauté, le Parthénon et les Propylées.

Ce fut à cette destinée brillante qu'il associa Aspasia, non pas comme un despote oriental, roi parmi des esclaves, qui convie quelque sé-

duisante almée aux honneurs du harem, mais comme un homme libre qui se choisit une compagne digne de lui, et qui veut réaliser dans le mariage une union basée sur une sympathie mutuelle, sur une estime réciproque, sur l'accord toujours rare de sentiments nobles et élevés, et sur une admiration commune pour le beau et pour le bien.

Nous sommes loin, on le voit, de ces traditions soi-disant historiques sur le rôle des courtisanes à Athènes. Que la ville la plus peuplée, la plus riche et la plus luxueuse du monde grec ait vu, comme nous pouvons nous-mêmes nous attrister de ce spectacle dans notre Paris moderne, d'opulentes courtisanes traîner sous ses portiques les broderies de leurs tuniques, des fils de famille se ruiner ou se déshonorer pour elles, des scandales inouïs jusqu'alors souiller la cité de la sage Minerve, cela n'a rien qui doive nous étonner. Nous savons tout ce qu'on doit accorder à cette facilité de mœurs d'un peuple qui, par ses aïeux, tenait encore de bien près à ces temps héroïques où l'homme ne rencontrait que peu d'obstacles à l'expansion de sa force et à l'assouvissement de ses passions. Nous

savons tout ce que l'or étranger affluant dans la capitale d'un vaste empire y apporte de raffinements dans la vie en même temps que de vices et de corruptions. Mais croire que les plus grands esprits, qui dans l'histoire du monde se sont illustrés dans les sciences et dans les lettres, aient passé leur vie au milieu de femmes perdues et aient élevé jusqu'à leurs entretiens de misérables joueuses de flûte, c'est se faire une singulière idée de Périclès, de Socrate et de Platon, ce divin esprit. L'histoire d'Athènes devrait pourtant nous apparaître sous un jour plus vrai, à nous qui voyons presque chaque année quelque étrangère jeter un passager éclat dans notre société parisienne, réunir autour d'elle l'élite des savants et des artistes, régner au milieu de nous par les séductions de son esprit, et attester cette puissance de la grâce féminine qu'on voudrait qu'Athènes seule n'eût connue que sous le voile honteux de la prostitution. Nous ne parlons ici ni de Laïs, ni de Phryné, ni de tant d'autres, véritables courtisanes, que nous nous placions au point de vue des Grecs ou au nôtre. Mais cette Diotime, dont Socrate vantait la sagesse, mais Aspasia, mais cette Herpyllis, avec qui

Aristote passa sa vie et à laquelle il légua la maison de ses pères, ne doivent pas être confondues, en quoi que ce soit, avec elles. Elles furent à leur époque, comme elles le seraient à la nôtre, des femmes supérieures, merveilleusement douées par la nature des grâces du visage et de l'esprit, des charmes d'une belle âme, et qui méritèrent l'hommage des plus grands hommes de l'histoire.

Ce qui est vrai, c'est que, dans l'état social de la Grèce, au cinquième siècle av. J.-C., la femme considérée comme une mineure (et nos lois ne l'ont point encore entièrement émancipée) était exclue de la vie publique des hommes et maintenue dans un état de reclusion, où se dégradaient les charmes naturels de son sexe ; c'est que ces belles et spirituelles étrangères par la liberté de leur manière de vivre choquaient les regards athéniens, par leurs relations avec les philosophes rompaient avec les vieux usages de l'Athènes de Solon et par leur mariage avec des citoyens violaient ouvertement les lois. Ce qui est vrai, c'est que la morale était subordonnée à la politique ; que toutes les villes grecques, comme autant de familles jalouses, se montraient avares du titre

de citoyen et que, si Athènes fermait souvent les yeux sur le mariage de ses fils avec des étrangères, elle ne reconnaissait pas comme siens les enfants issus de telles unions. Ce qui est vrai, c'est que, lorsque des hommes dégagés des antiques préjugés donnèrent publiquement ce spectacle, ceux des Athéniens qui restaient scrupuleusement attachés aux usages des siècles précédents sentirent, d'une façon inconsciente sans doute, s'ébranler la société antique tout entière. Et en effet la légitimité du mariage d'un citoyen avec une étrangère menait forcément à l'extension de la patrie antique ; c'en était fait du système séparatif des cités grecques et avec les cités tombaient les dieux qui, sous les mêmes noms trompeurs, n'étaient entre eux que des rivaux, chacun assis, méfiant et menaçant, au sommet de son acropolis. De là les haines, les cris des partis, les accusations, les calomnies, les injures. Ces femmes, en violation flagrante de lois, qui, au fond, n'étaient réellement que des lois politiques, furent accusées de violer les lois de la morale et traitées avec affectation comme des concubines et des courtisanes. L'histoire de la réputation d'Aspasie est là tout entière.

Toute sa vie n'eût été qu'une longue amertume, si les jouissances les plus élevées de l'âme ne l'eussent consolée et fortifiée au milieu de tant d'épreuves, si Périclès ne lui eût témoigné un attachement constant, un dévouement digne de tous deux, et si elle n'eût trouvé en lui ce qu'une femme aujourd'hui ne rencontre pas toujours dans son mari, un appui, un défenseur, un compagnon fidèle dans toutes les tourmentes de la vie.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la position des femmes à Athènes, lorsque nous développerons les idées morales d'Aspasie ; ce que nous avons voulu tout d'abord, c'était faire comprendre d'une façon générale qu'elle avait été victime de préjugés dont nous nous sommes dépouillés depuis longtemps ; qu'elle n'avait violé que des lois étroites d'exception qui ne sont plus reconnues nulle part dans l'Europe moderne et que, si nous comprenons, si nous absolvons les Grecs de l'avoir jugée sévèrement, quoique avec une partialité évidente, nous devons, pour porter un jugement définitif sur cette femme illustre, nous placer au point de vue de cette morale élevée à laquelle nous soumettons les actes de l'hu-

manité tout entière, sans distinction de caste ou de nationalité.

1 Nous revenons maintenant au détail des événements qui ont marqué la vie d'Aspasie et au moment de sa liaison avec Périclès que nous avons fixée à la 81^e olympiade. Son mariage en effet précéda la naissance du fils qu'elle eut de Périclès et qui porta le même nom que son père ; or, nous montrerons dans la suite que la naissance de cet enfant doit se placer dans la 82^e olympiade. L'âge seul d'Aspasie nous suffirait dès lors pour montrer que l'époque à laquelle Périclès l'épousa est bien celle que nous indiquons, mais comme son âge lui-même pourrait varier du même nombre d'années dont on éloignerait sa naissance, il convient de déterminer une limite supérieure au delà de laquelle il soit impossible de faire remonter son mariage.

Cette limite nous la trouverons dans la date de la loi relative aux enfants illégitimes. Cette loi se rapporte à un moment de la vie de Périclès où ses enfants étaient en bas âge et où il n'avait point divorcé avec sa femme, moment qui, naturellement, précéda son mariage avec Aspasie. Cette loi a, pour le sujet que nous traitons, une

importance capitale, à un point de vue chronologique d'abord, puisque fixer la date à laquelle elle doit être rapportée ce sera déterminer en même temps celles du premier mariage de Périclès, de la naissance de ses enfants légitimes, de son divorce et conséquemment de son mariage avec Aspasia ; à un point de vue moral ensuite, puisque cette loi frappait Aspasia dans sa personne, en ne reconnaissant pas la légalité de son mariage, et dans la personne de son fils, en lui contestant la légitimité de sa naissance.

Mais c'est un sujet qu'il nous serait impossible d'aborder incidemment ; il mérite des recherches étendues et approfondies et des développements, que justifie le rôle qu'a joué cette loi dans les institutions juridiques d'Athènes. Plutarque, dans la vie de Périclès, y est revenu à deux reprises et nous serons obligés de l'imiter. Malheureusement, dans les explications qu'il nous en donne, Plutarque a apporté la plus grande confusion, et nous serons forcés de lui reprocher d'avoir méconnu, sur un point pourtant si important, l'esprit des institutions d'Athènes. En effet, cette loi sur les enfants illégitimes, en parfaite concordance, non-seulement avec l'esprit

athénien, mais encore avec le sentiment de l'antiquité toute entière, et qu'on retrouve même dans les nations de souche sémitique, date du plus ancien droit attique et, quoi qu'en dise Plutarque, n'a jamais dû être ni proposée ni abrogée par Périclès. Elle reparait à chaque instant dans l'histoire d'Athènes, toujours la même, toujours exclusive. Ce qui a trompé nombre d'historiens, c'est que c'était une loi, si nous pouvons nous exprimer ainsi, à effets intermittents, non pas qu'elle ne fût pas applicable chaque jour, dans des cas particuliers, dans les questions d'héritage, par exemple, mais parce qu'on ne l'appliquait d'une façon générale qu'à des époques indéterminées, lorsqu'elle se trouvait répondre à un besoin ou à un intérêt actuels du peuple athénien. Nous espérons qu'on trouvera une preuve suffisante de ce que nous avançons, d'abord dans le chapitre suivant et enfin dans l'avant-dernier chapitre de ce livre, lorsque arrivés à la mort des enfants légitimes de Périclès nous montrerons que cette loi qui n'avait jamais été portée par Périclès ne fut jamais abrogée par lui.

CHAPITRE III

Loi sur les enfants illégitimes. — Envoi de blé du roi d'Égypte. — Valeur de l'envoi. — Son importance par rapport à l'application de la loi. — Concordance nécessaire de ces deux faits. — De l'état civil des Athéniens. — Modifications indispensables apportées par Périclès dans le mécanisme de la loi. — Intérêt actuel de son application.

Lorsque Plutarque arrive au moment où la peste vient d'enlever à Périclès ses deux enfants légitimes, il nous dit, assertion que nous vérifierons dans un autre chapitre, que Périclès entreprit de faire rapporter la loi que lui-même avait proposée sur les enfants illégitimes. Il s'arrête un instant dans son récit qu'il a amené jusqu'à l'année 430 et s'exprime ainsi : « Voici ce qui s'était passé au sujet de cette loi : Périclès, à l'époque où il venait d'atteindre à sa toute-puissance politique, il y a très-longtemps

de cela (il avait alors des enfants), avait porté une loi qui ne reconnaissait pour Athéniens que les enfants nés d'un père et d'une mère athéniens. Et, lorsque le roi d'Égypte envoya au peuple en présent 40,000 médimnes de blé et qu'il fallut en faire le partage, beaucoup d'actions furent intentées suivant cette loi. Parmi elles un grand nombre avaient été jusqu'alors oubliées ou négligées et beaucoup de citoyens mêmes furent alors victimes de fausses dénonciations. Le nombre de ceux qui furent convaincus et vendus n'est guère moindre de cinq mille. Ceux qui restèrent en possession du droit de cité et qui furent reconnus comme Athéniens furent au nombre de quatorze mille quarante. »

Ainsi qu'on le voit, Plutarque, dans l'ordre de succession des faits, nous représente comme se suivant, mais avec un intervalle de temps qu'il n'évalue en aucune façon, la loi sur les enfants illégitimes et l'envoi d'un convoi de blé par le roi d'Égypte. Ces deux événements se présentant à nous dans un rapport chronologique étroit, il convient de rechercher quelle date nous devons assigner au second et de voir si elle

concorde avec celle que d'autres considérations nous permettront d'assigner au premier.

Aristophane, dans *les Guêpes* (v. 718), fait allusion à une distribution de blé provenant d'Eubée, et c'est à ce sujet que le scholiaste, confondant cet envoi subséquent avec celui du roi d'Égypte, nous donne sur ce dernier des renseignements qu'il emprunte à Philochore, suivant lequel cet envoi aurait été fait par Psammétichus, sous l'archontat de Lysimachidès. Cette assertion de Philochore contient deux erreurs qui se concilient difficilement ensemble. En effet, si l'archontat de Lysimachidès se place dans la quatrième année de la 83^e olympiade, vers 445, Psammétichus avait cessé de régner dès 463 et avait eu pour successeur son fils Inarus. Quant au roi d'Égypte, il est donc clair que Philochore a confondu le père avec le fils. Pour l'archonte il serait possible qu'il eût nommé par mégarde Lysimachidès au lieu de Phrasiclidès, dont l'archontat tombe dans la première année de la 80^e olympiade, vers 460. C'est en effet vers l'automne de cette année qu'il conviendrait selon nous de placer l'envoi de blé fait par Inarus, probabilité que diverses

considérations viendront dans la suite changer presque en certitude. C'est au commencement de cette année que l'Égypte se souleva contre la Perse. Elle demanda des secours à Athènes, qui, en sa qualité de chef de la confédération de Délos, ne pouvait refuser l'occasion de porter un nouveau coup à la puissance du grand roi. La révolte fut heureuse dans ses commencements, mais les revers ne tardèrent pas à atteindre les Égyptiens et les Grecs ; elle fut complètement éteinte en 455 et les Athéniens, en même temps qu'ils perdirent toute influence en Égypte, se virent enlever tout prétexte à une immixtion quelconque sur la terre des Pharaons, courbée sous le joug persan jusqu'à l'époque d'Alexandre. Il faut donc remonter jusqu'au delà de l'année 455 pour rencontrer une situation qui justifie un envoi de blé fait par un roi d'Égypte. Or il semble que cet envoi eût rencontré plus d'un obstacle dans les années de la révolte où les revers étaient venus créer de grandes difficultés de défense aux armées réunies, tandis que l'année du soulèvement semble concorder parfaitement avec la nécessité de déterminer Athènes, d'activer le secours qu'on attendait d'elle

et qui avait peut-être été l'année précédente l'objet de transactions diplomatiques, un ou plusieurs envois successifs de blé pouvant être regardés comme une compensation aux charges supportées par Athènes.

Il est maintenant nécessaire d'examiner l'importance de l'envoi, afin de nous rendre compte de l'intérêt résultant, dans sa répartition, de l'application de la loi sur les enfants illégitimes. Il se composait au dire de Plutarque de 40,000 médimnes de blé, ce qui équivaut à 20,716 hectolitres, le médimne correspondant à 51 litres, 79 centilitres. D'autre part, un médimne se divisait en 48 chénices; les 40,000 médimnes contenaient donc 1,920,000 chénices. En adoptant l'évaluation de Boeckh, dans son *Économie politique des Athéniens* (I, p. 153), si un chénice formait à peu près la nourriture journalière d'un esclave, chaque citoyen, par suite de la répartition de l'envoi de blé, pouvait nourrir un esclave pendant plus de quatre mois, ce qui était véritablement un allègement appréciable à la dépense de ceux qui ne possédaient qu'un seul esclave.

Examinons maintenant la même question à

un point de vue plus étroitement lié à l'application de la loi. Nous pouvons admettre, sans grande chance d'erreur, qu'un médimne de blé valait à cette époque 3 drachmes, c'est-à-dire 2 fr. 79. 40,000 médimnes valaient donc 111,600 francs. Ainsi, chaque citoyen, reconnu comme tel, devait en quelque sorte toucher une somme de 8 francs. Cela peut nous paraître bien peu au premier examen; cependant, puisqu'il fallait au temps de Socrate, en adoptant encore ici les calculs de Boeckh (I, p. 187), 400 francs pour subvenir aux besoins annuels d'une famille modeste de quatre personnes, cette somme de 8 francs peut donc être considérée comme suffisante à cette époque pour subvenir pendant près d'un mois à la dépense d'une personne adulte. Remarquons que si on avait partagé le blé entre tous ceux qui se disaient citoyens, au nombre de dix-neuf mille, chacun n'aurait touché, en évaluant les parts en argent, qu'une somme de 5 fr. 87. Il y avait donc en quelque sorte une prime d'à peu près 2 fr. 25 par tête offerte au zèle des citoyens pour la vérification des listes. Pour apprécier l'importance de cette prime,

quoique faible en apparence, nous devons rappeler que, dans le plaidoyer de Démosthène contre Eubulide, une somme de 5 drachmes (4 fr. 65) est considérée comme un cadeau suffisant pour déterminer favorablement le vote d'un juge de dème, alors qu'il s'agissait d'accorder la nationalité à un étranger. Mais, de l'époque de Périclès à celle de Démosthène, la vie avait doublé à Athènes; il n'est donc pas étonnant que cette somme de 2 fr. 25 ait pu être regardée comme suffisante pour encourager un citoyen à redoubler de clairvoyance et de zèle dans des recherches non-seulement légales, mais encore conformes au sentiment intime de tout Athénien.

Étant ainsi fixés sur l'intérêt que pouvait avoir un citoyen à l'application de la loi dans cette répartition de blé, nous devons rechercher dans quelle proportion cet intérêt se trouvait justifié, dans l'occasion actuelle, par l'espérance de trouver à effacer des listes un nombre considérable de citoyens indûment inscrits. Cette question est d'ailleurs dans un rapport étroit avec celle qui concerne l'intervalle de temps ayant dû s'écouler entre la soi-disant

promulgation de la loi par Périclès et la répartition de l'envoi de blé.

Nous partons de ce principe que, lorsqu'on promulgue, qu'on remet en vigueur ou qu'on modifie une loi, c'est dans un but déterminé, pour répondre à un besoin actuel et pour l'appliquer. Nous devons donc supposer que la modification de la loi sur les enfants illégitimes (car c'est une simple modification que Périclès eut en vue dans le décret qu'il présenta à la ratification du peuple) fut suivie dans les dèmes d'une recherche des inscriptions illégales. Ainsi donc, en y réfléchissant, c'est non pas une, mais deux applications de la loi que nous constatons ; et, comme dans la seconde, celle qui suivit l'envoi de blé, les radiations s'élevèrent au nombre de cinq mille, nous devons en conclure qu'en réalité il y eut, entre la publication de la loi et l'envoi de blé par le roi d'Égypte, cinq mille citoyens indûment portés sur les listes. Ce chiffre considérable, hors de toute proportion avec le nombre total des citoyens d'Athènes, nous conduit forcément à cette alternative inévitable : ou la publication de la loi et l'envoi de blé furent séparés par un grand nombre d'an-

nées ou bien eurent lieu simultanément à la même époque, cas auquel les deux applications de la loi se confondirent en une seule. Nous avons montré que l'envoi de blé dût être fait en 460 et nous allons prouver que cette même date doit être assignée au décret qui modifia le dispositif de la loi. Nous aurons trois faits se succédant immédiatement dans l'ordre suivant : publication de la loi, son application, envoi de blé par le roi d'Égypte. Le texte de Plutarque s'éclaircit dès lors et l'on comprend, l'envoi de blé arrivant pendant les recherches relatives aux inscriptions illégales, l'activité nouvelle que la répartition annoncée leur donna. Des actions judiciaires, auxquelles on n'avait pas donné suite, furent reprises et des inscriptions sur lesquelles on avait fermé les yeux furent dénoncées; le zèle et la calomnie s'en mêlèrent. D'ailleurs, en ne tenant aucun compte de notre raisonnement et en reportant l'envoi de blé en 445, comme le dit Philochore, on ne pourra tellement reculer cette révision nécessaire de la loi, sous l'administration de Périclès, qu'on arrive à un intervalle de temps, fût-il de vingt-cinq ans, suffisant pour expliquer le nombre

considérable d'inscriptions fausses qu'on trouva sur les registres des dèmes.

Mais il est indispensable que nous donnions quelques détails sur la loi et sur la manière dont elle fonctionnait; pour cela nous allons rapidement passer en revue quelques-unes des formalités relatives à l'état civil d'un Athénien.

Tous les ans, aux fêtes Apaturies, un ou plusieurs jours étaient consacrés à l'inscription de toutes les naissances survenues dans l'année qui venait de s'écouler. Cette inscription avait lieu dans la Phratrie, sur un registre spécial (*γραμματεῖον*). La Phratrie, en effet, comme nous l'apprend Eustathe (p. 735, 49), était un corps tenant registre des naissances pour constater que les enfants étaient citoyens et tous unis par un antique lien de parenté. Le père se présentait donc à sa Phratrie et déclarait, sous serment, que l'enfant était le fruit d'un légitime mariage et né d'une Athénienne. Les Phratores pouvaient s'opposer à l'inscription s'ils jugeaient que le serment du père fût faux. Cette première formalité correspond donc parfaitement à nos déclarations de naissance reçues dans les mairies et transcrites sur un registre.

spécial. La seconde formalité répondait à peu près, quoique jouant un rôle plus considérable chez les Athéniens, à notre inscription sur les listes électorales. Tous les ans des magistrats, qu'on nommait Lexiarques, au nombre de six, et ayant sous leurs ordres trente greffiers, inscrivait, sans débat contradictoire, sur le registre civil (*ληξιαρχικὸν γραμματεῖον*) tous les jeunes gens ayant atteint l'âge de dix-huit ans. Sur ce registre les jeunes gens figuraient comme appartenant à tel ou tel dème. C'étaient donc sous les noms des dèmes que se déroulait la liste de tous ceux qui en faisaient partie. On en délivrait un extrait, séance tenante, à chacun des intéressés ; cet extrait, gravé sur une plaque de bronze, contenait le nom du citoyen, le nom de son père et celui de son dème. C'était une preuve d'identité, une carte civique ou électorale. Ainsi que nous l'apprend Suidas, ces registres, probablement en nombre égal à celui des dèmes, étaient ceux qui servaient au tirage au sort des magistrats. Or cette remarque de Suidas est ici d'une importance capitale, car il est clair que, lorsque, pour la nomination des archontes et des magistrats, on remplaça l'élection par le sort, il

dut sembler naturel qu'on s'occupât d'une révision générale des listes électorales, listes qui n'étaient autres, comme nous venons de le dire, que ces registres tenus par les Lexiarques. Et puisque nous savons ou du moins puisque les historiens de la Grèce s'accordent à placer dans la première ou dans la deuxième année de la 79^e olympiade le changement considérable survenu dans le mode de nomination des magistrats, sur la proposition de Périclès et d'Éphialtès, il est manifeste que Périclès dut provoquer, comme une suite nécessaire de cette révolution civile, l'application de la loi sur les enfants illégitimes. Nous avons donc là une limite supérieure au delà de laquelle nous ne devons pas remonter pour placer la modification apportée par Périclès à cette loi. Mais une autre considération, tirée du mécanisme même de la loi, va nous confirmer sur l'époque de sa modification et nous fixer sur le caractère du décret proposé par Périclès.

Lorsqu'un intérêt général commandait une révision des listes ou lorsqu'un citoyen, dans un intérêt privé, demandait la radiation d'un autre citoyen, voici comment les choses se passaient :

un des Lexiarques convoquait à Athènes les citoyens du dème dont il s'agissait de reviser les listes. On ouvrait le registre civil, le *ληξιαρχικόν γραμματεῖον*, et le greffier lisait à haute voix à la suite les uns des autres les noms qui s'y trouvaient inscrits. On maintenait sur la liste tous les noms contre lesquels personne ne réclamait ; mais si, interrompant le greffier, quelqu'un des assistants se levait et réclamait la radiation d'un citoyen, l'assemblée, après un débat contradictoire et après avoir pesé les explications des deux parties, tranchait la question par un vote. Si le vote était favorable au citoyen mis en cause, son inscription était maintenue ; dans le cas contraire, si le citoyen acceptait la radiation prononcée par les juges de son dème, il passait dans la classe des étrangers domiciliés et soumis à la taxe, sans que d'ailleurs il eût à subir une peine quelconque pour cette inscription illégale qui, ainsi qu'on l'a vu, provenait uniquement du fait de son père à l'époque de sa naissance. Mais si, assumant dès lors sur lui la responsabilité de son inscription, il en appelait des juges de son dème au tribunal des Hélistes, il était, s'il perdait son procès, vendu comme

esclave. Tel était le mécanisme de cette loi, ainsi que les détails nous en ont été transmis dans l'argument grec placé en tête d'un plaidoyer de Démosthène et ainsi que nous l'apprend le plaidoyer contre Ebulide qui fut, en effet, prononcé par un client du grand orateur devant le tribunal des Héliastes. Or remarquons que les dernières dispositions de la loi, relatives à ce tribunal d'appel, telles qu'elles existaient au temps de Démosthène, ne peuvent avoir été les mêmes à l'époque où le tribunal des Héliastes ne fonctionnait pas encore. Il ressort de là que, lorsque Périclès et Éphialtès, après le changement dans le mode de nomination des magistrats, conçurent la création des dicastéries ou tribunaux auxquelles devaient participer tous les citoyens tirés annuellement au sort, il dut être nécessaire d'abord de reviser les listes électorales, ensuite de modifier la loi elle-même pour mettre ses dispositions d'accord avec les nouvelles institutions juridiques d'Athènes. Ainsi la création des dicastéries, l'application de la loi sur les enfants illégitimes et la modification de cette loi furent nécessairement des faits simultanés. Comme

la création des dicastéries date de la fin de la 79^e olympiade ou du commencement de la 80^e, nous devons placer l'application de la loi sur les enfants illégitimes dans la première année de la 80^e olympiade, vers 460. Périclès eut donc, contrairement à ce que dit Plutarque, non pas à promulguer cette loi, puisque d'ailleurs elle existait dès l'enfance de Thémistocle, mais simplement à en modifier les dispositions pour les mettre d'accord avec les récentes institutions d'Athènes. C'est, comme nous l'avons dit, pendant que se déroulait le troisième acte de ce triple événement qu'arriva à Athènes le convoi de blé expédié par le roi d'Égypte. Il nous semble que tous ces faits, si nous ne nous trompons, s'éclairent mutuellement et s'offrent à l'esprit avec la netteté compréhensive de faits qui nous seraient contemporains.

C'est ici que se présente à nous la question posée ci-dessus, relative à l'intérêt qu'il y avait à reviser les listes et à la conviction qu'on avait d'y trouver un grand nombre d'inscriptions illégales. Pour éclaircir cette question, il suffit de remarquer que, lorsqu'il fut décidé

qu'on procéderait à cette révision, il s'agissait de vérifier les titres de tous ceux qui, à cette époque, en 460, avaient plus de dix-huit ans ou qui, ayant atteint seulement cet âge, venaient d'être récemment inscrits sur les registres des Lexiarques. La révision portait donc sur tous les citoyens nés en 478 et au delà. Or, que de causes, en effet, d'inscriptions illégales sur les registres des Phratries en 479 et dans les années qui précédèrent. Au commencement du siècle, la révolte ionienne avait rejeté sur les côtes et dans les villes de la Grèce beaucoup de familles appartenant à la Grèce asiatique, ruinées et refoulées par les armées persanes; d'où un grand nombre d'alliances possibles entre des citoyens d'Athènes et des femmes issues de familles étrangères. Ensuite vinrent les guerres médiques. La Grèce dut se sentir bien pauvre en défenseurs, quand elle apprit l'approche des hordes immenses de la Perse; de là sans doute une facilité inusitée de la part des Phratries dans l'inscription des naissances : on avait intérêt à admettre le serment du père sans trop le contrôler, par suite du besoin pressant de citoyens qu'on prévoyait

pour l'avenir. Enfin le bouleversement de 480, l'abandon d'Athènes par les Grecs, leur fuite à Salamine; au retour combien d'inscriptions illégales, sans vérification possible, durent avoir lieu, sur lesquelles d'ailleurs on dut fermer les yeux pour réparer les pertes occasionnées par la guerre. Au surplus, nous le savons par Plutarque lui-même, la loi, dès l'enfance de Thémistocle, s'était déjà relâchée de sa rigueur au moins dans ses effets. C'est donc, en résumé, pendant une longue période de plus de soixante ans, durant laquelle la Grèce fut, à diverses reprises, agitée et troublée par de graves événements que le nombre des inscriptions fausses atteignit le chiffre considérable de cinq mille.

On voit avec combien peu de méthode et de critique Plutarque a traité ces faits particuliers de l'histoire d'Athènes, ayant commis d'ailleurs une autre erreur manifeste en nous donnant le nombre des citoyens rayés sans procès d'appel pour celui des citoyens vendus comme esclaves à la suite de condamnations prononcées par le tribunal des Hélistes.

Toutefois si Plutarque a traité d'une façon si

peu satisfaisante la question historique incidente qui se présentait à lui, nous devons lui reconnaître plus d'autorité lorsqu'il se trouve sur le terrain plus spécial de la biographie. S'il ne nous a pas donné la date précise à laquelle Périclès modifia la loi sur les enfants illégitimes, il nous en a indiqué l'époque avec une approximation suffisante. Il nous représente d'abord Périclès comme « atteignant alors la toute-puissance politique (*ἀκμάζων ὁ Περικλῆς ἐν τῇ πολιτείᾳ*). » Or l'exil de Cimon date de 461 ; la position de Périclès, venant de sortir vainqueur de l'épreuve de l'ostracisme, était bien telle en 460 que nous le dit Plutarque. « Il y a très-longtemps de cela (*πρὸ πάνυ πολλῶν χρόνων*), » ajouta-t-il. On sait que c'est en 430 qu'il s'arrête dans son récit pour jeter un coup d'œil en arrière. Il nous semble que le « très-longtemps » serait de trop s'il s'agissait de quinze ou même de vingt ans. Dans la position des faits, telle que nous l'avons établie, il s'était écoulé trente ans, ce qui est une génération et justifie mieux l'expression de Plutarque. Enfin il termine en disant : « Il avait alors des enfants (*καὶ παῖδας ἔχων*). » Cette expression ne peut s'entendre,

employée ainsi comme une indication chronologique, que de l'époque où Périclès venait d'avoir des enfants, c'est-à-dire où ses enfants étaient en bas âge.

La question nous apparaît ici sous une face toute nouvelle. Nous devons donc rechercher les dates approximatives de la naissance des fils de Périclès et comparer les résultats de cette enquête historique avec l'indication de Plutarque. Nous rentrons d'ailleurs ainsi au cœur de notre sujet, puisque la connaissance de la date de la naissance des fils de Périclès et, par suite, de son premier mariage nous permettra de déterminer l'époque à laquelle eurent lieu son divorce d'abord et enfin son second mariage avec Aspasia.

CHAPITRE IV

Généalogie de Périclès. — Questions de chronologie comparée relatives à Hipponicus, à Callias, à Périclès et à sa femme légitime, à Xantippe et Paralus, ses fils légitimes. — Divorce de Périclès. — Son mariage avec Aspasia. — Naissance de Périclès, son fils illégitime.

Périclès, du dème de Cholarge, était fils de Xantippe, fils d'Ariphron. Xantippe avait épousé Agariste, sœur de Mégaglès, le père de Dinomache et le grand-père d'Alcibiade. Sa mère et son oncle étaient tous deux nés d'Hippocrate, et Périclès avait ainsi pour grand-oncle le frère d'Hippocrate, ce Clisthène qui se rendit célèbre à Athènes par des réformes auxquelles l'histoire a attaché son nom. Enfin Hippocrate et Clisthène étaient issus du mariage de Mégaglès, fils d'Alcméon, avec Agariste, fille de Clisthène, roi de Sicyone.

On fixe généralement la naissance de Périclès à la troisième année de la 71^e olympiade, vers 494, et c'est vers 471, l'année même de l'ostracisme de Thémistocle, qu'il fit ses débuts dans la carrière politique : il avait alors vingt-trois ans. Il se maria quelques années plus tard, sans doute par convenance de famille, avec une femme dont l'histoire n'a pas conservé le nom, mais qui avait épousé en premières noces, ainsi que nous l'apprend Plutarque, Hipponicus auquel elle donna ce Callias, le contemporain de Socrate et bien connu par ses richesses. Enfin Hipponicus, le premier mari de la première femme de Périclès, avait pour père Callias, fils de Phénippe.

Nous avons ainsi un tableau à peu près complet de la famille de Périclès et de celle d'Hipponicus. Or le père de ce dernier, Callias, peut se rattacher à un fait de l'histoire d'Athènes. Hérodote nous apprend que ce Callias était porte-flambeau à l'époque de la bataille de Marathon. Nous avons donc là un point fixe auquel nous pouvons attacher un fil destiné à nous conduire dans l'exposé chronologique qui va suivre.

Nous pouvons, en effet, supposer, sans chance considérable d'erreurs, que ce Callias avait trente

ans en 490. Dans cette hypothèse, il serait né en 520. Si maintenant nous prenons égal à cinquante ans l'espace de temps qui sépare la naissance du grand-père de celle du petit-fils, nous arriverons à ce résultat que Callias, le fils d'Hipponicus, a pu venir au monde en 470. Hipponicus avait alors vingt-cinq ans, en le supposant né en 495. Après avoir ainsi fixé approximativement à l'année 470 le mariage d'Hipponicus et la naissance de Callias, il nous sera facile d'admettre que le divorce d'Hipponicus et par suite le premier mariage de Périclès ont pu avoir lieu vers 466. On pourra alors placer en 465 la naissance de Xantippe, le fils aîné de Périclès, et en 465 celle de Paralus, son second fils.

Or, pour vérifier non pas l'exactitude, mais la vraisemblance des calculs approximatifs qui précèdent, nous avons à leur faire subir deux épreuves.

Nous voyons premièrement qu'en 460, date que nous avons assignée à la modification de la loi sur les enfants illégitimes, les deux fils de Périclès avaient, l'aîné, quatre ans et, le plus jeune, deux ans, ce qui s'accorde avec ce que

nous dit Plutarque que Périclès avait alors des enfants (*παῖδας ἔχων*).

De plus, Plutarque nous représente, en 430, Périclès comme brouillé avec Xantippe son fils aîné, par suite des désordres de ce dernier, désordres qui avaient été sans cesse en s'aggravant à partir du mariage de Xantippe avec la fille de Tisandre, fils d'Épilycus. Autant la vie de Périclès était régulière et sa maison tenue avec un ordre rigoureux, autant celles de son fils étaient abandonnées à la prodigalité. On sait que Périclès refusa de subvenir aux dépenses excessives de Xantippe, et que celui-ci, peu soucieux de sa propre dignité, allait partout décrivant son père et livrant les détails les plus intimes de l'existence de Périclès à ses adversaires et à ses ennemis. C'est ainsi qu'il allait partout répéter, en les présentant certainement sous un jour faux et par suite défavorable, les entretiens de son père et de Protagoras. Or, ce fut en 444 que Protagoras arriva à Athènes. Voilà donc dans l'histoire des relations de Périclès et de son fils une date dont nous pouvons tirer la conséquence suivante : c'est qu'elle coïncide avec le moment, postérieur au mariage de Xantippe, où celui-ci,

furieux des refus par lesquels son père répondait à ses demandes d'argent, allait le décrier dans Athènes. En fixant donc son mariage à l'année 440, nous voyons, en nous reportant à la date présumée de sa naissance, qu'il avait alors vingt-cinq ans, ce qui se concilie avec toutes les probabilités.

De plus, remarquons qu'à sa mort, survenue en 430, il avait trente-cinq ans et que son frère, enlevé aussi par la peste à la même époque, avait trente-trois ans. On sait la nullité de ces deux fils du plus illustre des Grecs, auxquels Eupolis, dans sa comédie des *Dèmes*, a fait une allusion peu flatteuse. Platon, dans *le premier Alcibiade*, nous les représente comme des enfants très-peu dignes de leur père et dont on n'a pu rien faire. Ce jugement eût été bien sévère s'il se fût adressé à des jeunes gens dont l'aîné aurait eu, par exemple, vingt-cinq ans, c'est-à-dire si l'on pouvait abaisser d'un nombre notable d'années, soit de dix ans, la naissance de Xantippe ; tandis qu'il n'est que juste, s'adressant à des hommes de trente-cinq et trente-trois ans, arrivés par conséquent à l'âge où l'homme doit avoir donné la mesure de ce dont il est capable. Nos conjec-

tures s'accordent ainsi de tous points avec les données de l'histoire.

Nous avons encore un second moyen de vérification. Nous avons fixé en 470 le mariage d'Hipponicus ; la femme qu'il épousa devait être nécessairement fort jeune ; nous pouvons la supposer âgée de seize ou dix-huit ans. Elle était ainsi née en 486 ou 488, quelques années après Périclès. Elle avait donc de vingt à vingt-deux ans, lorsque en 466, elle épousa Périclès, ce qui lui donne au plus trente ou trente-trois ans, lorsque Périclès, après avoir divorcé avec elle, la remaria à un troisième mari. Cet âge n'est nullement incompatible avec un troisième mariage. On voit combien tous ces fragments, tous ces débris de l'antiquité reprennent facilement leurs places relatives dans cet édifice chronologique que nous avons tenté de reconstruire.

Ainsi donc nous observions les lois de la vraisemblance en fixant à l'année 455 ou 453 av. J.-C. la liaison de Périclès et d'Aspasie, puisque cet événement, postérieur à la modification de la loi sur les enfants illégitimes (lors de laquelle ses enfants étaient encore en bas âge), doit de toute nécessité se placer après l'année 460.

Comme nous nous proposons de faire voir que la naissance du fils illégitime de Périclès dut avoir lieu vers 450, nous pouvons en conclure que c'est dans le cours de la 81^e olympiade, vers 455, que l'on doit placer le divorce de Périclès et son second mariage avec Aspasia.

Le divorce de Périclès contient un enseignement que nous ne pouvons négliger ; il nous montre dans quelle situation inférieure se trouvait la femme grecque. Mariée trois fois, la première à Hipponicus, à qui elle donne un fils, Callias, la seconde à Périclès qui a d'elle deux enfants, Xantippe et Paralus, et la troisième à un mari inconnu à qui elle donne sans doute encore des enfants, cette femme passe ainsi des bras de l'un dans les bras de l'autre, sans que les liens précédents soient jamais dénoués par la mort. Auquel de ses maris cette femme pouvait-elle s'attacher ? Auprès duquel de ses enfants son cœur de mère dut-il rester fixé ? De maison en maison, elle va, non-seulement changeant d'affection, mais encore changeant de culte et d'aïeux ; promenant sa fécondité à travers trois familles grecques, qui ne songent qu'à obtenir d'elle des fils afin que le feu du foyer ne vienne

pas à s'éteindre et que le tombeau paternel ne soit pas privé des honneurs qui lui sont dus. Sans doute de graves considérations religieuses fermaient les yeux des Grecs sur cette condition déplorable de la femme ; mais elle était un effet même de la protection dont la loi couvrait la femme, protection étroite et sévère, qui s'étendait sur elle comme sur un enfant ou un aliéné, en un mot comme sur un être impuissant à s'appartenir et à se commander à lui-même. C'était la loi qui permettait le divorce à Périclès ; mais elle ne lui donnait pas le droit d'abandonner sa femme, lui créant au contraire le devoir, s'il voulait s'en séparer, de pourvoir à son sort et de lui trouver, dans un autre mari, un autre maître et un autre protecteur.

Sans doute c'était sans amour que Périclès avait épousé cette femme, comme c'était sans haine qu'il la quittait. Dans ces deux circonstances, il conforma sa conduite à un sentiment essentiellement grec et ne dut rencontrer le blâme d'aucun de ses concitoyens. Cette femme avait dirigé sa maison avec ordre et lui avait donné des enfants : elle avait rempli son devoir. Périclès avait pourvu à ses besoins et l'avait rema-

riée en la dotant comme un père attentif : il avait rempli le sien.

✱ Mais autant ce premier mariage fut conforme aux sentiments étroits des Grecs, autant son second mariage avec Aspasia lui fut dicté par le besoin moral d'une union plus intime basée sur la sympathie mutuelle de deux âmes réunies dans de communes aspirations. Le premier mariage de Périclès fut plus grec ; le second plus véritablement humain. L'un fut selon les idées du monde antique ; l'autre selon les idées que nous nous faisons dans nos sociétés modernes des rapports moraux qui doivent unir l'homme et la femme. L'intérêt de sa race seul lui conseilla le premier ; l'amour seul qu'éveilla en lui les charmes d'esprit et de cœur de la belle Milésienne l'enchaîna dans le second. Et peut-être, après avoir achevé la lecture de ce livre, accordera-t-on à Aspasia l'honneur d'avoir séduit le puissant génie de Périclès par les charmes communicatifs d'une âme vraiment grande et généreuse plus encore que par ceux de l'esprit et de la beauté. Car c'est la valeur morale d'Aspasia qui nous a séduit à la pensée de raconter sa vie et c'est elle que nous voudrions qu'on entrevît à

travers les discussions et les inductions historiques que nous sommes obligés de présenter avant d'exposer ses idées et ses doctrines.

⚡ Toutefois Aspasia connaissait certes mieux que nous le monde antique au milieu duquel elle vivait. Elle savait sous l'empire de quelle loi elle allait épouser Périclès : son mariage devait toujours être illicite aux yeux des Athéniens et ses enfants illégitimes. Mais la passion, et l'on ne saurait s'en indigner, a été et sera toujours supérieure à des lois restrictives, nées de considérations politiques plus que conformes aux sentiments humains de l'éternelle morale. Ces mariages avec des étrangères n'étaient point rares. Cette loi qu'aucun Athénien parlant sur l'agora dans un intérêt général n'eût consenti à blâmer et n'eût pas même compris qu'on critiquât, plus d'un la violait en secret, protestant ainsi contre toute loi qui sacrifie à la raison d'État les droits imprescriptibles du cœur. Ces mariages ne se faisaient naturellement pas avec la pompe qui entourait ordinairement les mariages légitimes : les chants n'accompagnaient pas la nouvelle épouse jusqu'au logis conjugal ; l'air ne retentissait pas de bruyants hyménées. Tout était ré-

duit au strict nécessaire, à la seule formalité religieuse. Autant que possible on tenait ces mariages secrets; et généralement ils se contractaient hors d'Athènes. Les personnes peu connues ou peu en vue parvenaient à cacher la condition d'étrangère de leur femme et faisaient inscrire les enfants, sous faux serment, sur le registre de leur Phratrie. De là souvent, postérieurement au mariage des enfants, des récriminations, des accusations, des procès dont les œuvres des Orateurs peuvent donner une idée saisissante. Mais Périclès, par la notoriété qui s'attachait à la moindre de ses actions, ne pouvait cacher la nationalité d'Aspasie, pas plus qu'il ne pouvait tenir son mariage secret. Aussi ce fut pour ses ennemis un motif d'incessantes attaques, de cruels traits d'esprits et d'injures imméritées au-dessus desquelles savait s'élever la sérénité de Périclès.

λ. Aspasie lui donna un fils qui, sous le coup de la loi dont nous avons parlé longuement, était ce que les Grecs appelaient un enfant illégitime (νόθος). L'expression grecque ne peut se rendre par un mot français exactement correspondant. Un νόθος n'était point un bâtard, puis-

qu'il était le fils réel du père et de la mère; ce n'était point non plus un enfant naturel puisqu'il était d'un père et d'une mère effectivement réunis l'un à l'autre par le même lien religieux que dans les mariages reconnus par l'État. Nous ne voyons donc que l'expression d'enfant illégitime qui puisse nous rendre exactement le sens du mot grec, avec cette restriction que l'enfant n'était illégitime que par rapport au droit spécial de l'Attique. Un νόθος était donc un enfant issu d'un mariage dont on pouvait reconnaître dans une certaine mesure la valeur religieuse et morale, mais auquel l'État refusait toute valeur sociale et politique, méconnaissant au père et à la mère le droit de transmettre à leurs enfants, avec leur sang, le titre et la qualité d'Athénien qu'un seul des deux possédait. Ainsi, aux yeux des Athéniens, le fils de Périclès et d'Aspasie était le fils réel et reconnu de Périclès, mais l'État le repoussait de la cité, car il ne voulait pas, en lui accordant le titre de citoyen et les droits qui y étaient attachés, être exposé à confier un jour le soin d'offrir les sacrifices aux dieux-ancêtres de la cité à cet enfant qui, par sa mère appartenait à des dieux étrangers. Sans

doute, dans un mariage entrecitoyens, la femme, changeant de culte, offrait désormais et exclusivement les sacrifices aux dieux-ancêtres du mari, mais en tant qu'Athénienne elle tenait de sa famille, au même degré que son mari, et pouvait transmettre à ses enfants le privilège d'honorer les dieux de la patrie. Une dernière remarque va faire sentir ce caractère particulier de l'enfant illégitime. Quand Périclès, privé de ses fils légitimes par la peste, se vit frustré de l'espoir de transmettre le foyer de sa maison et le tombeau de ses ancêtres, il ne put sortir de cette position douloureuse pour un Grec que par une infraction à la loi, consentie par le peuple. Il aurait pu, sans doute, par l'adoption, se créer une descendance légitime, mais par l'adoption d'un enfant athénien, c'est-à-dire né de père et de mère athéniens, et non de celui qu'il avait eu d'Aspasie ; car l'adoption eût fait de ce dernier un citoyen, ce qu'il n'était pas et ne pouvait être, l'adoption permettant, c'est là le fond de la question, à l'adopté un changement de culte privé, à cette condition, que l'adopté fût choisi parmi ceux-là seuls qui professaient le même culte public que l'adoptant.

On voit ainsi dans quelle position particulière se trouvait le fils d'Aspasie. Les enfants illégitimes étaient complètement séparés des enfants des citoyens. Ils ne faisaient pas leurs exercices et n'étaient pas conduits dans les mêmes gymnases. Un gymnase spécial, appelé le Cynosarge, situé hors de la ville et placé sous l'invocation d'Hercule, était réservé à leurs exercices. A la vérité, dans la pratique, on s'était peu à peu départi d'une sévérité si excessive : c'est du moins ce que l'on peut conclure de ce que dit Plutarque au commencement de la vie de Thémistocle. Toutefois nous allons voir par un fragment d'une comédie d'Eupolis que le sentiment intime du peuple Athénien était plus fort que sa générosité et persistait malgré tout.

L'histoire n'est pas muette sur ce fils d'Aspasie, que Périclès à la fin de sa vie fit, de l'assentiment du peuple, inscrire sous le même nom que lui sur le registre de sa Phratrie. Certes, le grand nom qu'il laissait à son fils était difficile à porter et sa gloire était un héritage qui ne pouvait que s'amoinrir entre d'autres mains que les siennes ; cependant Périclès le fils, s'il ne fut point un citoyen illustre d'Athènes, fut un

homme non pas considérable, mais considéré. Il occupa des fonctions honorables dans l'État. En effet, sur une inscription du Louvre (Froëhner, n° 46), dans le Compte rendu des sommes dépensées par les trésoriers du Parthénon, dans la troisième et dans la quatrième année de la 92^e olympiade, nous voyons cité Périclès de Cholarge parmi les Hellénotamies de la troisième année de la 92^e olympiade (410 av. J.-C.). Les Hellénotamies étaient des magistrats qui, au nombre de dix et secondés dans la répartition de l'argent par des adjoints, administraient les contributions des alliés que les collecteurs d'impôts venaient verser dans le trésor du Parthénon. C'était là, le titre seul en fait foi, une position honorable pour un homme. Il occupa même un des plus hauts postes de l'État, celui de stratège. Il fut en effet un des douze généraux qui commandaient la flotte grecque au combat des Arginuses, dans la troisième année de la 95^e olympiade. On sait les suites tragiques qu'eut cet événement. Poussés par la tempête, les généraux furent accusés d'avoir négligé de recueillir les cadavres des naufragés. Les Athéniens, froissés dans leur culte religieux pour les morts

et entraînés par un mouvement de cruelle sévérité, condamnèrent à mort les douze généraux parmi lesquels se trouvait le fils de Périclès. Sa destinée fut ainsi impitoyablement tranchée à un âge où il pouvait encore espérer rendre plus d'un service à sa patrie et faire honneur au nom illustre que lui avait légué son père.

Tels sont les deux documents historiques où se trouve mentionné le nom de Périclès le fils, comme rattaché aux fastes d'Athènes. Nous arrivons au fragment d'Eupolis dont nous avons parlé ci-dessus. Il appartient à une comédie intitulée *les Dèmes* qui fut représentée vers 416, au commencement de la 91^e olympiade, et il nous a été conservé par Plutarque dans la vie de Périclès. Dans cette comédie, Eupolis avait fait figurer plusieurs des plus illustres citoyens d'Athènes morts à cette époque. Il les peignait dans leur vie d'outre-tombe s'intéressant aux affaires de la patrie, et s'informant des événements survenus après leur mort. C'est ainsi que, selon Plutarque, Eupolis avait représenté Périclès faisant cette question : « Et mon fils illégitime, vit-il toujours ? » et Myronidès lui répondant : « [Oui] et depuis longtemps ce serait un homme

considérable, s'il n'eût eu contre lui le malheur d'être le fils de la courtisane. » Ou en traduisant mot pour mot le texte concis d'Eupolis : « Depuis longtemps ce serait un homme, s'il n'eût redouté le malheur (provenant du fait) de la courtisane. »

Ce passage n'est pas sans obscurité, mais nous ne croyons pas qu'on puisse lui donner un sens plus raisonnable. Si on examine la position particulière faite à Périclès le fils, on verra qu'en un seul vers Eupolis a expliqué ce qu'elle avait en réalité de difficile et de faux. Fils illégitime de Périclès, inscrit par son père, du consentement des Athéniens, sur le registre de sa Phratrie et compris parmi les citoyens du dème de Cholarge, il pouvait avoir acquis les droits réels attachés au titre de citoyen, pouvoir de l'aveu de tous en remplir les charges avec honneur ; il n'en est pas moins vrai que son inscription n'était qu'une fiction et n'avait pu lui infuser cette qualité d'Athénien qu'il n'avait pas apportée avec lui en naissant. Sa position devait avoir, aux yeux de ses concitoyens, quelque chose de faux et de factice, qui les blessait dans leurs croyances ; et l'on s'imagine facilement toutes les

difficultés et tout le mauvais vouloir que le fils de Périclès dut rencontrer dans sa carrière publique. Devenu, du fait de son inscription, fils légitime de Périclès et citoyen du dème de Cholarge, il n'en restait pas moins pour ses adversaires politiques un intrus dans la cité et le fils illégitime de la courtisane. On comprend donc que le malheur de sa naissance l'ait souvent arrêté dans son désir de briller et qu'il ait plus d'une fois redouté l'honneur de charges publiques, qui devaient rappeler sur lui l'attention et le dédain des Athéniens.

Mais ce fils de Périclès et d'Aspasie eut du moins l'honneur d'être admis aux entretiens de Socrate et dans sa familiarité. Dans un de ses Mémoires sur Socrate (III, v), Xénophon l'a mis en scène avec son maître. On connaît l'art achevé des écrivains grecs, et en particulier l'exactitude de Xénophon ; c'est avec un génie tout dramatique qu'ils portent leur attention, dans la composition de leurs dialogues, à bien placer la scène, à en préciser le moment, l'occasion et le lieu. Or, dans ce dialogue de Xénophon, Socrate est évidemment un homme déjà mûr, qui parle avec toute l'autorité de son âge, de son

savoir et de son expérience. Périclès au contraire est encore un homme jeune ; il n'a pas encore abordé les hautes fonctions de l'État, mais il y vise, et il est à la veille de briguer les suffrages de ces concitoyens. Ce n'est plus tout à fait un jeune homme ; il semble qu'on doive le considérer comme placé entre la jeunesse et le commencement de l'âge mûr, entre vingt-cinq et trente-cinq ans. Il devait donc, à très-peu d'années près, avoir trente ans au moment de cet entretien. Quant à la date de cette conversation entre lui et Socrate, elle ressort facilement des faits mêmes dont Xénophon rappelle le souvenir. Voici, en effet, comment s'exprime Périclès le fils dans une phrase qui résume la situation politique d'Athènes au moment où il parle : « Depuis l'échec de nos mille hommes avec Tolmidès, auprès de Lébadée, et celui d'Hippocrate à Délium, la gloire d'Athènes s'est humiliée devant celle des Béotiens, et l'audace des Béotiens s'est accrue à ce point, que les Béotiens, qui jadis n'osaient pas se mesurer avec les Athéniens sans les Lacédémoniens et les autres peuples du Péloponèse, menacent maintenant de se jeter sans alliés sur l'Attique, et que

les Athéniens, qui jadis, lorsque les Béotiens étaient seuls, allaient ravager la Béotie, craignent maintenant que les Béotiens ne ravagent l'Attique. »

Il nous semble que le moment de l'entretien est clairement désigné. L'échec de Tolmidès est de 447 ; celui d'Hippocrate à Délium est de 424. L'entretien est donc postérieur à cette dernière date. De plus l'attitude signalée chez les Béotiens correspond à l'année 421. En effet, vers la fin de 423 ou vers le commencement de 422, pendant la trêve d'un an, les Béotiens firent éclater leur animosité contre Athènes en détruisant les murs de Thespies, qu'ils accusaient uniquement d'avoir manifesté des tendances favorables à Athènes. L'année suivante dans le mois de mars de l'année 421, lorsque fut conclue par Nicias la trêve de cinquante ans, les Béotiens refusèrent de la reconnaître et d'y adhérer ; ils se maintinrent en état d'hostilité vis-à-vis d'Athènes. C'est donc bien là le moment où les Béotiens, dans l'été de 421, menaçaient l'Attique sans l'aide des Lacédémoniens. L'entretien ayant donc eu lieu dans l'année 421, nous pouvons dire approximativement que Périclès le

filz pouvait avoir trente ans en 420. A cette époque Socrate avait quarante-neuf ans. Ainsi, si nos calculs sont justes, Périclès le filz avait trente-quatre ans en 416, lors de la représentation des *Dèmes* d'Eupolis, quarante ans lorsqu'en 410 il remplit les fonctions d'administrateur des contributions des alliés, quarante-quatre ans lorsqu'il fut nommé stratège et commanda au combat des Arginuses et enfin quarante-cinq ans, en 405, lors de sa condamnation et de sa mort.

Pour lui conserver le caractère d'homme jeune écoutant les leçons et les conseils de Socrate, nous ne pouvions guère lui donner plus de trente ans (tout au plus trente et un ans ou trente-deux) et nous ne pouvons pas lui donner moins, car Socrate lui dit vers la fin du dialogue : « Je suis convaincu que tu as conservé les principes de stratégie légués par ton père. » Or, en 429, date de la mort de Périclès, son filz aurait eu vingt et un ou vingt-trois ans et on ne peut raisonnablement lui en accorder moins, car il est nécessaire que, pendant quatre ou cinq ans, de dix-huit à vingt et un ou vingt-trois ans, ce jeune homme ait pu assister avec quelque pro-

fit aux entretiens et aux leçons de son père pour justifier la phrase que Xénophon met dans la bouche de Socrate.

Selon toutes les probabilités, nous devons donc fixer à la fin de la 81^e olympiade, ou au commencement de la 82^e, de 453 à 450, la naissance du fils d'Aspasie et de Périclès.

Nous avons ainsi parcouru le cercle entier de nos recherches chronologiques. Nous avons dit tout ce que, sans se perdre dans de vaines conjectures, on pouvait présumer de la naissance d'Aspasie, de son enfance et de l'époque qui précéda sa liaison avec Périclès. Nous avons montré les graves conséquences que devait avoir pour elle sa position d'étrangère, à quel moment et dans quelle condition difficile elle épousa Périclès. Nous ne pourrions, on le conçoit, la suivre d'année en année ; ce serait impossible même s'il s'agissait de Périclès, car le temps nous a mesuré d'une main trop avare les documents qui se rapportent à toute cette grande époque de l'histoire d'Athènes. Nous ne pourrions que nous arrêter à quelques moments remarquables de sa vie et grouper les témoignages que nous ont laissés les historiens et les philo-

sophes d'Athènes, afin de montrer dans toute sa lumière le génie véritablement supérieur de cette femme que Périclès avait librement choisie pour compagne.

CHAPITRE V

La maison de Périclès. — Son caractère et sa manière de vivre. — Son affection pour Aspasia. — Les hôtes de Périclès et d'Aspasia. — Nature de leurs entretiens. — Influence d'Aspasia. — Euripide et la *Médée*. — Anaxagore. — Direction des idées d'Aspasia et ses relations avec les femmes de son temps. — Phidias.

Il est difficile, à une époque aussi éloignée que la nôtre du siècle de Périclès, d'avoir une vue bien nette de la vie privée des personnages que nous mettons en scène. Ils se meuvent à nos yeux dans la brume du lointain et trop souvent disparaissent dans de vastes taches obscures qui sont les lacunes de l'histoire. Nous devons donc nous en tenir aux traits généraux, les traits particuliers manquant la plupart du temps de vérité ou même de vraisemblance et ne nous arrivant que de deuxième ou de troisième main.

Nous sommes forcés de refuser aux lecteurs l'ampleur de renseignements et la richesse anecdotique dont pourrait faire preuve un écrivain les introduisant dans le salon littéraire de madame Récamier ou parmi l'entourage politique de madame de Staël, ou bien, en remontant un peu plus haut dans l'histoire, au milieu des réunions précieuses de l'hôtel de Rambouillet ou dans le cercle royal de madame de Maintenon. D'ailleurs les personnages que rencontre notre récit appartiennent à l'histoire générale et comptent parmi les plus grands dont s'enorgueillissent les sciences politiques, philosophiques et morales ; il nous devient donc inutile d'insister sur certains côtés connus et pour ainsi dire classiques de leur caractère et de leur vie. Nous n'en devons retenir que ce qui a un rapport direct et immédiat avec l'objet de ce livre.

Dans ce chapitre, nous voudrions esquisser la physionomie de l'entourage d'Aspasie, la nature des relations de cette femme célèbre et, si non encore analyser et résumer ses idées, du moins indiquer la direction et le penchant de son esprit.

Résignons-nous d'abord à écarter toute mise

en scène, car nous ne pourrions que rassembler un certain nombre de lieux communs archéologiques sur les maisons des anciens, sur leur luxe, sur leur ameublement ou sur la toilette des femmes ; ils nous rendraient certainement quelques aspects pittoresques de la vie hellénique, mais nous ne pourrions désigner aucun de ces détails comme s'étant adapté particulièrement aux goûts et à la manière de vivre de Périclès et d'Aspasie. Athènes à cet époque offrait toutes les jouissances de la vie qu'une intelligence toujours en éveil assure à la délicatesse d'un peuple civilisé. Tandis que les monuments publics étalaient à tous les regards leur splendeur, les maisons des plus riches particuliers étaient petites, étroites et dépouillées de toute ornementation architecturale ; mais elles renfermaient tout ce que peut suggérer à un peuple d'un goût aussi pur ses habitudes d'aimable hospitalité et de sociabilité exquise. Nous pouvons être assurés que dans l'intérieur de sa maison et jusque dans les moindres objets d'un usage quotidien, Périclès aimait trouver, pour emprunter une expression remarquable à l'oraison funèbre que Thucydide lui fait prononcer, « cette élégance

dont le charme journalier dissipe les tristesses de la vie. »

D'une famille opulente et illustre, Périclès vivait sans faste. Ses biens étaient administrés avec un soin scrupuleux par son intendant Évangélus et ses dépenses sévèrement basées sur ses revenus. Il semble qu'une fois pour toutes il ait voulu se débarrasser des soucis quotidiens de la vie et régler le train de sa maison afin de se dégager de toute préoccupation matérielle. Son esprit paraît en effet avoir toujours plané dans une sphère de désintéressement et de renoncement aux objets de peu d'importance. Se rendant compte à un degré extraordinaire des hautes destinées d'Athènes, il vivait dans son existence publique ou privée comme s'il se fût senti sous les regards mêmes de la postérité. Ne prodiguant jamais ni sa personne, ni sa parole, c'est à juste titre qu'il avait été surnommé l'Olympien, soit par allusion aux foudres que lançait son éloquence, soit par allusion à cette gravité et à cette sérénité véritablement olympiennes dont ses traits, ses discours, sa démarche étaient naturellement revêtus. Bien différent de son adversaire, du chef du parti oligarchique, de ce Cimon

aux allures populaires, si accessible aux fracas de la gloire, il avait conservé, lui, chef du parti démocratique, le tempérament aristocratique, et, dégagé de toute familiarité, aussi peu sensible aux flatteries qu'aux injures, il aimait le peuple d'Athènes, cette multitude qui se pressait au pied de sa tribune, non pour le peu de valeur de chacun, mais pour l'ensemble des qualités de tous et surtout pour la mobilité enthousiaste vers le grand et vers le beau, qui, à ses yeux, faisait de cette foule d'artisans et de marins l'élite de l'humanité.

Ce qu'il était en public, il l'était devant les siens. L'histoire ne nous a pas transmis un seul trait vulgaire de Périclès et il était véritablement créé pour être le contemporain des dieux de Phidias, car, à la majesté des pensées, il ajoutait ce calme marmoréen d'un visage qu'on n'a jamais vu sourire.

Tel était l'homme qui, pendant vingt-trois ans, partagea sa vie, son intelligence, ses pensées avec celle que Cratinus n'a pas craint de nommer « une concubine aux yeux de chienne, fille de l'impudicité. » Aspasia fut l'affection la plus profonde de sa vie et le temps ne fit que resser-

✶ rer le lien qui les unissait. C'est pour elle, devant ses juges, qu'il versa ses plus brûlantes et ses plus éloquents larmes. Nous devons croire que cet homme impassible avait dans les épanchements secrets du cœur une chaleur et une tendresse d'un charme d'autant plus grand qu'il était plus réservé dans le commerce habituel de la vie. L'amour qu'il avait conçu pour Aspasia était si puissant et si vif, qu'il n'avait pu, bien que maître de lui-même, résister à ces démonstrations extérieures que les hommes savent rarement refuser à l'objet de leur affection. « Tous les jours, nous raconte Plutarque, qui emprunte ce trait à l'*Aspasie* d'Antisthène, en sortant de chez lui ou en revenant de l'Agora, il la saluait d'un baiser. »

Il ne faudrait pas d'ailleurs dénaturer en l'exagérant la portée de cette anecdote et croire que le public jamais fut témoin de ce témoignage d'affection de Périclès. Comme tous les Grecs, il réservait soigneusement à l'intimité ces marques extérieures de tendresse. L'affection conjugale était certainement chez lui, comme chez tout Athénien, renfermée dans le secret du gynécée ; et il aurait cru manquer aux plus simples lois

de la bienséance, ce sentiment d'une délicatesse tout hellénique, en violant ainsi en public cette pudeur qui réside sur le front d'une femme. Si l'on veut croire à la vérité de cette anecdote, qui n'emprunte pas au dialogue philosophique d'Antisthène une grande valeur historique, il faut l'accepter comme la confidence d'un familier de sa maison. Si Plutarque l'a accueillie dans son récit, c'est que cette marque tout intime d'affection, naturelle à tous les hommes et en particulier au caractère expansif et communicatif du Grec, était une exception, digne d'être remarquée, à la majesté, à la dignité habituelle de l'attitude de Périclès et témoignait du tendre prestige qu'Aspasie exerçait sur le plus grave et le plus impassible des hommes.

Sa maison, que dirigeait Aspasie avec une grâce ignorée des femmes grecques, était le rendez-vous de tous ceux dont nous sommes habitués à associer les noms à la grandeur d'Athènes. C'était là que se rendaient les étrangers qu'attirait de Sicile ou d'Ionie le génie de cette Athènes, l'école et l'honneur de la Grèce. C'était chez Périclès et chez Aspasie qu'ils pouvaient apprécier, au milieu de la fleur de la société

athénienne, les charmes pénétrants de l'atticisme ; et c'est de là qu'ils allaient répandre ces qualités de goût, de politesse, d'éloquence simple unie à une diction choisie, qui devaient amollir l'humanité encore âpre et farouche en lui faisant savourer ces fruits plus doux de la civilisation.

Tous ceux qui, comme Protagoras, tenaient à honneur de briller au milieu de cette réunion d'élite, trouvaient là pour auditeurs, parmi bien d'autres, Anaxagore, Zénon, Phidias, Euripide et Socrate, Socrate s'ignorant encore, mais, comme l'abeille, puisant dans l'entretien de chacun tous ces sucs divers dont il sut composer le miel qu'il versa dans l'âme de Platon.

Nommer les familiers de la maison d'Aspasie n'est-ce pas nous initier à leur conversation même, politique avec Périclès, artistique avec Phidias, littéraire avec Euripide, philosophique avec Anaxagore, humaine enfin avec Socrate, et dont les dialogues de Platon peuvent seuls nous donner une idée et nous rendre l'impression. Car, il faut le reconnaître, c'est le ton de pareils entretiens qui a pu donner naissance à ce genre

dialogué, revêtu de la forme définitive du beau par le génie du maître. Relire le *Phèdre*, c'est vivre par-delà les siècles dans l'intimité de Socrate, de Périclès et d'Aspasie; c'est prêter l'oreille aux paroles mêmes tombées de leurs lèvres sonores. Mais ces entretiens, dont nous pouvons ainsi nous former une image parfaite et ennoblie, n'empruntaient-ils pas à la présence d'une femme un ton plus tempéré, une élégance plus choisie, en même temps qu'une plus grande délicatesse de pensées? Ne s'enrichissaient-ils pas de ces nuances infinies de sentiment qu'une femme seule sait parfois entrevoir dans les manifestations du bien et du beau? Ces entretiens, en effet, bien qu'ils pussent devoir un éclat suffisant à chacun des interlocuteurs, eussent-ils atteint ces formes exquisés de politesse et d'urbanité, si le génie d'Aspasie en eût été absent et n'eût pas toujours maintenu le langage des hommes dans les justes bornes de la bienséance? Le salon d'Aspasie dut certainement à la présence inaccoutumée jusqu'alors d'une femme cette retenue qui n'exclut pas la gaieté et dont sans doute, au théâtre de Bacchus, la Muse comique eût tempéré les audaces de son langage si elle

eût pu craindre que ces paroles rencontrassent des oreilles féminines.

Nous ne pouvons malheureusement savoir combien de traits heureux lui durent l'éloquence de Périclès et le génie poétique d'Euripide. Toutefois on a beaucoup exagéré la part qu'elle a pu avoir aux discours de Périclès; Platon lui-même a outre-passé en cela ce qu'il est possible d'admettre, mais c'est par une fiction littéraire qui n'était point destinée à tromper la postérité et que nous tâcherons de mettre en lumière, lorsque, plus loin, nous analyserons le *Méneuxène*. C'est pourquoi il nous paraît préférable d'attendre le moment où nous réunirons dans un même examen l'oraison funèbre de Périclès et le *Méneuxène* de Platon, pour dire ce que nous pensons de la prétendue influence d'Aspasie sur le génie oratoire de Périclès.

Quant à Euripide, sa sensibilité le rendait sans doute plus que tout autre accessible aux vues ingénieuses et délicates d'une femme sur le développement des passions et aux découvertes inattendues qu'elle pouvait faire dans les plus secrets replis du cœur humain. Euripide a souvent traité la femme avec sévérité; c'est que

peut-être au commerce d'Aspasie il se formait de la femme, de sa valeur morale et de sa destinée, un idéal que ne justifiaient point les femmes de son temps, descendues presque au rang d'esclaves vicieuses par les suites funestes d'un long abaissement domestique. Mais où et comment saisir les traces de l'influence d'Aspasie dans les œuvres du poète? Étaient-ce ses larmes qui tombaient des yeux d'Électre? Étaient-ce ses préoccupations maternelles qui s'échappaient des lèvres expirantes d'Alceste? Plus de deux mille ans ont recouvert ces mystères du génie et du cœur et chercher à les déchiffrer aujourd'hui ce serait infailliblement s'égarer dans de vaines chimères.

Toutefois il nous reste dans les œuvres d'Euripide, c'est du moins l'impression qui est demeurée dans notre esprit, un témoignage éclatant de l'admiration qu'Aspasie avait inspirée au poète. Lequel en effet des Grecs, de ceux que la naissance et le talent avaient introduits dans le cercle de cette femme remarquable, de ceux qui avaient recueilli de sa bouche des trésors de morale et d'éloquence, lequel de Périclès, de Phidias, de Socrate, présent au théâtre ne tourna

les yeux vers Aspasia, assise aux gradins des femmes et déceimment voilée, à ces vers de la *Médée* qu'Euripide avait mis dans la bouche du chœur ?

« Souvent déjà je me suis avancée à travers de plus subtiles recherches et je me suis livrée à des discussions plus élevées que celles qu'il appartient à la race féminine d'aborder. C'est qu'en effet il est même en nous une Muse dont l'entretien nous inspire la sagesse (non à toutes, car on n'en trouvera peut-être que bien peu dans le nombre); et c'est qu'en effet le génie de la femme n'est point étranger à la Muse. »

Ce passage n'éveillait-il pas, chez ceux qui y avaient pris part, le souvenir des entretiens d'Aspasia ? Et le poète, dans cette *Médée* représentée dans la première année de la 87^e olympiade (452 av. J.-C.), n'adressait-il pas cette juste consolation et ce témoignage d'admiration méritée à celle qu'Hermippe venait de traîner scandaleusement devant les Héliastes sous une accusation d'impiété ? N'était-ce pas répondre à l'accusation d'Hermippe par le droit revendiqué publiquement pour Aspasia de poursuivre la connaissance du vrai jusque dans les hauteurs

sereines de la philosophie ? A peine relevée de l'insulte, à peine lavée de la calomnie, n'était-ce point pour Aspasia une consolation bien due que d'entendre monter jusqu'à elle ce témoignage impérissable de la Muse ?

Le ton général qui règne dans les vers que nous venons de citer d'Euripide nous ramène directement au caractère des entretiens d'Aspasia que nous avons précédemment indiqué, lorsque nous les avons rapprochés des dialogues platoniciens.

La nature réfléchie de Périclès, son habitude de soumettre les actes, non-seulement de sa vie, mais encore de sa politique à des vues à longue portée, le prédisposaient admirablement aux spéculations philosophiques. Son esprit, auquel étaient accessibles toutes les cimes de l'entendement humain, tendait dans une élévation continue à se dépouiller de tous les préjugés de ses contemporains. Les nouveautés philosophiques ne devaient point l'effrayer plus que ne l'avaient arrêté les nouveautés politiques. Aussi l'on conçoit facilement l'accueil qu'il fit et la longue amitié qu'il voua au philosophe de Clazomène.

Anaxagore a joué un trop grand rôle dans l'histoire des idées humaines et il se trouve trop intimement lié à ce qui fait le sujet de ce livre pour que nous ne lui accordions pas quelques instants d'attention.

Anaxagore naquit à Clazomène dans la 70^e olympiade, 500 ans av. J.-C. On a dit qu'il avait été disciple d'Anaximène de Milet; mais, de même que les Grecs aimaient à remonter le cours des générations et à se présenter comme les descendants des héros et des dieux, par une suite non interrompue d'ancêtres, de même ils aimaient à établir une filiation dans les idées, à leur attribuer une origine divine et à leur faire descendre le cours du temps par une transmission continue. Il suffit donc que, dans l'ordre des temps, Anaximène ait précédé Anaxagore pour que les Grecs, trop esclaves des séries exactes, nous aient représenté celui-ci comme l'auditeur et le disciple du philosophe de Milet. Ce qui est vrai et ce qui forme le lien réel entre tous deux, c'est que leur esprit se mouvait dans le même cercle d'idées et qu'ils avaient dirigé leurs recherches vers les sciences physiques qui étaient le sujet préféré des philosophes ioniens.

Dans l'histoire du progrès humain, l'étude de la nature précéda l'étude de l'homme. L'humanité s'intéressa à tout ce qui était en dehors d'elle avant de s'intéresser à elle-même, et, comme cela d'ailleurs se conçoit aisément, le monde cosmique la sollicita et la préoccupa avant le monde moral. Tout en tenant compte de la distance qui sépare l'étude des phénomènes célestes de l'étude des phénomènes de la conscience, il faut cependant convenir qu'Anaxagore franchit toutes les limites où s'était renfermé jusqu'alors l'esprit humain, lorsqu'il conçut l'intelligence comme le seul dieu créateur et l'unique directeur du monde et des astres. Cette conception nouvelle et hardie troublait et bouleversait toutes les légendes cosmogoniques du monde antique et les esprits étroitement enchaînés au culte primitif ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elle menaçait les dieux mêmes de l'État.

Cependant lorsque Anaxagore arriva à Athènes sous l'archontat de Callias, dans la première année de la 81^e olympiade (456 av. J.-C.), il put enseigner publiquement et rassembler autour de lui des auditeurs qui devinrent ses disciples. Sa voix put se faire entendre librement

sans que les lois lui imposassent silence, sans que la raison d'État fût invoquée contre sa prédication nouvelle. C'est l'honneur éternel de l'hospitalière et tolérante Athènes d'avoir accueilli et écouté Anaxagore, comme plus tard elle écoutera Socrate pendant tant d'années, jusqu'au jour où des nécessités sociales et politiques, unies à des haines de partis, soulevèrent contre eux les dieux de l'État et des préjugés toujours chers à ceux qui en sont possédés et toujours tout-puissants sur eux. Mais il serait injuste d'oublier que le jour où un accusateur se leva contre Anaxagore, il y avait vingt-quatre ans qu'il enseignait et parlait librement à Athènes.

Riche et de naissance illustre, Anaxagore, dit-on, semblable au voyageur qui rejette les lourds bagages pour rendre sa marche plus légère, se dépouilla volontairement de ses biens en faveur de divers membres de sa famille et se mit à voyager, recueillant et semant la sagesse, sans autre préoccupation que la recherche du vrai. Athènes, ce centre des lumières, l'attirait ; il y vint dans la pensée peut-être d'y faire un court séjour, mais il ne tarda pas à s'y fixer et il y demeura

presque jusqu'à la fin de sa vie. Il avait alors quarante-cinq ans et était dans toute la puissance de son intelligence. Probe, désintéressé, peu touché des vanités de la richesse, inaccessible à l'orgueil et à l'envie, il avait comme Périclès ce calme qui ne s'émeut et ne se trahit jamais. En aucune occasion, nous dit Ælien, on ne vit rire ou même sourire Anaxagore. Tel était l'homme dont la science, la sagesse, la gravité de caractère devaient faire l'ami naturel de Périclès et qui fut l'hôte d'Aspasie pendant plus de vingt ans.

En se reportant à ce que nous avons dit au début de cette histoire, on comprendra mieux dès lors que nous ayons rejeté l'affirmation de ceux qui voudraient qu'Axiochus ait, par une éducation exceptionnelle, préparé sa fille à sa destinée brillante. Quelle qu'ait été l'étendue des vues d'Axiochus, combien peu nous devons tenir compte de l'influence qu'il eut sur l'esprit d'Aspasie, si nous considérons la haute, inévitable et pénétrante influence qu'eurent sur elle, incessamment et pendant tant d'années, le caractère, les idées et les mœurs d'un Périclès et d'un Anaxagore. C'est là où nous devons chercher la

source de son génie et la raison de son développement intellectuel et moral ; c'est là la véritable école où elle ne cessa de s'élever dans le culte du beau et de s'instruire dans la science du vrai. C'est de ces deux hommes illustres qu'elle reçut ces principes de justice qui firent, comme nous le verrons, le fonds même de sa doctrine. C'eût été sans doute un mérite assez grand pour elle de s'être élevée au niveau de leurs entretiens, mais nous devons lui accorder le mérite beaucoup plus rare d'avoir appliqué, à un objet cher et accessible à son cœur, ces mêmes principes qui, joints à l'expérience de la vie, lui révélèrent les fonctions plus hautes qu'un Dieu juste avait dû réserver à son sexe jusqu'alors privé de sa liberté et déchu de sa dignité.

Car, jusqu'à présent, nous n'avons pénétré que dans l'appartement des hommes ; en poussant les portes du gynécéc, et en nous arrêtant dans le péristyle, transformé en salon, dont Aspasia eut la hardiesse de permettre l'accès aux hôtes illustres de Périclès, nous pourrions assister à un spectacle non moins curieux, à des entretiens non moins instructifs et non moins élevés. Là, entourée d'Athéniennes qui n'ont pas craint

la médisance, et d'étrangères reçues librement dans cette maison hospitalière, Aspasia nous apparaîtrait dans tout le prestige de son éloquence et de sa sagesse, encourageant les unes au bien et à la vertu, relevant les autres à leurs propres yeux, les initiant toutes à la dignité, aux véritables devoirs domestiques et à leurs fonctions sociales de mère et d'épouse. Mais, avant de jouir de ce tableau, nouveau dans les mœurs d'Athènes, il nous faudra renverser tout un échafaudage de médisances, de mensonges et de calomnies qui nous en dérobe la vue. Laissons donc retomber les portes du gynécée pour ne les rouvrir que plus loin. Il nous suffit d'avoir indiqué la nature élevée des méditations d'Aspasia, ainsi que le penchant de son esprit, et d'avoir déjà pu faire pressentir que ce n'était point ironiquement que Socrate l'appelait en souriant sa maîtresse en amour.

Nous revenons au tableau général que nous avons voulu présenter de la maison de Périclès. A côté de la philosophie, la politique y régnait. Elle était le rendez-vous de tous ceux qui se préparaient, par les leçons de Périclès, au maniement des affaires publiques et aux luttes de

la parole sur l'Agora. Des hommes, comme Lysiclès, sans naissance et enrichis par le commerce, s'y instruisaient, avec cette merveilleuse aptitude du Grec à tout comprendre et à bien dire, dans les sciences de la politique et du droit, dans les principes de l'économie politique et dans les règles de la stratégie. C'est là sans doute que l'influence d'Aspasie devait se faire le moins sentir, quoi qu'on en ait dit, et bien qu'une femme ait pu être à même de donner un conseil à des hommes politiques dans une ville comme Athènes, où l'équité avait souvent le pas sur le droit, et le sentiment sur la raison. Nous n'insisterons donc pas sur ce sujet plus qu'il ne convient.

Il est temps, d'ailleurs, que nous nous éloignons de ces lieux dont nous ne pourrions nous arracher encore, si nous devons esquisser le portrait de tous ceux qui, se rendant compte des hautes destinées d'Athènes, visitaient cette maison, le centre des lettres et des arts. Devons-nous, cependant, nous contenter d'avoir nommé Phidias parmi ses hôtes immortels? Est-il suffisant que nous ayons prononcé son nom sans évoquer sa gloire? Ne ressort-elle pas,

jeune et vivante encore, de ce sol privilégié à qui les dieux n'ont rien refusé, et d'où Phidias, en le frappant de son marteau, a fait jaillir la source intarissable du beau à laquelle s'est abreuvé le monde ?

Si, en effet, avant de quitter la maison de Périclès, nous levons les yeux, comme devaient les lever avec orgueil les Grecs, chaque fois qu'ils traversaient l'atrium ou le péristyle de leurs maisons, nos regards rencontreront la colline sainte dont les monuments brillent dans la lumière pure et luttent par l'éclat de leurs vives couleurs avec le soleil en feu. Le Parthénon, debout pour des siècles, dans toute sa splendeur, attend les théories qui montent à l'Acropolis aux jours de fêtes et auxquelles Phidias médite d'élever cette entrée triomphale qu'on appelle les Propylées. Bientôt même, dominant l'enceinte sacrée, saluée dès Sunium par le marin qui reconnaît ses dieux, se dressera la Minerve-Pro-machos, au bouclier resplendissant, qui plane sur Athènes comme son génie tutélaire.

Or, cet immortel musée, unique dans l'histoire des arts, fut l'œuvre de ces hommes. Jusqu'à quelle hauteur justement orgueilleuse

ce spectacle de leur propre ouvrage ne devait-il point ravir leur esprit? Qui ne voudrait avoir partagé l'ivresse de leurs conceptions? Qui ne voudrait avoir vécu dans ces temps où tout souriait à l'humanité, florissante de jeunesse et de grâce? Qui ne voudrait, alors que les rossignols chantaient dans les bois de Colone, au milieu de cette nature proportionnée de l'Attique, où rien ne pèse et n'écrase l'esprit, avoir un seul jour vécu de la pensée et recueilli les entretiens de ces hommes qui, tandis que les pierres montent lentement la colline sacrée, tandis que les architectes élèvent les colonnes et posent les architraves, fondent, avec ces monuments, témoins impérissables de leur grandeur, les sciences qui doivent gouverner le monde et les arts, qui doivent l'enchanter? Entretiens évanouis dont notre imagination ne peut recueillir que de vagues échos affaiblis à travers les siècles! Au milieu de ses auditeurs attentifs, la main peut-être appuyée sur l'épaule du jeune Alcibiade, cet enfant gâté de la Grèce, qui grandira trop tôt pour le bonheur de sa patrie, Périclès accompagne de ses vœux les flottes qui s'éloignent emportant la fortune d'Athènes. Il est debout, sobre

en ses mouvements, simplement drapé dans sa tunique flottante, et, seule, la modulation de sa voix ajuste sa pensée à l'émotion de son âme. Aspasia, avec ce charme plus séduisant de la femme, plus riche dans l'ampleur de ses gestes, plus délicate en ses contours, plus gracieuse et aussi noble dans sa pose, mêlant sa parole plus émue à l'éloquence plus grave de Périclès, apparaît, dans ce cercle de penseurs et de divins ouvriers, comme la Muse qu'aux jours antiques invoquaient, ainsi que la poésie, la philosophie et l'histoire.

Mais le temps a pour jamais effacé ce tableau que notre imagination ne peut tracer qu'en traits indécis. Notre curiosité, toujours déçue, scruterait en vain la poussière de marbre qui recouvre le monde antique. Et pourtant, quand on parcourt tant de débris entassés dans nos froids musées, quand on contemple, émerveillé, ces frises et ces métopes ensevelies dans les brumes de Londres, on se dit, consolation d'un instant, mais espérance toujours renaissante, que tel de ces traits, dont l'artiste a paré le front de ces canéphores, tel de ces mouvements, auquel se prête le corps exercé de ces éphèbes,

tel de ces plis mêmes, qu'un seul geste dessine, ont peut-être été dérobés par Phidias à la majesté de Périclès ou à la grâce d'Aspasie.

CHAPITRE VI

Des vers extraits d'Hérodicus par Athénée et attribués à Aspasia. — Examen chronologique, physiologique et philologique de la question.

Dans l'énumération des facultés diverses dont la nature avait doué Aspasia, c'est à dessein que nous avons omis le talent poétique, car, dans l'examen de cette question, nous eussions été entraînés à de minutieux détails auxquels s'opposait le caractère général du chapitre précédent. Mais c'est peut-être ici le moment de dire à ce sujet ce que peut suggérer une critique attentive; plus loin nous n'en trouverions plus la place, engagés que nous serons avec elle dans toutes les luttes de sa vie.

Sans doute, si aucun monument ne restait de son génie poétique, si du moins aucun écrivain grec ne nous avait transmis de vers sous le nom

d'Aspasic, nous ne pourrions, par cela seul, croire qu'elle fût déshéritée de ce côté, et que la Muse, ingrate envers elle, lui refusa toujours l'inspiration. La poésie, qui, peu de siècles avant cette époque, avait été le seul langage de la philosophie et de l'histoire, était l'occupation favorite des hommes les plus graves. Socrate lui-même, dit-on, sacrifiait aux Muses, et souvent le miel poétique distillait des lèvres de Platon. Rien ne s'opposerait donc à ce que, touchée des tendres accents de Sappho, Aspasic eut, à son tour, essayé quelques accords sur la lyre. La musique, nous l'avons déjà dit plus haut, faisait partie de l'éducation de toute jeune fille, et, par la musique, les Grecs entendaient non-seulement l'art du chant, mais encore la science du rythme et de l'harmonie, qu'on l'appliquât à la danse, au chant ou à la poésie. Les maisons grecques retentissaient souvent du chant des femmes; tout en filant, elles répétaient ou improvisaient d'élégiaques cantilènes qu'elles accordaient à la langueur de leur âme ou à l'ardeur de leur passion. Dans la solitude du gynécée, le chant, selon l'expression de Virgile, consolait leur labeur.

Aussi tout nous permet de présumer, de croire même qu'Aspasie a pu posséder le talent poétique, qu'elle a pu composer soit des épigrammes morales, soit des élégies que lui inspirait la sagesse. Mais ce sont là des affirmations que l'on ne peut appuyer de témoignages réels ; et même, si plusieurs de ceux qui approchèrent Aspasie conservèrent et transmirent aux générations suivantes quelques fragments de son inspiration, le souvenir dut s'en effacer avec le temps, assez rapidement pour que deux cents ans av. J.-C., ainsi que cela ressortira de l'examen suivant, il n'en resta plus aucun fragment dans la mémoire des hommes. #

Abandonnons donc une hypothèse souriante, que nous ne pouvons étayer d'aucune preuve positive, et restreignons nos recherches à l'examen de la seule question que puisse peut-être éclaircir la critique. Il s'agit uniquement de décider si les vers que nous a transmis Athénée comme d'Aspasie offrent un caractère irrécusable d'authenticité, soit dans la manière dont ils nous sont présentés, soit dans les pensées qu'ils expriment, soit dans la forme dont ils sont revêtus. En un mot, notre examen doit

porter exclusivement sur le seul monument que l'on dit nous rester du génie poétique d'Aspasie.

Avant donc que d'aborder cette discussion dans tous les détails qu'elle comporte, il est indispensable que nous traduisions en entier le passage d'Athénée qui contient ces vers, ce que nous ferons, pour la clarté du raisonnement qui devra suivre, sans prétention aucune à l'élégance et en nous tenant aussi près du texte que possible. Il s'agit des relations de Socrate et d'Alcibiade, relations qui depuis l'époque de Platon ont inspiré bien des volumes de discussion stérile. Athénée, prenant au pied de la lettre les conceptions psychologiques de Platon, invoque à cet égard le témoignage poétique d'Aspasie :

« Aspasie, dit-il, la sage maîtresse de Socrate dans l'art de la rhétorique, s'exprime ainsi dans des vers qui lui sont attribués et que cite Hérodicus, le disciple de Cratès :

ASPASIE.

Socrate, tu n'as pu me cacher que ton cœur a
été mordu par le désir

Du fils de Dinomaque et de Clinias. Mais prête-moi l'oreille

Si tu veux que l'objet de ton affection te soit favorable. Ne sois point incrédule

Envers qui t'avertit, mais suis mes conseils : tu t'en trouveras beaucoup mieux.

SOCRATE.

Et moi, lorsque je l'entendis, de joie, mon corps se couvrit

De sueur, et de mes paupières un torrent de larmes tomba malgré moi.

ASPASIE.

Comprime ton chagrin ; c'est possédé de la Muse qui envahira ton âme

Que tu le prendras par les puissants désirs qu'inspire le chant.

En tous deux elle fera naître la tendresse ; c'est par elle que tu posséderas

Celui-ci, faisant pénétrer par ses oreilles le rayonnement de l'âme.

« C'est donc le beau Socrate (reprend Athénée) qui se met en chasse, ayant la Milésienne pour maîtresse en amour, et ce n'est pas lui qui est

poursuivi par Alcibiade, ainsi que le dit Platon, et comme retenu par un fil. Il ne cesse même de pleurer dans le malheur qu'il éprouve. C'est pourquoi le voyant dans un pareil état Aspasia lui dit :

Pourquoi ces pleurs, cher Socrate? Te trouble-t-il,
Cet amour qui a envahi ta poitrine et dont t'ont
foudroyé les yeux
De l'inflexible enfant? Je t'ai promis de le rendre
soumis. »

C'est là que s'arrête la citation d'Athénée, qui continue sur le même sujet en rapportant quelques expressions de Platon dans le *Protagoras*.

Si nous examinons d'abord l'ensemble de tout ce passage d'Athénée et surtout la manière dont il introduit dans son livre ces vers qu'il extrait d'un ouvrage d'Hérodicus, nous nous demanderons quelle était en réalité l'opinion d'Athénée, et si son intention était de présenter ces vers au lecteur comme étant incontestablement d'Aspasia. En un mot, à l'époque d'Athénée, qui possédait un nombre d'ouvrages grecs de toutes sortes beaucoup plus considérable que la nôtre et une bien plus grande somme

de renseignements, l'existence de vers composés par Aspasia était-elle manifestement reconnue ? Les expressions d'Athénée ne sont rien moins que claires et décisives à cet égard. Il semble que, si l'existence de tels vers avait été généralement admise de son temps, il n'eût usé d'aucune précaution oratoire et eût simplement dit : Voici à ce sujet comment s'exprime Aspasia dans des vers que cite Hérodicus. Mais, au lieu de cette simple entrée en matière, il introduit dans sa phrase une incidence qui, en mettant hors de cause son propre jugement, rejette toute responsabilité sur Hérodicus. A cet égard d'ailleurs l'expression dont se sert Athénée n'est nullement claire. Il nous dit : « Voici comment à ce sujet s'exprime Aspasia dans des vers qui lui sont attribués (*ἐν τοῖς φερομένοις ὡς αὐτῆς ἔπεσιν*), et que cite Hérodicus, le disciple de Cratès. » Or, devons-nous comprendre qu'Athénée donne ces vers comme ayant été réellement composés par Aspasia et simplement publiés ou rappelés par Hérodicus, ou bien qu'il extrait d'un ouvrage d'Hérodicus ces vers que le disciple de Cratès avait mis dans la bouche d'Aspasia ?

On voit aisément toute la différence qu'il y a

entre ces deux explications de la phrase d'Athénée et dont, en y réfléchissant, la seconde est de beaucoup la plus probable. Car Athénée aurait pu également insérer dans son ouvrage un fragment du *Ménexène* ou du *Banquet* de Platon, en faisant précéder sa citation de la même phrase, modifiée ainsi dans le premier cas : Voici comment s'exprime Aspasia dans un discours qui lui est attribué, et que cite Platon dans son *Ménexène* ; et modifiée de cette façon dans le second cas : voici comment s'exprime Diotime dans des paroles qui lui sont attribuées et que cite Platon dans son *Banquet*. Or l'analogie que nous présentons entre les vers cités par Hérodicus et ce fragment supposé du *Ménexène* ou du *Banquet* nous paraît rigoureusement exacte.

Ainsi donc, avant même d'étudier en eux-mêmes les vers extraits d'Hérodicus, nous sommes amenés à les considérer, non pas comme ayant été composés par Aspasia, mais comme étant l'œuvre même d'Hérodicus, ayant été simplement mis par le disciple de Cratès dans la bouche d'Aspasia, manière de voir que viendra confirmer l'examen plus détaillé de la question.

Si nous jetons, en effet, un regard sur l'ensemble de ces vers, tous hexamètres, nous verrons que nous n'avons pas là une pièce complète, rentrant dans un des genres bien déterminés auxquels on peut rapporter toutes les compositions poétiques datant du siècle de Périclès, mais un fragment d'une pièce plus étendue dont le commencement et la fin nous manquent. De plus, après le vers 10, nous constatons une lacune du fait d'Athénée, qui a simplement indiqué par quelques lignes de prose la situation qui amène la fin de la citation. On peut donc considérer ces vers comme extraits par Athénée d'une pièce plus considérable qu'il avait sous les yeux et qui se trouvait sans doute dans le même ouvrage d'Hérodicus, auquel il a emprunté dans la suite l'épigramme adressée aux disciples d'Aristarque. Le fragment que nous possédons suffit à nous donner une idée sommaire de la pièce entière.

Les quatre premiers vers sont prononcés par Aspasia qui s'adresse à Socrate. Il en est de même des vers 7 à 10 et du deuxième fragment. Mais les vers 5 et 6 sont dits par Socrate, qui ne s'adresse pas à Aspasia, mais qui dépeint à un interlocuteur inconnu ce qu'il ressentit en enten-

dant (ὀπως ἤκουσα) les paroles d'Aspasie. C'est en réalité Socrate qui fait intervenir Aspasie. Dans la pièce complète, telle qu'Athénée l'avait sous les yeux dans l'ouvrage d'Hérodicus, Aspasie ne figurait donc pas parmi les interlocuteurs présents qui conversaient avec Socrate ; mais celui-ci rapportait une conversation qu'il avait eue avec elle et les conseils et les leçons qu'elle lui avait donnés. C'était Socrate qui prononçait, non-seulement les vers 5 et 6 (sorte de parenthèse, dont au début la conjonction indique le caractère), mais encore ceux qui précèdent et ceux qui suivent. On voit ainsi que ces vers ne peuvent être attribués à Aspasie, que par une double fiction littéraire exactement la même que celle qui consisterait à attribuer à Diotime la conversation que Socrate rapporte avoir eue avec elle dans *le Banquet* de Platon. Dans les vers qui nous occupent, Aspasie, Socrate, Hérodicus sont donc dans des rapports exactement semblables à ceux dans lesquels se trouvent Diotime, Socrate et Platon dans *le Banquet*.

Le fragment que nous a transmis Athénée appartient en réalité à un dialogue en vers, exercice de rhétorique plus que de philosophie,

et très-certainement composé par Hérodicus, disciple de Cratès, qui florissait vers la fin du règne de Ptolémée Philométor, 150 ans av. J.-C., trois cents ans après Aspasia. Dans ce dialogue, servile imitation en vers des dialogues platoniciens, Socrate remplissait le rôle de personnage principal et rapportait à des interlocuteurs inconnus les leçons qu'il avait reçues dans l'art d'aimer de la célèbre Aspasia.

Mais nous avons encore à donner, de ce que nous avançons, une preuve pour ainsi dire plus palpable qui fera naître la certitude dans l'esprit du lecteur, s'il consent à nous suivre dans une critique de détail que nous rendrons d'ailleurs aussi brève que possible. Il nous sera facile, en effet, de faire voir que le Socrate mis en scène par Hérodicus n'est autre que le Socrate de Platon et que les vers conservés par Athénée sont nécessairement postérieurs à Platon, Hérodicus l'auteur réel du dialogue ayant uniquement mis en œuvre la méthode, les pensées et jusqu'à la phraséologie platoniciennes.

Remarquons d'abord que la seule lecture des dialogues de Platon a pu suggérer à quelques rhétoriciens de la période alexandrine la pensée

de faire parler Socrate en vers, pensée qui ne serait jamais venue à l'esprit d'aucun de ses contemporains. Platon, en effet, pour rendre sensible l'état d'exaltation de Socrate, ou mieux encore l'élévation extraordinaire de son esprit à la poursuite d'une idée, nous le représente parfois en proie à l'enthousiasme poétique, ce qui ajoutait au personnage idéal du philosophe ce caractère prophétique qui, aux yeux des Grecs, semblait trahir l'influence divine. Dans le *Phèdre*, Socrate se représente comme « possédé des Nymphes (νυμφόληπτος), » et dit qu'il n'est pas éloigné du ton des dithyrambes ; un peu plus loin, lorsqu'il lui semble qu'à la première exaltation a succédé l'inspiration plus calme de la Muse : « Ne t'aperçois-tu pas, mon cher, dit-il, que voilà que je parle en vers (ὅτι ἤδη ἔπη φθέγγομαι), mais ce ne sont plus des dithyrambes. » On conçoit dès lors que la tentation pût être forte chez un Hérodicus de prendre Platon au mot et de couper en hexamètres le langage philosophique de Socrate.

Dans le même ordre d'idées, nous rencontrons encore dans le *Phèdre* un passage remarquable. Socrate, examinant les divers états dans lesquels se manifeste la Muse, s'exprime ainsi : « Il est

une troisième manière d'être possédé des Muses (ἀπὸ Μουσῶν κατοκωχή) qui éveille l'âme tendre et l'excite à composer des chants (κατὰ τε ᾠδάς). » Or cet état de l'homme sous le coup de l'inspiration poétique, cette possession (κατοκωχή) des Muses, sorte de maladie de l'âme et du corps, constitue un ensemble de phénomènes physiques et moraux auquel fait allusion le personnage d'Aspasie, lorsque celle-ci dit à Socrate, reproduisant en quelque sorte le passage de Platon : « C'est possédé des Muses (πλησάμενος θυμὸν Μούσης κατόχοιο) que tu t'en empareras par les puissants désirs que fait naître le chant (ᾠδῆς πόθεισιν). »

Non-seulement Hérodicus évoque cette obsession de la Muse, mais il est clair qu'il emprunte à Platon la description des phénomènes successifs qui marquent les différents degrés de cet état violent de l'être physique et moral. C'est ainsi que, dans le vers 5, il nous représente Socrate le corps couvert de sueur (χαρᾶς ὑπο σῶμα λιπαίνω ἰδρῶτι), et, au vers 10, faisant pénétrer par les oreilles de l'objet aimé le rayonnement de l'âme (προσβάλλον ἀκοαῖς ὀπτήρια θυμοῦ). Or, dans le *Phèdre*, Platon nous a tracé un tableau

physiologique de cette même succession de phénomènes : « A la vue de l'objet aimé, un changement de couleur (μεταβολή), la sueur (ιδρώς), la chaleur (θερμότης) s'emparent de l'amant que jettent dans le transport les effluves de beauté qu'il reçoit des regards de celui qu'il aime (δεξάμενος γὰρ τοῦ κάλλους τὴν ἀπορροήν διὰ τῶν ὀμμάτων ἐθερμάνθη). » On voit, il nous semble, aisément l'analogie qui existe entre ce passage du *Phèdre* et les vers d'Hérodicus. C'est la description de la même situation ou pour mieux dire du même ébranlement moral. La seule différence consiste en ce que, aux effluves qui jaillissent des yeux de l'objet aimé, Hérodicus a substitué ce rayonnement de l'âme qui, par les oreilles de l'objet aimé, se fraye un chemin jusqu'à son cœur. Il est impossible de ne pas reconnaître qu'Hérodicus est sous l'influence immédiate de la lecture de Platon, et que tout son talent ne consiste en quelque sorte qu'à retourner les descriptions psychologiques et physiologiques du disciple de Socrate.

Remarquons en outre que l'influence de Platon est manifeste jusque dans les expressions qu'emploie Hérodicus, par exemple dans la désigna-

tion de l'objet aimé (παιδικά), telle qu'on en trouve de fréquents exemples dans le *Phèdre*, dans le *Banquet* et dans d'autres dialogues. Et le *Banquet* auquel nous venons de faire allusion peut nous fournir une dernière remarque importante, car si Aspasia conseille à Socrate d'invoquer le secours de la Muse pour séduire Alcibiade, celle-ci devant faire naître la tendresse en tous deux (ἀμφοῖν γὰρ φιλίας ἢ δ' ἀρχή), Hérodicus ne fait en cela que reproduire la théorie même qu'expose Platon dans son *Banquet*. En effet dans un passage remarquable de ce dialogue il développe cette pensée que l'amour n'est que l'harmonie de deux âmes, et que la Muse (ou la musique, c'est tout un ici) est d'un secours puissant pour séduire l'objet aimé, « la musique, dit Platon, étant pour l'harmonie et le rythme la science de l'amour (μουσική περὶ ἀρμονίαν καὶ ῥυθμὸν ἐρωτικῶν ἐπιστήμη). »

En résumé, nous avons constaté l'influence de Platon sur toutes les pensées qui se déroulent dans le fragment poétique conservé par Athénée et l'influence même qu'a dû exercer le style de Platon sur l'auteur de ces vers. L'imitation est flagrante. Ce serait donc commettre

un anachronisme littéraire et moral que de supposer l'auteur de ces vers antérieur à la publication des dialogues socratiques de Platon. Selon toute probabilité, c'est donc Hérodicus qui aura composé ce dialogue en vers où nous voyons reparaître et les théories et la phraséologie même de l'auteur du *Phèdre* et du *Banquet*.

La question qui se rattachait à ces vers soi-disant attribués à Aspasia se trouve ainsi complètement éclaircie. Il reste hors de doute pour nous que, si Aspasia a composé quelques poésies, il ne nous en est parvenu aucun fragment ; et que même, par cela seul qu'Athénée, en citant ce fragment d'Hérodicus ne rappelle pas d'autres vers d'Aspasia, aucune pièce portant son nom n'était arrivée à sa connaissance.

Au surplus, reporter à Hérodicus seul le mérite de ces vers, ce n'est pas diminuer celui d'Aspasia ; car, s'ils eussent été réellement d'elle, ce n'est pas en les citant qu'on pourrait donner une idée favorable de son génie poétique.

CHAPITRE VII

Accusation portée contre Aspasia relativement à la guerre de Samos. — Tactique des ennemis de Périclès. — Traditions samiennes. — Réfutation des historiens modernes. — De la prétendue influence d'Aspasia sur les résolutions de Périclès et des Athéniens.

Il y avait douze ans qu'Aspasia était la femme de Périclès lorsque, vers l'année 440, éclata la guerre de Samos. Le parti aristocratique avait perdu en Cimon, mort neuf ans avant cette époque, l'homme qui, par son faste et de grands succès remportés sur les Perses, pouvait avec le plus d'autorité contre-balancer dans l'esprit de la multitude la toute-puissance de Périclès. Le successeur de Cimon, comme chef reconnu de ce parti, était Thucydides, fils de Milésias. Sous un gouvernement monarchique, la cour est le terrain naturel des com-

pétitions politiques, et la politesse y atténue l'âpreté des intrigues. Dans une démocratie, la lutte a lieu sur le terrain des intérêts publics, et, même lorsque les chefs gardent vis-à-vis les uns des autres la dignité qui convient à des adversaires, les partis qui se pressent derrière eux emploient souvent des armes plus basses et d'autant plus dangereuses. Si Thucydides poursuivait de tous ses efforts la chute de Périclès, c'était sur l'Agora, dans ces grandes luttes de la parole où le peuple était juge; mais, derrière lui, une foule d'hommes, moins scrupuleux dans le choix des moyens, moins courageux, mais plus tortueux dans leurs attaques, moins habiles et par cela même plus perfides, cherchaient à miner sourdement la considération de Périclès. Nous les verrons à l'œuvre dans le chapitre suivant, trouvant des auxiliaires redoutables dans les poètes comiques, ranimant dans le souvenir du peuple, au préjudice de Périclès, le prestige de Cimon, semant des doutes sur la gestion financière de Périclès, armant contre lui les jalousies des alliés surexcités par les magnificences d'Athènes, et, n'osant braver de face sa popularité et les foudres de son élo-

quence, l'attaquant dans ses attachements les plus constants et les plus profonds.

La tactique la plus perfide peut-être des ennemis de ce grand homme fut de chercher à rapetisser, aux yeux de la multitude, son génie politique, en attribuant à un intérêt privé les entreprises que l'intérêt public seul lui conseillait et en le montrant, non pas dirigé par ces vues à longue portée qui font son honneur dans l'histoire, mais dominé par les événements et esclave des plus basses considérations comme des moins nobles influences. En même temps que les poètes comiques discréditaient facilement, en la calomniant, l'étrangère qu'avait épousée Périclès, on représentait celui-ci sacrifiant aux désirs et aux caprices de cette femme l'intérêt de l'empire athénien. On verra plus loin le conte, calomnieux pour Périclès et pour Aspasia, que firent circuler dans Athènes, non pas les chefs, sans doute, mais les meneurs du parti aristocratique et qu'Aristophane accueillit dans sa comédie des *Acharniens*. Toutefois, lors de la guerre de Samos, ce parti venait d'être doublement éprouvé, d'abord par l'ostracisme de Thucydides, qui, en 442, avait grandi la

puissance de Périclès de toute l'influence perdue par ses ennemis, ensuite, l'année même de la guerre, par les lois restrictives imposées à la licence des poètes comiques.

Fidèles à leur tactique, les ennemis de Périclès firent courir les bruits les plus faux sur le mobile de sa conduite et sur les motifs qui le déterminèrent à diriger une expédition contre Samos. C'est dans Plutarque et dans Harpocraton, suivi par Suidas, que nous trouvons un écho de ces bruits qui, non plus colportés par les poètes comiques, mais accueillis par le parti oligarchique à Samos, empruntèrent, pour arriver jusqu'à nous, le langage ordinairement plus grave de l'histoire. « On accuse surtout Périclès, dit Plutarque, d'avoir fait décréter la guerre contre Samos dans l'intérêt des Miliésiens aux prières d'Aspasie. » Harpocraton, en répétant ces bruits, nous en indique l'origine : « On dit qu'Aspasie fut la cause de deux guerres, celle de Samos et celle du Péloponèse, ainsi qu'on l'apprend de Douris de Samos, de Théophraste dans le quatrième livre de ses *Politiques*, et d'Aristophane dans *les Acharniens*. »

En examinant ce récit à un point de vue général, nous devons penser qu'ici l'attaque était dirigée surtout contre Périclès. Conseiller une guerre, en effet, n'est point un crime si on la croit légitime. Le propos n'effleurait qu'à peine Aspasia, quoiqu'on puisse soupçonner que ses ennemis attribuaient ce conseil à des considérations qui n'étaient point toutes d'ordre politique et dont quelques-unes étaient peu avouables. Mais il était plus grave, adressé à un homme politique, à un homme d'État, ainsi accusé de pousser une nation dans les hasards et dans les malheurs de la guerre pour complaire à une courtisane plus puissante sur lui que l'intérêt de sa patrie. On sait, l'histoire l'a maintes fois prouvé, combien la foule, cet être complexe aux sentiments inflammables, se laisse facilement emporter par la haine ou par la jalousie contre une maîtresse ou un favori. Or, dans le fait qui nous occupe, la réussite finale de l'expédition a sans doute masqué les menées du parti conservateur, et, d'ailleurs, ce parti, comme nous l'avons dit, était suffisamment désorganisé pour ne pouvoir, dans cette occasion, faire un tort considérable à Périclès. Aspasia

s'est ainsi trouvée presque seule justifiable de l'opinion ; et aux renseignements minimes, transmis par les historiens anciens, les historiens modernes ont habilement ajouté quelques circonstances tout à fait conformes au peu d'estime qu'ils avaient pour cette femme illustre.

Comme on le pense, Thucydide et Diodore ne font point, à ces bruits futiles et légers, l'honneur de les introduire dans leurs récits, ce qui prouve que, s'ils en avaient connaissance, comme tout porte à le croire, ils ne leur accordaient aucune confiance et ne leur croyaient aucune valeur historique. Quant à Harpocracion, il cite les sources où il a, dit-il, puisé les faits qu'il rapporte ; ce sont *les Acharniens* d'Aristophane, le quatrième livre des *Politiques* de Théophraste et *Douris de Samos*. Mais le passage des *Acharniens* a trait à la guerre du Péloponèse et celui de Théophraste appartient à un ouvrage entièrement perdu sur lequel nous ne pouvons nous former un jugement. Reste donc *Douris de Samos* que nous pouvons, sans crainte de nous tromper, rendre responsable, sinon d'avoir imaginé ces bruits

calomnieux, au moins de les avoir introduits dans son récit.

Douris était né en 540, juste un siècle après la guerre de Samos et avait composé un ouvrage très-considérable, intitulé *les Annales Samiennes*. Nous en possédons encore un certain nombre de fragments, et, ce qui est plus précieux, dans l'occasion actuelle, il nous reste le jugement qu'en a porté Plutarque. Celui-ci n'ajoutait que peu de foi aux assertions de Douris et son sentiment, à l'égard de cet annaliste, s'est plusieurs fois manifesté. Il nous dit, en effet, dans la vie même de Périclès, que « Douris monta son récit sur le ton tragique et accusa de cruauté Périclès et les Athéniens. » Il ajoute, quelques lignes plus loin, que « Douris, même lorsque rien ne pouvait éveiller sa passion, n'avait pas coutume de fonder ses recherches sur la vérité et que, sur ce point particulier (la guerre de Samos), il semble avoir exagéré les malheurs de sa patrie en haine d'Athènes et dans le but de jeter sur celle-ci la déconsidération. » Ainsi Plutarque regardait les récits de Douris comme systématiquement faux. Il est donc

probable que les bruits que l'on fit ainsi courir sur Périclès n'eurent d'autre source que la tradition samienne, produite sans doute par un courant de médisances nées à Athènes et que la faction aristocratique s'était empressée d'accueillir et de retourner contre les Athéniens et en particulier contre Périclès et les siens. D'ailleurs, qu'on le remarque, ces médisances étaient en quelque sorte à Samos de nécessité politique, car le parti oligarchique avait tout intérêt à faire croire au peuple que l'expédition dirigée par Athènes n'avait d'autre cause que la sympathie d'Aspasic pour Milet et non le refus que Samos, poussée par ce parti, opposa aux justes exigences d'Athènes chef de la Confédération. Douris appartenait évidemment au parti qu'était venue renverser l'expédition de Périclès. C'est bien à lui qu'il faut faire remonter l'origine des bruits dont Plutarque et Harpocrate se sont faits les échos.

Il est regrettable que nous ne possédions plus les ouvrages d'Aristote, d'Héraclidès et d'Éphore où se trouvaient racontés ces événements. Aristote, au dire de Plutarque, avait jugé plus impartialement que Douris la conduite des

Athéniens et de Périclès. Héraclidès avait composé un ouvrage traitant, comme celui d'Aristote, de *la République Samienne*, et il est probable qu'il était animé des mêmes sentiments de clairvoyance et de justice que son maître. Quant à Éphore, Plutarque relève chez lui la même qualité d'impartialité que chez Aristote. Puisque donc Plutarque ne cite ni le témoignage d'Aristote ni celui d'Héraclidès ou d'Éphore, relativement au fait qui nous occupe, il est certain que ni l'un ni l'autre n'en avaient parlé. Si, d'autre part, nous remarquons qu'au sujet de la guerre du Péloponèse le biographe de Périclès s'est empressé de relever le passage des *Acharniens*, tandis qu'à propos de la guerre de Samos il n'apporte aucune preuve du même genre, il est probable que ce n'est point à un fragment d'un poète comique qu'il emprunte cette assertion, mais à la chronique de Douris, qu'il ne nomme pas, vu le peu de crédibilité de cet historien ; il se contente de rapporter le fait d'une manière vague comme un bruit ayant couru soit à Athènes, soit à Samos.

Il est donc nécessaire de mettre la vérité historique en regard des récits systématique-

ment faux de Douris. Toutefois, avant d'aborder cette dernière partie de notre sujet, il nous semble opportun de rechercher dans la tradition samienne l'origine d'une autre assertion propagée par les historiens modernes, suivant laquelle Aspasia, emmenant à sa suite des courtisanes d'Athènes, aurait accompagné Périclès dans son expédition. La source en est facile à trouver : elle est dans Alexis de Samos, historien d'un âge incertain, qui avait, ainsi que Douris, composé des *Annales Samiennes* et dont Athénée nous a conservé un curieux fragment : « La Vénus, dit Alexis, que les Samiens consacrèrent, que les uns appellent la Vénus *dans les roseaux* et, les autres, *dans le marais*, fut dédiée par les hétaires qui accompagnèrent Périclès lorsqu'il vint mettre le siège devant Samos et qui tirèrent un grand profit du commerce de leur beauté. » Il est clair que nous avons là l'origine de la tradition dont les historiens modernes se sont faits les éditeurs complaisants, séduits très-certainement par les pompes guerrières du grand siècle où les comédiennes et les dames de la cour encombraient les camps et transportaient Versailles à la suite du roi-soleil.

Il est tout d'abord à remarquer que, dans le récit d'Alexis, Aspasia n'est pas même nommée, ce qui suffit à ruiner les récits mensongers qui se sont emparés de son nom et l'ont gratuitement fait voyager à la tête de cette troupe d'hétaires qui, dit-on, accompagnèrent Périclès. Quant au fait en lui-même avancé par Alexis, il n'est pas improbable en soi, quoique présenté par un historien peu au courant, ainsi que cela arrive souvent, des détails de la guerre et des exigences pratiques qu'exige un armement tel que celui que Périclès conduisit devant Samos. Ce ne fut pas une seule escadre qui fut envoyée contre Samos; Athènes expédia deux cents vaisseaux en cinq armements successifs dont le second, commandé par Périclès, était fort de soixante trirèmes; et Samos, qu'on avait entourée du côté de la terre d'une triple muraille, ne fut réduite qu'après un blocus de neuf mois. Or, c'est se rendre peu compte des difficultés de la guerre que de supposer qu'il fut embarqué sur ces flottes une troupe d'hétaires. Chacun de ces armements avait un caractère urgent et nécessaire qui s'accorderait mal avec une telle supposition, si l'on songe à l'ordre rigoureux et

sévère qui devait présider à l'organisation d'une flotte de guerre, quand il s'agissait d'embarquer le personnel naval proprement dit, les troupes de combat, les machines, les armes, les effets et les vivres. Ce qui est vrai, ce que les historiens ne nous disent pas, parce que le fait est sans intérêt historique, c'est qu'une expédition de cette importance et ayant duré plus d'un an, non-seulement exige des ravitaillements perpétuels en machines, en armes, en effets d'habillement et d'équipement et en vivres, mais encore entraîne à sa suite un mouvement mercantile considérable; c'est que l'espoir du gain amène sur le théâtre de la guerre des trafiquants de toutes sortes qui spéculent sur les besoins comme sur les plaisirs des soldats, et que le transport de courtisanes à Samos n'est ni plus ni moins qu'un fait à peu près constant dans toute expédition offrant un double caractère de durée et de fixité. Réduit à ces proportions vraisemblables, le fait rapporté par Alexis est sans valeur, et nous ne l'avons relevé que parce que des historiens modernes y ont encore ajouté des assertions erronées.

Nous revenons à Douris ou du moins aux

causes elles-mêmes de l'expédition. Sans doute, lorsqu'on apprit à Athènes la nouvelle des démêlés survenus entre Milet et Samos au sujet de la possession de Prienne et la prise de cette ville par les Samiens, une émotion légitime agita les esprits : toute conflagration entre les alliés d'Athènes menaçait de troubler l'équilibre et la stabilité de son empire. Un centre politique comme le salon d'Aspasie ne peut laisser passer un tel événement sans en faire le sujet d'entretiens peut-être passionnés ; et nous pouvons facilement admettre qu'Aspasie, en tant que Milésienne, put défendre le droit de ses concitoyens. Nous pouvons même concevoir autour d'Aspasie ce que, dans notre langage moderne, nous appellerions une colonie milésienne, et il est clair que tous ses intérêts et tous ses vœux étaient du côté de Milet. Que l'esprit de Périclès ait été ainsi occupé, agité de cette question, et qu'il ait été amené, sous l'effort de cette pression constante, à examiner plus favorablement les griefs des Milésiens, cela est possible, mais au même degré que cela le serait dans toute question politique où un homme d'État peut toujours être soupçonné d'avoir subi une influence

intime et secrète. Mais la généralité du fait le rend en quelque sorte banal, et il faut absolument le négliger dans l'histoire, à moins qu'il ne reste la cause unique ou dominante des événements, ce qui, dans l'occasion actuelle, n'est vrai à aucun degré. D'ailleurs, dans l'histoire d'une démocratie comme celle d'Athènes, quels que soient les mobiles secrets de la conduite d'un homme d'État, la première chose et la plus importante à examiner, c'est l'ensemble des considérations politiques qu'il a pu ou dû développer publiquement pour entraîner un vote favorable conforme à ses vues particulières. Sans doute nous pouvons supposer que Périclès éprouvait une sympathie marquée pour Milet, mais c'était en tant qu'Athénien, et non en tant que mari d'une Milésienne, qu'il la ressentait au même degré que chacun de ses concitoyens.

Cette sympathie, d'abord, était le fait et le résultat des liens étroits de parenté qui unissaient Milet, colonie d'Athènes, à sa métropole, et l'on sait quelle était, dans l'antiquité, la vivacité persistante de ces liens religieux ; elle provenait ensuite d'une affinité remarquable dans le génie politique de ces deux villes. Cette affinité se

trahit par une communauté de vues et de projets politiques qui ne devait point échapper à la pénétration naturelle de Périclès. C'est ainsi que, lors des premières invasions lydiennes des rois Sadyattes et Alyattes, Milet avait conformé sa conduite aux mêmes principes de guerre défensive sur terre, offensive par mer, que Périclès développa avec tant d'éloquence et d'éclat lors de la guerre du Péloponèse ; qu'au moment de l'invasion de Crésus, Milet fut la seule ville et la première de l'antiquité grecque qui conçut un plan de politique générale, et qui, par la voix de Thalès, proposa de transformer les assemblées panioniennes en une sorte de corps exécutif chargé d'imprimer une direction unique à la politique extérieure de la Grèce asiatique. Ce dernier projet, on sait comment les circonstances permirent à Athènes de le réaliser au sortir des guerres médiques, et comment la Confédération de Délos, constituée par Aristide, aboutit à l'empire athénien sous Périclès. Enfin, n'oublions pas que la création d'Amphipolis n'était autre qu'un projet milésien repris et poursuivi avec opiniâtreté par Athènes.

On voit qu'entre ces deux villes, les liens

étaient anciens, nombreux et politiques, aussi bien que religieux. Périclès n'eut en aucune façon besoin de son éloquence pour éveiller chez ses concitoyens une sympathie qui était chez eux un sentiment naturel. Ils l'avaient d'ailleurs manifestée en d'autres circonstances. Lors de la révolte ionienne, Milet, repoussée de Sparte, avait trouvé un accueil favorable à Athènes, qui envoya une flotte au secours de la flotte ionienne. Sans doute ce secours fut inutile et inefficace, mais il témoigne des sentiments qu'éveillèrent dans la métropole les dangers courus par Milet. Après la révolte, cette même sympathie se manifesta d'une manière remarquable, lors de la représentation de *la Prise de Milet*, de Phrynichus. Les Athéniens ne purent supporter le spectacle de la ruine de leur colonie sous le fer persan ; et les lamentations milésiennes les émurent à un tel point, qu'ils condamnèrent Phrynichus à une amende considérable. C'était donc la troisième fois que la sympathie d'Athènes pour Milet se manifestait lors de la guerre de Samos, et il n'était nul besoin de l'influence d'Aspasie pour éveiller un sentiment si profondément enraciné au fond du cœur de tout Athénien.

Au surplus cette guerre ne fut nullement le résultat d'un entraînement passionné d'Athènes, mais une nécessité politique, ce qui ressort de l'examen des faits. Thucydide les a racontés très-brièvement en quelques lignes parce qu'ils ne faisaient pas partie intégrante de son sujet. Diodore est déjà plus complet et nous développe d'une façon compréhensive la marche générale de l'affaire ; mais Plutarque en a marqué les différentes phases avec une clarté qui ne laisse rien à désirer. Il nous explique d'abord les démêlés survenus entre Samos et Milet au sujet de la possession de Prienne, ensuite la victoire des Samiens sur les Milésiens suivie de la prise de Prienne par Samos, enfin l'intervention d'Athènes. Mais ce qu'il est important de considérer et ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que l'intervention d'Athènes se manifesta sous deux formes essentiellement distinctes, qu'elle fut d'abord politique et juridique et qu'elle ne devint militaire que plus tard, lorsque les moyens légaux de conciliation eurent été épuisés. Athènes ne fit que remplir le rôle de justicier qui incombe à tout chef de confédération en s'interposant dans un débat survenu entre deux confé-

dérés, et Périclès, qui était en réalité le premier ministre d'Athènes et qui remplissait des fonctions qu'aujourd'hui nous déléguons à un pouvoir exécutif, ne fit que remplir strictement son devoir en accueillant la plainte de Milet lésée dans ses intérêts et ses prétentions par la prise de Prienne. Sur la requête des Milésiens agissant comme accusateurs, il enjoignit à Samos de comparaître devant la juridiction d'Athènes. L'intervention, dans un intérêt de paix générale, ne poursuivait qu'un but : c'était de régler le différent par un jugement public après débat contradictoire. Périclès ordonna donc aux Samiens de cesser les hostilités et de venir expliquer et débattre leurs prétentions devant un jury athénien. Ici le rôle de Milet cesse complètement. Les Samiens, qui redoutaient, avec raison peut-être, la partialité des dikastes d'Athènes, dès qu'il s'agissait de Milet, aimèrent mieux courir les chances d'une lutte et refusèrent catégoriquement d'obéir à l'injonction d'Athènes. Par cette réponse, Samos méconnaissait d'une manière grave l'hégémonie d'Athènes, se mettait en révolte ouverte et brisait le lien fédératif qui l'unissait à Athènes en se refusant à exécuter une

des conventions du contrat. Si donc la guerre de Samos eut pour origine le conflit qui avait éclaté entre Samos et Milet, elle eut pour cause immédiate le refus que les Samiens opposèrent à Athènes, chef de la Confédération, de lui reconnaître le droit de juger des litiges pendants entre deux confédérés.

On chercherait donc en vain à faire intervenir le personnage d'Aspasic dans des événements dont, à un moment donné, Samos seule fut maîtresse de détourner le cours, et la conduite de Périclès en toute cette affaire fut celle qu'aurait forcément tenue tout homme politique agissant au nom et comme chef de l'empire athénien. Après neuf mois de blocus, Samos fut réduite et ramenée à ses devoirs politiques de confédéré. Nous ne suivrons pas Périclès dans cette seconde phase toute militaire. Ce serait encore sortir complètement de notre sujet que d'examiner les griefs que purent dans la suite élever les Samiens contre la sévérité très-certainement exagérée d'Athènes.

Nous reverrons, lors de la guerre du Péloponèse, les adversaires de Périclès usant des mêmes procédés de déconsidération, mais trouvant alors

plus de crédulité dans cette multitude, que les insinuations perfides des poètes comiques et les accusations d'impiété portées contre Anaxagore et Aspasia, ainsi que le procès de détournement intenté à Périclès, auront insensiblement amenée à mettre en doute la moralité d'Aspasia et le désintéressement politique de Périclès.

CHAPITRE VIII

Importance et caractère des fragments des poètes comiques. — Périclès et le parti conservateur. — Menées de ses adversaires. — La foule instigatrice des poètes. — Cratinus. — Ses attaques contre Périclès. — Contre Aspasia. — *Les Chirons*. — Téléclide, Hermippe, Eupolis, Aristophane. — Des noms que les poètes donnent à Aspasia. — *Les Acharniens*. — Leur intention générale. — Portée exacte du passage relatif à Périclès et à Aspasia. — Ce qu'on doit en retirer d'essentiel et de réel. — Hétairie dont la maison d'Aspasia est le centre.

Parmi les monuments les plus curieux et les plus intéressants qu'il nous reste de l'antiquité grecque, il faut mettre au premier rang les fragments des poètes comiques. Mais la difficulté que la critique rencontre à s'en servir comme de véritables documents historiques ne le cède en rien à leur importance. Parmi les historiens, les uns, s'apercevant avec raison du danger et de l'impossibilité de faire concorder avec l'exac-

titude des faits et la vérité des caractères les assertions des poètes comiques, ont complètement rejeté leurs témoignages; les autres, trop prompts à accueillir leurs insinuations perfides, ont imaginé de nous les représenter comme remplissant une fonction morale dans l'État et comme dirigeant en quelque sorte l'opinion publique. Sans nous arrêter à ce qu'il peut y avoir de vrai et de faux, surtout d'exagéré, dans chacune de ces deux manières de voir, il nous paraît plus sage de nous en tenir au mot de Shakspeare, sur les acteurs de son temps, et de dire avec Hamlet, des poètes comiques d'Athènes, qu'ils furent la chronique vivante de leur époque.

C'est pourquoi la critique doit considérer tous les fragments qui nous ont été conservés, non pas comme contenant cette vérité historique définitive qui ne s'acquiert que par l'étude comparée des faits et des témoignages, mais comme nous révélant, dans tout ce qui est relatif à la nature des événements ou à la réputation des hommes, ce que leurs auteurs, par intérêt ou par conviction, ont, à un moment donné, dit ou cru être la vérité actuelle. Telle assertion mensongère et calomnieuse n'en a pas moins une importance

considérable par le fait seul qu'elle s'est produite au milieu de tous les Athéniens rassemblés, répondant sans doute à un secret désir de cette foule, charmée de trouver dans le poète un interprète éloquent ou fidèle de ses sentiments les plus intimes. Le but le plus immédiat du poète était de mériter la sympathie de ses auditeurs ; et son moyen le plus efficace, d'animer ses personnages de leurs passions et de leurs préjugés. La presse semble de nos jours jouer un rôle identique à celui de la comédie athénienne, et, comme elle, répondre dans ses manifestations diverses aux jugements bien ou mal fondés de toutes les fractions de l'opinion. Toutefois, à Athènes, les insinuations des poètes comiques, qu'elles recélasent l'erreur ou la vérité, empruntaient une gravité extrême à la rareté relative et par suite à la solennité des représentations.

Les mêmes partis, qui, sur l'Agora, couvraient de huées ou d'applaudissements la parole des orateurs, se retrouvaient au théâtre de Bacchus, prêts à saisir au vol les allusions politiques ou morales sur le succès desquelles comptait avec raison le poète, qui, presque toujours, en devait la première idée à la fréquentation quoti-

dienné de cette foule rassemblée pour l'entendre. Que ceux d'ailleurs qui s'étonnent du caractère persistant de raillerie des poètes d'Athènes songent que la satire est l'essence même de la comédie, dont le but, loin d'être apologétique, est de peindre sous des traits nécessairement forcés, partant souvent cruels, les défauts et les travers des hommes. Ceux-là mêmes qui, aux pieds du Pnyx, acclamaient Périclès dans tout le prestige de sa gloire, applaudissaient aux traits mordants que lui décochaient d'une main sûre Cratinus et Aristophane, et cela sans contradiction aucune, admirant à l'Agora la sagesse ou la hauteur de ses conceptions politiques et raillant en lui au théâtre, flagellant même sans pitié ses fautes domestiques, ses travers ou ses faiblesses, tout ce qui constitue enfin cette part de misère et de petitesse qu'un grand homme, si haut qu'il s'élève au-dessus de la commune humanité, ne peut jamais entièrement dépouiller. Et si l'on considère qu'à Athènes les poètes comiques ont toujours été les organes, soit de la foule des citoyens, soit d'un parti puissant par le nombre ou par l'autorité, on conçoit que l'objet le plus important que doit se proposer la critique n'est

pas d'accueillir ou de repousser tel fragment comme étant vrai ou faux en soi par la comparaison qu'on en peut faire avec d'autres documents empruntés aux historiens, aux philosophes ou aux orateurs, mais de rechercher la raison d'être de telle affirmation ou de telle accusation, soit par l'observation attentive des passions générales qui ont déterminé en tout temps les jugements des hommes, soit par la connaissance spéciale des mœurs du peuple athénien et des idées qu'il avait sur le droit, la justice et la morale.

Ces considérations préliminaires étaient indispensables, car si nous avons plus haut qualifié de perfidies et de calomnies les attaques violentes que dirigèrent contre Aspasic les poètes comiques, c'est en nous plaçant au point de vue plus élevé de nos idées, de nos mœurs et de notre éducation moderne, et parce qu'en définitive c'est la conclusion qu'en a tirée la postérité que notre devoir est finalement de réfuter, tandis qu'ici notre tâche, dans les bornes au moins de ce chapitre, doit être d'en rechercher la cause, l'occasion, l'importance, relativement à l'époque où elles se produisirent.

Périclès était déjà le chef incontesté de la république que la comédie naissait à peine. Sa prépondérance s'était affirmée par des actes qui avaient profondément modifié la constitution politique d'Athènes et que les efforts du parti conservateur avaient été impuissants à faire échouer. Affaibli par l'exil de Cimon, ce parti avait dû abandonner la direction des affaires publiques à l'influence toujours croissante de Périclès; peut-être dans son ressentiment avait-il poussé en secret au meurtre d'Éphialtès, mais la révolution démocratique dont ces deux grands citoyens s'étaient montrés les plus ardents promoteurs avait été si profonde et si totale qu'il avait dû remettre à un temps plus éloigné l'espoir de ressaisir le pouvoir. Entre Périclès et lui, après l'apaisement des luttes politiques soulevées par la construction des longs murs, un semblant de trêve avait par un accord tacite suspendu les hostilités. Cimon était rentré dans sa patrie après la bataille de Tanagre, sur un décret conseillé par Périclès lui-même. L'héroïsme patriotique de l'un et la grandeur d'âme de l'autre avaient rapproché dans une commune estime ces deux chefs de partis contraires. La

concorde avait un instant régné dans Athènes. Périclès était resté incontestablement le chef exécutif de la république et Cimon était bientôt reparti à la tête des flottes athéniennes pour poursuivre contre les Perses la guerre à laquelle il avait voué sa vie et au cours de laquelle il devait trouver la mort. Jusqu'à ce moment, la lutte entre les partis devait rester sourde, violente parfois, mais sans cette effervescence et cet éclat qui précèdent les grandes catastrophes. Après la mort de Cimon, le parti aristocratique crut trouver dans Thucydides, fils de Milésias, un chef ardent et ambitieux, qu'il opposa à Périclès; et la lutte reprit plus acharnée, jusqu'au jour où Thucydides, vaincu, prit à son tour le chemin de l'exil, abaissant sa fortune devant celle de Périclès que venait de consacrer de nouveau un vote populaire.

On le voit, par cette très-rapide esquisse, entre les partis qui se partageaient Athènes, l'animosité, sans jamais s'éteindre, se proportionnait à la fougue des hommes mis en présence, à l'importance des événements qui en suscitaient l'explosion et prenait des masques divers, selon les rôles que la notoriété, la fortune, les talents

distribuaient aux différents acteurs de ce drame politique.

Au grand jour de l'Agora, Périclès ressaisissait toujours l'influence que les menées, habilement perfides de ses adversaires, lui faisaient souvent perdre dans l'esprit d'une multitude mobile et impressionnable. Mais ceux-ci, au lendemain de ses triomphes publics, où son éloquence avait imposé au vote de l'assemblée des décrets conformes à ses desseins et à ses vues, reprenaient sans découragement la lutte, s'attaquant non-seulement aux actes politiques de Périclès, mais s'acharnant à semer la déconsidération sur le citoyen et sur l'homme, et pour cela s'adressant sûrement à l'envie que ne manque jamais d'éveiller le génie et à la susceptibilité religieuse et morale que froisse souvent un grand esprit, plus dégagé qu'il n'aurait dû le faire paraître des préjugés de son temps.

Tandis que Périclès, dans le secret souvent trahi de sa maison, dans le bonheur d'une vie partagée entre les conceptions pleines d'espérance de la philosophie et la tendre affection d'Aspasie, entretenait en lui cette sérénité d'âme qui l'élevait au-dessus des amertumes du présent, ses

adversaires, infatigables et peu scrupuleux sur le choix des moyens, allaient partout semant des doutes sur la pureté de sa vie et de ses relations, dénonçant sa popularité comme un acheminement à la tyrannie, à cet effet, évoquant perfidement le nom et le souvenir de Pisistrate et présentant l'austérité de sa manière de vivre, son existence retirée, comme des marques de dédain injurieuses pour le peuple. Les succès qu'ils ne pouvaient espérer obtenir par des attaques directes dans les assemblées de l'Agora, ils s'efforçaient de les préparer pour des occasions éventuelles, en jetant artificieusement le trouble et la désunion dans le corps électoral. Or, à Athènes, le corps électoral, c'était, moins les étrangers, moins les indigents et les esclaves, le peuple tout entier de l'Attique. Ils allaient donc, parcourant les quais du Pirée, les dèmes répandus aux alentours de la ville, et dans Athènes, fréquentant les places, les marchés, les promenades, les gymnases, les bains, le voisinage des fontaines, se mêlant ici à la vie oisive, là aux disputes philosophiques et politiques, hantant tous ces clubs improvisés que la chaleur du jour et l'attrait des jeux répartissaient sous l'ombre des portiques,

ravivait l'affection des uns pour les vieux usages de la Grèce, soulevant les scrupules religieux des autres, réveillant chez tous des préjugés de race, de caste ou de famille, attisant enfin au profit de leur ambition la faconde de ces Athéniens amoureux de beau langage où la médisance s'enlaçait irrésistiblement à la calomnie dans les plis savants d'une phrase sonore.

Quelle intarissable source d'observations pour les poètes comiques que ce peuple à l'imagination ardente qui, dans l'ivresse d'une langue artificieuse autant qu'harmonieuse, leur fournissait ces mille traits acérés qu'aiguissait encore leur génie ! C'est à cette foule loquace d'artisans et de marchands, à tous ces discoureurs politiques et à ces beaux diseurs de la rue que les poètes empruntaient le sarcasme licencieux et la mordante injure que les personnages de leurs comédies, effrontés sous leurs affublements énormes aux vives couleurs, lançaient à travers la bouche démesurément ouverte de leur masque ironique. Lorsque les fêtes ramenaient périodiquement les chœurs sur le théâtre de Bacchus, toute cette multitude, la plus subtile qui fût au monde, reconnaissait ses bons mots et ses railleries singu-

lièrement relevés par la beauté des vers et la verve du poète ; et, obéissant à un sentiment bien humain de secrète envie, elle se vengeait par ses applaudissements du respect et de la soumission que lui imposaient aux pieds du Pnyx les allures toujours un peu rigides et hautaines de la vertu ou du génie.

Périclès, par l'austérité de son caractère, par la gravité de ses manières qui n'affectaient aucun dehors populaire, devait moins que tout autre échapper à cette instinctive jalousie d'une multitude qu'il dominait de toute la hauteur de son esprit et dont il ne s'abaissa jamais à flatter les passions ou les vices. Sa majesté, véritablement olympienne, devait lui attirer autant de détracteurs et d'ennemis que la justice d'Aristide. Aussi, le jour où la comédie arma le thyrses de Bacchus contre ceux que la faveur périlleuse du peuple élevait aux premiers postes de l'État, Périclès fut le but le plus haut, le plus envié que durent se proposer d'atteindre les poètes, et la calomnie contre lui multiplia et envenima ses traits.

C'était l'époque où, avec Cratinus, la satire politique, non contente d'avoir mis un pied sur

la scène, y régnait en souveraine. D'un esprit remarquablement précis, Cratinus, le premier qui conçut et créa des types généraux sous la forme naïvement compréhensive d'une puissance mathématique, était, par la nature même de ses idées, plus attaché aux dogmes nettement définis du passé, qu'entraîné vers les nouveautés politiques et philosophiques. Homme de mœurs rigides, fidèle par conviction aux doctrines de la vieille Athènes, représentant attardé d'un autre âge, croyant en religion, autoritaire en politique, il mit au service d'une âme pleine d'austérité, mais soupçonneuse et chagrine, toute la fougue d'un génie âpre et mordant. Ayant vu naître et progresser l'ancienne comédie, ayant contribué à la porter à sa perfection, il en est en quelque sorte la représentation incarnée. Dans le recueil des poètes comiques de la Grèce, ce livre d'or de la comédie athénienne, Cratinus est parmi les ennemis de Périclès le premier grand nom que nous rencontrons.

A la vérité, et pour ne rien exagérer, quand on étudie sans parti pris les quelques fragments que nous a conservés Plutarque, il semble qu'il y aurait quelque injustice à s'indigner outre

mesure de l'audace du poète. Il convient de ne pas perdre de vue que les pièces où Cratinus a attaqué Périclès, telles que *les Thressiennes*, la *Némésis* et *les Chirons*, sont antérieures à la 85^e olympiade et datent par conséquent de l'époque de la plus grande licence de l'ancienne comédie. L'audace des poètes comiques fut alors portée à un tel point qu'ils ne craignaient pas de faire paraître sur la scène les personnages mêmes sur lesquels ils voulaient appeler la raillerie ou l'indignation de la foule. C'est cet excès qui fut sévèrement réprimé la première année de cette olympiade par une loi restrictive imposée aux poètes comiques. Il faut donc, pour juger avec impartialité les fragments que nous avons en vue, ne pas les considérer isolément, mais les supposer placés au milieu d'un grand nombre de passages plus cruels et plus sanglants encore où étaient vilipendés sans scrupule et sans retenue d'autres personnages considérables contemporains de Périclès. Sans doute, nous ne savons pas avec quelle abondance Plutarque a puisé dans les œuvres de Cratinus; nous devons supposer qu'il a négligé un certain nombre de passages relatifs à Périclès, puisqu'au moins un nous a

été conservé par Aristide, mais nous pouvons admettre que l'historien a dû détacher les plus saillants et ne laisser de côté que ceux qui auraient retardé son récit par une répétition inutile d'allusions identiques. Les fragments qui nous restent peuvent donc, croyons-nous, être considérés comme typiques.

Cratinus, poursuivant le même but que plus tard Téléclyde, Hermippe, Eupolis et Aristophane, et s'attachant à ruiner la puissance et l'influence de Périclès par le ridicule et par la déconsidération politique et morale, ne négligeait aucune occasion de livrer aux railleries de la foule ses défauts physiques : c'est ainsi qu'il comparait la tête énorme de Périclès à la rotondité de l'Odéon que celui-ci venait de faire construire, qu'il l'appelait Jupiter-Scinocéphale, c'est-à-dire à-tête-d'oignon, et qu'il lui appliquait encore l'épithète d'amorceur-de-têtes, parodiant ainsi celle d'assembleur-de-nuages qu'Homère donne à Zeus. Ces traits, sans doute, étaient peu cruels ; cependant, pour comprendre qu'ils aient pu nuire à Périclès dans l'esprit des Athéniens, il faut tenir compte de la délicatesse de goût et de la sensibilité artistique des Grecs, aux yeux desquels la

beauté physique n'était pas sans rapports avec la beauté morale.

Quant aux moyens mis en œuvre pour ébranler la puissance politique de Périclès, ils variaient suivant les événements qui se déroulaient dans le cours de sa vie publique. Toutefois, à l'époque à laquelle florissait Cratinus, les Athéniens n'avaient point encore supporté ces grands maux qui donnent un caractère marqué d'amertume et de violence aux récriminations d'un peuple contre ses hommes d'État ; aussi, dans les attaques dirigées contre Périclès, on ne trouve pas alors cette partialité raisonnée et ces accusations directes et froidement calculées, telles que *les Acharniens* d'Aristophane nous en offriront un exemple. Depuis la révolution sociale qui avait atteint le parti aristocratique dans sa suprématie et dans son orgueil, depuis la construction des longs murs qui avait dévoilé aux partisans de l'alliance lacédémonienne les vues contraires de Périclès, le danger, bien que croissant aux yeux des conservateurs en même temps que l'empire athénien, n'avait pas encore cette imminence qui se révéla tout d'un coup aux approches de la guerre du Péloponèse ; il résidait

surtout dans l'influence persistante de Périclès. Il s'agissait donc avant tout, pour ses ennemis, de démontrer au peuple tout ce que cette omnipotence d'un homme pouvait faire courir de périls à Athènes et à sa liberté. Aussi les poètes comiques ne manquaient-ils jamais l'occasion de faire de perfides allusions à ce pouvoir de Périclès, qu'ils représentaient sans bornes et comme une tyrannie qui devait être insupportable à la souveraineté du peuple. De là ce nom de Jupiter, c'est-à-dire de maître omnipotent dont les actes sont sans contrôle, que les poètes se plaisent sans cesse à appliquer publiquement à Périclès; de là ce nom de tyran, détesté à Athènes, que lui inflige Cratinus dans ce passage des *Chirons* : « La Discorde et le vieux Cronos, s'unissant l'un à l'autre, enfantèrent le plus grand tyran, celui que les dieux appellent l'amorceur de têtes. » Ces attaques sans doute étaient dangereuses, puisqu'elles tendaient à faire naître la défiance dans l'esprit des Athéniens, et à leur susciter le désir de prouver leur souveraineté en précipitant du pouvoir celui qu'ils y avaient élevé; mais elles n'étaient point pour Périclès plus difficiles à déjouer que toutes

celles de même nature dont, à l'Agora, son éloquence et sa raison parvenaient à triompher.

✂ D'une nature plus grave étaient celles qui tenaient à sa déconsidération morale. Nous avons expliqué en détail, dans les premiers chapitres de ce livre, le caractère essentiellement illégitime de l'union que Périclès avait contractée avec Aspasia. Son mariage avec une étrangère blessait à la fois, aux yeux des Athéniens, le droit, la religion et la morale. Pour les Grecs attachés à d'antiques préjugés et aux traditions de leurs ancêtres, qui formaient la partie fondamentale de leur droit public et privé, il y avait, dans cet acte, une sorte d'indignité morale et religieuse qui poursuivait, comme nous l'avons dit, les enfants issus d'un tel mariage. Périclès s'était donc mis, vis-à-vis de ses concitoyens, dans une position qui n'était pas à l'abri du blâme et de la critique, puisque, lui qui exerçait les premières charges de l'État, il avait ouvertement violé les lois. Son mariage avec Aspasia avait ainsi porté une atteinte sensible à sa réputation ; et ses ennemis saisissaient avec empressement chaque occasion qui s'offrait à eux de rappeler aux Athéniens le mépris et le

dédain qu'il avait montrés pour les lois et les vieux usages de la Grèce. De là les allusions blessantes que font les poètes comiques à cette union, qu'ils traitent, sans ménagement, de concubinage, et à Aspasia, à laquelle ils infligent cruellement le nom de prostituée. Plutarque nous a conservé un fragment des *Chiron*s qui semble bien appartenir au même passage que le fragment précédemment cité et lui faire suite : « La Discorde, dit Cratinus, et le vieux Cronos, s'unissant l'un à l'autre, enfantèrent le plus grand tyran, celui que les dieux appellent l'amonceleur de têtes... Et pour lui, l'Impudicité enfanta Junon-Aspasia, cette concubine aux yeux de chienne. »

Le trait est dur, il faut en convenir, et de ceux auxquels Périclès était particulièrement sensible ; aussi, tout cruel qu'il nous paraît pour Aspasia, c'était à lui surtout qu'il était destiné. Sans doute on a déjà remarqué que l'expression de « Junon-Aspasia » pouvait se traduire par « une séduisante Junon ; » mais l'allusion est si transparente que le moindre villageois de l'Attique ne pouvait s'y méprendre. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir le moindre compte. Ce qu'on

peut dire avec plus de justesse, c'est que l'insinuation ne porte en aucune façon sur les mœurs réelles d'Aspasie, mais simplement sur son état social, insinuation qui, dès lors, retombe de tout son poids sur Périclès. Aspasie y est représentée comme une concubine, ce qu'elle était, en effet, aux yeux de tout Athénien, et l'idée d'impudicité frappe la situation qui résulte pour Périclès de cette union plus qu'Aspasie elle-même. Sans doute, dans toute société les expressions qu'emploie Cratinus ne sont pas sans imprimer une tache ineffaçable à la réputation d'une femme ; et, de fait, le temps n'a pas réussi, jusqu'à présent, à en atténuer les effets. Mais, d'abord, de telles expressions n'avaient point, chez les Grecs, la même portée qu'elles auraient aujourd'hui dans l'état de civilisation morale des nations modernes ; ensuite, le relief qu'elles nous semblent avoir, quand nous les étudions isolément, diminue considérablement si l'on songe à l'emploi constant et accumulé que faisaient les poètes d'images qui seraient obscènes pour nous et de termes qui blesseraient notre pudeur. De plus, il est important de tenir compte du milieu dans lequel elles se produisaient : à Athènes, les femmes

n'assistaient jamais aux comédies et ne pouvaient en avoir connaissance que par les récits qu'on pouvait leur en faire ; tout ce qui se débitait au théâtre de licencieux s'y disait absolument entre hommes. Cette dernière considération, qui explique toute la liberté de langage que se permettaient les poètes comiques, tend à nous démontrer encore que ce trait acéré de Cratinus était certainement à l'adresse de Périclès bien plus que d'Aspasie.

Si nous nous sommes longuement étendus sur les attaques que Cratinus dirigea contre Périclès, c'est, nous l'avons déjà dit, qu'elles sont en quelque sorte les types de toutes celles que méditèrent contre lui les poètes comiques qui occupèrent la scène athénienne concurremment avec Cratinus ou qui lui succédèrent. C'est ainsi que Téléclide, Hermippe et Eupolis prirent pour but de leurs railleries la tête de Périclès, soit en la comparant à une courge, soit en lui donnant de ridicules proportions ; que tous attaquèrent plus ou moins violemment ses entreprises politiques et l'emploi qu'il fit pour l'embellissement d'Athènes du trésor de l'Acropolis ; que Téléclide, entre autres, dans une

pièce dont le nom ne nous est pas parvenu, représentait ouvertement le pouvoir de Périclès comme une insupportable tyrannie, énumérant habilement, aux yeux des Athéniens, tout ce qu'ils avaient abandonné à ses mains despotiques : « Les tributs des villes, les villes elles-mêmes, le pouvoir de lier les unes et de délier les autres, des murailles de pierre, tantôt à édifier, tantôt à rejeter sur le sol, tout enfin, traités, puissance, pouvoir, la paix, la richesse et même leur bonheur ! »

Ce n'est pas le lieu de nous étendre sur tous ces fragments qui touchent par tant de points à l'histoire d'Athènes et au rôle politique de Périclès. Nous devons exclusivement nous en tenir à ceux qui renferment une allusion à Aspasia, ou qui contiennent une accusation directe contre elle. Ils sont peu nombreux d'ailleurs et pâlissent tous devant le passage bien connu des *Acharniens* d'Aristophane, dont nous aurons bientôt à parler. Cependant, nous ne pouvons douter que les poètes comiques n'aient souvent pris Aspasia pour but de leurs invectives, car ils sentaient que l'affection que Périclès avait conçue pour elle était de tous les points vulnérables de ce

grand homme celui par où ils savaient pénétrer le plus sûrement jusqu'au cœur. Nous sommes en outre assurés qu'ils étaient peu sensibles à la commisération et à la pitié que peuvent éveiller dans le cœur des hommes la beauté, l'esprit ou la faiblesse d'une femme, puisque l'un de ces poètes, Hermippe, non content de la traduire sur la scène, alla jusqu'à la traîner devant les Héliastes, sous une accusation d'impiété et de prostitution. Mais ne devançons point les événements, nous verrons assez tôt grandir la défiance, les soupçons des Athéniens et tous leurs préjugés se soulever aveuglément contre la vertu même d'Aspasie.

Plutarque nous apprend que les poètes, dans leurs comédies, donnaient à Aspasie les noms de nouvelle Omphale, de Déjanire, de Junon. Cratinus, en effet, ainsi que nous l'avons vu dans le fragment des *Chirons*, la désigne sous le nom de Junon, ce que fit aussi plus tard Eupolis, dans sa pièce des *Amis*. Celui-ci, dans les *Prosopaltiens*, lui a encore donné le nom d'Hélène. Le nom de Junon s'imposait naturellement à l'esprit des poètes, par le fait seul qu'ils donnaient à Périclès celui de Zeus. Mais si nous recher-

chons quelle intention réelle animait les poètes lorsqu'ils livraient à la risée des Athéniens cette Junon, cette nouvelle Omphale, cette Déjanire ou cette Hélène, nous devons reconnaître que leur but n'était point de décrier les mœurs d'Aspasie, mais bien plutôt de caractériser d'une façon saisissante l'ascendant qu'elle exerçait sur l'esprit et par suite sur les actes de Périclès, ou plus exactement l'ascendant qu'ils avaient intérêt à faire croire qu'Aspasie exerçait sur lui. Leur intention réelle était de ruiner dans l'opinion des Athéniens ce Périclès qu'ils leur représentaient abjurant, nouvel Hercule, toute sa volonté aux pieds de cette nouvelle Omphale, et par conséquent se laissant guider, dans les actes de sa vie politique, par les caprices d'une femme bien plus que par la volonté du peuple. Cette accusation atteignait donc directement Périclès, et ce n'était, en réalité, que dans l'intérêt de leur démonstration politique qu'ils faisaient intervenir Aspasie. Cette manière de voir est, il nous semble, pleinement confirmé par l'ensemble des idées qu'éveille le seul nom d'Hélène qu'Eupolis donne à Aspasie dans *les Prospaltiens*. Cette pièce, représentée dans la première

année de la 89^e olympiade, était naturellement pleine d'allusions à la guerre du Péloponèse, dont les Athéniens traversaient les longues souffrances et dont ils avaient accepté les épreuves sur les conseils de Périclès. Aux yeux de tout Grec, Hélène était, sinon l'instigatrice, au moins la cause de cette antique guerre qui avait armé les Grecs combinés contre Troie; c'était une idée semblable qu'Eupolis cherchait à faire naître dans l'esprit des Athéniens relativement à Aspasia. Mais le but, ici encore, que visait Eupolis, c'était, non pas précisément Périclès, puisqu'il n'existait plus, mais sa mémoire et en même temps les chefs qui avaient hérité, ou mieux encore, qui représentaient ses vues et ses tendances politiques. Et ce dernier exemple est frappant, puisqu'il est clair, Périclès étant mort, et par suite Aspasia étant actuellement hors de cause, que le poète n'attaquait celle-ci que pour les besoins d'une cause toute d'ordre politique, très-peu préoccupé qu'il était certainement, si d'ailleurs Aspasia vivait et se trouvait à Athènes, des actes privés d'une femme sans pouvoir aucun sur la marche présente des événements et sur les décisions du peuple.

On le voit, les mêmes moyens sans cesse employés par les poètes témoignent du but identique qu'ils poursuivaient et qui était de renverser l'ordre de choses établi par Périclès, en concentrant d'une part leurs attaques sur celui qui avait attaché son nom aux changements survenus à Athènes et inauguré une politique contraire aux vues du parti aristocratique et conservateur, et, d'autre part, en cherchant à dépopulariser Périclès par le dénigrement et la déconsidération. C'est le même sentiment qui plus tard inspira Eupolis, lorsque, dans *les Dèmes* représentés dans la première année de la 91^e olympiade, huit ans après *les Prospaltiens*, il traite Aspasia de prostituée : « Mon fils illégitime vit-il toujours ? demandait l'ombre de Périclès. — Oui, lui répondait Myronidès, et depuis longtemps ce serait un homme considérable dans la cité s'il n'était retenu par la honte qui s'attache au fils d'une prostituée. » L'allusion porte ici manifestement sur la position sociale d'Aspasia, puisque le poète ne l'invoque que justement en ce qui concerne l'influence persistante qu'eut sur Périclès le fils sa naissance illégitime, malgré le mouvement généreux qui avait porté les Athéniens à légaliser son

état civil. Sans doute le terme de prostituée qu'emploie Eupolis est cruel puisque c'est précisément celui dont on désigne toute femme qui fait trafic de ses charmes, mais ce terme n'est ici que l'effet même de la crudité et de l'excès de langage qui règnent dans toutes les comédies grecques et que le poète se permettait sachant bien que ses paroles ne devaient rencontrer parmi ses auditeurs aucune oreille féminine. Toutefois, dans l'occasion actuelle, il n'y a pas à douter qu'Eupolis ne se trouvât d'autant moins retenu vis-à-vis d'Aspasie que la réputation de celle-ci avait été à jamais ruinée dans l'opinion du peuple, d'abord par les conséquences de sa position même d'étrangère, ensuite par les bruits qu'on avait fait courir sur la nature de ses relations avec Périclès, bruits et soupçons qui avaient pris une telle consistance à Athènes, qu'ils l'avaient amenée devant le tribunal des Hélistes. En un mot Eupolis reprenait l'accusation portée bien des années auparavant par Aristophane, et les allusions contenues dans *les Prospaltiens* et dans *les Dèmes* n'étaient que des échos du célèbre passage des *Acharniens*.

Ce dont il faut que nous nous rendions compte

et ce que nous devons examiner sans parti pris, c'est donc ce passage que les historiens ont ou entièrement accueilli sans discernement ou rejeté sans raison suffisante, selon l'idée préconçue qu'ils se faisaient de ce qu'ils croyaient être la vérité.

On sait l'intention qui dicta à Aristophane sa pièce des *Acharniens*, représentée dans la troisième année de la 88^e olympiade. Il y avait trois ans que Périclès était mort ; mais la guerre continuait à infliger des maux cruels aux Athéniens. Ceux-ci, disposés à oublier les nécessités politiques qui avaient déchaîné ce fléau sur eux et en revoyant la possibilité de l'éloigner d'eux par l'abandon et l'oubli des griefs légitimes qu'ils avaient contre les Lacédémoniens, commençaient à accuser ouvertement Périclès de les avoir poussés à cette guerre néfaste pour satisfaire des ressentiments personnels plus que pour défendre leurs véritables intérêts. Aristophane, l'organe le plus incisif et le plus mordant du parti conservateur, qui croyait qu'il n'y avait de sécurité pour Athènes que dans l'alliance lacédémonienne, ne devait pas manquer l'occasion d'exciter chez le peuple l'horreur de la guerre et

le désir de la paix en lui présentant un tableau des maux qui sont inséparables de la première et des jouissances qui sont les fruits de la seconde, et en même temps de légitimer son désir de la paix en rejetant sur Périclès toute la responsabilité de la guerre.

Or celui qu'Aristophane présente comme le plus heureux des hommes, ce Dicéopolis, qui en son nom et exclusivement pour lui a conclu avec les Lacédémoniens un traité de paix, veut engager ses concitoyens à imiter son exemple ; il s'adresse donc au peuple et s'attache à lui démontrer combien les causes qui ont amené cette guerre terrible sont peu graves et surtout peu proportionnées aux maux qu'il endure :

« Quelques jeunes gens, dit-il, après s'être enivrés en jouant au cottabe vont à Mégare et enlèvent la courtisane Simétha ; là-dessus les Mégariens, gonflés de colère, enlèvent à leur tour deux courtisanes d'Aspasie : voilà le grief pour lequel la guerre éclate dans toute la Grèce, au sujet de trois filles de joies. Voilà pourquoi Périclès l'Olympien, dans son courroux, lance les éclairs et le tonnerre et ébranle toute la Grèce. Il rend un décret qui interdit aux Mégariens, comme dit la

chanson, notre territoire et nos marchés, et la mer et le continent. Bientôt la famine les tourmente; ils sollicitent, par l'entremise des Lacédémoniens, la révocation du décret rendu à cause des prostituées : nous sommes restés sourds à leurs prières. Dès lors le bruit des armes commença à retentir. »

Il était impossible de présenter un tableau qui dénaturât, qui abaissât plus les vues élevées de Périclès et les puissants motifs qui l'avaient déterminé à engager ses concitoyens à faire face à toutes les éventualités d'une guerre inévitable avec Sparte. Certes nous ne ferons pas l'injure à tous ceux qui connaissent l'histoire d'Athènes de discuter sérieusement au point de vue historique ce passage des *Acharniens*. Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien les auteurs qui nous ont transmis l'histoire de cette époque, en compulsant les documents qu'ils avaient à leur disposition et parmi lesquels étaient les œuvres à peu près complètes des poètes comiques, avaient perdu le sens et l'intelligence de l'esprit attique et de la fine raillerie athénienne. Ce sont de véritables étrangers arrivant pour la première fois à Athènes et laissant à

chaque instant leur bonne foi et leur crédulité se prendre à des plaisanteries avec lesquelles les Athéniens étaient dès longtemps familiarisés. Il leur a manqué le tact et la finesse du peuple dont ils écrivaient l'histoire ou dont ils peignaient les mœurs; s'ils les avaient eus, ils auraient évité bien des méprises et, en répétant tout ce qu'avancent en se moquant les poètes comiques, ils ne leur auraient pas accordé une aussi aveugle confiance. Or, qu'on nous permette, par une comparaison tirée de notre théâtre contemporain, de préciser le sens ironique du passage d'Aristophane. Parmi les lecteurs quelques-uns peut-être se rappelleront une bouffonnerie, essentiellement parisienne, dont le nom nous échappe et qui était une parodie assez négligemment faite des faits et gestes d'un roi ou d'une reine de comédie. Chaque fois que le sort de son peuple semblait le jouet d'événements imprévus, chaque fois que le bonheur de ses sujets paraissait devoir être sacrifié à quelque grand intérêt d'État, un acteur, remplissant un peu le rôle du coryphée antique, lançait au public cette apostrophe ironique qui démasquait le mobile réel des profondes combinaisons du prince : « Tout cela, ce sont

des histoires de femmes ! » Eh bien, ce trait sans doute vulgaire, dont la forme, un peu châtiée dans notre citation, dénote une littérature en décadence peu soucieuse de la dignité de la langue, correspond exactement au passage célèbre des *Acharniens* et l'explique mieux que ne pourrait le faire le plus érudit des commentateurs. Tous deux ont la même portée, la même signification, la même intention comique ; ce qui seul distingue le passage des *Acharniens* de ce trait de bouffonnerie parisienne c'est uniquement le génie d'Aristophane.

Mais il est clair que, dans les détails de l'idée satirique qu'il développe avec tant d'art, Aristophane enchâsse habilement quelques-uns de ces traits de médisance qui avaient cours à Athènes et dont le passage vif et léger n'échappait point aux sourires malicieux des spectateurs. En effet le tableau général que Dicéopolis trace des causes de la guerre pouvait être compris de lui-même, dans sa portée à la fois politique et comique, sans entente préalable entre le poète et la foule. Il était facile au poète de se faire entendre, tout en imaginant une suite d'incidents semblables, sinon identiques, à ceux que la malveillance

avait mis en circulation et qu'avait inspirés à la multitude le soupçon, répandu par les ennemis de Périclès, que des passions personnelles l'avaient déterminé à la guerre plus que l'intérêt d'Athènes. Il n'en est pas de même de certains traits disposés comme des points brillants dans ce tableau général et en particulier du vers où il est dit que « les Mégariens enlèvent à leur tour deux courtisanes d'Aspasie. » Aristophane n'aurait pas lancé ce trait rapide, qui ne porte pas en lui-même d'explication suffisante, s'il n'avait su être compris instantanément des spectateurs tous parfaitement au courant de ce que le poète désignait par « les courtisanes d'Aspasie. » Sans doute on a dit avec raison qu'Aristophane avait joué, comme Cratinus, sur la double signification du nom d'Aspasie; que cette expression « deux courtisanes d'Aspasie » signifiait aussi « deux séduisantes courtisanes. » Mais ce jeu de mots incisif et cruel à la fois avait une transparence qui lui ôtait toute sa valeur restrictive et portait directement sur Aspasie et sur ce que le bruit public désignait comme « les courtisanes d'Aspasie. »

Or remarquons que ce vers des *Acharniens*

est conforme à l'imputation, recueillie par Plutarque, selon laquelle Aspasia nourrissait des jeunes filles qui se livraient au premier venu, et aux termes mêmes de l'action intentée contre elle par Hermippe qui l'accusait de recevoir secrètement chez elle des femmes de condition libre pour les prostituer à Périclès. Nous devons donc constater, et Aristophane plus que Plutarque est un témoin irrécusable, puisqu'il était contemporain des événements auxquels il fait allusion, qu'avant l'époque où Aspasia fut traduite devant les Héliastes, jusqu'à celle où *les Acharniens* furent représentés, le bruit courait à Athènes que la maison d'Aspasia était, pour tout dire d'un mot, un centre de prostitution. Mais c'est ici qu'il convient de ne pas prendre l'apparence pour la réalité et la médisance pour la vérité. Que devons-nous conclure? C'est que nous avons là un fait et la qualification de ce fait; que la qualification peut être juste ou calomnieuse tandis que le fait existe indépendamment de la manière dont on a pu et dont nous pouvons le juger. Or, ce fait c'est la constatation d'un cercle fréquent, quotidien même, qui se forme autour d'Aspasia et chez elle. Si Aspasia n'eût jamais

reçu chez elle ni Athénienne ni étrangère, et cela d'une façon pour ainsi dire permanente qui suffit à témoigner de l'ascendant qu'elle exerçait sur ce cercle féminin, l'accusation d'Hermippe n'aurait eu aucun fondement et le vers des *Acharniens* n'eût pu être compris instantanément par tous les auditeurs d'Aristophane.

Il y a donc là un fait irrécusable, et nous devons nous demander quel était le caractère de ces réunions féminines chez Aspasia ; dans quel but celle-ci attirait chez elle, soit des jeunes-filles, soit des femmes de condition libre ; quel attrait et quelle influence elle exerçait sur elles ; quelles étaient leurs occupations, le sujet et la nature de leurs entretiens ; quelle était, en un mot, la moralité de cette sorte d'hétairie dont la maison de Périclès était le centre et le point de réunion et dont Aspasia était l'inspiratrice et le membre le plus illustre. C'est à cette question multiple que nous tenterons de répondre. Nous allons donc, dans les chapitres suivants, par toutes les déductions possibles et permises, reconstituer le personnage moral d'Aspasia, suivre et étudier ses pensées et leurs conséquences partout où nous pourrons en saisir un lambeau, et expliquer

comment les entretiens mémorables d'Aspasie, comment ce que nous n'hésitons pas à nommer sa prédication a dû nécessairement soulever les préjugés des Athéniens et a pu attirer sur elle une accusation d'impiété et de prostitution.

CHAPITRE IX

Examen du fait. — Mode de vivre des femmes d'Athènes. — De leurs relations entre elles et de la coutume qu'elles ont de se réunir. — Rapport de cette coutume avec le caractère général de sociabilité des Grecs. — Influence de ce sentiment sur la naissance et sur les développements de la science morale. — Progrès moral dérivant chez les femmes du même sentiment de sociabilité. — Prédication morale d'Aspasie. — Ce rôle attribué à Aspasie n'est pas en contradiction avec les faits antérieurs. — Témoignages qui peuvent nous fournir des preuves positives. — Socrate.

Dans le chapitre précédent, nous avons cherché à dégager des témoignages contemporains un fait qui fût irrécusable, indépendamment du jugement qu'en a pu porter l'antiquité ou de celui que doivent nous suggérer aussi bien notre manière de voir actuelle que l'examen plus impartial de sa nature et de sa moralité. Nous avons constaté, à un moment donné de la vie d'Aspasie, dans les dernières années du gouvernement de

Périclès, l'existence d'un cercle de femmes, mariées ou non, réunies autour d'Aspasie et n'ayant entre elles d'autres liens qu'une sympathie mutuelle et une communauté naturelle d'idées, puisqu'elles étaient de condition libre et que, par suite, l'ascendant qu'exerçait sur elles Aspasie était purement moral et n'avait rien de coercitif. La première question qui se présente à nous est de savoir si cette circonstance seule était de nature à éveiller la défiance publique, si, en un mot, l'acte seul de ces femmes de se réunir pour mettre en commun leurs occupations préférées, soit morales, soit intellectuelles, soit domestiques, était contraire aux usages reçus ou aux mœurs de l'époque et constituait par conséquent une infraction aux règles de bienséance, de convenance, de pudeur, imposées aux femmes. Il est donc nécessaire que nous examinions, d'une manière brève et concise, non pas la condition légale de la femme à Athènes, mais son mode de vivre et l'usage qu'elle faisait à certains égards de la part de liberté que lui laissaient ses maîtres légaux.

Nous avons déjà vu, au début de cette étude, avec quel soin jaloux la jeune fille était élevée

dans la maison maternelle, occupée des travaux intérieurs. Elle ne sortait que pour visiter ses parents ou pour chercher quelques distractions parmi ses compagnes. Les seuls plaisirs, pour ainsi dire mondains, que prenait la jeune fille, c'était à l'État, à la religion de la cité qu'elle les devait. Il lui était permis de participer à la vie publique dans les fêtes, dans la pompe des théories, dans les cérémonies où son rôle variait suivant son âge. « Athènes, dit un chœur de femmes dans la *Lysistrata* d'Aristophane, Athènes m'a élevée au sein des plaisirs. Dès l'âge de sept ans, je portai des offrandes mystérieuses dans les fêtes de Minerve; puis, à dix ans, je broyai l'orge sacrée en l'honneur de la déesse, notre souveraine; ensuite, revêtue d'une robe flottante, je fus consacrée à Diane dans les Brauronies. Devenue belle fille, je fus canéphore et je portai un collier de figues. » Ce n'était ainsi que sous l'œil sévère de la divinité que la jeune fille paraissait en public, revêtue de religieux insignes et parée de sa virginité sacrée. Le mariage faisait bientôt pour elle évanouir la juvénile ivresse des pompes et des cérémonies publiques; et, quand la jeune fille passait le seuil du foyer conjugal,

elle trouvait à la fois dans son mari un protecteur et un maître, entre les mains duquel elle abdiquait ses dieux et sa liberté.

Dans la vie démocratique des cités grecques, d'Athènes surtout, l'homme était absorbé par ses devoirs de citoyen. Il passait peu d'instant au milieu des siens ; dès les premières heures du jour, il reprenait le cours de ses occupations quotidiennes dans les gymnases et dans les bains où se développait son activité physique, sous les portiques où il prenait soin de ses affaires privées, et sur les places publiques où il discutait les affaires de l'État. Souvent son temps était entièrement consacré aux fonctions auxquelles l'avait appelé le choix de ses concitoyens. L'homme antique n'avait ainsi que bien peu le loisir d'être époux ou d'être père, de diriger l'éducation de ses enfants ou de surveiller sa maison. Pour garder intact l'honneur du foyer, l'homme, glissant peu à peu sur une pente irrésistible, avait fini par faire, sinon en droit, au moins en fait, une esclave de celle qui aurait dû être sa compagne. Il l'avait en quelque sorte vouée à une reclusion perpétuelle. Ne sortant qu'accompagnée et soigneusement voilée, elle glissait,

discrète et craintive, au milieu de la foule indifférente, sans se sentir entourée et protégée par ce sentiment instinctif de respect qui nous est devenu habituel. La vie publique n'existait pas pour elle. Le plus vif des plaisirs que les hommes l'admettaient à partager était celui du théâtre, mais exclusivement les jours où l'on représentait des tragédies. Placée sur des gradins réservés, un voile jaloux la défendait contre la curiosité des hommes. Sans doute, chez celles que la nature avait douées d'une âme sensible, les exemples de dévouement maternel ou de piété filiale pouvaient éveiller les notions du bien et de la vertu ; mais la plupart, très-certainement, se laissait trop facilement séduire aux tableaux dangereux des passions désordonnées des dieux ou des héros. En sorte que, par le manque de direction et de culture, cette sorte d'éducation publique, confiée à la Muse tragique, ne produisait pas les fruits qu'on eût été en droit d'en attendre. D'ailleurs, ces solennités étaient rares, et pendant l'intervalle des fêtes dramatiques le mur du gynécée s'élevait inviolable entre les recluses et le monde extérieur.

Mais cette reclusion, à laquelle les femmes

étaient condamnées, n'était nullement la solitude, et c'est là un fait qu'il est essentiel de relever. Leur plaisir favori était, au contraire, de se réunir, de se visiter et de se livrer en commun à tous les divertissements qui pouvaient leur offrir une distraction passagère et dont quelques-uns n'étaient, il faut le dire, ni permis ni appropriés à leur sexe. On pourrait rassembler à ce sujet bien des témoignages et bien des textes antiques. Les tableaux nombreux qu'on en pourrait tracer ne seraient pas en faveur des femmes d'Athènes et feraient, sinon partager, du moins comprendre le mépris qu'Euripide affichait avec trop d'ostentation contre la race féminine. Délaissées des hommes, incomplètement initiées aux devoirs de la vie, étrangères à ce sentiment de dignité personnelle si frappant chez la matrone romaine, les femmes grecques, par un long abaissement moral, avaient contracté ou plutôt gardé tous les défauts de l'enfance. Il suffit d'ouvrir presque au hasard les œuvres d'Aristophane ou le recueil des fragments des comiques pour être bien vite convaincu que trop d'Athéniennes étaient gourmandes, bavardes, peu scrupuleuses, médisantes et surtout joueuses, défauts d'ailleurs qui

tous témoignent du commerce habituel qu'elles entretenaient les unes avec les autres.

Dans ces réunions quotidiennes, où elles cherchaient à tromper la longueur du jour, tantôt elles brodaient, tissaient ou filaient de la laine; tantôt, demandant au fard l'incarnat qui manquait à leur beauté, elles se livraient, loin des hommes, à tous les plaisirs de la coquetterie, curieuses de nouveaux ou riches ajustements et des modes récemment introduites; celles-ci obéissaient sans retenue à tous les instincts d'une gourmandise enfantine; celles-là s'abandonnaient avec passion à tous les jeux de hasard, engageant l'argent que leur laissaient leurs maris ou que quelques-unes même parvenaient à dérober au logis. Enfin, lasses de tous ces plaisirs où se dégradaient leur esprit et leur cœur, succombant à l'ennui et au désœuvrement, elles se jetaient nonchalamment sur des lits et dormaient rassasiées de divertissements et de jeux.

On le voit, le fait que nous avons constaté relativement à Aspasia n'avait par lui-même rien qui pût paraître extraordinaire aux Athéniens, rien qui pût les choquer, rien qui fût contraire aux mœurs et aux usages des femmes d'Athènes.

Seulement on peut prévoir déjà le jugement qu'ils pouvaient en porter, comme de toutes ces réunions de femmes qu'ils permettaient ou qu'ils toléraient, mais dont ils ne méconnaissaient pas les pernicieux effets. Toutefois Aspasia ne se serait attiré ainsi de la part des Athéniens qu'un peu de ce mépris qu'ils affichaient pour le sexe féminin en général, et nous ne pourrions trouver là l'explication des bruits calomnieux qui s'élevèrent contre elle. Il sera donc nécessaire de rechercher, dans les circonstances spéciales et particulières du fait qui nous occupe, la cause des soupçons des Athéniens et la source des médisances et des accusations qui portèrent définitivement atteinte à la réputation d'Aspasia.

Si, d'ailleurs, étendant le cercle de nos observations, nous considérons en lui-même l'acte de se réunir, nous devons constater qu'il n'est en réalité que la manifestation du sentiment de sociabilité qui est un des caractères distinctifs de la race grecque. Athènes offrait sous ce rapport un spectacle attrayant et instructif à l'étranger. La population y vivait hors de chez elle, chacun en quête de ses auditeurs ou de ses contradicteurs de la veille, se réunissant, formant

mille groupes divers partout où la nature ou l'art favorisait et facilitait les entretiens, aimant les repas en commun, cherchant partout des prétextes de conversation, de discussion ou d'étude. On conçoit combien ce sentiment de sociabilité avait été favorable au développement de l'activité morale et intellectuelle des Grecs.

L'homme, après avoir enveloppé d'un regard religieux tout le monde cosmique, avait en quelque sorte animé de sa propre vie toutes les forces de la nature et avait imaginé en dehors de lui une humanité divine et héroïque où il semblait prendre plaisir à étudier ses propres passions dans leurs combinaisons souvent capricieuses et désordonnées. L'humanité s'était ainsi donné le plaisir ineffable de se considérer dans son ensemble, dans ses attributs, dans ses traits distinctifs et de contempler sa propre image non obscurcie par les misères et les maux dévolus aux mortels. Mais bientôt la race grecque comprit qu'elle n'avait conçu cet idéal qu'en faisant abstraction des réalités de la vie et du caractère essentiellement changeant et périssable de la matière ; dès lors, obéissant libre-

ment à son instinct de précision pratique, elle abaissa les yeux sur elle-même. Dans cette évolution intellectuelle, son sentiment de sociabilité l'aida puissamment, en mettant l'homme en face de son semblable. C'est alors que dans le monde, à Athènes, dont c'est l'impérissable honneur, naquit la première de toutes les sciences humaines, la science morale ou la philosophie. A peine née, elle se développa rapidement et jette le plus bel éclat sur cette période privilégiée qu'on a nommée, non sans raison, le siècle de Périclès.

Réunis selon la nature et la tournure particulière de leur esprit, fidèles chaque jour au rendez-vous choisi, les adeptes de la science nouvelle se proposent et résolvent, chacun suivant l'impulsion de son propre génie, les problèmes les plus nécessaires de l'être moral. En attendant qu'abordant le dernier terme de la question Socrate ait en quelque sorte allumé dans l'homme ce flambeau éternel qu'on nomme la conscience, qui l'éclaire sur ses actes et lui montre le bonheur comme but de son activité, chacun, s'abandonnant sans le connaître à ce guide intérieur, marche dans la grande voie où le suit, à

des distances diverses, toute la race grecque et où chaque pas est marqué par une amélioration dans la condition humaine, par le redressement d'une injustice, par une compréhension plus nette du bien, en un mot par un acte d'affranchissement. Tous ces groupes épars dans Athènes, sous l'ombre des platanes ou des portiques, et qui eussent semblé à l'étranger des cercles de désœuvrés et d'oisifs, étaient en réalité des cercles littéraires, des clubs politiques ou des écoles de philosophie. Tous les instants que ne réclamaient pas les intérêts de l'État, les devoirs politiques ou les affaires personnelles des citoyens, étaient par eux consacrés à cette conversation pure dont le génie de Platon nous a laissé un modèle idéal. Tandis que les uns, tout prêts à la contradiction, prêtaient une oreille attentive, les autres, plus âgés peut-être ou déjà plus instruits, se livraient à une sorte de prédication qui chez les Anaxagore et les Socrate devait rapidement prendre le nom d'enseignement.

Or n'était-ce pas de l'association des individus qu'était née l'association des idées? N'était-ce pas dans la contemplation permanente de son semblable et dans la commisération qui naît du

spectacle de ses maux que l'homme s'était pris à l'aimer ? N'était-ce pas à la vue de lui-même, être périssable, en proie à tant de maux, qu'il avait conçu le noble désir de s'améliorer et de mériter le bonheur en élevant résolûment son âme au-dessus des dures conditions de la vie ? Si donc, dans ce tableau rapide de la naissance de la philosophie, nous devons reconnaître la sociabilité des Grecs comme une des causes certaines du développement ininterrompu que prit cette propagande morale, ne devons-nous pas aussi, partout où nous pourrons la constater, rechercher avec quelque raison si cette sociabilité n'a pas partout produit les mêmes germes et contribué à former les mêmes fruits, sinon à les amener à la même maturité ?

Dans ces réunions de femmes, rassemblées par le plaisir et la frivolité, que nous avons peintes sous des couleurs peu flatteuses, n'y avait-il jamais de ces moments de lassitude où quelque plainte involontaire s'échappait de ces cœurs abreuvés d'ennui ? Et la moindre plainte ne recèle-t-elle pas une aspiration inconsciente à l'amélioration de la destinée ? Parmi ces femmes, ne s'en serait-il donc jamais trouvé une seule qui.

séduite par les exhortations naturelles contenues dans les paroles d'un père ou d'un époux, éclairée peut-être par un mot surpris au hasard, eût senti s'éveiller, dans son être dégradé par un long esclavage domestique, un désir soudain d'affranchissement moral, et s'allumer en elle la flamme, dès lors inextinguible, de la conscience? Pour une femme comme Aspasia, sans aucun doute merveilleusement douée par la nature, volontairement associée à la destinée et aux conceptions politiques de Périclès, familièrement admise aux entretiens philosophiques d'Anaxagore, aux poétiques lectures de Sophocle et d'Euripide, aux dissertations artistiques de Phidias, n'était-ce point un spectacle capable d'ébranler son âme que celui de ces Athéniennes déshéritées par les lois et les mœurs de cette dignité qui est le premier attribut de tout être qui se sent libre? Cette femme, que Socrate allait jusqu'à appeler sa maîtresse dans l'art de bien dire, et qui devait savoir penser, puisqu'elle savait ainsi s'exprimer, n'était-elle point appelée à prendre dans sa sphère et parmi ses compagnes le rôle de consolatrice et à répandre sur les infortunées qui l'entouraient le secours de ses

exhortations et les bienfaits de sa prédication morale?

Était-ce là d'ailleurs un rôle au-dessus d'une femme à laquelle ses contemporains accordaient des facultés intellectuelles supérieures à celles que possède ordinairement son sexe? Pour résoudre la plupart des problèmes moraux, n'avait-elle pas cette révélation permanente de la conscience, source unique où les philosophes avaient tout d'abord puisé la vérité? A défaut de connaissances effectives, n'avait-elle pas ce sentiment naturel d'équité qui s'appuie sur des lois primordiales et non écrites plus puissantes sur l'humanité que toutes les constitutions juridiques? Ce fait était-il donc absolument nouveau dans l'histoire de l'esprit grec? N'avait-on jamais vu jusqu'alors de femme grecque s'élever au-dessus des conditions de sa destinée, mesurer la portée des droits et des devoirs de son sexe et travailler par ses exhortations à l'amélioration du sort de la femme et à son affranchissement? Les légendes pythagoriciennes ne nous entretiennent-elles pas de semblables tentatives, renouvelées souvent même à cette époque auprès de femmes d'Athènes, mais secrètement et à huis

clos, par ceux qui se disaient possesseurs de la doctrine du maître? Et ce que d'ailleurs l'histoire raconte facilement d'une Théano, formée à une époque bien plus reculée par les graves leçons de Pythagore lui-même, doit-il nous surprendre quand il s'agit d'une femme préparée à toutes les méditations philosophiques et morales par les entretiens d'un Anaxagore et d'un Socrate, et par sa participation aux transcendentes pensées d'un Périclès? Toute l'antiquité grecque ne répétait-elle pas avec admiration les poésies de cette Sappho qui, à Lesbos, entourée de jeunes filles, versait des trésors de morale dans ces âmes qui s'ouvraient aux accents enchanteurs de sa lyre?

Mais il ne suffit pas de supposer Aspasia digne d'un tel rôle et capable d'une telle influence, de croire à la possibilité de cette révélation de sa conscience; nous ne pourrions dégager entièrement sa mémoire de témoignages calomnieux qu'en leur opposant d'autres témoignages contraires, contemporains et certains. Or, il nous est resté de la valeur morale d'Aspasia, de l'élévation de ses pensées, en même temps que de la nature de sa prédication, un témoin que personne ne

peut récuser, dont la seule affirmation suffirait à ruiner les accusations d'un Hermippe, qui avait un culte pour la vérité, qui a vécu et qui est mort pour elle; et ce témoin, c'est Socrate, dont la déposition est d'autant plus précieuse qu'elle a été inconsciente du jugement qu'en pourrait porter l'histoire.

C'est dans la première partie de sa vie que Socrate a connu et fréquenté Aspasia. C'était en quelque sorte pour lui une époque d'initiation ou plutôt la période expérimentale, pendant laquelle il n'y avait chose si petite en apparence dont il ne voulût s'instruire, interrogeant le pauvre comme le riche, « fréquentant, nous dit assez légèrement Lucien, les écoles de joueuses de flûte et ne dédaignant pas les leçons de la courtisane Aspasia. » Ce sont ces entretiens de Socrate avec Aspasia que nous sommes sans doute impuissants à recomposer, mais dont nous voudrions essayer de déterminer l'esprit, le but et la portée. Ce sont eux qui seuls pourraient nous donner la mesure exacte du génie d'Aspasia, si nous les possédions en entier, mais dont les lambeaux peuvent du moins suffire à nous faire connaître le penchant de son esprit, la

nature de ses méditations, la noblesse de ses aspirations, la pureté de ses relations et de son enseignement, et nous permettront de juger de l'état moral de son âme. C'est là que nous pourrions trouver les indications nécessaires pour reconstituer, sinon entièrement, du moins dans ses traits généraux, ce qu'en employant un mot sans doute ambitieux nous pourrions appeler la doctrine d'Aspasie. Mise en regard des lois, des mœurs et des préjugés des Athéniens, elle pourra nous suggérer la raison des calomnies répandues parmi la foule, répétées par les poètes comiques, et qu'un d'eux enfin, Hermippe, en appelant au tribunal des Hélistes de la pudeur et de la foi publique soi-disant outragées, rédigea sous la forme d'une accusation d'impiété et de prostitution.

Ainsi, après avoir pressenti l'œuvre morale d'Aspasie par des considérations générales, nous devons donner de cette prédication généreuse, mais dangereuse, des preuves de même ordre et de même nature que celles qu'on oppose, dans le cas de Socrate, à l'accusation de Milétus, d'Anytus et de Glycon. Il nous faut donc, pour savoir ce que Socrate pensait d'Aspasie, et pour

apprécier l'importance qu'il attachait à ses idées et à ses vues morales, rechercher dans les œuvres de tous ceux qui ont entendu Socrate et reçu ses leçons, ce qu'il se plaisait à en dire et à quelle occasion, à quel propos il invoquait la sagesse et la raison de cette femme philosophe et moraliste.

CHAPITRE X

Mention fréquente d'Aspasie par les Socratiques. — Le *Mé-
nexène* de Platon. -- Les *Mémoires* sur Socrate de Xénophon.
— Le traité de l'*Économie* de Xénophon. — L'*Aspasie* d'An-
tisthènes. — Du personnage d'Aspasie dans les dialogues
socratiques. — L'*Aspasie* d'Eschine.

Harpocraton, relevant le nom d'Aspasie dans un discours aujourd'hui perdu de Lysias contre Eschine, cite le dialogue de ce disciple de Socrate, intitulé *Aspasie*, et ajoute que les autres Socratiques faisaient aussi souvent mention d'elle. C'est là un témoignage qui n'est pas sans importance, puisqu'il tend à nous démontrer que tous ceux qui avaient assisté aux entretiens de Socrate considéraient Aspasie comme une individualité intellectuelle et morale, très-certainement à l'exemple du maître qui la faisait fréquemment intervenir à ce titre dans les

discussions philosophiques qu'il soutenait avec ses disciples.

Si donc nous possédions tous les dialogues qui furent écrits sous l'inspiration directe de Socrate par tous ceux qui avaient suivi ses leçons, nous aurions une notion complète des idées d'Aspasie en même temps sans doute que des indications biographiques plus nombreuses. Il n'en est pas ainsi ; toutefois, il nous semble que, jusqu'ici, on ne s'est pas suffisamment préoccupé de se servir méthodiquement des matériaux que le temps ne nous a pas dérobés. Nous allons donc rassembler et mettre sous les yeux du lecteur les passages des dialogues socratiques (ils sont malheureusement en petit nombre), dans lesquels il est fait allusion à Aspasie ; nous examinerons la nature et la valeur de ces témoignages divers, et en les réunissant, en les comparant entre eux, en en coordonnant les idées, nous essayerons de tracer une esquisse de la doctrine qui peut s'en dégager.

Le plus considérable de ces dialogues est, sans contredit, le *Ménexène* de Platon, mais il n'est pas, relativement à ce qui nous préoccupe ici, le plus important. On sait que le *Ménexène* est tout

entier rempli par une oraison funèbre que Socrate rapporte comme l'ayant entendu prononcer par Aspasia elle-même. Il est donc, quant aux idées soi-disant émises par Aspasia, plutôt une œuvre de rhétorique et de politique qu'une œuvre de philosophie et de morale, bien qu'il s'en dégage, en ce qui regarde les doctrines platoniciennes, une leçon très élevée de philosophie morale. Ce dialogue, d'ailleurs, n'est pas sans offrir des difficultés considérables qui nous écarteraient complètement de notre sujet si nous voulions les résoudre ici. Nous en aborderons donc l'étude spéciale dans un chapitre subséquent, lorsque nous serons arrivés à l'époque où Périclès prononça l'oraison funèbre des guerriers morts pendant la première année de la guerre du Péloponèse. Nous nous efforcerons alors de définir le but qu'a pu se proposer Platon dans la composition de ce dialogue, et, ce qui aura pour nous une importance particulière, peut-être pourrons-nous nous rendre compte du motif qui a déterminé Platon à mettre ce discours funèbre dans la bouche d'Aspasie.

Nous laissons donc momentanément de côté le *Ménéxène* et nous arrivons à deux passages de

Xénophon qui sont relatifs à Aspasia. On sait qu'en tout ce qui touche Socrate, Xénophon est un témoin et un guide bien plus sûr que Platon. En disciple scrupuleux et fidèle, il s'est efforcé de reconstituer les conversations mêmes auxquelles il avait assisté, sans modifier en quoi que ce soit les doctrines de Socrate, comme l'a fait Platon s'écartant de son maître ou le dépassant de tout l'essor de son propre génie. Nous devons donc accorder toute notre attention à ces deux passages extraits, l'un du sixième chapitre du livre II des *Mémoires sur Socrate*, et l'autre du chapitre II du traité de l'*Économie*.

Dans le chapitre des *Mémoires* que nous avons en vue, Socrate s'entretient avec Critobule des moyens de choisir et de gagner des amis, et il s'offre à lui servir en quelque sorte d'entremetteur dans cette chasse aux amis : « Quand tu voudras te lier avec quelqu'un (c'est Socrate qui parle), tu me laisseras te dénoncer à lui, lui dire que tu l'admires et que tu désirerais être son ami. — Dénonce-moi, dit Critobule ; je sais que personne ne déteste la louange. — Et si je t'accuse en outre d'éprouver une bienveillance née de ton admiration pour lui, ne croiras-tu pas

que je te calomnie? — Loin de là, car j'éprouve moi-même de la bienveillance pour ceux que je suppose en éprouver pour moi. — Je pourrai donc dire tout cela à ceux dont tu voudras gagner l'amitié; et si tu m'autorises à dire encore que tu prends soin de tes amis, que ton plus grand bonheur est d'en avoir de vertueux, que tu es fier de leurs belles actions comme si c'étaient les tiennes, que tu es heureux de leur prospérité comme de la tienne propre, que pour assurer leur bien aucune peine ne rebute ta patience, que tu as pour maxime que la vertu d'un homme est de vaincre ses amis en bienfaits, ses ennemis en outrages; je crois que je pourrais t'être un auxiliaire fort utile dans la chasse aux bons amis. — Pourquoi donc, repartit Critobule, me parler ainsi, comme si tu ne pouvais pas dire de moi tout ce que tu veux? — Non, par Jupiter, je ne le puis, moi, qui, un jour, ai entendu dire à Aspasia que les bonnes entremetteuses, en ne disant que la vérité, réussissent fort bien à marier les hommes, tandis que leurs folles louanges ne servent de rien, attendu que les époux trompés se détestent mutuellement et maudissent l'entremetteuse. Or

je suis convaincu qu'elle a raison, et je crois ne pouvoir, lorsque je parlerai de toi, te donner aucune louange qui ne soit vraie. »

Suivant la méthode que nous nous sommes tracée dans l'étude des documents relatifs à Aspasié, nous réservons toutes les réflexions que pourrait nous suggérer ce premier fragment, et nous passons sans transition au fragment beaucoup plus considérable qui appartient au troisième chapitre du traité de l'*Économie*. Dans ce chapitre, Socrate s'entretient avec Critobule des principes invariables qui doivent diriger les hommes dans la gestion de leurs biens et qui reposent, d'une part, sur l'ordonnance sévère des objets, toujours prêts pour le but qu'ils sont destinés à remplir, et, d'autre part, sur l'appropriation méthodique des personnes aux fonctions qui leur sont dévolues :

« Je crois, dit Socrate, qu'il y a pour les chevaux et pour les hommes un certain âge où l'on peut déjà s'en servir et où chaque jour les rend meilleurs. Je puis aussi te citer des maris qui en usent avec leurs femmes de manière à s'en faire d'utiles auxiliaires pour la prospérité de la maison, tandis que pour d'autres elles sont une

cause essentielle de ruine. — Et qui faut-il en accuser, Socrate, de l'homme ou de la femme ? — Quand un troupeau est tout à fait en mauvais état, reprend Socrate, nous en accusons le berger ; lorsqu'un cheval est très-méchant, c'est au cavalier qu'on s'en prend. A l'égard d'une femme, si, malgré la bonne direction de son mari, elle se conduit mal, peut-être a-t-on raison de n'en accuser qu'elle ; mais si le mari la laisse ignorer le bien et le beau et qu'il l'emploie malgré son ignorance, n'est-il pas juste de rendre le mari responsable ? Allons, Critobule, nous sommes ici tous amis ; parle-nous bien franchement : Est-il quelqu'un qui entre plus intimement dans tes affaires que ta femme ? — Personne. — Cependant, y a-t-il des gens avec qui tu converses moins qu'elle ? — Il n'y en a guère. — Quand tu l'as épousée, n'était-ce pas une véritable enfant qui n'avait en quelque sorte rien vu, rien entendu ? — C'est cela. — Ce serait donc une chose beaucoup plus étonnante si elle savait rien de ce qu'il faut dire ou faire que si elle se conduisait mal. — Mais ces maris que tu dis avoir de bonnes femmes, est-ce qu'ils les ont élevées eux-mêmes ? — Rien de mieux que

d'examiner ce point ; aussi je te présenterai à Aspasia qui t'instruira de tout cela beaucoup plus pertinemment que moi. Pour moi, je pense qu'une bonne maîtresse de maison est tout à fait de moitié avec le mari pour le bien commun. C'est le mari, le plus souvent, qui, par son activité, fait entrer le bien dans le ménage, et c'est la femme qui, presque toujours, est chargée de l'employer aux dépenses ; si l'emploi est bien fait, la maison prospère ; l'est-il mal, elle tombe en décadence. »

Après avoir cité cet important morceau, nous pouvons dès maintenant faire observer que les chapitres VII, VIII, IX et X du même traité n'en sont que le développement. Dans un admirable récit, Socrate, mettant en quelque sorte en action les préceptes qu'il a exposés à Critobule et qui ne sont autres que ceux mêmes d'Aspasia, lui donne en exemple Ischomachus qui, par ses leçons et ses tendres exhortations, a élevé l'esprit de sa femme au niveau du sien et l'a peu à peu formée au gouvernement de sa maison et d'elle-même. C'était bien là le point que Socrate avait promis à Critobule d'éclaircir avec lui, et pour l'examen duquel il devait le conduire chez

Aspasie, plus compétente, de son aveu, en ces délicates matières.

Du simple rapprochement de l'épisode d'Ischomachus et du fragment du chapitre III on conçoit déjà avec netteté le caractère particulier des entretiens d'Aspasie, et la raison de la compétence spéciale que Socrate lui reconnaissait. Mais hâtons-nous d'achever l'exposition des textes que nous aurons ensuite à comparer.

Parmi les autres disciples de Socrate qui, à l'exemple de Platon et de Xénophon, avaient dans des dialogues recueilli les leçons et les entretiens du maître, nous en connaissons deux qui avaient donné le titre d'*Aspasie* à des dialogues dans lesquels Socrate faisait intervenir le personnage d'Aspasie en rapportant les conversations qu'il avait eues avec son éloquente maîtresse. Ce sont Antisthènes, le fondateur de la secte des Cyniques, et Eschine, dit le Socratique.

Le premier avait composé un grand nombre d'ouvrages selon Diogène Laërce, son biographe, qui les divise en dix volumes. « Le cinquième, dit-il, traite de Cyrus ou de la Royauté et d'Aspasie. » Sur ce second ouvrage, nous

n'avons que bien peu de renseignements. Athénée nous apprend qu'Antisthènes y dévoilait la conduite calomnieuse de Xanthippe et de Paralus, les fils de Périclès, envers leur père. C'est encore à cet ouvrage qu'Athénée a emprunté quelques traits, reproduits aussi par Plutarque, sur la tendresse de Périclès qui, chaque jour, en entrant chez Aspasia ou en s'éloignant d'elle, la saluait d'un baiser, et qui, lorsqu'elle eut à répondre d'une accusation d'impiété, versa plus de larmes que lorsque sa vie ou sa fortune avait été en danger. Mais ce sont là des détails purement biographiques, et nous devons nous résigner à ignorer quel point de morale ou de philosophie faisait d'une façon certaine le sujet de l'*Aspasie*.

Cependant, le seul rapprochement du *Cyrus* et de l'*Aspasie*, qui peut-être ne devaient pas uniquement au hasard de former le cinquième volume des œuvres d'Antisthènes, ramène irrésistiblement la pensée sur les chapitres IV, VII, VIII, IX, X, du traité de l'*Économie* de Xénophon, dont le quatrième, renfermant l'épisode de Cyrus, traite de la royauté, et dont le septième, le huitième, le neuvième et le dixième, annoncés et en quelque sorte contenus en germe dans le

passage du sixième relatif à Aspasia, renferment l'entretien de Socrate et d'Ischomachus et traitent du gouvernement de la maison et de la famille. On pourrait donc conjecturer, sans trop d'in vraisemblance, que dans l'*Aspasie* d'Antisthènes, Socrate développait les idées qu'il avait entendu émettre par Aspasia au sujet des devoirs, du rôle et de l'influence de la femme sur la prospérité et le bonheur d'une maison. Le cinquième volume des œuvres d'Antisthènes pourrait alors correspondre, quant aux théories morales qui y étaient exposées, aux chapitres cités plus haut du traité de l'*Économie*, le dialogue de *Cyrus ou de la Royauté* reproduisant dans son essence l'épisode de Cyrus, et l'*Aspasie* celui d'Ischomachus. Ainsi le rapport qui apparaît à notre esprit entre l'*Aspasie* d'Antisthènes et l'épisode d'Ischomachus de Xénophon donne à cette partie des *Économiques* une importance de premier ordre, en ce sens qu'elle nous semble, de même que tous les dialogues des Socratiques portant ce titre, le développement des idées et des doctrines d'Aspasia sur un sujet, où Socrate reconnaissait expressément sa compétence.

Il est d'ailleurs incontestable que Socrate, dans

les entretiens qu'il avait avec ses auditeurs, rattachait, par un procédé de discussion qu'il est facile de constater, certaines doctrines aux noms de certaines personnes, présentées réellement par lui comme en possession, sans doute par compétence spéciale, d'une science acquise et approfondie sur certains points de morale. Or il est évident que ces personnes, réelles pour Socrate, devenaient pour ses disciples, non pas quand ils l'écoutaient, mais quand ils enseignaient à leur tour, des individualités intellectuelles et morales purement fictives autour desquelles ils groupaient toutes les idées du maître, selon leur nature et suivant son exemple; de sorte que le titre seul des ouvrages des Socratiques pourrait quelquefois suffire à déterminer d'une façon probable la nature du sujet traité. Telle en résumé se présente à nous Aspasia, réelle pour Socrate, sa maîtresse, dit-il lui-même, en tout cas une interlocutrice des leçons de laquelle il évoque le souvenir au cours de son enseignement, et fictive pour ses disciples qui emploient

comme un titre suffisant propre à
de la science un des su-
bituellement à traiter les

moralistes. De même donc que le premier dialogue du cinquième volume des œuvres d'Antisthènes s'intitulait *Cyrus ou de la Royauté*, au dire de Diogène Laërce, de même nous pourrions, sans crainte de nous écarter beaucoup de la vérité, intituler le second dialogue *Aspasie ou des Devoirs des époux*.

Cette manière de voir nous est pleinement confirmée par le fragment que nous a conservé Cicéron d'un autre dialogue, portant de même le titre d'*Aspasie* et dû à Eschine le Socratique. Avant de citer ce fragment, il est indispensable que nous présentions quelques considérations générales sur cet ouvrage malheureusement perdu pour nous et dont l'étude terminera l'exposé des textes antiques, où nous pouvons espérer retrouver quelques-unes des idées d'Aspasie.

Ce que nous avons dit de l'*Aspasie* d'Antisthènes nous avertit que très-probablement le dialogue d'Eschine devait développer des idées analogues, avec des points de vue différents sans doute, et de nouveaux arguments. Il serait possible qu'Eschine eût traité, dans cet ouvrage, du choix éclairé qui devait présider au mariage ; et peut-être les interlocuteurs y examinaient-ils les con-

ditions de bonheur qu'un homme devait rechercher dans la jeune fille dont il désirait faire sa femme. Cette question était complexe et portait sur l'éducation de la jeune fille, sur son caractère particulier, sur les exemples reçus de ses parents, en un mot sur tout ce qui pouvait exercer une influence quelconque sur sa conduite à venir, tel que les instincts héréditaires et les penchants qui sont communs à toute une race. C'est ici que se plaçait sans doute l'examen du naturel de la femme dans ses rapports avec son origine, et que se rapporte cette assertion d'Eschine, conservée par Athénée, que « les Ioniennes étaient toutes astucieuses et adultères. »

Ensuite le dialogue devait s'étendre sur les devoirs que les époux avaient l'un envers l'autre, et en quelque sorte sur l'éducation mutuelle qu'ils se devaient. C'est alors que Socrate faisait intervenir Aspasia, répétant à ses interlocuteurs un entretien qu'il avait eu à ce sujet avec elle ou leur rapportant les conseils et les leçons qu'il lui avait entendu adresser à ceux qui la visitaient. Naturellement, dans les quelques phrases de transition qui servaient à Eschine à introduire Aspasia, il se glissait nécessairement, sur

cette femme célèbre, morte sans doute depuis longtemps, un certain nombre de renseignements biographiques, sans que nous puissions savoir avec quel degré d'affirmation et d'après quelle autre autorité ils étaient présentés. C'est là que Plutarque a puisé ce qu'il nous dit du second mariage d'Aspasie avec Lysiclès, dont nous examinerons, à la fin de ce livre, la probabilité historique, et de l'émotion que Périclès ressentit en défendant Aspasie devant les Hélistes.

C'est de cette partie, sans doute considérable, du dialogue d'Eschine, où Socrate cédait en quelque sorte la parole à Aspasie, que nous possédons un fragment important qui nous a été conservé par Cicéron, bien par hasard, puisque l'orateur est amené à le citer, non pas comme une preuve de la sagesse morale d'Aspasie, mais simplement comme un exemple d'artifice oratoire.

« Dans l'argumentation, dit Cicéron, on emploie l'induction ou le raisonnement. L'induction, en nous faisant convenir de choses évidentes, tire de ces aveux le moyen de nous faire convenir de choses douteuses. C'est ainsi qu'argumente Socrate, dans Eschine le Socratique, quand il fait parler Aspasie avec la femme de Xénophon

et avec hon lui-même : « Dis-moi, je te prie, é Xénophon ; si ta voisine a de l'or d'un tit dessus du tien, lequel préféreras-tu? — Si elle a des ajustements, une par e p s riche que la tienne, laquelle préférera : — La sienne. — Si son mari vaut mieux que le tien, lequel préféreras-tu? » Cette femme rougit pour toute réponse. Aspasia s'adresse ensuite à Xénophon : « Dis-moi, je te prie, si ton voisin a un cheval meilleur que le tien, lequel préféreras-tu? — Le sien. — S'il a une terre de meilleur rapport que la tienne, laquelle préféreras-tu? — La sienne. — Et s'il a une femme meilleure que la tienne, laquelle préféreras-tu? » Xénophon garda le silence. « Puisque ni l'un ni l'autre, reprit Aspasia, n'a répondu sur le point où je désirais précisément avoir une réponse de vous, je me ferai l'interprète de votre pensée : toi, femme, tu voudrais avoir l'homme le plus parfait, et toi, Xénophon, l'épouse la plus distinguée de son sexe. C'est pourquoi, si vous ne parvenez point à devenir, l'un l'homme le meilleur, l'autre la femme la plus accomplie qui soit sur terre, toujours vous regretterez de ne pas avoir réalisé ce que vous

considérerez comme le bonheur suprême, c'est-à-dire, toi, de ne pas t'être uni à la femme la plus parfaite, et toi de ne pas avoir épousé le meilleur des hommes. »

On voit, il nous semble, nettement, ainsi que nous nous sommes déjà efforcé de le mettre en lumière, que tout ce dialogue d'Eschine portait sur la prudence et la vérité qui doivent présider au choix que les époux font l'un de l'autre, et sur les sentiments de perfectibilité mutuelle d'où découlent tous les devoirs des époux vis-à-vis l'un de l'autre. L'*Aspasie* d'Eschine traitait donc, en un mot, du mariage, des conditions dans lesquelles on devait le contracter, et de ses effets sur l'amélioration de l'être moral.

Cet ouvrage, d'ailleurs, n'est pas sans motiver quelques réserves historiques. L'époque qui conviendrait le mieux, comme permettant de concevoir des relations entre Socrate, Aspasia, Xénophon et Philésia, sa femme, serait la 89^e olympiade. Xénophon aurait eu de vingt et un à vingt-cinq ans, venant à peine de se marier; Socrate, de quarante-trois à quarante-sept; Aspasia, de cinquante et un à cinquante-cinq. Quant à Eschine, c'était encore alors un tout jeune enfant.

Sans doute rien n'empêche d'accorder une vraisemblance historique aux rapports que le dialogue d'Eschine nous signale entre ces divers personnages. Aspasia, en effet, a pu survivre un certain nombre d'années à Périclès, et, dans ce cas, il faudra en conclure qu'elle avait conservé et maintenu à Athènes sa réputation de sagesse. Mais il ne faut pas demander à ce dialogue socratique une exactitude historique et chronologique, qui n'avait pour Eschine qu'un intérêt tout à fait secondaire; il ne faut pas oublier que c'est Socrate qui fait intervenir comme interlocuteurs Aspasia et Xénophon. C'est, en résumé, Eschine qui met en scène le type de Socrate, et avec lui tout l'échafaudage de raisonnements et tout l'ensemble des types que Socrate faisait habituellement intervenir dans son enseignement. C'est donc ici encore le cas de répéter qu'Aspasia, réalité pour Socrate, n'est pour ainsi dire qu'une fiction morale pour Eschine. Ce que nous devons surtout retenir de ce dialogue, comme de tous ceux dont nous avons cité des fragments, c'est l'ensemble des idées morales que Socrate avait insensiblement habitué ses disciples à rattacher au nom d'Aspasia.

En un mot, ces fragments de dialogues socratiques ont pour nous une importance considérable et incontestable, mais à la condition que nous les considérons, non pas comme des documents historiques, ainsi que l'ont fait à tort Plutarque, Athénée et bien d'autres écrivains de l'antiquité, mais comme de précieux documents philosophiques qui nous permettront, à défaut d'une biographie exacte dans ses moindres détails, de reconstituer d'une façon compréhensive la doctrine morale qui a fait la gloire d'Aspasie chez les anciens.

CHAPITRE XI

Caractère général de la prédication d'Aspasie. — Question plus importante que visaient ses exhortations morales. — Réalisation dans son union avec Périclès d'un idéal inconnu dans le monde grec. — Notions qu'elle en conçoit des fonctions plus hautes de la femme. — Société qui se forme autour d'elle par l'attrait naturel des principes qu'elle expose. — Esquisse de cette société nouvelle dans les mœurs grecques. — Soupçons de prostitution répandus dans le public.

De l'examen attentif des divers passages des dialogues socratiques qui ont trait à Aspasie et que nous avons mis sous les yeux du lecteur, il résulte ce fait incontestable que toutes les pensées que les auteurs anciens, contemporains de Socrate, ont prêtées à Aspasie, sont toutes de même nature et se rapportent toutes sans exception à un même ordre d'idées, remarque que la comparaison des textes aurait dû depuis long-

temps mettre en lumière. Il est évident qu'un esprit superficiel seul pourrait mettre cette similitude sur le compte du hasard, tandis qu'au contraire la critique, même la plus prudente, se trouvera suffisamment autorisée à conclure que, toutes les fois que Socrate évoque devant ses disciples le souvenir des leçons d'Aspasie ou lui cède la parole, c'est au sujet du même point de morale et comme représentant à leurs yeux une autorité et une science dont aucun d'eux ne songe à récuser la compétence particulière. Il est donc naturel et logique que nous aussi nous reconnaissons à cette femme philosophe cette autorité qu'affirmait Socrate, et c'est bien à elle que nous devons faire honneur des vérités morales qu'il jugeait dignes d'être transmises dans son enseignement.

Or le passage des *Mémoires*, celui de l'*Economie* et le fragment de l'*Aspasie* d'Eschine nous démontrent que l'objet constant de ses méditations était l'étude des droits et des devoirs que le mariage crée pour l'homme et pour la femme, et qui leur imposent la nécessité de se choisir dignes l'un de l'autre ou de le devenir par un échange réciproque de bons conseils et d'exem-

ples salutaires. Mais ce n'était évidemment là qu'envisager, sous une forme saisissable et appropriée à la vie, la question plus générale et plus élevée des fonctions sociales de la femme, question qui a toujours préoccupé l'humanité et qui de nos jours même, bien que résolue en principe, conformément au sentiment universel de justice, n'a pas encore abouti à la réforme totale de nos lois civiles. Sans doute aujourd'hui, nos mœurs, comme nos sentiments les plus délicats et nos convictions les plus intimes, accordent à la femme un prestige susceptible de la consoler à bien des égards de sa subordination légale; mais c'était précisément le contraire qui avait lieu à l'époque où vivait Aspasia, distante de la nôtre de vingt-trois siècles. Ce qui est maintenant le fait d'un commun sentiment et ce qui nous semble désormais acquis d'un consentement unanime, n'était alors qu'un idéal entrevu par une élite peu nombreuse, dont les idées se trouvaient en contradiction formelle non-seulement avec les lois, mais encore avec les mœurs, les usages, les croyances et les sentiments du plus grand nombre.

La conception morale d'Aspasia est donc tout

à fait digne de notre admiration et empreinte d'une véritable grandeur ; car si les doctrines pythagoriciennes avaient dès longtemps dégagé du vague qui les enveloppait, maintenu et empêché de tomber en déchéance les lois primordiales et non écrites qui égalaien^t la fonction sociale de la femme à celle de l'homme ; si cette question d'émancipation des femmes était à cette époque à l'ordre du jour, comme le prouvent l'*Antigone* de Sophocle, presque tous les drames d'Euripide et postérieurement plusieurs des comédies d'Aristophane, nous devons cependant reconnaître que la prédication d'Aspasie avait un caractère remarquable d'originalité, par cela seul qu'elle était antérieure à l'enseignement de Socrate. Peut-être même pourrait-on, sans exagérer, lui accorder la gloire d'avoir inspiré à Xénophon, par l'intermédiaire obligé de Socrate, la première idée de l'admirable tableau qu'il nous présente dans l'épisode d'Ischomachus, l'honneur de ses *Économiques*.

Qu'est-ce donc que le génie, si ce n'est cette faculté rare qui nous fait découvrir au delà du présent les vérités de l'avenir, qui nous fait marcher parmi les premiers de nos contemporains,

et souvent en avant, dans la voie indéfinie du progrès humain? Or, cette faculté, cette pénétration que bien peu ont en partage, Aspasia les posséda, bien que peut-être, nous le concédons, tout en voyant l'erreur à détruire et tout en entrevoyant la vérité qui devait remplacer l'erreur, elle ne mesurât pas l'étendue de la révolution sociale à laquelle menait une réforme morale. Cependant il fut un moment dans sa vie où elle dut avoir conscience de la grandeur et de la gravité de l'œuvre qu'elle avait entreprise, entraînée par un penchant naturel vers le bien et le beau : ce fut quand, devant le tribunal des Hélistes, elle vit, sous la forme d'une accusation d'impiété et sous le masque du droit et de la religion, se soulever contre elle les préjugés de ses contemporains. Pour nous, c'est là un critérium certain de la grandeur de ses conceptions et de l'importance de sa prédication morale. Nous devons donc, après avoir développé les idées qui composaient le fond de son enseignement et mis en évidence les contradictions qui devaient se produire entre elles et l'état actuel des mœurs, montrer, avec toute la clarté possible, comment Aspasia était destinée à venir, sinon se briser, au moins se

heurter contre les lois politiques et religieuses dont l'ensemble constituait l'organisation de la cité antique.

Une question s'impose tout d'abord à l'esprit. Comment en effet cette femme à laquelle les lois d'Athènes refusaient, avec le titre de citoyenne, celui d'épouse, fut-elle amenée à prendre le mariage et ses devoirs pour sujet de ses méditations et de sa prédication favorite? Un Grec, contemporain de Cratinus et d'Hermippe, n'aurait pas hésité à répondre à cette question qu'Aspasie, se trouvant en dehors des lois et des convenances sociales, n'était point une citoyenne vivant légalement sous le toit de son époux, mais une étrangère dans la compagnie de laquelle Périclès, ayant satisfait par son premier mariage à son désir naturel d'avoir des enfants légitimes, cherchait et trouvait ce plaisir de l'esprit et cette jouissance toute intellectuelle que les Athéniens, dédaigneux ou ignorants du bonheur domestique, demandaient à la société des hétaires; que dès lors cette soi-disant prédication n'était qu'un entraînement immoral qu'elle exerçait sur le cœur des jeunes filles et des femmes qui l'entouraient, les conviant à cette

liberté dont elle jouissait elle-même et les poussant dans des unions illicites. On comprend combien cette seule façon sommaire de juger, au point de vue athénien, la vie d'Aspasie porte en elle-même d'éclaircissements sur les causes de l'accusation de prostitution dont elle eut à se défendre.

Pour nous, tout en sachant nous mettre à ce point de vue strictement hellénique quand il s'agit d'apprécier dans leurs conséquences les actes d'Aspasie, nous croyons que, pour juger du sentiment moral qui la guidait, c'est dans notre propre conscience qu'il faut chercher les motifs qui déterminaient la sienne. Nous appellerons très-nettement corruption des mœurs cette facilité avec laquelle les Grecs, selon le mot connu de Démosthènes, avaient des épouses légitimes pour s'assurer une postérité et des hétaires pour l'agrément de leur vie. Faire de son être deux parts, abandonner l'une, la satisfaction légale des sens et le désir d'une postérité, à une épouse légitime, et réserver l'autre, les jouissances de l'esprit et les ardeurs illicites de l'amour à des hétaires aimables et savantes dans l'art de plaire, c'était alors ce que ce serait

aujourd'hui, une véritable immoralité. Or, ce que nous devons faire remarquer et sur quoi nous devons insister avec force, c'est qu'on ne peut et qu'on ne doit imputer à Aspasia et à Périclès, à celle-ci une telle complaisance et à celui-ci un tel oubli de ses devoirs. Tous deux, entraînés l'un vers l'autre par une communauté de goûts et de sentiments, s'unirent librement d'un consentement mutuel ; et Périclès, respectant ce que la morale ne sépare jamais, les sens et le cœur, brisa tous les liens légaux qui l'enchaînaient à sa femme légitime, pour se donner tout entier à Aspasia. Plus heureux que bien des époux qui, de nos jours même, conçoivent cet idéal plus souvent qu'ils ne le réalisent, ils connurent ce bonheur qui est le fruit d'une union parfaite, absolue, sans partage aucun, et ils nous offrent l'image d'un mariage contracté sous l'attrait mutuel du bien et du beau, ces deux sources d'un amour véritable, que ni l'envie, ni la haine, ni la calomnie, ni le malheur ne purent jamais ternir et que la mort seule eut le pouvoir de dissoudre.

Quel contraste entre ce tableau et celui que nous offriraient presque tous les mariages athé-

niens de cette époque ! Ne voit-on pas dès lors sous un jour plus favorable et ne considère-t-on pas avec un sentiment plus sympathique les rapports de tendre affection qui pendant la plus belle partie de leur vie unirent Périclès et Aspasia ? Ne comprend-on pas plus facilement l'attrait que ce couple pour ainsi dire parfait exerça sur l'élite des grands esprits de la Grèce ? N'était-ce point comme un milieu moral où, sous l'effet de cette constante chaleur de l'âme, se dévelopèrent naturellement les fleurs de la philosophie, de la poésie et de l'art ? Ne peut-on pardonner à Euripide bien des imprécations contre la race féminine ? N'avait-il pas devant les yeux un idéal qui lui montrait le rang auquel la femme pouvait prétendre et devait lui faire mépriser davantage celui auquel elle se laissait abaisser ? Ne trouve-t-on pas en même temps une explication suffisante de l'attrait qu'exerçait sur Socrate l'image de cette union à laquelle présidait véritablement la Vénus céleste ? Lui qui se disait finement le plus amoureux des hommes, qui savait que le véritable bonheur c'est de se sentir digne d'aimer et d'être aimé, ne voyait-il pas dans ce couple privilégié son rêve prendre un corps

sensible ? Et cette Aspasia n'était-elle point à ses yeux la vertu devenue corps visible et lui laissant contempler sa beauté ? Car on peut être assuré que, là où Socrate venait de son aveu prendre des leçons d'amour, il cherchait surtout des exemples de vertu. Sans doute, parmi les sages esprits qui se formaient autour de lui, il n'en manquait pas qui fussent capables de discourir plus ou moins habilement sur les devoirs des époux, mais chez Aspasia il rencontrait cette conformité rare de la parole et de l'acte, de la pensée et de la vie, et cet heureux équilibre de ce qu'il y a en nous de matériel et d'immatériel.

Et de quel effet ne fut pas sur Aspasia elle-même la situation exceptionnelle qu'elle se créa dans Athènes, et le bonheur sans nuages de cette union où le complet accord entre les deux époux était pour ainsi dire alors un anachronisme moral ? N'est-ce point là, uniquement là, qu'elle puisa sa science et sa sagesse, et que nous devons chercher la raison de la direction particulière dans laquelle elle ne cessa de diriger et d'élever sa pensée ? Ses entretiens et ses leçons n'étaient-ils pas simplement le reflet de cette félicité trouvée dans la tendre compagnie du plus

digne des époux? Et la réalisation n'avait-elle point pour elle précédé la conception de cet amour parfait et on peut dire idéal dont elle développait les devoirs aux regards attentifs des amies rassemblées pour l'entendre?

Car, il n'y a pour nous aucun doute à avoir à ce sujet, ces jeunes filles et ces femmes que plusieurs écrivains de l'antiquité, qu'Athénée et Plutarque, dupes des perfidies des poètes comiques, nous disent bien légèrement avoir entretenu avec Périclès et ceux qui le visitaient un commerce de prostitution, nous devons, nous, les considérer comme réunies autour d'Aspasie, les unes du consentement de leurs parents, les autres de leurs époux, consentement qui, chez aucun peuple et à aucune époque, ne s'est jamais rendu complice du but honteux qu'on leur prête. Ces jeunes filles et ces femmes étaient attirées naturellement vers ce foyer dont le rayonnement éclairait leur conscience, les animait de sa chaleur pénétrante, et, dans leurs entretiens avec la sage maîtresse de Socrate, c'était par le plus chaste des liens qu'elles étaient suspendues aux lèvres d'or d'Aspasie, buvant avec délices l'ambrosie morale que distillait son âme.

C'était sans artifice et sans détour qu'elle les conviait à ces banquets de l'esprit où, tout en filant la laine, symbole de la simplicité domestique, elle les instruisait dans l'amour du bien et du beau, qui seul peut nous mériter l'estime de nous-mêmes et d'autrui ; c'était dans le langage familier des sages de la Grèce qu'elle les initiait à la vie heureuse en leur rendant chers à accomplir leurs devoirs d'épouses. Ah ! sans doute elle parlait d'amour, et plus d'une de ces jeunes filles dut soupirer après la possession de cet idéal si peu en harmonie avec les lois et les exigences sociales. Plus d'une, ambitieuse de ces devoirs, d'autant plus doux à remplir qu'ils sont réciproques et consentis sans contrainte, rêva ce choix libre du cœur, source unique des félicités conjugales, et maudit en secret le droit qui armait un tuteur ou un parent plus jaloux de l'héritage que de la main qui le possédait. De quelles conséquences réelles fut suivi cet éloquent appel à l'émancipation que leur adressait Aspasia sous la forme d'exhortations morales ? Quelles unions légitimes se conclurent sous cette vertueuse influence ? Quels entraînements, sans doute coupables, résultèrent de ces aspirations que des

entraves légales rendaient trop souvent irréalisables? Nous sommes réduits à l'ignorer, la tradition ne nous ayant justement conservé que les médisances, les calomnies, ces fruits empoisonnés des préjugés du vulgaire, que les uns par intérêt politique, les autres par envie, ceux-ci par haine de toutes les nouveautés sociales, ceux-là par défiance de toute hétéairie, soit politique, soit morale, se plaisaient à propager, espérant ainsi déconsidérer cette société de beaux et grands esprits qui gravitait autour de Périclès et dont ils redoutaient ou méconnaissaient l'influence.

C'est qu'en effet Aspasia ne fut pas seulement le centre d'une hétéairie féminine et que ses entretiens ne furent pas renfermés dans le mystère du gynécée. Pour la première fois dans le monde on vit une femme transformer l'atrium ou le péristyle de sa maison en un véritable salon. Le dialogue d'Eschine où se trouve rapporté un entretien d'Aspasia avec Philésia, la femme de Xénophon, Xénophon lui-même et Socrate, bien qu'on puisse ne pas lui accorder de réalité historique, nous permet cependant, en y joignant le souvenir du passage concis où Platon nous parle d'une réunion chez Aspasia dans le préambule

du *Ménexène*, de concevoir un tableau encore agrandi de ce salon, tantôt politique ou artistique, tantôt littéraire ou philosophique. C'est la première fois, nous le répétons, qu'Athènes vit se former une société, non pas de fils de familles et de courtisanes, mais d'hommes supérieurs et de femmes distinguées, où la grâce de la femme vint adoucir la rudesse naturelle de l'homme, où les deux sexes, dans une conversation commune, apprirent cette tempérance de langage, cette humanité, qui n'était plus exclusive de l'un d'eux, cette urbanité de tons et de manières, ce choix de la pensée et de l'expression, cette conception des délicatesses morales, toutes qualités qui semblent bien les fleurs promises du génie attique, mais qui sont réellement les fruits d'une civilisation plus avancée, plus policée et on peut ajouter plus chrétienne.

Par un phénomène historique bien digne d'être remarqué, tout en ne pressant pas outre mesure la comparaison, cette société athénienne, fruit hâtif de la sociabilité hellénique, à laquelle avaient donné naissance le génie majestueux de Périclès et la grâce d'Aspasie, illuminée de la grandeur politique de l'un et animée de la sen-

sibilité morale de l'autre, nous reproduit, dans plusieurs de ses principaux traits et vingt et un siècles auparavant, notre société française du dix-septième siècle, où la femme brilla d'un éclat si pur et si vif au milieu des génies les plus élevés et les plus divers de la politique ou de la scène, de la philosophie ou de l'Église. Et, par la teinte morale qu'y ajoute Aspasia, elle en est certainement plus près, à certains égards, que la société romaine sous Auguste ou que les cours italiennes de la Renaissance.

Mais, si cette société française elle-même ne sut pas toujours s'arrêter sur les pentes dangereuses de la galanterie, nous pouvons soupçonner qu'à Athènes, dans un état généralement moins épuré de civilisation, à une époque relativement rapprochée de la sensualité naïve des temps héroïques, ce mélange si nouveau des sexes dans les relations de la vie quotidienne put produire aussi une galanterie, d'un charme égal dans la forme peut-être, mais moins délicate en ses désirs et en ses penchants. A la distance où nous sommes, nous ne pouvons discerner dans ce tableau à demi effacé que les Périclès, les Anaxagore, les Socrate, les Phidias, les Euripide, les Protagoras,

les Xénophon, et parmi les femmes qu'une Aspasia et qu'une Philésia ; mais ces jeunes filles et ces femmes, mais ces hommes éclipsés depuis longtemps par l'éclat historique de ceux que nous avons nommés, maintenaient-ils toujours intacts ces principes de vertu que leur exposait Aspasia, discernaient-ils toujours la vérité sous le langage métaphorique dont elle l'enveloppait, et de ses leçons de sagesse et d'amour ne retenaient-ils pas souvent que les séduisantes promesses d'Éros ?

Quelques excès, quelques oublis de soi-même, quelques insinuations perfides d'un Xantippe ou d'un Paralus, ces fils indignes de Périclès, durent suffire pour que le vulgaire enveloppât d'un même soupçon cette cour d'amour et fit remonter jusqu'à Aspasia elle-même les causes de cette corruption, née en grande partie de la médisance populaire. Or, à Athènes, ne l'oublions pas, tout s'agitait au sein d'une foule exclusivement composée d'hommes pleins de mépris en général pour la femme et peu scrupuleux dans le choix des termes dont s'armait leur passion. Ce que nous avons discrètement appelé galanterie, ils l'appelaient crûment prostitution. Cette hétéairie,

formée des femmes et des jeunes filles les plus distinguées d'Athènes, ne leur semblait plus qu'un mauvais lieu ouvert aux passions de Périclès et de ses amis. Enfin Aspasia, dont la prédication morale répandait parmi ses semblables ces vrais principes de vertu et d'amour qui sont l'honneur et l'espérance des époux, n'était plus aux yeux d'un Hermippe qu'une entremetteuse favorisant les passions de Périclès, qu'une prostituée vivant d'un commerce honteux, tenant un lieu de débauche, et sans doute, comme le répète légèrement Athénée, se livrant à un trafic impur d'esclaves pour fournir les mauvais lieux d'Athènes de courtisanes d'Ionie.

Ainsi, par l'éclat même que jeta cette société aux yeux prévenus des Athéniens, s'expliquent les calomnies que propagèrent les poètes comiques. Les principes que professait Aspasia menaient à une émancipation sociale de la femme, qui, en opposition directe avec les mœurs et les préjugés du temps, leur semblait une énormité morale. Tout acte d'indépendance de la femme était taxé par eux d'immoralité et d'impudicité, et presque regardé comme un premier pas vers la prostitution. Tout se tenait dans leur manière de voir,

et cette indépendance morale de la femme, qui formait l'objet constant de la prédication d'Aspasie, en même temps qu'elle blessait les usages d'Athènes, menaçait dans ses conséquences, ainsi que nous allons le voir, jusqu'aux lois politiques et religieuses de la cité.

CHAPITRE XII

Du choix libre et éclairé des époux considéré par Aspasia comme la condition nécessaire du mariage. — Contradiction du principe d'élection avec les mœurs, les lois et le sentiment religieux des Athéniens. — De la mutualité et de la réciprocité des droits et des devoirs des époux. — Contradiction de la doctrine d'Aspasia avec la constitution de la société grecque. — Influence et importance de la prédication d'Aspasia. — Accusation d'impiété. -- Conséquences pour Aspasia de l'enseignement d'Anaxagore. — But et motif réels de l'accusation d'Hermippe.

« Un jour (c'est Socrate qui parle ainsi dans les *Mémoires*), j'ai entendu dire à Aspasia que les bonnes entremetteuses, en ne disant que la vérité, réussissent fort bien à marier les hommes, tandis que leurs folles louanges ne servent de rien, attendu que les époux trompés se détestent mutuellement et maudissent l'entremetteuse. » Le lecteur n'a pas besoin d'être averti que le terme d'entremetteuse, dans ce passage,

n'a pas la signification qu'on lui donne communément aujourd'hui; il désigne toute personne qui, dans l'espoir d'un cadeau ou pour un gain stipulé d'avance, servait d'intermédiaire entre des personnes qui ne se connaissaient et ne pouvaient se connaître. Le métier n'était pas sans être lucratif à Athènes, où les hommes et les femmes vivaient entièrement séparés et n'avaient aucun moyen de s'apprécier mutuellement. Or un gain étant attaché à la réussite d'un mariage, l'entremetteuse s'ingéniait par tous les moyens possibles à le mener à bonne fin, en parant la jeune fille de toutes les qualités que celle-ci n'avait pas et en dérobant habilement ses défauts. Ce sont contre ces ruses coupables que s'élève Aspasia, les dénonçant comme les causes de la répulsion que les époux trompés éprouvent l'un pour l'autre.

Ainsi, on ne peut espérer, suivant elle, trouver le bonheur dans le mariage, que lorsque les époux ont, avant de s'unir, une connaissance parfaite de leurs qualités et de leurs défauts réciproques. C'est la vérité seule qui doit les déterminer et non les mensonges complaisants de l'entremetteuse. La première condition d'un

mariage heureux est donc une sympathie mutuelle. Mais comment naîtra-t-elle, si les hommes ne pénètrent jamais dans les appartements réservés aux femmes, et si celles-ci sont sévèrement exclues de la société des hommes? Il est manifeste que la conséquence nécessaire de la pensée d'Aspasie est bien moins la condamnation des complaisances de l'entremetteuse que la condamnation de l'entremetteuse elle-même. Ce qu'elle atteint, ce sont les mœurs et les usages d'Athènes, dont en sa qualité d'étrangère elle avait pu, jusqu'à un certain point, écarter d'elle les entraves; ce qu'elle réclame, c'est la liberté indispensable à la production et à la recherche de la vérité. Or, si la vérité est la condition première de tout mariage et si la liberté est l'unique moyen que possèdent les hommes d'arriver à la connaissance de cette vérité, il ne peut y avoir d'union véritablement fortunée dans un État où les lois et les mœurs font obstacle à la pratique de cette liberté et par suite à la manifestation de la vérité. En un mot, le mariage suppose l'élection, et c'est ce principe que met en évidence la dernière partie de l'*Aspasie* d'Eschine :

« Puisque ni l'un ni l'autre, dit Aspasie, n'a

répondu sur le seul point où je désirais précisément avoir une réponse, je me ferai l'interprète de votre pensée : toi, femme, tu voudrais avoir l'homme le plus parfait, et toi, Xénophon, l'épouse la plus distinguée de son sexe. C'est pourquoi, si vous ne parvenez pas à devenir, l'un l'homme le meilleur, l'autre la femme la plus accomplie qui soit sur terre, toujours vous regretterez de ne pas avoir réalisé ce que vous considérerez comme le bonheur suprême, c'est-à-dire, toi, ne pas t'être uni à la femme la plus parfaite et, toi, de ne pas avoir épousé le meilleur des hommes. » On voit combien se précise et s'affirme la pensée d'Aspasie. Les époux se trouvent dans les conditions les plus contraires au bonheur, si préalablement ils n'ont pas fait choix l'un de l'autre avec discernement.

Un choix libre et éclairé, tel est donc aux yeux d'Aspasie le principe fondamental du mariage. C'est celui même que suppose la monogamie partout où elle a réussi à s'établir dans le monde. En prêchant l'application sincère, Aspasie ne faisait en réalité que développer les lois primordiales auxquelles était assujettie de droit, sinon de fait, toute la race grecque. Mais

les mœurs d'Athènes et ses lois, bien que la monogamie fût de toute antiquité l'état social de la race, s'étaient mises en flagrante contradiction avec ce principe inéluctable. En fait, par l'impossibilité d'exercer le droit de l'élection, cette monogamie dégénérait trop souvent en une sorte de polygamie tacite et illicite, mais qui, le mot de Démosthènes en témoigne, n'était pas absolument inavouée. En droit, cette monogamie trouvait un obstacle au développement de ses lois naturelles dans la constitution juridique d'Athènes. Et c'est ici qu'il nous sera facile de montrer comment la doctrine morale d'Aspasie heurtait non-seulement les lois auxquelles étaient soumises les femmes grecques et celles qui régissaient le mariage, mais encore le sentiment religieux qui formait la première assise de ces lois.

Tous ceux qui se sont occupés de la condition de la femme dans le droit civil des Athéniens ont, de tous les passages des auteurs anciens relatifs à cette partie complexe et encore obscure de la constitution d'Athènes, déduit la règle suivante dont nous empruntons la formule à M. Albert Desjardins : « En ce qui concerne le

mariage, la femme ne dispose pas d'elle-même ; elle est toujours donnée, elle ne se donne jamais en mariage. » Ainsi, le principe d'élection qui était comme l'essence de la doctrine d'Aspasie faisait violemment obstacle au droit que le père, le frère, l'aïeul paternel, le mari ou la loi, dans la personne sans doute d'un des archontes, possédaient successivement et selon les cas de donner une femme en mariage, et au devoir que le législateur avait imposé au plus proche parent d'une orpheline de recueillir en même temps l'héritière et l'héritage. En un mot, la femme n'a qu'un rôle absolument passif. Et si l'on va au fond de la question, si l'on se demande pourquoi la loi regarde comme tout à fait inutile le consentement de la femme, pourquoi elle remet entre les mains des hommes seuls le droit de demander ou de donner une femme en mariage, il est manifeste que c'est parce qu'aux yeux du législateur l'homme seul, et l'État avec lui, ont dans le mariage un intérêt direct et supérieur, celui d'assurer dans chaque famille une postérité légitime et mâle, intérêt auquel le législateur n'aurait pu souffrir que la femme pût faire obstacle par un acte de sa volonté. Cet intérêt est

tout particulièrement sensible dans le droit qu'à un premier mari de disposer de sa femme et de la donner à un second mari. Si, en effet, un homme n'a obtenu de sa femme que des filles, comme l'intérêt supérieur aussi bien de l'homme que de l'État est d'avoir des enfants mâles le législateur l'a armé, dans certaines conditions, du droit de donner sa femme sans son consentement et d'en épouser une seconde dont il peut espérer une postérité mâle. Si, dans les dispositions prises par le législateur, l'intérêt de la femme a toujours et en tout été subordonné à l'intérêt de l'homme, c'est qu'à ses yeux, le droit de l'homme d'avoir des enfants légitimes primait tous les droits de la femme, quels qu'ils pussent être. Cette préoccupation exclusive qui lui faisait considérer la femme comme l'instrument passif de la génération, était le fait d'un sentiment religieux qui avait ses racines dans les croyances pré-historiques de la race. Pour le Grec, le premier devoir était d'assurer dans sa famille la perpétuité du culte, de mettre au monde des enfants mâles qui maintinssent allumé le foyer domestique, qui rendissent, à lui d'abord et ensuite à ses ancêtres, les honneurs qui leur étaient

dus, et qui, en donnant le jour à d'autres générations, ne laissassent jamais s'interrompre les sacrifices nécessaires au repos et au bonheur d'outre-tombe des dieux-ancêtres de la race. On conçoit donc que reconnaître à la femme le droit de disposer d'elle-même, de se donner et par conséquent de ne pas se donner, c'eût été mettre un intérêt individuel et moral au-dessus de l'intérêt collectif et religieux du citoyen, de la famille et de l'État.

D'ailleurs, à Athènes, toute prédication qui pouvait avoir pour but ou pour conséquence d'amener une modification des lois organiques blessait toujours indirectement le sentiment religieux et était non-seulement illégale mais impie. Plus on remonte dans l'histoire du monde, plus on trouve étroitement unis les intérêts de l'État et ceux de la religion. Nous pouvons être assurés qu'à l'époque de Périclès, à part quelques esprits élevés et éclairés, il n'y avait pas un citoyen d'Athènes qui ne considérât non-seulement comme contraire aux lois et aux mœurs, mais encore comme impie toute opinion tendant à modifier les fonctions sociales de la femme. Or, si nous avons trouvé déjà les idées d'Aspasie

sur les conditions du mariage en contradiction avec les lois, nous allons voir que le rôle et l'importance qu'elle accordait à la femme dans le mariage avait des conséquences non moins graves.

Le mariage étant conclu suivant le principe d'élection posé par Aspasia, quels sont, à partir de ce moment, les droits et les devoirs des époux? Tous deux, arrivant au mariage à des âges différents, ne possèdent pas la même somme d'expérience acquise; de là, pour l'homme, un devoir strict et immédiat, celui d'élever sa femme, sous sa responsabilité, à la connaissance du bien et du beau, selon les termes mêmes de Socrate dans le troisième chapitre de l'*Économie*. Mais si l'homme, par son exemple et par ses conseils, est tenu d'initier sa femme à la connaissance du bien et du beau, il est manifeste que ce devoir est imposé à l'homme en vue du moment où la femme, en possession de cette connaissance, aura à son tour le devoir de soumettre ses actes et ses paroles aux principes du bien et du beau. La femme possède donc par elle-même le moyen de distinguer ce qui est bien de ce qui est mal, ce qui est beau de ce qui ne l'est pas. Le but de

l'éducation que reçoit la femme, dans la demeure de ses parents d'abord, sous le toit de son mari ensuite, est donc de lui apprendre à se connaître et à soumettre ses paroles et ses actes, comme les actes et les paroles d'autrui, au jugement de sa conscience.

Il arrive, par conséquent, un moment dans le mariage où la femme et l'homme, égaux en droits et obéissant aux mêmes devoirs, se déterminent, chacun de leur côté, mais en vue de ce qui est profitable à la communauté, par des principes que tous deux possèdent également au fond de leur conscience. Les deux époux doivent ainsi être animés d'une même ambition, comme le dit expressément Aspasia à Xénophon et à Philésia, l'un de devenir l'homme le plus parfait, l'autre la femme la plus accomplie qui soit sur terre. Mais de cette commune direction imposée aux efforts des deux époux; ne s'ensuit-il pas que le bonheur est la fin et le but du mariage, comme il est celui que se propose d'atteindre le sage par la pratique constante du bien. Le mariage nous apparaît ainsi comme une union naturelle et morale imposée à l'homme et à la femme par une intelligence supérieure, et qui a pour but, non-

seulement d'assurer la perpétuité de l'espèce, mais encore de transmettre aux enfants, avec la vie, un trésor incessamment accru de vertu et de bonheur.

Mais qui ne voit que la doctrine d'Aspasie dont certainement son regard était impuissant à embrasser toute la portée était en formelle contradiction avec la constitution même de la société antique? Car, en réclamant pour les époux l'égalité des droits et des devoirs, elle visait un principe plus haut et plus général, celui de la justice qui crée pour tous les membres d'une communauté une réciprocité exacte des droits et des devoirs, principe qui est la négation même de l'esclavage. Or, à l'époque où vivait Aspasie, il s'agissait bien plus dans le monde grec de réformes politiques que de réformes sociales. L'égalité des sexes, développement naturel d'une loi primordiale, et qui devait être encore pendant des siècles l'objet de légitimes revendications, n'avait chance de passer dans le domaine des faits accomplis, qu'à partir du jour où tous les hommes devaient être déclarés libres et égaux, en tant qu'hommes et non plus seulement en tant que citoyens.

Que devenait encore ce principe de la force qui est chez les anciens la véritable clef de voûte de l'équilibre politique? Pour les Grecs c'était justement et nécessairement que le plus fort s'impose au plus faible. Ce principe qui réglait les relations des États et des cités se manifestait dans les relations d'homme à homme par l'esclavage et dans les rapports des sexes entre eux par la subordination de la femme. Tout se tient, tout se lie dans la constitution d'une société, et modifier d'une façon sensible l'influence et la puissance d'un de ses membres équivaut à la dissolution même de cette société.

On pourrait multiplier encore les conséquences fatales des doctrines d'Aspasie. Nous avons vu ci-dessus que l'émancipation légale et morale de la femme nous menait jusqu'à la compréhension d'une intelligence divine, source du bien et du beau, de laquelle procède aussi bien la conscience de la femme que celle de l'homme, et sous l'inspiration directe de laquelle tous deux s'acheminent vers le bonheur, prix de leurs communs efforts, par la pratique constante de la vertu. Cette émancipation de la femme menait ainsi à une conséquence impie. A Athènes, c'était

comme citoyenne que la femme reconnaissait et adorait les dieux protecteurs de la cité, mais comme femme elle n'avait pour ainsi dire aucun droit à maintenir en elle le culte d'une divinité qui fût réellement sienne. En passant le seuil conjugal elle n'avait d'autre culte que celui du mari auquel elle était assujettie et allait se prosterner devant des dieux-ancêtres qui n'étaient pas les siens.

Non sans doute les vœux d'Aspasie ne s'élevaient pas jusqu'à une rénovation totale des lois et de la religion; elle n'entrevoyait ni si loin dans l'avenir, ni si haut dans le monde moral. Ses exhortations, dépouillées de tout appareil philosophique et métaphysique, se résumaient dans une suite de préceptes moraux appropriés à la condition actuelle des femmes; ses exemples, comme ses comparaisons, étaient pris dans le monde qui l'entourait; ses recommandations s'appliquaient à la vie réelle et son imagination était certainement remplie des merveilles de la mythologie. Notre intention n'est point de la présenter comme une voyante. Son rôle est plus modeste et si nous avons haussé le ton et la portée de sa prédication c'est afin que désormais il reste

d'elle une image plus exacte, plus pure et dont la pleine lumière que nous avons concentrée sur elle puisse préciser les contours.

Certes, elle ne fit la découverte d'aucune vérité nouvelle et sa prédication n'eut en rien le caractère d'une révélation. Elle manquait d'ailleurs indubitablement de la méthode d'examen nécessaire aux développements scientifiques des manifestations de sa conscience. Elle reçut de la tradition, sous l'influence des sectes pythagoriciennes, des notions de droit naturel, dont elle eut ce mérite très-rare, qui est presque du génie, de condenser les idées un peu vagues de justice distributive et d'égalité sociale en un certain nombre de règles morales applicables à la vie, qui formaient comme un code restreint des droits et des devoirs limités aux fonctions mutuelles de l'homme et de la femme dans le mariage. Et encore convient-il d'ajouter que ses préceptes, qu'elle n'enveloppait d'aucune forme scientifique, se dérobaient à demi dans les détours d'une conversation dont Socrate doublait l'autorité quand il en citait de souvenir quelque fragment. Elle eut, en un mot, un génie de moraliste plus que de philosophe ; mais pour lui rendre

toute justice ainsi que pour la mettre au rang qui lui est dû, il ne faut pas oublier qu'elle précéda Socrate et Xénophon et que sa prédication eut ainsi plus d'originalité et en même temps peut-être plus d'efficacité réelle sur les mœurs de ses auditeurs que la prédication d'un Eschine ou d'un Antisthènes.

A un autre point de vue, il était nécessaire de forcer quelque peu les conséquences de ses exhortations morales, afin de faire sentir et comprendre les dangers que de toutes parts elle pouvait attirer sur elle en s'exposant à blesser sur tant de points les préjugés de la société au milieu de laquelle elle vivait et enseignait. Pour tous ceux qui connaissent les mœurs et les usages d'Athènes ainsi que les idées politiques et religieuses du cinquième siècle avant Jésus-Christ, les actes comme les paroles d'Aspasie devaient facilement prêter à la médisance et à la calomnie et préparer contre elle, à un moment donné, une explosion du sentiment athénien. La passion populaire a bien vite fait, dans ses jugements sommaires, de souiller d'un soupçon de prostitution ou d'impiété toute personne qui agit ou qui pense autrement que la foule ignorante et aveugle. La

multitude qui possède souvent la toute-puissance de la force croit toujours posséder la toute-puissance de la raison et ce qui dépasse le niveau tranchant de son intelligence excite sa méfiance ou sa haine.

Mais, quant à l'accusation d'impiété qu'Hermippe porta contre elle, les motifs n'en furent pas seulement puisés dans les soupçons qu'éveillaient chez le peuple athénien la vie ou les paroles d'Aspasie. Son intimité et ses entretiens avec Anaxagore devaient suffire à fournir contre elle un motif plausible d'accusation. Le philosophe de Clazomène, faisant faire un dernier pas à la science de la nature qui était l'objet privilégié des méditations de l'école ionienne, enseignait que les astres ne possédaient pas en eux-mêmes la puissance divine, mais que, matière enflammée, ces globes brillants obéissaient, dans leurs mouvements et dans l'ordre suivant lequel ils les exécutaient, à l'impulsion et aux volontés d'une intelligence supérieure. Il fut donc accusé de ne point reconnaître et adorer les dieux qui, de temps immémorial, étaient l'objet de la vénération des races helléniques, et par conséquent de vouloir changer le culte de l'État.

Comme on le verra dans le chapitre suivant, les ennemis de Périclès réussirent à envelopper dans cette accusation tous ceux qui, recevant directement l'enseignement d'Anaxagore, pouvaient être soupçonnés, par leur longue participation à ses entretiens impies, d'accepter ses idées, d'y croire et par suite de se faire les propagateurs de cette religion nouvelle ennemie de la religion de la cité.

Toutefois, en admettant même que les doctrines d'Aspasie eussent des conséquences dangereuses, elles ne constituaient pas pour les Athéniens un péril inévitable et imminent. L'influence d'Aspasie s'exerçait sur une société choisie et restreinte, dont les occupations et les entretiens n'arrivaient guère au public que par les indiscretions d'un Xanthippe ou de quelque auditeur peu scrupuleux et n'avaient pas cette publicité quotidienne qui, dans le cas de Socrate, mettait sans cesse la foule en contact avec le philosophe et donnait à son enseignement une gravité et une portée que n'avait pas celui d'Aspasie. Aussi, il serait difficile de comprendre la raison qui porta Hermippe à lui intenter un procès, si nous ne savions que le principal et même l'unique

mobile du poète comique fut la haine politique qu'il ressentait contre Périclès et le désir d'ébranler sa toute-puissance en le frappant de tous côtés à la fois, dans lui-même et dans les objets de ses plus chères affections. Dans cette occasion encore Aspasia paya de sa réputation la gloire de Périclès. Mais le coup dut lui être plus cruel que lorsque son nom seul avait été livré par Cratinus à la risée des Athéniens. Tous deux d'ailleurs avaient vécu les plus belles et les plus heureuses années de leur vie : le temps des épreuves commençait pour eux.

CHAPITRE XIII

Rivalité de Sparte et d'Athènes. — Manœuvres de Sparte contre l'empire Athénien. — Ses connivences avec les adversaires politiques de Périclès. — Vaste complot judiciaire ourdi contre Périclès. — Accusation de détournement contre Phidias. — Décret de Diopithès. — Accusation d'impiété contre Anaxagore — Accusation d'impiété et de prostitution contre Aspasia. — Idée qu'on peut se faire de la marche du procès. — Défense d'Aspasia présentée par Périclès. — Accusation de péculat contre Périclès. — Nouvelles et dernières réclamations de Sparte. — Résolution d'Athènes et commencement de la guerre du Péloponèse.

Depuis la conclusion de la trêve de trente ans, la Grèce avait joui d'un état de paix à peu près général, pendant lequel l'empire athénien, sans reculer les bornes de sa domination, avait vu sa prépondérance grandir sans cesse sous l'impulsion de Périclès et des génies immortels que l'histoire groupe autour de son nom. Par sa marine, Athènes régnait sur tout l'archipel,

maintenant dans la fidélité ses sujets et ses tributaires, tandis que, par les arts, elle jetait sur le monde grec un éclat bien fait pour offusquer les regards de la jalouse Lacédémone. La civilisation ionienne avait atteint par l'expansion de son génie démocratique un degré de gloire dont le rayonnement, qui dure encore, obscurcissait l'antique prestige de la race aristocratique des Doriens.

Cette trêve n'avait été en réalité qu'une lente et longue préparation à une lutte inévitable. Toute l'Hellade s'était insensiblement partagée en deux camps hostiles qui s'observaient l'un l'autre, épiant l'occasion d'un conflit. L'essor prodigieux qu'avait pris la fortune d'Athènes suffisait sans doute à satisfaire son orgueil ; d'ailleurs les arts, les lettres, la philosophie étaient des voies nouvelles ouvertes à son ambition. Aussi, bien qu'elle dût facilement trouver des prétextes de guerre dans les complications internationales que ne peut manquer de faire naître la politique d'un empire étendu, il n'était nullement probable que la déclaration de guerre dût partir d'Athènes. Périclès, inébranlable dans ses résolutions, sans se laisser emporter par des

espérances dangereuses d'agrandissement, employait son influence à maintenir l'esprit de ses concitoyens dans une politique d'expectative, s'efforçant, phénomène nouveau dans le monde grec, de fonder l'unité de l'empire athénien par l'expansion des institutions démocratiques en même temps que par la concentration à Athènes des intérêts moraux, intellectuels, financiers et judiciaires de tous les alliés.

Autour de Lacédémone se rangeaient toutes les cités que leur position géographique mettait sous sa domination directe, ainsi que toutes celles qui pouvaient voir dans la démocratie athénienne une menace incessante pour leurs institutions oligarchiques et aristocratiques. En outre l'esprit séparatif, qui était le trait dominant de toutes les cités de race grecque, poussait les unes à arrêter dans son essor l'extension de la puissance athénienne, pleines de crainte pour la conservation de leur autonomie, et conseillait à celles qui déjà avaient accepté le lien fédératif de le briser pour recouvrer leur antique indépendance. Toute révolte d'un des alliés d'Athènes semblait donc fournir à la ligue lacédémonienne l'occasion propice de détruire d'un seul

coup cet empire qui menaçait d'absorber toute l'Hellade.

Le défi devait ainsi fatalement venir de Sparte dont l'esprit guerrier et aristocratique et dont l'égoïsme national contrastaient avec le développement commercial et démocratique ainsi qu'avec l'humanité et la sociabilité des Athéniens. Mais, aux yeux de tout Grec et non sans raison, à ce moment où Athènes n'avait pas encore prouvé la force de résistance de ses institutions, Périclès paraissait être l'Atlas de ce monde nouveau. Il semblait que, lui abattu, l'édifice tout entier dût s'écrouler avec fracas. De là une double direction imprimée à la politique de Sparte. Tandis qu'à l'extérieur elle fomenta la révolte parmi les sujets d'Athènes, prête à profiter des embarras de sa rivale, et qu'elle cherche l'occasion favorable d'une guerre générale et d'une victoire qu'elle croit devoir être décisive, à l'intérieur, elle a pour objectif la puissance et l'influence même de Périclès. Tortueuse dans ses voies, astucieuse dans les moyens qu'elle emploie, Sparte conspire à la fois, à l'extérieur contre Athènes, à l'intérieur contre Périclès. C'est ainsi que, tandis qu'elle profite de la colère des

Corinthiens, outrés de l'appui donné à Corcyre par Athènes, qu'elle excite leurs réclamations et leurs plaintes au sujet de Potidée, tributaire d'Athènes, mais colonie de Corinthe; qu'elle accueille ouvertement les griefs de Mégare ruinée par un décret de Périclès qui lui interdit les ports de l'empire; tandis, dis-je, que dans tous les événements qui agitent le monde grec on retrouve l'influence de Sparte, à Athènes, dans la lutte des partis politiques, dans la guerre d'accusations et de calomnies que font à Périclès ses ennemis et ses rivaux on aperçoit la main de la rusée Laconienne. Sans doute, à la distance où nous sommes, la relation chronologique de ces événements intérieurs et extérieurs nous échappe, mais ce qui s'impose à l'esprit avec la clarté de l'évidence c'est la netteté du but que se propose Sparte, en même temps que l'unité et la simultanéité d'intention qui la font agir à Potidée, à Corinthe, à Mégare et au sein même d'Athènes.

Ce sont naturellement les intrigues de Sparte à Athènes et leurs conséquences qui doivent nous occuper exclusivement ici. La lutte entre les partis avait pris ce caractère agressif, violent et

passionné qui annonce l'approche des grandes catastrophes. Le parti aristocratique qui se rencontrait avec Sparte dans une haine commune contre Périclès et contre les institutions démocratiques, puisait dans cette alliance, tacite si l'on veut, avec la rivale d'Athènes une force qu'il n'avait jamais eue au même degré et une audace sans scrupule qui le jeta hors des bornes de la justice et de la modération. Les combats de l'Agora ne suffisaient plus à son ambition ardente et à sa haine aveugle contre Périclès. Foulant aux pieds tout patriotisme, les ennemis de ce grand homme, sans ressentir la honte d'être les complices de Sparte, dans le duel terrible qui allait s'engager, n'eurent et ne virent qu'un but, la chute de Périclès, qu'ils ne croyaient jamais trop payer, fût-ce même de l'humiliation de la patrie. Ils firent armes de tout, des médisances et des calomnies, grossissant les unes et envenimant les autres, s'acharnant à percer Périclès dans son honneur d'homme public et dans son bonheur domestique. Avec lui, ils enlacèrent dans le vaste réseau de leur conspiration tous ceux qu'avaient enchaînés à sa destinée l'admiration la plus sincère et l'affection la plus dé-

vouée. Tout ce qui avait fait leur grandeur et devait rendre leur mémoire impérissable leur fut reproché comme un crime ou fut basement dénaturé aux yeux de leurs concitoyens : l'intégrité de Périclès et ses vues glorieuses sur sa patrie, le génie artistique de Phidias, la prescience d'Anaxagore, et l'affection, le dévouement, la vertu même d'Aspasie.

Selon toutes les probabilités, ce fut, en partie dans la quatrième année de la 86^e olympiade, en partie dans la première année de la 87^e, de 433 à 432 av. J.-C., que se lia et se dénoua ce quadruple drame judiciaire, dont le temps a malheureusement obscurci tous les détails et complètement effacé plusieurs des circonstances les plus importantes. Les deux pages que Plutarque a consacrées au récit de ces faits ne nous les présentent ni dans un ordre logique ni avec une netteté compréhensive. L'historien poursuit une idée préconçue qu'il s'est formée des causes de la guerre du Péloponèse, tout en avouant sa fragilité ; et les accusations dirigées contre Phidias, Aspasie et Anaxagore n'entrent qu'incidemment dans son récit. Le procès de péculat intenté à Périclès y est un peu plus

développé, bien qu'insuffisamment; c'était cependant l'objectif de son raisonnement, puisque ce serait, selon Plutarque, le désir qu'eut Périclès d'échapper à une enquête qui le détermina à jeter ses concitoyens dans les préoccupations d'une guerre immédiate.

Chacune de ces accusations est en elle-même entourée d'obscurité et les différentes versions que nous présentent les auteurs anciens sont fort loin de s'accorder entre elles. Nous ne pouvons ici les examiner et les discuter une à une; nous sommes obligés de nous déterminer et d'accepter ce que la critique considère aujourd'hui comme le plus vrai ou le plus probable. Nous nous efforcerons toutefois d'avoir une vue nette de la marche générale de cette conspiration judiciaire et d'éclaircir particulièrement les faits qui se rapportent à Aspasia.

C'est contre Phidias que fut porté le premier coup. Sur la dénonciation d'un de ses ouvriers, nommé Ménon, il fut accusé d'avoir soustrait à son profit une partie des matières d'or que l'État lui avait confié pour l'achèvement de sa Minerve. On exploita aussi contre lui le mécontentement populaire qu'avait soulevé l'acte sacrilège qu'il

avait commis, disait-on, en se représentant lui-même et en sculptant un portrait de Périclès dans le combat des Amazones qui ornait le bouclier de la déesse. Il fut jeté en prison et il y mourut, soit de chagrin, soit de maladie, soit des suites d'un empoisonnement. Ce qu'on peut soupçonner, c'est qu'au sujet de cet événement inattendu on fit courir des bruits calomnieux sur Périclès et qu'on l'accusa de ne pas avoir été étranger à la mort de celui que ses ennemis nommaient son complice.

Les accusations contre Aspasia et contre Anaxagore, qui suivirent de près le procès de Phidias, donnèrent aux ennemis de Périclès l'espérance de lui porter un coup plus décisif en le frappant plus près du cœur. Mais elles furent précédées de manœuvres politiques des plus graves sur lesquelles il est à regretter que Plutarque ait si légèrement passé. L'accusation d'impiété (*γραφὴ ἀσεβείας*) avait été en de nombreuses circonstances portée contre des citoyens, des étrangers et des esclaves. Mais la loi qui édictait des peines contre les offenses à la religion ne frappait jusqu'alors que les blasphèmes publics, les actes sacrilèges, les crimes commis envers les

dieux ou leurs images, les souillures des objets ou des lieux consacrés. Quelque sévère que pût être la loi, elle ne recherchait et n'atteignait que des actions ou des paroles réputées impies, et l'accusation, comme la défense, portait sur la réalité d'un fait dont les deux parties étaient appelées à faire la preuve contradictoirement. Mais les ennemis de Périclès ne pouvaient sans doute citer et déférer aux tribunaux aucune parole réellement impie prononcée par Anaxagore ou par Aspasia et aucun acte offensant pour les dieux; d'ailleurs c'eût été les accuser d'un crime absolument personnel dont, aux yeux des juges, Périclès ne pouvait être regardé comme responsable; or c'était surtout lui qu'il s'agissait d'atteindre et de frapper indirectement. C'était donc à une extension de la loi qu'il fallait demander la possibilité de les traîner en justice; là où la loi équitable et prudente se taisait, il fallait la faire parler d'une façon assez vague et assez large pour que les accusateurs pussent tout oser. C'est alors que Diopithès proposa dans l'assemblée du peuple un décret monstrueux autorisant à déférer aux tribunaux ceux qui ne croiraient pas aux dieux de l'État et qui s'occuperaient dans

leurs discussions des phénomènes célestes. Désormais la délation pouvait satisfaire à loisir ou des rancunes privées ou des haines politiques. La loi qui n'avait voulu frapper que des actes ou des paroles impies se trouvait atteindre par ce nouveau décret jusqu'à la pensée elle-même. Le décret de Diopithès, en effet, ouvrait la série de ces lois iniques, qui aujourd'hui encore déshonorent nos codes et qui, sous le vague prétexte d'offense à la morale publique ou religieuse, constituent un véritable attentat à la liberté de penser. Il accusait d'ailleurs un entraînement ou coupable ou irréfléchi tant de la part du peuple que des magistrats chargés d'examiner les propositions de décrets; car, contrairement à la nature des décrets soumis aux délibérations du peuple, il avait ce caractère général qui est le propre des lois permanentes. Mais, d'une part, il est incontestable que le parti conservateur et aristocratique, par la fortune, par l'antiquité de la famille et le prestige du nom de la plupart de ses membres, occupait un grand nombre de magistratures; il n'est donc pas étonnant que Diopithès ait rencontré quelque complaisance, quelque connivence même parmi les magistrats.

D'autre part, le peuple avait une antipathie très-prononcée contre les philosophes qui étaient les libres penseurs de cette époque et il est assez naturel qu'il ait suivi le penchant de ses préjugés en ratifiant le décret.

Aucun écrivain de l'antiquité ne nous dit que Périclès s'y soit opposé. Mais, dans ce cas, l'absence de témoignages ne nous empêche pas de voir clair dans la question. Périclès ne pouvait s'élever contre la proposition de Diopithès et il ne dut même pas en avoir la pensée, car elle devait être à ses yeux un piège de ses adversaires dans lequel sa prévoyance naturelle lui commandait de ne pas tomber. Il ne pouvait, en effet, y faire obstacle en délibération publique qu'en discutant sur le caractère ou sur la forme du décret et qu'en s'abstenant de toucher même incidemment au fond de la question ; or, c'est là où ses adversaires l'auraient invinciblement amené, pouvant dès lors le dénoncer au peuple comme le défenseur officieux de ces philosophes qui s'efforçaient de détruire les dogmes religieux admis par l'État. C'était, on le voit, une discussion dangereuse pour Périclès, au cours de laquelle son influence pouvait être fortuitement

atteinte. Il était préférable qu'il attendît les conséquences de ce décret et l'usage qu'allaient en faire ses adversaires. Ils ne tardèrent pas d'ailleurs à se démasquer. A peine le décret de Diopithès fut-il ratifié, que Cléon, disent les uns, ou Thucydides, le fils de Milésias, assurent les autres, porta contre Anaxagore une accusation d'impiété. En même temps, Hermippe, le poète comique, intenta à Aspasia une double accusation d'impiété et de prostitution.

Sans doute, aujourd'hui, le rôle d'Hermippe, comme celui de l'accusateur d'Anaxagore, nous semble particulièrement odieux et n'est à nos yeux que celui d'un bas et vil délateur. Toutefois, sans vouloir excuser Hermippe dont l'accusation portée contre Aspasia ne fut en réalité qu'une intrigue contre Périclès et qui déshonora la loi en la mettant au service de ses haines politiques, il est juste de ne pas faire porter sur lui tout le poids de l'indignation que nous pouvons ressentir. Il faut tenir compte, dans une large mesure, de la différence radicale et essentielle qui existe entre la constitution juridique d'Athènes et celle de la plupart des États modernes. A Athènes il n'y avait pas de ministère

public. Si ce n'est quand il s'agissait de surveiller, d'arrêter et de condamner ces malfaiteurs, voleurs ou assassins, qui pullulent dans une grande ville et qui chez nous sont constamment sous l'œil sévère et exercé de la police, il n'existait pas de magistrats chargés de poursuivre d'office, au nom de l'État, les crimes ou les délits. Partant de ce principe, fortement marqué dans la législation de Solon, que tous les membres du corps social sont solidaires les uns des autres et que chacun doit se sentir lésé de toute atteinte portée contre l'État, les Athéniens considéraient, non-seulement comme le droit, mais encore comme le devoir d'un bon citoyen de déférer aux tribunaux tout crime ou délit commis envers le corps social. Sans doute, cette manière de voir, inattaquable en théorie, mène, dans la pratique, aux plus basses manœuvres et aux plus honteuses délations; mais il n'en est pas moins vrai que ce qui est méprisable à nos yeux ne l'était pas aux yeux d'un Grec. Ce qui est réellement odieux pour nous, comme cela devait l'être au même degré pour un Athénien, ce n'est donc pas l'acte en lui-même d'Hermippe d'avoir dénoncé l'impiété ou les dérèglements supposés d'Aspasie,

mais l'intention préconçue d'user de son droit pour la coupable satisfaction d'une haine politique.

Aucun écrivain, comme l'ont fait Platon et Xénophon dans le cas de Socrate, ne nous a transmis le texte des actes d'accusation dressés contre Anaxagore et contre Aspasia. Plutarque nous dit seulement qu'Aspasia eut à se défendre d'une accusation d'impiété intentée contre elle par le poète Hermippe qui lui imputait en outre de livrer à Périclès les femmes de condition libre qu'elle recevait chez elle. A un autre endroit de la vie de Périclès, se faisant certainement l'écho de la tradition calomnieuse répandue sur Aspasia à cette époque, il parle de jeunes filles qu'elle entretenait chez elle et qu'elle prostituait, bruits absurdes dont nous avons cherché à discerner les causes dans un précédent chapitre. Mais malgré le silence des écrivains, en coordonnant ce que nous dit Plutarque et les termes du décret de Diopithès, en tenant compte encore dans une certaine mesure de la rédaction pour ainsi dire typique de l'accusation intentée à Socrate, on pourrait arriver, sinon à recomposer les termes mêmes de l'acte dressé par Hermippe, du moins

à le reconstituer dans son esprit et dans sa te-
neur générale.

Voici en effet dans quels termes on peut se
figurer qu'était conçu l'acte rédigé par Her-
mippe et affiché sous le Portique royal : « Acte
d'accusation signé et attesté sous la foi du ser-
ment par Hermippe, fils de Lysidès, du deme-
de..., contre Aspasia, fille d'Axiochus, de Milet :
Aspasia est coupable du crime de ne pas recon-
naître les dieux reconnus par l'État, de participer
à des discussions impies sur les phénomènes cé-
lestes ; elle est en outre coupable de séduire et
de corrompre la jeunesse par des doctrines dan-
gereuses et de prostituer les jeunes filles et les
femmes libres qu'elle reçoit chez elle. Peine : la
mort. »

Nous ne pouvons savoir, et cependant c'est un
fait qu'il aurait été curieux de connaître, si le
dernier chef d'accusation avait le sens indéter-
miné que nous lui avons donné ou si, selon la
phrase de Plutarque qui y fait allusion, Périclès
était expressément désigné comme celui auquel
Aspasia livrait les femmes libres qu'elle recevait
chez elle. Il est probable que Périclès n'était pas
nommé dans l'acte d'accusation et qu'il ne de

vait se trouver atteint qu'indirectement et fortuitement, selon le plan perfide de ses adversaires, dans les développements mêmes du procès devant les Héliastes.

Comme on le voit, l'action intentée à Aspasia était double et contenait une accusation d'impiété (*ἀσεβείας γραφή*) et une accusation de prostitution (*προαγωγείας γραφή*) dont une seule la mettait sous le coup de la peine capitale. En effet, quant à la première, outre l'exemple de Socrate, nous avons celui d'une femme, nommée Théoris, contre laquelle, au dire de Plutarque, Démosthènes se serait porté accusateur et à laquelle celui-ci, dans son plaidoyer contre Aristogiton, fait lui-même allusion comme à une magicienne condamnée pour crime d'impiété à la peine capitale. Quant à la seconde, nous savons par Eschine, dans son plaidoyer contre Timarque, que la loi avait stipulé les châtimens les plus grands contre celui qui prostituait un enfant libre ou une femme (*ἐλεύθερον παῖδα ἢ γυναῖκα προαγωγεύη*). On voit combien était terrible le coup qu'Hermippe avait médité contre Périclès. Le danger que courait Aspasia était d'autant

plus grand qu'en général les procès intentés à des étrangers étaient ceux dans lesquels un accusateur athénien avait le plus de chances de triompher par le fait d'une partialité à laquelle se laissaient trop facilement aller les juges.

Il peut être intéressant de suivre, au moins dans sa marche générale, le procès intenté à Aspasia et de se faire une idée exacte du caractère que présentaient ces sortes d'affaires dans leurs traits principaux. Comme étrangère, domiciliée à Athènes, Aspasia se trouvait sous la surveillance directe du Polémarque ou troisième Archonte; c'était devant ce magistrat qu'elle était tenue de comparaître et de répondre pour toutes les infractions aux lois dont elle pouvait être accusée. Mais, dans le cas qui nous occupe, affaire criminelle et non civile, c'était la religion de l'État qui était en cause comme lésée; Hermippe avait donc dû déposer sa plainte entre les mains de l'Archonte-Roi ou deuxième Archonte, qui était chargé de toutes les affaires intéressant la religion de la cité. L'Archonte-Roi représentait la puissance sacerdotale; c'était lui qui possédait la compétence nécessaire pour demander compte à Aspasia d'actions ou de pa-

roles impies et c'était naturellement au tribunal présidé par ce magistrat que ressortissait l'affaire. C'est lui qui dut recevoir la plainte d'Hermippe, vérifier si les griefs relevés contre l'inculpée étaient bien de ceux que pouvaient atteindre les lois et donner l'ordre de rendre public l'acte d'accusation, en le faisant afficher en face de son tribunal, sous le Portique royal qui était situé dans le Céramique intérieur. Mais comme Aspasia était étrangère et qu'il était d'un intérêt public que l'accusée ne pût se soustraire à l'action intentée contre elle et à l'effet du jugement, l'Archonte-Roi dut notifier l'accusation à son collègue. A partir de ce moment le Polémarque devenait responsable vis-à-vis de la justice de la personne de l'étrangère. Armé d'un pouvoir discrétionnaire, il s'assurait de la personne accusée, la faisait incarcérer pour qu'elle ne pût se soustraire au procès par la fuite, ou bien il la laissait en liberté sous caution jusqu'au jour du jugement. De son côté, l'Archonte-Roi instruisait l'affaire, fixait le jour de la comparution de l'accusée devant les Héliastes, désignait le tribunal et, le jour venu, présidait lui-même celle des dix sections de jurés à laquelle

le sort attribuait la connaissance de l'affaire. Il est naturel de penser qu'Aspasie ne fut pas incarcérée, mais laissée en liberté provisoire sous caution, Périclès ayant dû être en effet pour le Polémarque une garantie suffisante.

Quant à Anaxagore, qui était étranger comme Aspasie, il y a des contradictions entre les différentes versions relatives à son procès. Les assertions diffèrent sur la question de savoir s'il fut incarcéré ou non et sur l'issue même de l'accusation. Ce qui semble le plus probable, c'est qu'il fut laissé en liberté provisoire, en considération peut-être de Périclès, et que celui-ci, craignant une condamnation, lui conseilla de quitter Athènes et de chercher un refuge à l'étranger. Périclès, dit Plutarque, l'accompagna même jusqu'à ce qu'il l'eût conduit hors de la ville. Ainsi se quittèrent furtivement pour ne jamais se revoir ces deux grands hommes, unis par une intimité de vingt-quatre ans, bien dignes tous deux par leur vertu et par leur génie de s'apprécier et de s'aimer. Après la mort de Phidias, la perte d'Anaxagore dut être un coup douloureux pour le cœur de Périclès. Mais il avait plus que jamais besoin de cette force sur soi-

même qui ne l'avait jamais encore abandonné et de cette sereine philosophie qui fait d'une conscience irréprochable la souveraine consolatrice d'une grande âme affligée. Frappé dans ses plus vieilles amitiés, il se sentait menacé dans son affection la plus tendre et la plus profonde. Après avoir mis Anaxagore en sûreté il se prépara à la défense d'Aspasie.

La conduite différente qu'il tint à l'égard d'Anaxagore et d'Aspasie est remarquable; mais elle nous semble pouvoir s'expliquer. En contraignant Aspasie à s'éloigner d'Athènes et à se soustraire au jugement qui la menaçait, il la sauvait sans doute de la honte et de l'effroi d'une condamnation possible; mais, en même temps, il la perdait à tout jamais, malheur immédiat et certain, plus grand par cela même que la crainte d'un procès dont les chances n'étaient point toutes défavorables. En effet, le danger que devait courir Aspasie était moindre en réalité que celui qui menaçait Anaxagore. On sait que les Grecs n'admettaient pas comme nous entre les juges et l'accusé l'intermédiaire d'un défenseur. L'accusé devait lui-même présenter sa défense; il était libre de demander des conseils à un

homme versé dans la science du droit, et, s'il obtenait qu'un Démosthènes écrivit un discours en sa faveur, c'était lui cependant qui de sa propre voix le prononçait ou le lisait. Dans le cas d'Anaxagore, en admettant même que son plaidoyer ait été composé et écrit par Périclès, c'était lui en réalité qui devait le prononcer. Il devait ainsi se trouver face à face avec ses juges, aux yeux prévenus desquels il était un imposteur et un impie. A moins de renier ses doctrines en plaidant la fausseté du fait, défense indigne de son grand caractère, Anaxagore aurait été dans la nécessité de prouver que ses doctrines n'étaient ni impies ni subversives de l'ordre public ; or, sur ce terrain, il était d'avance condamné à succomber et, comme plus tard Socrate, il courait au-devant d'une condamnation capitale.

Tout autre était le cas d'Aspasie. Contrairement à l'obligation qu'avaient les hommes de présenter eux-mêmes leur défense, la femme, être inférieur et toujours en tutelle, n'avait pas reçu de la loi le pouvoir de plaider sa cause elle-même. Comme dans la maison paternelle, comme sous le toit conjugal, la loi lui accordait et lui imposait devant le tribunal un protecteur,

un véritable avocat chargé de parler en son nom et de présenter sa défense. La femme se faisait ainsi toujours représenter (c'était son droit et son devoir), tantôt par son mari, tantôt par son fils, tantôt par un étranger ; elle n'assistait sans doute même pas au débat, bien qu'elle dût paraître, soit pour répondre à des questions nécessaires, soit que son défenseur la fit amener devant le tribunal pour les besoins immédiats de sa cause. Naturellement, dans le procès actuel, c'était Périclès qui devait prendre la défense d'Aspasie, à titre simplement officieux d'ailleurs et non comme mari puisque leur union était illégale au premier chef. La position d'Aspasie devant le tribunal était bien différente de celle d'Anaxagore. Si c'était elle qui était en cause, c'était dans la réalité Périclès qui était présent, qui plaidait et qui parlait pour elle. La personne de Périclès couvrait ainsi celle d'Aspasie. Entre elle et les juges, il y avait l'autorité, la gloire, le prestige et l'éloquence irrésistible de Périclès. Qu'on ajoute à cela les liens secrets, mais connus de tous, qui l'unissaient au chef de l'empire athénien et l'on comprendra que les juges devaient hésiter à prononcer une condamnation qui pouvait

retomber sur Périclès et peut-être priver la république à un moment critique du plus illustre de ses hommes d'État. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Périclès n'ait pas redouté outre mesure le dénoûment de l'accusation témérement intentée à Aspasia et ne l'ait pas contrainte à quitter Athènes.

Enfin arriva le jour du jugement, moment solennel et plein d'anxiété pour Périclès. Aspasia comparut devant le tribunal présidé par l'Archonte-Roi et composé de la section de cinq cents juges désignée le matin même pour connaître l'affaire, entendre l'accusation et la défense et prononcer un verdict sans appel. Nous ne savons pas quel fut le système de défense que suivit Périclès. Cependant quiconque connaît la composition du jury athénien peut s'en former une idée à peu près exacte. Le tribunal, composé de citoyens désignés par le sort, était tout le contraire d'une assemblée de juristes, possédant la connaissance des lois et décrets et cherchant à mettre le jugement présent d'accord avec la jurisprudence. Les considérations complexes de droit et de raison, qui dans les affaires criminelles ou civiles soumises à nos tribu-

naux déterminent ordinairement un juge, n'avaient que peu de prise sur les dicastes athéniens. N'étant pas rompu par une pratique professionnelle à une balance exacte et légale du pour et du contre, ils ne pouvaient et ne savaient se soustraire aux sentiments de sympathie ou d'antipathie que pouvaient faire naître en eux la position de l'accusé, sa personne, ses traits, son langage, son attitude, le charme de sa voix ainsi que l'éloquence de sa défense. Le vote d'un juge était donc bien plutôt le résultat d'un entraînement spontané qu'un acte réfléchi. On en a un exemple célèbre, que la tradition nous a conservé, dans la défense qu'Hypéride présenta de Phryné, ayant aussi à répondre devant les Héliastes d'une accusation d'impiété. Au milieu de sa péroraison, il fit comparaître Phryné, déchira sa tunique et livra la gorge nue de la belle Thespienne aux regards des juges, faisant ainsi appel, non-seulement à leur admiration, mais au respect presque religieux que les Grecs avaient pour la beauté et faisant naître en eux l'horreur d'un jugement qui livrerait ce chef-d'œuvre des dieux aux mains sacrilèges du bourreau. Un poète comique, Posidippe, dans un

passage conservé par Athénée, nous représente encore Phryné implorant elle-même les juges, allant de l'un à l'autre toute en larmes et leur pressant les mains. Que ce trait et même le mouvement d'Hypéride soient vrais ou faux, peu importe; l'un et l'autre sont grecs et sont des témoignages contemporains de la nature des sentiments qui pouvaient animer un tribunal athénien et des moyens oratoires reconnus comme tout-puissants sur les juges.

Nous devons penser que, sur l'accusation d'impiété, la défense de Périclès fut volontairement brève et superficielle, habilement conduite de manière à ne pas blesser par ses développements mêmes les sentiments religieux et les préjugés que pouvaient avoir les juges contre les philosophes; que sur l'accusation de prostitution il s'étendit au contraire, repoussant les calomnies d'Hermippe avec cette hauteur de parole qui témoigne d'une conscience irréprochable. Sur ce point l'accusation frappait également Périclès et Aspasia dont l'union n'était à Athènes un mystère pour personne. Depuis vingt-trois ans, leurs destinées étaient enchaînées l'une à l'autre par une affection mutuelle dont la profondeur et

la durée témoignaient de la pureté. En regard des basses et viles calomnies d'Hermippe il dut ouvrir aux yeux des juges sa maison, sa vie, son âme tout entière, éveillant dans leur conscience ce sentiment instinctif de sympathie que chaque homme possède pour tout ce qui porte le caractère du bien et du beau. Son éloquence sans doute eût suffi pour déterminer chez eux un élan spontané de compassion et de générosité ; mais les mouvements impétueux de son âme, la honte d'avoir à repousser de si odieuses imputations, l'effroi de voir Aspasia peut-être arrachée de ses bras, enfin la violence extraordinaire de l'émotion qui s'était emparée de tout son être l'élevèrent jusqu'à cette hauteur où l'éloquence touche au sublime, et il montra, il fit entendre à ses juges ce dont personne à Athènes ne pouvait se flatter d'avoir jamais été le témoin, ce que rien ne semblait pouvoir arracher de son âme stoïque et ce qui jaillit soudain de ses yeux et de sa gorge étranglée, les larmes et les sanglots de Périclès !

Il demanda grâce pour Aspasia, nous dit Plutarque d'après Eschine, en versant des pleurs et en suppliant ses juges. Il répandit plus de

larmes en cette occasion, nous dit Antisthènes, que lorsque sa vie ou sa puissance fut en danger. Cette émotion bien compréhensible est de la part d'un homme du caractère de Périclès un irrécusable témoignage de la pureté de ses relations avec Aspasia et de la dignité en même temps que de la vertu de celle qui la lui inspira. Comment les historiens ont-ils jamais pu accorder ces larmes de Périclès avec les calomnies d'un Hermippe et avec les assertions scandaleuses répétées légèrement et sans preuves par Athénée?

Les juges attendris et entraînés acquittèrent Aspasia et ainsi échoua cette manœuvre odieuse dirigée contre Périclès par des adversaires sans scrupules. La mort de Phidias, la fuite d'Anaxagore et l'acquittement d'Aspasia avaient fait avorter le vaste complot au moyen duquel le parti aristocratique et Sparte avaient cru porter une atteinte mortelle à la considération de Périclès. Il fallut se décider à l'attaquer de face et au grand jour. Dracontidès proposa à la délibération du peuple un décret ordonnant que Périclès remit les comptes de son administration entre les mains des Prytanes et que les juges prononçassent la sentence à l'Acropolis devant l'autel de

Minerve. Mais Agnon fit modifier la disposition du décret et demanda que le jugement fût confié à quinze cents personnes et que l'accusateur pût à son choix qualifier le délit de soustraction, de corruption ou de mauvaise administration. C'était en résumé une accusation de péculat qui était intentée à Périclès. Plutarque insinue que cette affaire ne fut jamais jugée et il ajoute, affirmation sans valeur peu digne d'un historien, que ce fut pour échapper au jugement qui le menaçait qu'il fit éclater la guerre du Péloponèse. Quoi qu'il en soit du fait du jugement lui-même il paraît évident que cette nouvelle tentative de déconsidération ne fut pas plus heureuse que les précédentes. Tous les coups portés à Périclès par ses adversaires politiques échouèrent contre sa popularité et ne purent souiller ni l'austérité de ses mœurs ni l'intégrité de son administration. Ainsi les espérances que Sparte avait pu concevoir de l'animosité des partis contre l'homme d'État dont elle redoutait l'influence durent s'évanouir ; cette inique conspiration judiciaire successivement ourdie contre Phidias, contre Anaxagore, contre Aspasia et enfin contre Périclès avait été impuissante à

déterminer, dans Athènes, ce revirement d'opinion à la faveur duquel le parti aristocratique aurait pu s'emparer du pouvoir.

Sparte tenta par un dernier effort d'ébranler cette puissance jusqu'alors inébranlable de Périclès. Elle envoya des ambassadeurs à Athènes demandant que les descendants des Alcéméonides fussent expulsés du territoire comme sacrilèges. Périclès descendait, en effet, par sa mère de ce Mégaglès, fils d'Alcméon, impliqué dans le meurtre sacrilège des complices de Cylon, massacrés sur l'autel même des Euménides. Mais la démarche de Sparte produisit un effet contraire à celui qu'elle espérait. Les Athéniens outrés ressentirent au contraire pour Périclès un redoublement de sympathie dont la haine acharnée que lui témoignait Sparte était une cause et une raison naturelles. Ils répondirent d'une façon qui n'admettait pas de réplique que les Spartiates eussent eux-mêmes à expier les sacrilèges qui pesaient sur eux. La guerre était d'autant plus inévitable que l'accord entre le peuple et Périclès était plus étroit, l'influence de ce dernier plus grande et sa puissance plus assurée par l'appui qu'il venait de trouver dans l'opinion publique.

Vaincue dans cette guerre de ruses et de complots, Sparte se rejeta sur les revendications politiques et se fit, par la voix d'ambassadeurs, l'interprète des griefs de Corinthe, d'Égine et de Mégare. Ses prétentions furent repoussées. Alors elle jeta le masque et signifia à Athènes que la paix ne pourrait être maintenue que si Athènes rendait à toutes les cités grecques leur autonomie. D'un trait Sparte dévoilait le mobile de son ambition et la véritable, l'unique cause de cette effroyable guerre du Péloponèse. Ce qu'elle n'avait pu obtenir par la ruse et ce qu'elle espérait accomplir par la force, c'était la désagrégation et l'anéantissement de cet empire athénien commencé par Aristide et qu'avait achevé le génie de Périclès.

Athènes montra dans cette occasion un sens et un tact politiques dignes des conceptions de Périclès. Elle comprit que, sur le bord du gouffre où Sparte la pressait, il n'y avait que deux partis à prendre : être ou ne pas être, c'est-à-dire vaincre Sparte ou être vaincue par elle. Elle se décida solennellement et après une délibération publique. Toutes les réclamations et toutes les exigences de Lacédémone furent repoussées avec

hauteur et dignité. Athènes signifia à la ligue péloponésienne que désormais elle ne répondrait plus à ses demandes, qu'elle ne commencerait pas la guerre, mais qu'elle repousserait vigoureusement toute agression. A partir de ce moment l'état de guerre put être considéré comme existant entre Sparte et Athènes. On sait comment, au mois de mars 431 av. J.-C., les événements se précipitèrent par la révolution tentée à Platée par le parti oligarchique, aidé et soutenu par les Thébains. Bientôt l'armée lacédémonienne, grossie des contingents des alliés et réunie à l'isthme de Corinthe sous le commandement d'Archidamus, envahit et ravagea le territoire de l'Attique. Mais ce sont là des faits et des événements de l'histoire générale complètement en dehors de notre sujet.

CHAPITRE XIV

Discours funèbre de Périclès. — De la prétendue influence politique et oratoire d'Aspasie sur Périclès. — Le *Ménexène* de Platon. — De l'authenticité du *Ménexène*. — Remaniements postérieurs à Platon. — Preuves tirées du style et de la composition. — Conception du *Ménexène* en dehors de toute circonstance déterminée. — But moral que se propose Platon. — Économie générale du discours d'Aspasie. — Examen rapide et comparé du discours funèbre de Périclès et du *Ménexène*. — Caractère absolument fictif du personnage d'Aspasie. — Avertissements réitérés de Platon à cet égard. — Conclusion relative au rôle politique et oratoire d'Aspasie.

A la fin de la première année de la guerre du Péloponèse, Périclès fut désigné par un décret pour prononcer l'éloge funèbre des guerriers morts depuis le commencement des hostilités. Une loi de Solon avait institué ces funérailles publiques, qu'on célébrait dans le Céramique extérieur. Une imposante et magnifique cérémonie unissait dans une même douleur tous les

citoyens et les parents des défunts, qui suivaient le cortège funèbre en poussant des lamentations. Sous les ombrages qui bordaient la voie sacrée d'Éleusis, on déposait dans un tombeau les cendres des victimes ; et, d'après un usage consacré par une loi au lendemain de guerres médiques, un orateur désigné par un décret montait sur une estrade élevée, et, devant tout le peuple assemblé, prononçait l'éloge des guerriers qui avaient succombé en combattant pour la patrie. C'est dans ces occasions solennelles que le génie des orateurs, embrassant d'un même regard le passé et l'avenir, pouvait s'élever jusqu'à ces régions sereines de l'éloquence où les institutions et les événements revêtent déjà, pour s'imposer à l'attention de la postérité, la concision et la majesté de l'histoire.

Périclès, quelques années auparavant, avait été choisi pour prononcer l'éloge funèbre des guerriers morts pendant la guerre de Samos. Il n'en reste qu'un fragment de quelques lignes, et ces touchantes paroles conservées par Plutarque : « L'année a perdu son printemps ! » Mais celui qu'il composa en l'honneur des citoyens morts pendant la première année de la guerre qui ve-

nait d'éclater, nous a été conservé par Thucydide avec une ampleur inaccoutumée. Il occupe douze chapitres du deuxième livre de l'*Histoire de la guerre du Péloponèse*, et il offre ce caractère personnel qui distingue les œuvres originales et authentiques. Thucydide avait sans doute assisté à la cérémonie et avait recueilli le discours de Périclès de la bouche de l'orateur lui-même; peut-être d'ailleurs des copies en avaient-elles postérieurement circulé dans Athènes. Quoi que l'on puisse penser de l'authenticité des harangues historiques que nous a léguées l'antiquité, la critique admet unanimement, en ce qui concerne l'éloge funèbre de Périclès, que si Thucydide ne nous en donne pas absolument le texte, ce qui est indubitable, que s'il a modifié l'importance de quelques parties eu égard à l'économie de son ouvrage, il l'a cependant reproduit avec une fidélité pour ainsi dire scrupuleuse dans son plan général, dans ses développements et dans ses traits principaux.

On peut donc dire sans exagération que nous possédons un monument imposant de l'éloquence olympienne de Périclès, conforme dans sa

grandeur et son élévation au génie transcendant de l'orateur, remarquablement approprié à la gravité du moment ainsi qu'aux redoutables dangers de l'avenir, et bien fait pour exalter dans toutes les âmes un sentiment nécessaire et mérité de dévouement et d'amour envers une patrie digne de tous les sacrifices. Or, devant un tel discours et quand, selon l'expression célèbre d'Eupolis, on porte encore en soi l'aiguillon qu'y a laissé la parole d'un Périclès, n'est-on pas en droit de s'étonner de maintes insinuations, de maintes affirmations même qu'on rencontre, soit dans des histoires générales ou particulières de la Grèce, soit dans les articles biographiques que renferment les lexiques et les encyclopédies? Les unes, en effet, inclinent à admettre l'influence d'Aspasie sur les conceptions politiques de Périclès, tandis que les autres, nous la représentant comme sa maîtresse dans l'art de bien dire, ne craignent même pas d'assurer qu'elle composait en grande partie les discours de Périclès.

En ce qui concerne le premier point, nous avons vu, à propos de la guerre de Samos et de la guerre du Péloponèse, quel peu de cas on

doit faire des assertions des auteurs anciens et de la crédulité des auteurs modernes qui élèvent au rang de l'histoire les médisances athéniennes. Il nous paraît inutile d'y insister davantage. En ce qui touche le second point, notre manière de voir est la même, et nous dirons tout d'abord que, si l'influence morale d'Aspasie sur le cercle qui l'entourait nous semble avoir été réelle autant qu'heureuse et efficace, son influence oratoire sur Périclès nous paraît absolument chimérique. Sans doute, ce fut une femme remarquable à plus d'un titre, et nous ne pouvons savoir dans quelle mesure Périclès s'appropriâ les finesses de son langage, l'originalité de son esprit ou les pensées ingénieuses et élevées qui faisaient le charme de sa conversation ; mais nous ignorons de même ce que le génie politique et oratoire de Périclès put fortuitement devoir à la conversation d'un Anaxagore, d'un Socrate, d'un Sophocle, d'un Euripide, d'un Phidias et de tant d'autres qui étaient l'élite de ses contemporains. C'est là une question particulière se liant d'une façon inséparable à celle, plus générale, des milieux et des influences extérieures qui elle-même touche à une autre encore

plus haute et plus complexe, embrassant tous les problèmes que suscitent la nature, la formation et le développement de ce qu'on appelle le génie. Ces sortes d'études, qui peuvent donner de bons résultats quand on se maintient dans le domaine de la philosophie générale de l'histoire, ne comportent guère de solution pratique quand on les applique à des cas particuliers où le nombre des éléments du problème qui nous manque peut s'égaliser à l'infini.

Aussi, en ce qui touche à l'influence oratoire d'Aspasie sur Périclès, c'est là une question dont l'examen ne saurait être ni utile ni profitable, si nous ne pouvions la ramener et la réduire à une autre, circonscrite et précise, pouvant ainsi se formuler : Aspasie peut-elle être considérée comme ayant eu une part directe et appréciable dans la composition de l'oraison funèbre prononcée par Périclès ? Cette question, évidemment, ne comporte pas deux solutions, et nous donnerions immédiatement celle que le bon sens indique, sans entrer dans une plus ample discussion, si nous n'avions qu'à écarter et qu'à réfuter quelques affirmations vagues ou quelques insinuations légères d'écrivains peu autorisés. Tel

n'est pas le cas, puisqu'au contraire un témoin pour ainsi dire contemporain affirme que ce fut Aspasia qui *composa* l'oraison funèbre que *prononça* Périclès. Ce témoin, c'est Platon, qui, dans le prologue du *Ménexène*, met les paroles suivantes dans la bouche de Socrate : « Hier, j'ai entendu Aspasia réciter une oraison funèbre appropriée à la circonstance. Elle avait appris comme toi que les Athéniens devaient désigner l'orateur. En conséquence, elle m'exposa ce qu'elle croyait qu'il faudrait dire : tantôt elle improvisait, tantôt, se souvenant de ce qu'elle avait pu méditer jadis sur le même sujet, lorsque, à ce qu'il me semble, elle *composa* (συνετίθει) le discours funèbre que *prononça* (εἶπε) Périclès, elle raccordait entre eux les divers fragments qui se présentaient à sa mémoire. » Le problème, on le voit, est considérable et quelque peu embarrassant, puisqu'il s'agit, d'une part, d'un discours de Périclès qui est un des monuments les plus majestueux de la littérature grecque, et que nous avons, d'autre part, à peser et à apprécier le témoignage de Platon, qu'il n'est pas permis à la critique de rejeter légèrement. Il n'échappera à personne qu'une étude seule du

Méneuxène, aussi complète qu'il sera nécessaire, peut nous mener à la solution de ce problème.

Ce n'est pas la première fois que le *Méneuxène* aura sollicité l'attention de la critique ; car ce dialogue de Platon soulève de très-graves objections et présente de nombreuses difficultés. Pour nous, nous avons un intérêt particulier à tenter de nouveau, quoique brièvement, cette étude, puisque nous avons à déterminer si, dans les paroles mises dans la bouche de Socrate touchant la part qu'aurait eue Aspasic dans la composition de l'oraison funèbre de Périclès, nous devons voir une affirmation historique, conforme au sentiment général et à ce que Socrate pensait être la vérité, ou bien une fiction littéraire, nécessaire au dessein de Platon, présentée d'ailleurs comme telle et née de la conception même du *Méneuxène*.

On sait quel est le plan de ce dialogue. Socrate rencontre Méneuxène et s'entretient avec lui des funérailles publiques qu'on va prochainement célébrer et du choix de l'orateur qui doit avoir lieu le lendemain. Il fait une critique aussi juste et sensée que spirituelle des flatteries que les orateurs prodiguent au peuple athénien en pa-

reille circonstance. Pour Ménexène, cette prodigalité facile de louanges accuse sans doute une pénurie d'idées, mais qui trouve son excuse dans la nécessité où est l'orateur d'improviser son discours. Or, et c'est là la raison d'être du dialogue, ce que Socrate veut faire comprendre à Ménexène c'est justement que, dans les éloges funèbres, l'improvisation ne joue qu'un rôle restreint et limité à la circonstance même; que tous, indistinctement, peuvent se ramener à un type unique qu'un homme réfléchi et ayant quelque talent oratoire doit, en dehors de toute circonstance déterminée, connaître et posséder suffisamment pour être à même, à un moment quelconque, de remplir comme il convient le vœu du législateur.

Ainsi donc c'est comme présentant, à ses yeux, une esquisse très-nette et un dessin logiquement arrêté de ce type d'oraison funèbre, que Socrate récite à Ménexène le discours que, la veille, il a entendu prononcer à Aspasia; discours dans lequel cette femme, dont Périclès et Socrate ne dédaignaient pas les avis, indiquait la marche que devait suivre l'orateur, les points qu'il devait traiter en suivant un ordre rationnel, et les

leçons morales qu'il devait s'efforcer d'en déduire. Quand Socrate a achevé de rapporter le discours d'Aspasie, Ménexène le complimente sur le talent de son éloquente maîtresse et ils se séparent.

Ce qu'il faut surtout bien saisir, c'est que l'intention manifeste de Platon est de présenter cette oraison funèbre comme le type logique de tous les discours funèbres et non pas comme un modèle, ce qui n'est pas identiquement la même chose. En effet, si Platon avait eu la pensée d'écrire un modèle d'oraison funèbre il eût poussé toutes les parties de son travail jusqu'à ce degré de fini qui est le caractère des ouvrages parfaits. Or, en plusieurs endroits, Aspasie indique au contraire la nature et le sens du discours à faire bien plutôt qu'elle ne le fait ; en un mot elle pose les règles du genre, jalonnant en quelque sorte la route de l'orateur et lui laissant le soin de l'embellir selon les circonstances et les vues particulières de son esprit. Cette manière générale de comprendre l'œuvre de Platon s'éloigne sensiblement du jugement qu'ont porté bien des juges compétents ; nous la développerons encore à mesure que nous pénétrerons dans l'analyse

du *Ménexène* et nous en trouverons à chaque pas la confirmation.

On a tiré du personnage même de Socrate une grave objection qu'on oppose à l'authenticité du *Ménexène*. Ce dialogue contient l'exposé des événements principaux de l'histoire d'Athènes jusqu'à l'année 587, où fut conclu le traité d'Antalcidas. Platon aurait donc volontairement commis un anachronisme choquant en faisant discourir Socrate sur des faits survenus quatorze ans après sa mort, qui eut lieu l'an 400 av. J.-C. Afin d'en donner une explication plausible, en apparence, on a dit que, pour Platon, Socrate était un principe et non un homme. Sans doute, sous le nom de Socrate, Platon expose à chaque instant des doctrines philosophiques qui sont les siennes et non celles de son maître. Mais dans ce cas l'erreur n'est pas matériellement palpable et manifeste, Platon d'ailleurs pouvant répondre qu'il ne fait que développer, ce qui est affaire d'appréciation philosophique, les germes contenus dans l'enseignement même de Socrate. Mais Platon ne pouvait oublier que Socrate représentait avant tout un principe de liberté qu'était destiné à étouffer l'accusation d'impiété sous laquelle

il succomba. Il ne pouvait lui venir à l'idée de considérer un événement, tel que la mort de son maître, comme non avenu. C'eût été en même temps un outrage à l'abnégation stoïque de Socrate, un irrespectueux oubli de ce grand acte de fermeté et une indulgence coupable pour un attentat aussi grave à la liberté de penser. Il est donc impossible d'admettre que Platon se soit laissé aller à commettre un pareil anachronisme.

Mais s'ensuit-il que le *Méneuxène* ne soit pas de Platon ? En quoi d'ailleurs cela lèverait-il la plupart des difficultés qu'il présente que d'attribuer ce dialogue à un autre ? Au surplus le *Méneuxène* que nous avons est celui qu'Aristote cite deux fois dans sa *Rhétorique* et que Denys d'Halicarnasse regardait comme l'œuvre de Platon et critiquait comme tel. Nier l'authenticité du *Méneuxène* est une conclusion dont l'utilité n'est pas bien visible et qui dépasse le but. S'il nous paraît impossible de croire que Platon ait pu mettre dans la bouche de Socrate le récit d'événements survenus quatorze ans après sa mort, il n'en résulte pour nous que le droit de mettre en doute l'authenticité de ce récit, c'est-à-dire de la partie du *Méneuxène* qui se rapporte

à l'histoire d'Athènes, postérieure à la mort de Socrate. La conclusion logique qui s'offre à l'esprit est donc celle-ci : Le *Méneuxène* tel que nous l'avons est une amplification de l'œuvre primitive de Platon.

En effet non-seulement à la fin de la partie historique, mais en divers endroits, on aperçoit des traces assez sensibles d'additions postérieures qui se révèlent par des défauts de style et de composition dont quelques-uns ne sont pas sans gravité. Quant au style, Denys d'Halicarnasse a déjà fait d'assez nombreuses critiques, dont les unes paraissent fondées, dont les autres au contraire sont un peu subtiles et dont beaucoup échappent à notre contrôle. Cependant ce qu'on peut facilement remarquer, c'est le peu d'art que trahissent trop souvent les formules de transition (*μετὰ δὲ ταῦτα* ou *τοῦτο* suivi ou non du génitif absolu) qui se répètent surtout dans cette partie du *Méneuxène* qui peut faire l'objet d'un doute (Éd. Didot, p. 568, lignes 1, 12, 31 ; p. 569, lignes 12, 30, 45). Sans doute, Platon offre fréquemment des exemples de répétitions, et c'est une négligence, parfois volontaire, que l'on peut observer chez d'excellents écrivains.

mais parmi les règles de l'art d'écrire les plus élémentaires et les plus impérieuses sont celles qui se rapportent aux choix et à la variété des formules de transition. Il nous est donc difficile d'admettre que cette partie du *Méneuxène* n'ait pas été remaniée, d'autant plus que nous y découvrons une faute de composition qui mérite d'être relevée. Après avoir développé le récit des guerres médiques en trois tableaux distincts et logiques, Marathon, Salamine et Platée, Platon, séduit par une symétrie forcée et par conséquent peu digne d'un tel penseur et d'un tel écrivain, aurait dans les développements historiques subséquents, présenté un triple tableau, contraire au groupement naturel des faits, correspondant à la triple exposition des guerres médiques. C'est là un procédé littéraire, fortement marqué au début du paragraphe xiv (Τρίτος δὲ πόλεμος), incompatible avec le génie de Platon et dont on ne peut faire remonter la responsabilité jusqu'à lui. On a déjà remarqué, en outre, que l'idée de clore, par le traité d'Antalcidas, l'ère glorieuse qui commence au triomphe de Marathon, était peu digne de l'esprit philosophique de Platon.

Il nous reste à présenter une autre et nouvelle observation. Dans le préambule du *Ménexène*, nous ne voyons nulle part indiquée la circonstance précise en vue de laquelle aurait pu être composée l'oraison funèbre. Un mot eût suffi pour l'indiquer dans les premières paroles que prononce Ménexène (Ἐὰν σύ γε — μέλλουσι ποιεῖν), et c'eût été un trait nécessaire que n'eût pas dédaigné le talent de mise en scène de Platon. Nous devons donc croire que ce silence est prémédité et que Platon veut justement laisser cette circonstance indéterminée. Il se contente d'indiquer une limite chronologique supérieure, en insinuant dès les premiers mots que la scène se passe dans les dernières années de la vieillesse de Socrate (ἡμῶν — τῶν πρεσβυτέρων τηλικούτος ὢν). Ainsi pour nous, lecteurs du *Ménexène*, comme pour ses auditeurs supposés, une idée se forme dès le début : c'est que le récit de Platon devra sans doute se terminer vers l'archontat d'Euclide, cette époque caractéristique de la renaissance athénienne. Or, lecteurs et auditeurs ne devront-ils pas éprouver un étonnement naturel, lorsque, arrivés au terme indiqué du discours, ils le verront dépassé contrairement à leur attente?

On n'a pas suffisamment fait attention que la forme des dialogues socratiques est essentiellement dramatique et qu'ils doivent conséquemment être soumis aux règles principales et élémentaires du drame. Or la première de toutes ces règles commande de ne jamais surprendre la bonne foi de l'auditeur et de ne jamais exercer sur son esprit de surprise inattendue contraire aux faits incidemment présentés dans l'exposition.

Si donc, nous autorisant des diverses considérations qui précèdent, nous voulions nous former une idée de ce qu'a pu être l'œuvre primitive de Platon, nous pourrions admettre toute la première partie, comprenant les douze premiers paragraphes et le commencement du treizième (jusqu'à τοῖς Ἑλλησι κατέστηκε), bien que quelques additions puissent être soupçonnées dans le récit des guerres médiques; nous devrions regarder les paragraphes xiii et xiv comme considérablement amplifiés, les paragraphes xv, xvi et xvii comme presque complètement apocryphes et enfin comme étant de Platon le reste du dialogue. En résumé, on doit considérer comme amplifiée toute la partie historique qui

va des guerres médiques à l'archontat d'Euclide, et on doit tacitement éliminer le récit des événements postérieurs. L'édition que nous possédons du *Ménexène* nous paraît donc composée de parties appartenant à l'édition primitive et de parties appartenant à une édition remaniée.

En tout cas, le *Ménexène* doit être absolument dégagé de tout lien l'attachant à une circonstance déterminée, ce qui concorde avec le silence que garde Platon de cette circonstance dans le préambule du dialogue. Et nous revenons à notre point de départ, à savoir que le *Ménexène* nous offre un type d'oraison funèbre, présenté aux orateurs, non pas comme un modèle à imiter, mais comme leur offrant un fonds historique et moral, nécessaire et suffisant, sur lequel ils puissent sûrement, à un moment quelconque, édifier leur improvisation.

Le *Ménexène* ainsi compris, nous serons moins étonnés d'apprendre que le but de Platon ait été en quelque sorte atteint. Cicéron nous dit en effet (*Orat.*, 44) que l'oraison funèbre composée par Platon fut trouvée si belle, que les Athéniens décidèrent qu'elle serait récitée chaque année. Sans considérer ce que nous dit Cicéron comme

un fait complètement hors de doute, nous pouvons sans difficulté admettre que plusieurs orateurs firent du *Ménerène* l'usage auquel Platon semblait l'avoir destiné, c'est-à-dire que l'éloge funèbre de Platon fut pour eux ce que, par exemple, serait un thème musical de Mozart sur lequel des compositeurs exécuteraient des variations. Remarquons que dès lors l'anachronisme créé par l'amplificateur, dont en partie nous avons l'œuvre, en poussant l'historique des événements quatorze ans après la mort de Socrate, n'a plus aucune importance. Car l'amplificateur n'avait nullement à s'en préoccuper, puisqu'en disposant le dialogue de Platon pour une récitation réelle ou supposée telle, si ce n'était qu'un exercice d'école, il éliminait naturellement ce qui précède et ce qui suit l'oraison funèbre proprement dite, c'est-à-dire le prologue et l'épilogue, faisant ainsi disparaître préalablement la personne de Socrate ainsi que celle d'Aspasie.

On conviendra facilement que créer, en dehors de toute circonstance déterminée, un type d'oraison funèbre susceptible de recevoir tel développement ultérieur que l'on voudra, sans qu'il

soit nécessaire de modifier l'ensemble des vérités morales qui en forment comme la trame, ce ne peut être là que le but apparent de Platon, dont le but latent, plus élevé et purement philosophique, n'échappe pas à une lecture attentive.

Le premier devoir de l'homme est de se soustraire aux influences extérieures qui le sollicitent au mal, de se rendre maître de lui-même et de fonder en lui cet équilibre et cette harmonie qui font de la sagesse humaine une image de la perfection divine. C'est alors seulement que l'homme peut se flatter de posséder le bonheur véritable. L'homme courageux, tempérant et juste s'élève ainsi d'échelon en échelon, souvent au milieu de bien des misères, jusqu'au jour où l'âme à jamais dégagée des entraves corporelles jouit en Dieu du souverain bien et du bonheur éternel. Mais ce sage en possession de lui-même, toujours ferme dans l'accomplissement de son devoir, est-il vraiment le premier venu d'entre nous? La persévérance et la constance que nous devons lui supposer ne sont-elles pas les signes d'un effort tout personnel et tout individuel, dont un petit nombre seul est capable dans cette collection active et

pensante qu'on appelle l'humanité? Cependant puisque la même tâche morale incombe à chaque homme, elle constitue un devoir commun à tous, mais que tous ne remplissent pas également; et l'humanité ne s'avance ainsi réellement dans la voie du bonheur qu'en raison de l'effort moyen de tous ses membres.

N'était-ce donc point un but digne d'un philosophe que de montrer l'humanité, composée d'êtres solidaires, s'acheminant lentement de génération en génération, chacune recevant de celle qui la précède, avec le flambeau de la vie, un trésor de vertus laborieusement accumulé et, après l'avoir elle-même augmenté, le léguant à celle qui lui succède avec le devoir de l'accroître encore? N'était-ce point témoigner d'une merveilleuse intuition en même temps que d'une juste confiance dans les destinées de l'humanité que de lui supposer la conscience du but à atteindre et que de donner la parole à une de ces générations, couchée soudain dans la tombe par un accident fortuit, mais dont l'âme, au sein de l'immatériel, après avoir célébré cet héritage de vertus acquis par les ancêtres, exhorte ceux qui débutent dans la vie à redoubler d'efforts et à

s'avancer résolûment d'un pas nouveau dans la voie du juste et du bien ?

Le *Méneçène* ainsi, dans le tableau qu'il nous trace de la marche incessante de l'humanité, nous semble destiné à répandre cette pensée féconde et pleine d'encouragement, que le moindre effort d'un seul profite au bonheur de tous. Aucune forme littéraire ne pouvait mieux convenir à Platon que celle de l'oraison funèbre, car c'était par une fiction proche de la réalité qu'il pouvait donner la parole à toute une génération d'hommes, présumée quelconque dans la suite des générations et par conséquent non rivée historiquement à une date immuable et déterminée.

Après avoir éclairci, autant qu'il était en nous, le but que se proposait Platon, nous devons brièvement examiner l'économie générale du discours que Socrate suppose prononcé par Aspasia. Après avoir rappelé aux Athéniens qu'ils étaient nés d'une terre aimée des dieux, ils les félicitent d'avoir su se donner des institutions basées sur la justice et la liberté. Ce sont en effet ces principes éternels qui doivent régler la politique d'un État aussi bien que les pensées

et les actes d'un homme. Ce sont ses institutions qui ont donné à Athènes la force de surmonter les épreuves que l'humanité est incessamment condamnée à traverser. Parmi ces épreuves aucune n'avait laissé un plus glorieux souvenir que les luttes immortelles de la Grèce contre l'Asie, c'est-à-dire de la civilisation contre la barbarie, du bien contre le mal. Marathon, Salamine, Platée sont donc les trois phases glorieuses d'une même épreuve dont la Grèce et avec elle l'humanité sort triomphante. L'orateur les développe en trois tableaux successifs comme trois bas-reliefs destinés à orner éternellement le piédestal sur lequel s'élève la gloire d'Athènes. Après cette triple exposition, Aspasia indiquait nécessairement aux orateurs tous les événements historiques subséquents comme autant de nouvelles épreuves dont Athènes devait sortir victorieuse par le développement continu et ininterrompu des vertus qui lui avaient permis de traverser les premières. Enfin, se faisant l'interprète d'une génération tout entière, son discours, sous la forme d'une superbe prosopopée, conclut par une grande leçon morale digne du génie de Platon. Humains, semble-t-elle dire,

c'est en Dieu qu'est la source de toutes nos vertus ; le premier devoir de nos ancêtres a été de fonder parmi eux des institutions libres et justes ; pour nous, tous solidaires les uns des autres, héritiers des vertus de nos pères, puisant chaque jour une nouvelle force dans le trésor moral qu'ils nous ont légué, nous devons à chaque épreuve nous rapprocher de cette perfection idéale et divine qui est le vrai bonheur et dont la possession absolue est le but et la fin de l'humanité.

Si nous avons généralisé le discours que Platon met dans la bouche d'Aspasie, c'est volontairement et pour faire ressortir le caractère profondément humain qui distingue justement l'éloge funèbre contenu dans le *Méneuxène* de celui que prononça Périclès, dont le caractère est au contraire personnel et politique. Périclès, en effet, après avoir félicité les Athéniens d'être issus de la terre qu'ils habitent, leur rappelle que leurs ancêtres ont dû à la liberté et à la justice de leurs institutions la force qui les a aidés à surmonter les grandes épreuves des guerres médiques, et que les générations qui les ont précédés leur ont transmis un héritage sans cesse accru de courage et de vertu, dont il faut qu'ils

se rendent dignes à l'heure présente en l'augmentant encore. Si Platon développe précisément ce dernier point et le choisit comme but de son discours, c'est qu'il se place en dehors de toute circonstance déterminée et s'adresse à une génération qu'il suppose quelconque dans le cours des âges. Périclès au contraire s'adresse aux Athéniens au début d'une épreuve aussi grave qu'avaient pu l'être les guerres médiques. Il ne s'agit pas pour lui de tirer de son discours une morale générale, applicable à toutes les époques de l'histoire, mais de déterminer ses concitoyens à maintenir leur courage et leur force d'âme à la hauteur de l'épreuve qui les attend, et pour cela il exalte à leurs yeux la grandeur des biens qu'ils possèdent et pour la conservation desquels ils doivent vouloir lutter jusqu'à la mort. Mais, bien que l'éloge de Périclès accuse une préoccupation politique tandis que le *Mé-nexène* paraît le développement d'une idée purement philosophique; bien que Périclès emploie son éloquence à éveiller chez ses concitoyens un sentiment d'énergie actuel et immédiat, tandis que Platon vise à faire naître chez tout homme le sentiment de la persévérance néces-

saire à son bonheur, tous deux cependant ont donné à leurs conceptions, différentes d'aspect, les mêmes bases essentielles et le même fondement moral. Il résulte donc de cette identité de principes qui sont en quelque sorte les racines puissantes de ces deux discours funèbres que Périclès, qui mourait l'année où naissait Platon, doit être considéré, dans l'oraison funèbre, comme le précurseur de l'auteur du *Méneuxène*. Le mérite de Platon est d'avoir repris l'œuvre de Périclès, de l'avoir dépouillée de son caractère politique pour la revêtir d'un caractère philosophique et plus humain ; enfin d'avoir donné au *Méneuxène* une portée non plus restreinte à une circonstance présente, mais générale et embrassant tous les âges de l'humanité. Il n'en est pas moins vrai que Périclès, dans cet éloge dont le retentissement fut considérable dans le monde grec, avait d'une main sûre posé les assises inébranlables du genre funèbre ; que Platon qui devait en apprécier toute l'éloquence ne pouvait en méconnaître la grandeur morale ; et que, lorsqu'il conçut le *Méneuxène*, le disciple de Socrate ne put se soustraire à la nécessité de s'approprier l'éloge de Périclès dans ses parties essen-

tielles. Mais comment devaient se fondre dans le *Méneuxène* la pensée de Périclès et celle de Platon ? Dans ce dialogue où l'auteur véritable n'apparaît même pas, de quelle précaution oratoire user vis-à-vis des lecteurs et des auditeurs pour que Platon ne puisse être soupçonné d'avoir voulu usurper la gloire de Périclès ? C'est ici que Platon fait preuve d'un art consommé en concevant et en créant une double fiction littéraire, d'une remarquable originalité, qui a trompé bien des historiens et des critiques et qui cependant n'était destinée à induire personne en erreur.

Tels que deux poètes qui reporteraient à la Muse tout l'honneur d'une même inspiration, Périclès et Socrate sont présentés par Platon comme devant à Aspasia, leur éloquentemaîtresse dans l'art de bien dire, la conception et la composition de leurs discours funèbres. C'est vraiment ici qu'Aspasia, qui était pour Socrate, nous l'avons dit, un personnage réel, n'est pour Platon qu'un personnage absolument fictif ; c'est, en un mot, selon la comparaison précédente, une Muse à laquelle Platon reporte l'honneur de l'éloge funèbre de Périclès et de celui que pro-

nonce Socrate dans le *Méneuxène*. Et, en effet, comment n'a-t-on pas remarqué que Platon lui-même nous dénonce volontairement et avec insistance son procédé littéraire et qu'il a soin de nous prémunir contre toute erreur, en appuyant à deux reprises différentes sur le caractère absolument fictif du personnage d'Aspasie ?

Voyons, en effet, de quelles habiles précautions oratoires use Platon. « Tantôt elle improvisait, dit Socrate ; tantôt, se souvenant de ce qu'elle avait pu méditer jadis sur le même sujet lorsque, à ce qu'il me semble (*μοι δοκεῖ*), elle composa l'oraison funèbre que prononça Périclès, elle raccordait entre eux les divers fragments qui se présentaient à sa mémoire. » N'est-il pas visible que Socrate, non-seulement n'affirme pas, mais encore ne nous donne cela ni comme un bruit public, ni comme une assertion puisée à une source sûre ? Il indique simplement que la chose lui semble telle, que c'est là une manière de voir qui lui est personnelle. En un mot, selon le sens exact de l'expression grecque, Socrate, en accordant à Aspasie une part aussi considérable de composition dans l'éloge funèbre de Périclès, ne nous présente cette

manière de voir ni comme une réalité, ni comme une probabilité, ni même comme une possibilité, mais uniquement comme une apparence.

Puis, après avoir fait intervenir Aspasia, à la fois comme l'auteur supposé de l'éloge funèbre de Périclès et comme celui du discours que rapporte Socrate, Platon, par un procédé contraire non moins curieux, l'élimine avec une insistance remarquable. Il insinue à ses lecteurs ou à ses auditeurs ce qu'ils doivent réellement croire, en leur montrant que Ménexène, qui est un auditeur au même titre qu'eux, mais un peu plus dans les secrets des procédés de son maître, loin d'avoir la naïveté de se laisser prendre au dire de Socrate ne l'accepte que comme une entrée en matière toute artificielle et sans conséquence. « Parle, lui dit Ménexène, qui le presse de commencer, parle, Socrate, tu me feras plaisir si tu veux me dire le discours d'Aspasia ou de qui que ce soit (εἴτ' Ἀσπασίας βούλει λέγειν εἴτ' ὄτουσιν). » L'on voit avec quel sous-entendu, posé par Ménexène et non relevé par Socrate, celui-ci commence le prétendu discours d'Aspasia. La même idée reparait à la fin du *Ménexène*, ramenée avec soin par Platon et

encore plus fortement accusée. L'incrédulité de Ménexène y est très-finement dessinée avec enjouement et avec grâce.

« Tel est, ô Ménexène, dit Socrate en terminant, le discours d'Aspasie de Milet. — Par Jupiter! Socrate, bien heureuse est ton Aspasie si, toute femme qu'elle est, elle est capable de composer de tels discours! — Si tu n'ajoutes point foi à ce que je te dis, suis-moi et viens l'entendre parler. — Souvent, moi-même, Socrate, j'ai rencontré Aspasie et je sais de quoi elle est capable. — Eh bien, ne l'admires-tu pas et ne lui sais-tu pas gré de ce discours? — Je sais, Socrate, un gré infini à celle ou à celui qui t'a *prononcé* ce discours, mais plus qu'à tout autre je sais gré à celui qui vient de le *prononcer* (Καὶ πολλήν γε, ὦ Σώκρατες, ἐγὼ χάριν ἔχω τούτου τοῦ λόγου ἐκείνη ἢ ἐκείνῳ, ὅστις σοι ὁ εἰπὼν ἐστὶν αὐτόν· καὶ πρό γ' ἄλλων πολλῶν χάριν ἔχω τῷ εἰπόντι). » Comme on le voit, il y a même dans cette dernière phrase une finesse de style qu'ont le tort de ne pas faire sentir les traductions latines et françaises. La répétition du même terme, pour désigner deux actes qui devraient être différents, serait une négligence si elle n'était justement destinée à

confondre ces deux actes en un seul, à identifier le rôle de Socrate à celui d'Aspasie, en un mot à absorber dans Socrate le personnage d'Aspasie.

C'est donc avec une remarquable précision que Platon nous a indiqué l'enjouement incrédule de Ménexène comme la mesure du peu de foi que nous devons accorder à la réalité du rôle d'Aspasie. Pour nous donc, comme pour Ménexène, Aspasie n'est pas l'auteur de l'oraison funèbre prononcée par Périclès avec plus de vraisemblance qu'elle ne l'est du discours funèbre que Platon met dans la bouche de Socrate. Nous devons donc conclure que, dans le passage du *Ménexène* qui a trait à la part de composition d'Aspasie dans le discours de Périclès, nous ne devons pas voir une affirmation historique, conforme au sentiment général et à ce que Socrate pensait être la vérité, mais uniquement une fiction littéraire, nécessaire au dessein de Platon, présentée d'ailleurs comme telle et née de la conception même du *Ménexène*.

Avec le personnage fictif d'Aspasie, s'évanouissent toutes les insinuations et toutes les assertions relatives à l'influence oratoire d'Aspasie sur Périclès, toutes puisées par les auteurs

plus récents dans le *Méneuxène* de Platon, qui est en cela le seul témoin sérieux qu'on ait jamais pu invoquer.

Cette conclusion est, il nous semble, tout à fait conforme au sentiment instinctif de la vérité. Ce n'est point d'ailleurs diminuer le mérite d'Aspasie; c'est ne pas lui en concéder un qui serait chimérique. L'influence morale que nous lui avons accordée sur la société de son temps suffit à sa gloire. Pour ne rien lui refuser nous pouvons admettre, ainsi que nous y autorise ce titre flatteur de maîtresse dans l'art de bien dire que les anciens sont unanimes à lui décerner, qu'à la noblesse des pensées elle savait ajouter la parure qui en double l'éclat, c'est-à-dire la grâce du langage, une grande pureté de diction et même l'éloquence, à la condition qu'à cette dernière qualité on n'ajoutera pas l'épithète d'olympienne.

CHAPITRE XV

Peste d'Athènes. — Causes de l'impopularité passagère de Périclès. — Ses malheurs de famille. — Mort de Paralus. — Caractère de la douleur de Périclès et du sentiment athénien à son égard. — Infraction à la loi sur les enfants illégitimes en faveur du fils d'Aspasie. — Caractère permanent et organique de cette loi. — Réfutation de Plutarque et d'autres historiens à ce sujet. — Du renouvellement de cette loi par Aristophon sous l'archontat d'Euclide. — Examen d'un passage de Démosthènes. — Supposition honorable pour Aspasie que peut faire naître le décret des Athéniens en faveur du fils illégitime de Périclès.

La deuxième année de la guerre du Péloponèse fut marquée par des calamités telles, que jamais peuple n'eut à en supporter de pareilles. Comme l'année précédente, Athènes vit son territoire envahi et systématiquement ravagé par l'armée lacédémonienne. Les habitants de l'Attique, emportant avec eux tout ce qu'une fuite précipitée pouvait leur permettre d'arracher à la

ruine, se réfugièrent à Athènes et dans l'intérieur des longs murs. Là, entassés, mêlés aux troupeaux qu'ils avaient chassés devant eux, sans demeures, presque sans abris, ils n'avaient déjà que trop de raisons de s'abandonner au désespoir, lorsque, pour surcroît de maux, une effroyable épidémie se déclara dans la ville. Connue dans l'histoire sous le nom de peste d'Athènes, cette épidémie était, croit-on, une sorte de fièvre typhoïde éruptive. On peut lire dans Thucydide, car nous n'avons pas à nous y arrêter ici, l'admirable description que nous a laissée l'historien du caractère qu'elle présentait, de ses symptômes, de sa marche et de ses effets foudroyants.

Les Athéniens avaient jusqu'alors supporté les maux cruels et inévitables de la guerre avec une patience et une abnégation dues au patriotique ascendant de Périclès, et d'autant plus remarquables qu'elles contrastaient avec le tempérament actif d'une nation plus habituée à se répandre au dehors qu'à se renfermer en elle-même ; mais les souffrances imposées par l'épidémie dépassèrent toute prévision humaine et s'élevèrent de beaucoup au-dessus du degré d'énergie où

chacun avait porté son courage. L'incertitude du lendemain ôtait tout leur prix à ces biens que l'on défendait, sans espoir d'en jouir dans l'avenir. Chacun bornant ainsi sa vie à quelques jours et perdant tout sentiment de désintéressement et de dévouement patriotiques, il ne tarda pas à se déclarer dans cette population, virile et résignée jusqu'alors, un affaissement moral qui distendit tous les liens sociaux. Elle se précipita aveuglément et sans frein dans toutes les jouissances qui lui promettaient l'oubli momentané d'un fléau dont la crainte avait remplacé dans toutes les âmes celle des dieux et des lois.

Ne comptant ni sur la science humaine, ni sur un secours céleste, les Athéniens reportèrent sur la guerre dorienne, avec laquelle avait coïncidé l'apparition du fléau, toute l'horreur que leur causait leur situation présente ; et bientôt, glissant sur une pente fatale à ceux qui souffrent, ils se répandirent en amères récriminations contre celui que ses ennemis et les hommes à courte vue accusaient d'être l'auteur de cette guerre funeste. Seul peut-être dans Athènes, Périclès, détournant ses regards des misères actuelles, osait encore envisager l'avenir avec confiance.

Par des discours d'une incomparable hauteur il eut encore le pouvoir de détourner ses concitoyens d'une soumission précipitée aux injustes réclamations de Lacédémone et de les arrêter dans le mouvement de volontaire abaissement qui portait chacun à regarder une paix, honteuse pour la patrie, comme un remède à ses propres maux.

Mais si, par son éloquence, il parvint à convaincre ses concitoyens et à les soumettre au joug accoutumé de sa parole, il dut s'apercevoir qu'entre eux et lui s'étaient brisés ces liens de sympathie instinctive, de confiance absolue et mutuelle, plus puissants à entraîner une foule passionnée que les raisons transcendantes de la politique. C'est qu'en effet, sans qu'ils se l'avouassent, les Athéniens en voulaient à Périclès de ce calme de marbre qui donnait à ses traits une majesté olympienne et de cette inaltérable sérénité d'âme dans laquelle ils voyaient du dédain, du mépris même pour leurs maux. Lui seul semblait inaccessible à la douleur et par cela seul devenait à cette foule en proie au désespoir un objet de colère et d'envie. Cette multitude, qui avait tant de sujets de se lamenter sur elle-

même, lui faisait un crime de ne pas souffrir comme elle et de ne pas prendre une part de ses douleurs, après avoir joui de la gloire et de l'éclat du pouvoir que lui avait conservés pendant tant d'années le dévouement populaire. En un mot, entre Périclès et le peuple d'Athènes l'accord était brisé, parce qu'après une longue prospérité commune ils ne se trouvaient pas unis dans une commune adversité.

Tels étaient les motifs secrets, inavoués, mais réels, de cette sourde désaffection qui menaçait le crédit et la longue suprématie de Périclès. On en trouve la preuve dans le brusque revirement d'opinion qui se manifesta, lorsque, dans la reddition des comptes de sa charge de stratège, ses ennemis parvinrent à le faire condamner à une forte amende sous un faux prétexte de malversation. Mais à peine fut-il sous le coup de ce jugement et parut-il connaître à son tour le poids de l'adversité que soudain s'apaisa l'irritation populaire et que bientôt il fut réélu stratège, reconquérant en un jour une partie de son prestige. Le même sentiment, naturel à la multitude, est encore plus fortement marqué et d'une façon plus saisissante dans un autre fait

dont nous ne savons pas la date précise mais qui paraît, ainsi que l'indique Plutarque, postérieur au jugement qui le condamna à une amende.

L'épidémie avait déjà frappé un grand nombre des amis politiques de Périclès ; bientôt, ce cercle de deuil se resserrant autour de lui, il vit successivement succomber aux atteintes du fléau plusieurs de ses parents, et entre autres sa sœur. Enfin, coup plus cruel que les autres, il s'était vu rapidement enlevé son fils aîné Xanthippe. Bien que celui-ci se fût montré en plusieurs circonstances ingrat envers lui, bien que ses coupables indiscretions eussent fourni des armes perfides à ses ennemis, bien que, par sa conduite déréglée, il parût devoir être indigne de l'héritage de gloire et de vertu qu'il était appelé à recueillir, Périclès ne put sans doute pas étouffer en lui tout sentiment paternel, et il sentit certainement le coup qui l'atteignait de si près. Cependant toujours maître de lui-même, faisant passer les douleurs publiques avant les siennes, il crut de son devoir de paraître dominer ses chagrins personnels et de donner à ses concitoyens l'exemple d'une patriotique abnégation. Mais cette

stoïque attitude, pleine de grandeur d'âme, produisait sur la foule un effet contraire à celui qu'il en attendait. En surmontant les malheurs qui le frappaient, il semblait s'en affranchir et ne pas les sentir ; et ainsi allait toujours s'évanouissant cette sympathie que créent entre les hommes l'égalité et la communauté dans le malheur. Un signe de douleur surpris sur ce visage impassible, un cri de détresse échappé de cette âme d'une désespérante sérénité eussent suffi pour déterminer dans Athènes un mouvement irrésistible de compassion qui lui eût ramené l'affection populaire. Et c'est en effet ce qui se produisit quand, après la mort de ses amis, de ses parents et de son fils Xanthippe, malheurs au-dessus desquels il avait pu s'élever, il fut soudainement frappé par la perte de Paralus, le plus jeune et le dernier de ses fils légitimes, et fut à son tour maîtrisé et terrassé par la douleur la plus forte qu'il ait jamais ressentie de sa vie.

Dans les occasions précédentes, si tristes qu'elles fussent, Périclès, éloignant de lui jusqu'à la vue même des objets et des cérémonies susceptibles d'ébranler sa fermeté, s'était abstenu de célébrer des funérailles et de paraître

même sur la tombe d'aucun de ses proches. Mais lorsqu'il perdit Paralus, le sentiment d'un devoir impérieux à remplir, la nécessité d'apaiser la douleur d'outre-tombe de ses ancêtres, lui commandèrent, à lui dernier survivant d'une race désormais éteinte, de présider à la célébration des funérailles. Quand donc, suivant le cérémonial usité, le corps de Paralus, entouré des objets consacrés, eut été publiquement exposé, la face découverte, sur le seuil de la maison, et que Périclès, devant tous les assistants, s'avança pour déposer une couronne sur le front de cet enfant, l'unique espoir des Alcméonides, ce fut en vain qu'il essaya de conserver sa force d'âme et de dompter les mouvements impétueux de son cœur : à la vue du cadavre, ses sanglots éclatèrent et d'abondantes larmes coulèrent de ses yeux. Jamais dans aucune autre circonstance de sa vie il n'avait manifesté un aussi violent désespoir.

Aussitôt, par un revirement soudain de l'opinion populaire, à cette émotion de Périclès répondit une explosion de pitié et de sympathie publiques. Oubliant en un instant leurs griefs, légitimes ou non, les Athéniens se sentirent pris

pour Périclès malheureux d'une commisération d'autant plus grande qu'ils avaient été plus profondément blessés jusqu'alors de son impassibilité pleine à leur yeux d'ostentation.

D'ailleurs, la mort de Paralus frappa d'un contre-coup subit le cœur de tout Athénien ; chacun mesura avec un trouble religieux la grandeur des malheurs qui, après avoir atteint Périclès, pouvaient être funestes à la république tout entière. Avec Paralus, en effet, s'éteignait le dernier représentant de la grande famille des Alcéméonides. Périclès, qui sentait la vie lui échapper, se voyait bientôt descendant au tombeau sans laisser après lui de représentant légitime qui pût perpétuer la famille et les rites héréditaires. Ainsi le foyer de sa maison allait s'éteindre et l'autel domestique être à jamais privé des sacrifices accoutumés. Tous les Alcéméonides décédés étaient menacés de se voir refuser à jamais les libations consacrées, et leurs mânes allaient désormais être en proie aux tourments par suite de cet abandon sacrilège. Si l'on songe qu'aux yeux d'un Grec tous les citoyens d'Athènes, unis par un lien religieux, étaient les rejetons de diverses branches d'antiques

familles toutes issues d'un même père ; si l'on se rappelle qu'une loi, ainsi que le rapporte Isée (*De Apollod. her.*, 30), confiait au premier archonte le soin de veiller à ce qu'aucune famille ne vint à s'éteindre ; on comprendra que la mort de Paralus, par suite de laquelle toute une série incalculable d'ancêtres allait être privée de culte, ait pu faire craindre à la cité elle-même le courroux des Alcméonides, courroux qui pouvait appeler sur la république des malheurs imprévus jusqu'au jour où une expiation publique eût apaisé leurs mânes.

Ainsi l'émotion qu'éprouva Périclès devant le cadavre de Paralus n'était pas seulement le fait d'une douleur paternelle, telle que chacun de nous pourrait l'éprouver ; une crainte religieuse, un trouble superstitieux, qui nous est inconnu, emplissaient son âme des plus sombres pressentiments ; et il n'y pas un seul de ses concitoyens qui ne se sentit agité dans son propre cœur de la même crainte et du même trouble.

L'explosion de pitié et de sympathie que déterminina chez les Athéniens le malheur de Périclès se traduisit donc par un acte public de nature à calmer les religieuses appréhensions de

tous. Un décret du peuple autorisa Périclès à faire inscrire sur le registre de sa phratrie et sous son propre nom le fils illégitime qu'il avait eu d'Aspasie. Celui-ci dès lors possédait les qualités légales nécessaires pour perpétuer la famille et les rites héréditaires, car il devenait à la fois par le fait de ce décret, qui constituait une infraction à la loi sur les enfants illégitimes, citoyen d'Athènes et fils légitime de Périclès.

Mais on ne peut apprécier la valeur et la grandeur du mouvement de générosité qui en cette occasion anima le peuple d'Athènes que si on possède une idée très-juste et très-nette de la nature de la loi qu'il consentait à violer en faveur de Périclès. Plutarque lui-même ne s'est rendu aucun compte de la nature véritablement organique de cette loi sur les enfants illégitimes, puisque d'une part il en a attribué la proposition à Périclès lui-même, dans les premières années de son administration, et que, d'autre part, bien qu'il nous laisse entendre que le décret du peuple ne visait que le cas particulier de Périclès, il suppose un peu plus haut que ce fut lui qui eut l'idée de proposer l'abrogation de cette loi. Cette manière de voir absolument fautive, qui a

entraîné dans l'erreur les historiens et les critiques plus récents qui ont parlé de cette loi, prouve que Plutarque n'avait qu'une connaissance superficielle, bien qu'étendue, de la constitution politique et juridique d'Athènes et montre combien peu il se serait trouvé en communauté de sentiment avec un Athénien du cinquième siècle av. J.-C.

La vérité, contrairement aux assertions de Plutarque, est que cette loi exclusive datait de la naissance de la cité elle-même et avait présidé à sa constitution politique; que l'idée qu'elle renfermait était antérieure à tout droit écrit; que, lorsqu'on rassembla et forma les premiers recueils juridiques, elle entra dans le plus ancien code attique comme une loi nécessaire et fondamentale en conformité absolue avec ce qui composait le sentiment interne et intime de la race grecque tout entière; qu'elle resta en vigueur sans rien perdre de son caractère essentiel aussi longtemps qu'Athènes se posséda elle-même; que non-seulement personne n'en proposa jamais l'abrogation, mais encore qu'aucun Athénien ne put même concevoir une telle pensée; qu'à plus forte raison il est erroné de nommer

soit Périclès, soit tout autre comme en ayant été l'auteur ou comme ayant été amené, après une prétendue abrogation, à proposer au peuple de la remettre en vigueur. En effet, les historiens et les critiques qui ont envisagé autrement cette question se trouveraient dans un inextricable embarras s'ils étaient dans l'obligation de composer l'exposé des motifs dont un orateur aurait dû faire précéder un décret proposant l'abrogation d'une telle loi. Imaginer une considération, une raison quelconque, propre à déterminer l'abrogation de la loi sur les enfants illégitimes, et les mettre dans la bouche d'un Athénien, parlant publiquement devant des Athéniens, ce serait s'exposer à de singuliers anachronismes. Ce qui a trompé Plutarque et bien d'autres, c'est qu'à diverses époques des décrets furent nécessaires soit pour modifier, non la loi mais le mécanisme de la loi, soit pour en décider, lors de circonstances graves, l'application immédiate et générale, soit enfin pour en décider le renouvellement lors de la refonte des lois attiques.

Nous avons vu dans le troisième chapitre de ce livre que Périclès en effet dut proposer au peuple l'acceptation de deux décrets, ayant pour

objet : l'un, d'établir la compétence des tribunaux des Hélistes nouvellement créés à juger comme cour d'appel et en dernier ressort ceux qui, sous le coup de la loi, ne reconnaîtraient pas la décision des juges de leur dème ; l'autre, d'ordonner une application immédiate et générale de la loi afin que les citoyens illégalement inscrits sur les registres de l'état civil fussent rayés des listes électorales qui désormais devaient servir à la nomination des magistrats soumis à l'élection par le sort. Dans le premier cas la proposition de décret faite par Périclès et son acceptation par le peuple furent naturellement suivies de la publication et de l'affichage de la loi, telle qu'elle se trouvait modifiée, ce qui fit croire à Plutarque que Périclès avait été l'auteur de la loi elle-même. D'ailleurs les connaissances de Plutarque en cette matière paraissent un peu vagues ; il semble souvent s'être diversement décidé en différents endroits de ses ouvrages, selon les documents antérieurs qu'il avait à sa disposition, sans prendre la peine de les comparer entre eux et d'en dégager la vérité. C'est ainsi que, tandis qu'il considère Périclès comme l'auteur de la loi sur les enfants illégitimes, il nous apprend,

contradiction flagrante, au début de la vie de Thémistocle, que celui-ci était illégitime par le fait de sa mère qui était étrangère. Donc à l'époque de Thémistocle, il existait à Athènes une distinction entre les enfants légitimes et les enfants illégitimes, ces derniers provenant de l'union illégale d'un citoyen et d'une étrangère : la loi était par conséquent antérieure à cette époque. Mais, en dehors de ce passage de Plutarque, nous en trouvons la preuve dans ce que nous avons dit dans le troisième chapitre, touchant la connexité nécessaire des deux décrets de Périclès et de la répartition du convoi de blé du roi d'Égypte. Nous avons montré que le nombre des inscriptions illégales, constatées à cette époque, était un indice suffisant pour faire reculer la promulgation de la loi d'un nombre considérable d'années avant l'administration de Périclès.

Si nous revenons ici avec insistance sur cette loi, c'est qu'elle domine en quelque sorte notre sujet; qu'elle pesa sur Aspasia pendant toute la durée de sa vie; enfin que l'admission de son fils sur les registres de la Phratrie de Périclès, inscription qui eut pour effet de resserrer plus encore les liens d'affection qui l'unissaient à

Périclès, est une exception d'autant plus honorable pour les Athéniens qu'elle nous offre l'unique exemple, historiquement constaté, d'une infraction à la loi sur les enfants illégitimes. Sans doute nous pourrions admettre sans difficulté, bien que les preuves manquent, que, par suite du désespoir dissolvant qui pesait sur les âmes et désintéressait les citoyens aussi bien du salut que de l'intégrité de la cité, il y eut à cette époque une sorte de relâchement tacitement consenti dans l'application de la loi ; que des magistrats par pitié pour des infortunes particulières purent ne pas exercer avec toute la sévérité possible le contrôle dont ils entouraient les déclarations de naissance et peut-être fermer les yeux sur la prestation d'un serment qu'ils pouvaient soupçonner de fausseté. Mais ce seraient là des cas absolument particuliers qui ne modifieraient en rien la question générale. La loi sur les enfants illégitimes, antérieure à tout droit écrit, n'a cessé un seul jour d'être en vigueur à Athènes. Nous avons déjà vu qu'elle existait bien avant Périclès ; il nous reste à montrer qu'elle ne fut jamais abrogée pour être ensuite soumise de nouveau à la sanction du peuple, comme ont

paru le croire plusieurs historiens anciens et récents et comme l'insinue Athénée.

Quelques-uns, renchérissant sur Plutarque lui même et détournant de son vrai sens ce passage de la vie de Périclès, ont avancé que le décret du peuple avait été une abrogation pure et simple de la loi. Le texte de Plutarque ne se prête pas à une telle interprétation. L'historien après avoir insinué, à la vérité, que Périclès avait pu concevoir une telle pensée, ce qu'au fond nous n'accordons pas, appuie sur le caractère spécial qu'eut le décret auquel les Athéniens se déterminèrent par humanité et dont le but unique était d'autoriser Périclès à faire inscrire, sous son nom, sur les registres de sa Phratrie le fils illégitime qu'il avait eu d'Aspasie ; et il appuie encore sur ce fait que Périclès le fit du consentement exprès du peuple (*συνεχώρησαν ἀπογράφειν*). Or, si la loi avait été purement et simplement abrogée, l'inscription n'eût été dès lors que l'exercice régulier d'un droit pour lequel il n'eût eu nul besoin du consentement populaire.

D'ailleurs, en laissant de côté le texte de Plutarque, il est facile de constater l'existence de la loi sur les enfants illégitimes postérieurement à

la mort de Périclès. En effet, dans *les Guêpes* d'Aristophane (v. 718), il est fait allusion à une distribution de blé. Quelques démagogues, flatteurs du peuple, avaient promis cinquante médimnes par tête, et cependant chaque citoyen n'en eut que cinq, qu'on parvint à grand peine à distribuer chénice par chénice et encore à ceux qui purent se justifier de l'accusation d'être étrangers (ξενίας φεύγων). Selon le scholiaste, Aristophane aurait fait allusion à la distribution du blé envoyé par le roi d'Égypte sous l'archontat de Lysimachidès, distribution que nous avons plus haut reportée à l'année 460 sous l'archontat de Phrasyclidès. Il est évident, comme l'a remarqué Dindorf, que les quantités affectées à chaque citoyen dans les deux cas ne peuvent en aucune façon se confondre ; et nous concluons avec Bœckh (*Écon. des Ath.*, I, p. 151) que l'allusion du poète porte sur une distribution très-voisine du moment où il parle et qui fut faite à la suite d'une expédition en Eubée, sous l'archontat d'Isarque, au commencement de la 89^e olympiade (424 av. J.-C.), dans l'année qui précéda la représentation des *Guêpes*. Il est clair d'ailleurs, sans élever de discussions sur le fait

historique en lui-même, que cette allusion à la loi sur les enfants illégitimes n'a dans la pensée et dans la phrase d'Aristophane que l'importance relative d'une incidence, inutile et vaine, si elle n'était pas destinée à éveiller dans l'esprit des spectateurs une idée des difficultés et des entraves légales invoquées par les flatteurs du peuple quand il s'agit de réaliser leurs promesses ; en un mot, l'allusion courte et rapide d'Aristophane n'a de valeur que par la notion qu'elle suppose chez les spectateurs d'un état de choses actuel. Un autre passage d'Aristophane, dans sa pièce des *Oiseaux* (vers 1651) représentée dans la deuxième année de la 91^e olympiade, vers 415, nous permettrait encore de constater l'existence de la loi à cette époque.

Toutefois Athénée affirme que le rhéteur Aristophon, sous l'archontat d'Euclide, la seconde année de la 94^e olympiade (403 av. J.-C.), fit passer une loi portant que tout enfant né d'une mère non citoyenne était illégitime. On n'a pas manqué de voir dans la proposition d'Aristophon une preuve évidente de l'abrogation antérieure de la loi, conclusion qui est précisément le contraire de la vérité. La date en effet est significa-

tive. On sait que, sous l'archontat d'Euclide, eut lieu une révision générale des lois de Dracon et de Solon. Tout donc porte à croire que la loi sur les enfants illégitimes fut proposée par le rhéteur Aristophon, non parce qu'elle avait été précédemment abrogée, mais parce qu'elle était considérée comme bonne et essentielle à conserver et comme présentant ce caractère de nécessité qui l'imposait au consentement unanime de tous les citoyens. Plus tard cette loi put être regardée comme datant de l'archontat d'Euclide, absolument comme tout le système de lois, composé de lois anciennes, datait de cette époque. Il y a entre la loi de Solon et celle d'Aristophon sur les enfants illégitimes ce même rapport de continuité par renouvellement que nous trouvons formellement spécifié dans le plaidoyer de Démosthène contre Ebulide, au sujet d'une autre loi de Solon présentée de nouveau aux suffrages populaires par ce même Aristophon et portant sur l'interdiction faite à un étranger d'étaler sur la voie publique. Le passage est curieux : « Greffier, lis-nous d'abord la loi de Solon, » dit le client de Démosthène qui, reprenant, après la lecture du greffier, continue en ces termes : « Et

maintenant prends la loi d'Aristophon, car, Athéniens, la loi de Solon vous a paru si bien faite et si conforme à l'intérêt général que vous en avez décrété le renouvellement (ὥστ' ἐψηφίσασθε πάλιν ἀνανεώσασθαι). » On voit donc clairement la nature du rôle que joua en ces deux circonstances le rhéteur Aristophon, soit qu'il ait été chargé comme nomothète de participer à la révision des lois soumises aux délibérations du Sénat, soit qu'il ait agi sous sa propre responsabilité en présentant au Sénat, comme simple citoyen, les lois dont le renouvellement lui semblait utile et nécessaire.

Pourtant un autre passage de ce même plaidoyer de Démosthène, très-voisin de celui que nous venons de citer, a pu fournir une objection, grave en apparence, à notre manière de voir et a pu être invoqué par les historiens et les critiques qui croyaient aveuglément à une abrogation antérieure de la loi. Or c'est justement de ce passage que nous allons tirer un nouvel et décisif argument.

Démosthène, après avoir prouvé par différents moyens que le père d'Euxithée était citoyen légalement et dans toute la force du terme et après

avoir résumé ses différentes preuves, termine par cette dernière considération : « D'ailleurs, dit-il, il est manifestement né à une époque telle que, ne tint-il que de son père le droit de cité, le titre de citoyen ne doit pas lui être contesté, car il est né avant Euclide. » On a pu croire que Démosthène faisait allusion à cette époque précisément parce qu'elle était placée entre l'abrogation de la loi ancienne et la promulgation de la loi d'Aristophon. C'est on ne peut plus mal comprendre la portée de ce passage de l'orateur. Ce qu'il dit n'est pas pour lui un argument légal; il ne l'invoque pas comme tel. Il a prouvé par des témoignages irrécusables que le père d'Euxithée était citoyen et, avant de faire la même preuve pour sa mère, il ajoute comme dernière considération le passage ci-dessus rapporté. En effet, il n'invoque aucune loi, car dans ce cas il aurait dit : « Mon père (c'est Euxithée qui parle) est citoyen et il l'est légalement, serait-il né même d'une étrangère, par suite de l'abrogation de la loi sur les enfants illégitimes. Greffier, prends le décret d'abrogation et lis-le. » Mais ici rien de tel; toute la force de sa pensée se renferme dans ce

· membre de phrase bref et concis, « il est né avant Euclide (*γέγονε γὰρ πρὸ Εὐκλείδου*), » qui nous apparaît sous la forme rapide d'un argument habituel, à l'énoncé duquel toute une série de considérations s'éveille dans l'esprit des juges.

· Nous avons déjà, dans un précédent chapitre, insisté sur la composition des tribunaux athéniens et sur leur manière de juger équitable plus que juridique; or, nous sommes à quarante ans de distance d'Euclide, et il est inadmissible que Démosthène ait fait d'une façon aussi concise allusion à une loi antérieure de près de cinquante ans. Son argumentation est celle-ci : Le père d'Euxithée est citoyen, j'en ai fait la preuve. Indépendamment de l'origine de sa mère, s'il est un fait c'est qu'il est inscrit parmi les citoyens; irez-vous donc aujourd'hui rechercher si, lorsqu'il a été inscrit, il l'a été fausement? Non : il est né avant Euclide, c'est-à-dire à une époque au delà de laquelle ne remontent ni nos recherches ni nos haines. En effet, quand, sous l'archontat d'Euclide, les Athéniens entreprirent une révision générale de leurs lois, ils admirent d'un consentement unanime que cette

époque serait une barrière infranchissable aux investigations de la justice. Ce sentiment est profondément marqué dans le célèbre plaidoyer d'Andocide *sur les Mystères*. Ainsi cette phrase si courte de Démosthène éveille dans l'esprit des juges tout un ensemble d'idées qui fait partie à ce moment du sentiment athénien, et elle est comprise instantanément par tous d'une façon claire et précise. Qu'on n'objecte pas qu'il s'agissait d'un cas privé et particulier et non politique, car un passage du plaidoyer d'Eschine contre Timarque nous montre l'orateur renonçant à relever contre son adversaire les fautes de sa jeunesse antérieures à l'archontat d'Euclide. Eschine savait certainement qu'en agissant autrement il s'exposait à blesser très-vivement le sentiment athénien.

Après cette explication du passage de Démosthène, il ne peut plus, il nous semble, y avoir de doute sur le rôle du rhéteur Aristophon, qui proposa au peuple le renouvellement de la loi sur les enfants illégitimes, non parce qu'elle avait été antérieurement abrogée, mais au contraire parce qu'elle était une de ces lois nécessaires et organiques qu'on ne pouvait jamais

abroger. C'est le caractère permanent et fondamental de cette loi que n'a pas compris Plutarque, ainsi que beaucoup d'historiens plus récents.

Cette discussion ne peut que faire mieux ressortir la position illégale d'Aspasie et toute la force des sentiments ou des préjugés que blessait son union illicite avec Périclès. En même temps, elle nous permet d'apprécier à sa véritable valeur le mouvement spontané de générosité des Athéniens envers Périclès. Son malheur l'emporta, à leurs yeux, sur l'un des préjugés, à la fois politiques et religieux, les plus profondément enracinés dans leur esprit, et ils firent un acte d'humanité digne de Périclès et à jamais honorable pour eux.

Il nous reste une dernière remarque à présenter. Comment les Athéniens furent-ils amenés à admettre la possibilité d'autoriser Périclès à faire inscrire sur les registres de sa Phratrie le fils illégitime d'Aspasie? Quand il perdit Paralus et qu'il envisagea avec un trouble religieux le malheur qui venait de le frapper, il savait qu'après tout il n'était point irréparable. Périclès pouvait, en effet, par l'adoption, assurer la

perpétuité de sa famille et des rites héréditaires. Comment ne le fit-il pas ? Il n'eût pas manqué à Athènes de grandes familles qui eussent considéré comme un honneur de continuer par un de leurs membres cette branche illustre de la gens des Alcméonides. C'est que, sans doute, s'il est permis de chercher une solution à ces questions insolubles, l'union de Périclès et d'Aspasie, bien qu'illégale, avait fini, malgré les médisances et les calomnies, malgré les manœuvres juridiques d'un Hermippe, par commander le respect et par constituer, aux yeux des Athéniens, une famille en quelque sorte réelle, qui avait pour elle la consécration du temps, l'estime et la sympathie des citoyens les plus distingués d'Athènes. Peut-être cette union idéale et parfaite avait-elle fini par se faire accepter de tous à ce double titre ; et peut-être les Athéniens furent-ils instinctivement amenés à considérer, dans ce cas particulier et sans pensée d'application ultérieure à d'autres cas semblables, le lien moral qui unissait Périclès et Aspasie comme supérieur ou au moins équivalent au lien légal. Quoi qu'il en soit, le sentiment d'humanité dont ils furent saisis ne pouvait évidemment pas avoir pour

résultat de briser inhumainement une union que vingt-cinq ans d'une mutuelle affection avaient rendue digne du respect public. Le décret voté par les Athéniens, après la mort de Paralus, dut ainsi être la réalisation du vœu le plus cher de Périclès ; et, à ce titre, on pourrait le considérer comme une consécration détournée de son mariage avec une étrangère, comme une tacite reconnaissance et comme un aveu, involontairement échappé à la conscience athénienne, de la moralité de la vie d'Aspasie.

CHAPITRE XVI

Mort de Périclès. — Du second mariage d'Aspasie avec Lysiclès. — Recherches sur Lysiclès. — Contradictions et fragilité des témoignages. — Du peu de crédibilité que mérite au point de vue historique et biographique le dialogue d'Eschine. — Obscurité des dernières années d'Aspasie. — Conclusion.

Nous touchons au terme de notre récit. Périclès, ayant reconquis son prestige et sa popularité, avait été réélu stratège; mais ses forces trahirent son dévouement à sa patrie. Épuisé par le lourd fardeau des affaires publiques, qui avait pesé sur lui pendant plus de quarante ans, éprouvé par les chagrins et les amertumes, que ne lui avaient point ménagés ses ennemis, et par les malheurs de famille dont le destin l'avait accablé, il vit les sources de la vie se tarir en lui et put assister au spectacle douloureux de son propre anéantissement. Moins heureux que ses amis,

ses parents et ses fils, rapidement enlevés par l'épidémie, il fut atteint d'une fièvre lente qui le consuma trop longuement. Il survécut à son génie, et l'on put voir s'éteindre un à un les rayons de cette belle intelligence. Enfin, après une pénible agonie intellectuelle et morale, il mourut la quatrième année de la 87^e olympiade, au mois d'octobre, dit-on, de l'année 429 av. J.-C., n'ayant pas vécu beaucoup au delà de soixante-cinq ans : il venait à peine, on le voit, de poser le pied sur le seuil de la vieillesse.

A la mort de Périclès se termine l'histoire d'Aspasie ; aussi voudrions-nous pouvoir borner là nos recherches et clore sur cet événement une étude déjà longue. Mais il nous est impossible de passer sous silence les témoignages que nous ont transmis les anciens touchant le second mariage d'Aspasie avec Lysiclès. Avant d'en discuter la valeur historique, il nous paraît nécessaire d'examiner brièvement la question à un point de vue tout à fait général. Les auteurs modernes qui ont accepté les dépositions des anciens sans les peser nous semblent, dans le jugement sévère qu'ils ont porté sur la conduite, supposée telle, d'Aspasie, avoir obéi à des préjugés de leur

temps et ne pas avoir tenu compte de la différence qu'il est facile de constater entre les mœurs des Athéniens au cinquième siècle avant Jésus-Christ et celles des nations modernes. Ils ont paru reprocher à Aspasia de ne pas être restée fidèle à la mémoire de Périclès. C'est là sans doute un sentiment dont nous apprécions la délicatesse, mais encore ne faudrait-il pas oublier que si, dans l'état de nos mœurs, le mariage, quand il n'est pas un calcul de vanité ou d'intérêt, est surtout un pacte moral que contractent deux époux attirés l'un vers l'autre par une inclination mutuelle; que si une femme peut facilement, au milieu du respect qui l'entoure, maintenir sa dignité d'épouse et de veuve, il n'en était pas absolument de même à Athènes, où chaque citoyen songeait au mariage bien plutôt par raison d'État et par scrupule religieux que par suite du penchant irrésistible de l'homme à se chercher une compagne tendre et dévouée. Aussi l'acte de contracter un second mariage n'éveillait-il jamais chez les Athéniens, comme parmi nous, les idées pénibles de serments oubliés ou de souvenirs profanés. Dans l'état de minorité où était la femme, soumise à son époux comme elle l'avait

été à ses parents, un second mariage se présentait à elle comme un protectorat nécessaire où elle rencontrait plus de vraie liberté, plus de dignité, plus de respect que dans l'isolement et l'abandon du veuvage. En supposant donc réel le mariage d'Aspasie avec Lysiclès, nous devrions tenir compte des difficultés de sa position à Athènes, et comprendre surtout qu'après avoir attiré sur elle les regards de l'envie et de la haine, elle eût senti l'impérieuse nécessité de mettre le restant de sa vie à l'abri de la calomnie en acceptant l'appui et la protection d'un citoyen d'Athènes.

Mais ce qui paraît avoir particulièrement choqué ses biographes, c'est la basse condition de ce Lysiclès que les auteurs anciens nous disent tous avoir été marchand de moutons (*προβατοκαπήλος* ou *προβατοπώλης*). Aspasie leur paraît avoir commis une mésalliance comme, par exemple, une femme qui, de nos jours, après avoir porté le nom du chef d'une maison princière, s'abaisserait jusqu'à un simple artisan. Une telle manière de voir, appliquée à l'Athènes de Périclès, est un anachronisme. Les Athéniens n'avaient aucun de nos préjugés aristocratiques en ce qui touche

la naissance, le nom ou la profession. Entre le premier et le dernier des citoyens, il n'y avait aucune distinction sociale autre que les fonctions que l'un ou l'autre tenait de la confiance publique ; et, dans cette cité véritablement démocratique, les hommes ne s'élevaient aux dignités et aux honneurs qu'en méritant les suffrages de leurs concitoyens, par les vertus et les talents qu'ils avaient ou étaient censés avoir. Rien de plus explicite et de plus net à cet égard que les affirmations de Périclès lui-même dans l'oraison funèbre que nous a conservée Thucydide : A Athènes ce n'était point une honte d'avouer sa pauvreté ; ce qui en était une, c'était de ne rien faire pour s'en affranchir ; on voyait les mêmes hommes donner leurs soins à leurs propres intérêts et à ceux de l'État, et les questions politiques étaient suffisamment comprises même de ceux qui se livraient aux travaux manuels. Sur ce point les paroles que, dans le *Mé-nexène*, Platon suppose prononcées par Aspasic apportent pleine et entière conviction : A Athènes les charges et l'autorité se donnaient au mérite seul, sans que la pauvreté ou l'obscurité de la naissance fût une cause d'exclusion ; les Athéniens

se considéraient tous comme frères et nés d'une mère commune ; l'égalité de la naissance dans l'ordre naturel entraînait chez eux l'égalité de la loi dans l'ordre politique, et ils ne reconnaissaient d'autre supériorité que celle de la vertu et de l'intelligence. Ainsi donc, pour juger l'acte qu'on impute à Aspasia, il faut absolument rejeter des préjugés encore trop enracinés en nous, et se placer strictement au point de vue des Athéniens ; surtout il faut se garder de mépriser en Lysiclès ce que ses concitoyens ne méprisaient nullement.

Ces explications préliminaires étaient nécessaires, car elles nous éviteront le soupçon d'avoir obéi à ces mêmes préjugés en niant la réalité du second mariage d'Aspasia. Nous n'avons au contraire d'autre préoccupation que la recherche de la vérité ou plus exactement peut-être de la probabilité historique.

Plutarque nous apprend, d'après Eschine, que Lysiclès, le marchand de moutons, homme sans naissance et d'une nature peu élevée devint le premier citoyen d'Athènes par suite des rapports qu'il entretenait avec Aspasia (Ἀσπασία συνόντα) après la mort de Périclès. Harpocraton nous

représente ces rapports comme une véritable cohabitation (Λυσικλεῖ τῷ δημαγωγῷ συνοικήσασα), et Hésychius comme un mariage réel (γῆμας Ἀσπασίαν τὴν πόρνην), d'accord en cela avec le scholiaste d'Aristophane (ὧ ἐγαμήθη Ἀσπασία). On voit déjà qu'entre tous ceux qui auraient pu nous éclairer, il n'y a aucun accord sur la nature des relations d'Aspasie avec Lysiclès; c'est là un point sur lequel nous aurons occasion de revenir.

Nous devons d'abord chercher à déterminer quel est ce Lysiclès dont parle Plutarque. On connaît dans l'histoire grecque un assez grand nombre de personnages portant ce nom. Thucydide (I, 91) mentionne un Lysiclès, père de cet Abronychus qui fut avec Aristide un des collègues de Thémistocle dans l'ambassade que les Athéniens envoyèrent à Sparte, lors du relèvement des murs en 478. Nous trouvons un autre Lysiclès dans la liste des guerriers athéniens, tués en 457 av. J.-C., dans la troisième année de la 80^e olympiade, en Chypre, en Égypte, en Phénicie, à Halies, à Égine et à Mégare (Frœhner, *Inscr. du Louvre*, n^o 112). Ces deux Lysiclès sont antérieurs à l'époque qui nous occupe; le

second toutefois, mentionné sur l'inscription du Louvre, sans indication de fonction militaire, pourrait être le père de celui qui, dit-on, épousa Aspasia. Nous signalerons ensuite un Lysiclès nommé par Lycurgue dans son discours contre Léocrate (*Or. att.*, II, p. 5), le même peut-être qui fut accusé par Lycurgue (p. 365) d'avoir, dans l'année 338, amené le désastre de Chéronée par son impéritie. Selon Plutarque, un cousin d'Isocrate portait aussi ce nom. Au Louvre, nous voyons encore un monument sans date élevé par le peuple à un certain Lysiclès, fils de Callisthènes (n° 108), et enfin un décret rendu en l'honneur de Lysiclès, fils d'Irénippos et d'Euthycritos, convocateurs du peuple, sous l'archontat d'Hégésias, en 323 av. J.-C., dans la première année de la 114^e olympiade (n° 99). Tous ces Lysiclès sont au contraire de beaucoup postérieurs à l'époque de Périclès et n'ont par conséquent rien de commun avec le prétendu mari d'Aspasia. Notre attention doit donc se concentrer sur le Lysiclès mentionné comme stratège par Thucydide, dans le troisième livre (chap. 19) de *la Guerre du Péloponèse*.

Lors du siège de Mytilène, nous dit Thucydide,

« le besoin d'argent força les Athéniens à s'imposer pour la première fois une contribution de deux cents talents. Ils envoyèrent pour lever le tribut chez les alliés douze vaisseaux commandés par Lysiclès et quatre de ses collègues. Ce général fit une tournée pour s'acquitter de sa mission, mais s'étant avancé en Carie, à travers la plaine du Méandre, depuis Myonte jusqu'à la colline de Sandios, il fut assailli par les Cariens et les Anéites et périt avec une grande partie de ses soldats. » L'expédition dont parle Thucydide fut préparée vers la fin de l'année 428 av. J.-C., le siège de Mytilène ayant commencé au début de la première année de la 88^e olympiade et fini dans la deuxième année de cette même olympiade. Ainsi nous avons assez exactement la date de la mort de Lysiclès : il doit avoir été tué en décembre 428 ou en janvier 427.

Il est important, et cela ne paraît pas impossible, de se rendre compte de sa position particulière. Il avait été élu stratège au mois de juillet 428. C'est donc sept mois à peine après la mort de Périclès que nous le trouvons en possession d'un des premiers postes de l'État et jouissant de la plus grande autorité dans Athènes.

L'expédition qu'il commanda n'était pas absolument militaire; elle avait un but spécial qui était de lever chez les alliés une partie de l'impôt décrété par le peuple. Si nous considérons que c'était un usage assez général du gouvernement d'Athènes de confier l'exécution d'un décret à celui qui l'avait préparé et présenté à la ratification du peuple, nous devons en conclure avec une grande apparence de raison que Lysiclès était, dans la répartition des attributions diverses que se partageaient les stratèges, chargé de l'administration des fonds destinés à la guerre. Comme nous le dit Thucydide, le siège de Mytilène fut l'occasion d'une dépense imprévue, et d'ailleurs, les quatre premières années de la guerre du Péloponèse ayant diminué les ressources pécuniaires d'Athènes, il vint un moment où, pour faire face à des dépenses nécessitées par les événements, Lysiclès dut demander au peuple une augmentation du budget de la guerre. Aujourd'hui une assemblée accéderait à une demande semblable du ministre en appliquant à la guerre des fonds disponibles ou destinés d'abord à un autre objet ou bien en ayant recours à un emprunt. Athènes

décréta la levée d'un tribut de deux cents talents et confia à Lysiclès lui-même le soin de percevoir chez les alliés une partie de cette somme. Lysiclès paraît donc avoir eu dans ses attributions spéciales l'administration du budget de la guerre.

Il nous reste à faire voir que ce Lysiclès n'est autre que celui que les lexicographes et les scholiastes appellent le marchand de moutons et qu'ils nous désignent comme ayant épousé Aspasic après la mort de Périclès. Il est facile de s'en convaincre en remarquant que l'époque assignée par Aristophane à la disparition de la scène politique du Lysiclès marchand de moutons concorde parfaitement avec la date de la mort du stratège, tué en Carie vers 428; c'est ce que nous permet d'établir clairement un passage des *Chevaliers* d'Aristophane (v. 128 et suiv.): « L'oracle dit précisément que d'abord ce sera un marchand d'étope qui le premier dirigera les affaires de l'État. — Voilà déjà un marchand. Et après ? Dis. — Après lui viendra, en second lieu, un marchand de moutons (προβατοπώλης). — Cela fait deux marchands. Et que lui arriva-t-il à celui-là ? — Il conservera le pouvoir jusqu'à ce qu'un autre plus scélérat que lui vienne

à surgir ; après quoi il périra et ce sera le tour du Paphlagonien marchand de cuir. » Or, la pièce des *Chevaliers* fut représentée dans la quatrième année de la 88^e olympiade et dirigée contre Cléon alors tout-puissant. Nous avons donc dans le passage d'Aristophane une succession des chefs démagogiques qui, après la mort de Périclès, cherchèrent à capter ou à mériter la confiance du peuple et à diriger les affaires de l'État : ce sont Eucrate le marchand d'étoffe, Lysiclès le marchand de moutons et enfin Cléon le corroyeur. Aristophane nous représente ainsi Lysiclès comme disparu de la scène politique bien avant le moment où il parle, puisque non-seulement Cléon était tout-puissant alors, mais l'était déjà lors de la représentation des *Acharniens*, qui avait eu lieu l'année précédente dans la troisième année de la 88^e olympiade. Il est donc certain que le Lysiclès marchand de moutons, celui que l'on dit avoir épousé Aspasia, qui disparut soudain de la scène politique et auquel succéda Cléon, n'est autre que le Lysiclès qui, selon Thucydide, alla se faire tuer en Carie quelque temps avant la chute de Mytilène.

Comme l'histoire nous représente Lysiclès

déjà en possession de la faveur populaire quelques mois à peine après la mort de Périclès, il faudrait donc de toute nécessité que son mariage avec Aspasia eût eu lieu immédiatement après cet événement. Certes il serait pénible de croire qu'après une union si étroite et une si longue affection, Aspasia eût contracté un nouveau mariage, alors que les cendres de Périclès étaient à peine refroidies ; mais en négligeant ce côté purement sentimental de la question, il n'est pas moins difficile d'accorder qu'un laps de temps aussi court ait été suffisant pour permettre à l'influence intellectuelle d'Aspasia d'avoir sur Lysiclès une action réelle et efficace, susceptible de modifier la nature peu élevée de cet homme et de le rendre digne d'occuper le premier rang dans l'État. Mais la question change immédiatement de face, si, au lieu d'une action en quelque sorte instantanée, resserrée dans un trop court espace de temps, nous supposons un champ plus vaste à l'influence d'Aspasia et si nous nous représentons Lysiclès, cet homme sans naissance et d'une nature peu élevée, mais intelligent, actif, dévoué à la cause populaire et ayant quelques-unes des qualités brillantes qui

font un chef de parti, comme ayant fréquenté la maison d'Aspasie et comme ayant pu former son esprit au contact de la société à laquelle Périclès imprimait une direction politique et qui devait à Aspasie une part de son élévation morale. Nous ne voyons aucune difficulté à juger ainsi, car les témoignages dont nous avons déjà remarqué la diversité ont tous pour unique origine le dialogue d'Eschine le Socratique intitulé *Aspasie*. Si Hésychius croit à un mariage réel entre Lysiclès et Aspasie, si Harpocracion nous parle simplement d'une cohabitation, si Plutarque emploie une expression qui n'indique pas formellement la nature spirituelle ou charnelle de leurs rapports, il faut croire qu'Eschine ne s'était point expliqué au sujet de leurs relations en termes précis qui ne permissent aucun doute.

C'est ici le lieu d'examiner dans quelles conditions de réalité se groupaient dans l'œuvre d'Eschine les renseignements biographiques relatifs à Aspasie. Que l'on veuille bien se reporter à ce que nous avons dit, dans un des chapitres précédents, du sujet du dialogue d'Eschine. Les devoirs des époux formaient le thème général des leçons morales que Socrate empruntait aux

entretiens d'Aspasie. Les détails biographiques étaient naturellement compris dans les préliminaires, ou, si l'on veut, faisaient en quelque sorte partie de la mise en scène ; ils ressortaient de la conversation de Socrate, d'Eschine et de quelques autres disciples de Socrate, sans que nous puissions savoir avec quel degré d'affirmation, sous quelle réserve ou avec quelles formules restrictives semblables à celles que nous avons relevées dans le *Méneuxène* de Platon. Il semble logique toutefois de penser qu'Eschine, qui composait son dialogue de longues années après la mort de Périclès, de Lysiclès et d'Aspasie, devait se croire permis d'en agir très-librement surtout vis-à-vis de Lysiclès et d'Aspasie dont les actes avaient moins de notoriété que ceux de Périclès. Les traitant comme un poète dramatique ferait de personnages historiques secondaires, il devait se sentir libre d'accuser certains traits de son sujet nécessaires au but philosophique qu'il poursuivait. Pour donner une portée plus pratique aux leçons de cette femme supérieure, il était naturel qu'il peignît, sous des couleurs plus fortes et plus saisissantes que vraies, l'influence qu'on pouvait lui attribuer sur l'éducation

intellectuelle d'un Lysiclès. La nature même de l'ouvrage d'Eschine indique qu'il devait se préoccuper d'accentuer tout ce qui pouvait aider à la démonstration de sa thèse morale bien plus que de tracer un tableau véridique de faits biographiques auxquels il n'attachait qu'une importance tout à fait relative.

En un mot l'influence d'Aspasie sur Lysiclès, influence qu'il était loisible à Eschine d'exagérer en même temps qu'il abaissait la naissance et la nature de Lysiclès, devait nécessairement justifier Socrate d'invoquer les leçons d'Aspasie et donner une autorité incontestable aux paroles qu'il lui avait entendu prononcer sur les devoirs intellectuels et moraux que le mariage impose également aux deux époux. Il nous est d'ailleurs d'autant plus permis de raisonner ainsi que nous avons vu un peu plus haut, à propos du *Ménexène*, avec quel peu de perspicacité et avec combien peu d'esprit de critique les auteurs anciens savaient dégager la vérité des procédés littéraires de Platon.

Il nous reste toutefois à lever une dernière difficulté; car les auteurs, dont nous venons de comparer les témoignages, ne nous parlent pas

seulement du mariage d'Aspasie, mais encore d'un fils, nommé Poristès, qu'elle aurait eu de Lysiclès. Cette assertion est encore tirée, par ceux qui nous l'ont transmise, d'Eschine le Socratique. C'est ici surtout qu'avec une apparence de raison plus grande encore, si c'est possible, qu'au sujet du mariage lui-même, nous devons conclure que le texte d'Eschine devait essentiellement manquer de clarté ou de précision et prêter à des interprétations diverses et opposées. En effet, tandis que le scholiaste de Platon et Harpocracion font mention de ce fils d'Aspasie et de Lysiclès, qu'ils nomment Poristès, Plutarque n'en dit pas un mot, et Suidas n'est pas sans nous causer quelque étonnement lorsqu'il nous dit que c'était Lysiclès, le marchand de moutons, qui était le fils d'Aspasie.

Il ne paraît pas facile de mettre d'accord des affirmations aussi contraires, et il pourrait se faire que ce fût Plutarque qui eût lu avec le plus d'attention le dialogue d'Eschine. La nature même des travaux d'un scholiaste et d'un lexicographe nous autorise, en effet, à croire qu'ils parcourent trop souvent les nombreux ouvrages qu'ils consultent d'une façon

plus superficielle que réfléchie, et qu'ils s'attachent à la lettre plus qu'à l'esprit d'un texte.

Dans le cas qui nous occupe, il est remarquable que le nom donné, dit-on, par Eschine au fils supposé d'Aspasie soit un titre parfaitement approprié aux fonctions administratives et financières que Lysiclès paraît avoir eu en partage pendant le cours de sa stratégie. C'est comme administrateur du budget de la guerre qu'il semble s'être distingué ; ce sont, en tout cas, les plus hautes fonctions qu'il ait remplies. C'est donc en quelque sorte vers les études économiques que le portaient ses aptitudes spéciales, ce qui concorde avec l'idée qu'on peut se faire des facultés d'un homme dont la profession indique l'esprit commercial. Or, si l'on songe que la méthode de Socrate consistait principalement, non pas à imposer à ceux qui le fréquentaient ses propres convictions, mais à dégager de la confusion de leur esprit les idées justes et saines qu'eux-mêmes possédaient souvent à leur insu, nous ne nous étonnerons pas qu'Eschine mettant en scène le personnage d'Aspasie, par l'intermédiaire accoutumé de Socrate, ait montré celle-ci s'ingéniant, suivant le procédé socrati-

que, à développer les facultés et les aptitudes spéciales de ce Lysiclès. En faisant d'un simple marchand de moutons (πρεβατοπώλης) un administrateur du principal budget de la république (ποριστής), Aspasia pouvait être considérée comme ayant, en quelque sorte, accompli un acte de génération morale, ce qui, dans le langage qu'Eschine prêtait à Socrate, devait, conformément à un ordre d'idées familier à son maître, se traduire par des expressions empruntées aux phénomènes naturels de la génération. Dès lors on s'explique également le silence de Plutarque, ayant lu le texte d'Eschine assez attentivement pour en saisir le sens réel et les méprises d'Harpocraton et de Suidas, qui, toutes deux du même genre, identiques l'une à l'autre, dissemblables en apparence, mais semblables au fond, ne sont en réalité que des interprétations littérales, et par suite erronées, du langage métaphorique qu'Eschine avait prêté à Socrate dans son *Aspasie*.

On voit, en résumé, que les témoignages des auteurs anciens touchant le second mariage d'Aspasie avec Lysiclès sont contradictoires et plus qu'incertains. Si l'on considère le peu de temps

qui s'écoula entre la mort de Périclès et celle de Lysiclès, on en conclura que l'acte qu'on impute à Aspasia ne se présente à nous qu'avec une très-faible apparence de probabilité. Si on examine avec soin les assertions des scholiastes et des lexicographes au sujet du prétendu fils issu de ce second mariage, on arrive à conclure que les uns et les autres ont été dupes du langage métaphorique d'Eschine. Quant à ce dernier, ce qu'on peut concevoir du sujet de son *Aspasie*, de la liberté en quelque sorte dramatique qu'autorisaient la forme de son ouvrage et les nécessités de démonstration de sa thèse morale, ce que l'on sait du peu de respect qu'il avait, en général, selon ses contemporains eux-mêmes, pour les personnages qu'il mettait en scène dans ses dialogues, tout nous autorise à n'accorder que très-peu de confiance aux détails biographiques qui nous viennent uniquement de lui. Nous rejetons donc comme une fable le second mariage d'Aspasie avec Lysiclès, sans que d'ailleurs, en nous déterminant ainsi, nous soyons préoccupés de laver sa mémoire d'une souillure que nous n'y verrions nullement.

Quand Périclès mourut, Aspasia avait au moins

quarante-cinq ans, ce qui n'était plus la jeunesse pour une femme grecque; tout porte à croire que, si elle survécut un certain nombre d'années à Périclès, elle les passa peut-être loin d'Athènes, dans un recueillement plein des souvenirs de sa grandeur éteinte, et dans une retraite volontaire où elle fut bien vite oubliée de ses contemporains. L'histoire, d'ailleurs, est muette sur les dernières années de sa vie, et nous devons imiter sa réserve.

La biographie d'Aspasie se termine donc à la mort de Périclès, et c'est sur cet événement que nous fermerons ce livre. Après avoir cherché à soulever le voile qui enveloppait d'obscurité son enfance et les premières années de sa jeunesse, nous avons suivi Aspasie, pas à pas, dans la période heureuse et brillante de sa vie, pendant les vingt-cinq ans qu'unie au plus illustre des Grecs par les liens de la plus tendre affection, elle régna sur l'élite de la société grecque par les grâces de son esprit et le charme moral de sa conversation; nous avons assisté aux épreuves cruelles et imméritées que lui infligèrent l'envie et la haine déchainées contre Périclès, et nous

nous sommes enfin efforcés de faire pénétrer la lumière jusque dans les replis les plus secrets de sa pensée.

Trop longtemps on a attribué la gloire d'Aspasie à la séduction qu'exerçaient, disait-on, sa beauté et la galante facilité de ses mœurs. C'était, sans qu'on y prît garde, imprimer une tache au génie de Périclès et à la vertu de Socrate. Nous serons donc heureux si, de cette étude, il a pu se dégager cette pensée qu'Aspasie fut digne des esprits éminents qu'elle soumit à son empire, digne de son sexe, dont elle connut les devoirs et dont elle revendiqua les droits; si enfin nous avons pu convaincre ceux qui ont bien voulu nous suivre jusqu'ici que l'élévation morale de son âme fut l'unique secret de son prestige.

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE PREMIER

Le père d'Aspasie. — Lieu de sa naissance. — Du nom d'Aspasie. — Date probable de sa naissance. — Son enfance, son éducation. — Pureté de son langage. — Ses portraits. — Obscurité de ses premières années jusqu'à sa liaison avec Périclès. 1

CHAPITRE II

Moment probable de son apparition à Athènes. — Athènes et Périclès à l'époque de l'arrivée d'Anaxagore. — Position d'Aspasie selon les lois et les idées grecques. — La date de son mariage avec Périclès peut se déduire de plusieurs autres événements contemporains. 26

CHAPITRE III

Loi sur les enfants illégitimes. — Envoi de blé du roi d'Égypte. — Valeur de l'envoi. — Son importance par rapport à l'application de la loi. — Concordance nécessaire de ces deux faits. — De l'état civil des Athéniens. — Modifications indispensables apportées par Périclès dans le mécanisme de la loi. — Intérêt actuel de son application. 39

CHAPITRE IV

Généalogie de Périclès. — Questions de chronologie comparée relatives à Hipponicus, à Callias, à Périclès et à sa femme légitime, à Xanthippe et Paralus, ses fils légitimes. — Divorce de Périclès. — Son mariage avec Aspasia. — Naissance de Périclès, son fils illégitime. 58

CHAPITRE V

La maison de Périclès. — Son caractère et sa manière de vivre. — Son affection pour Aspasia. — Les hôtes de Périclès et d'Aspasia. — Nature de leurs entretiens. — Influence d'Aspasia. — Euripide et la *Médée*. — Anaxagore. — Direction des idées d'Aspasia et ses relations avec les femmes de son temps. — Phidias. 81

CHAPITRE VI

Des vers extraits d'Hérodicus par Athénée et attribués à Aspasia. — Examen chronologique, physiologique et philologique de la question. 105

CHAPITRE VII

Accusation portée contre Aspasia relativement à la guerre de Samos. — Tactique des ennemis de Périclès. — Traditions samiennes. — Réfutation des historiens modernes. — De la prétendue influence d'Aspasia sur les résolutions de Périclès et des Athéniens. 121

CHAPITRE VIII

Importance et caractère des fragments des poètes comiques. — Périclès et le parti conservateur. — Menées de ses adversaires. — La foule instigatrice des poètes. — Cratinus. — Ses attaques contre Périclès. — Contre Aspasia. — *Les Chirons*. — Téléclide, Hermippe, Eupolis, Aristophane. — Des noms que les poètes donnent à Aspasia. — *Les Acharniens*. — Leur intention générale. — Portée exacte du passage relatif à Périclès et à Aspasia. — Ce qu'on doit en retirer d'essentiel et de réel. — Hétairie dont la maison d'Aspasia est le centre. 141

CHAPITRE IX

Examen du fait. — Mode de vivre des femmes d'Athènes. — De leurs relations entre elles et de la coutume qu'elles ont de se réunir. — Rapport de cette coutume avec le caractère général de sociabilité des Grecs. — Influence de ce sentiment sur la naissance et sur les développements de la science morale. — Progrès moral dérivant chez les femmes du même sentiment de sociabilité. — Prédication morale d'Aspasia. — Ce rôle attribué à Aspasia n'est pas en contradiction avec les faits antérieurs. — Témoignages qui peuvent nous fournir des preuves positives. — Socrate. 176

CHAPITRE X

Mention fréquente d'Aspasia par les Socratiques. — Le *Mé- nexène* de Platon. — Les *Mémoires* sur Socrate de Xénophon. — Le traité de l'*Économie* de Xénophon. — L'*Aspasia* d'Antisthènes. — Du personnage d'Aspasia dans les dialogues socratiques. — L'*Aspasia* d'Eschine. 194

CHAPITRE XI

Caractère général de la prédication d'Aspasie. — Question plus importante que visaient ses exhortations morales. — Réalisation dans son union avec Périclès d'un idéal inconnu dans le monde grec. — Notions qu'elle en conçoit des fonctions plus hautes de la femme. — Société qui se forme autour d'elle par l'attrait naturel des principes qu'elle expose. — Esquisse de cette société nouvelle dans les mœurs grecques. — Soupçons de prostitution répandus dans le public... 215

CHAPITRE XII

Du choix libre et éclairé des époux considéré par Aspasie comme la condition nécessaire du mariage. — Contradiction du principe d'élection avec les mœurs, les lois et le sentiment religieux des Athéniens. — De la mutualité et de la réciprocité des droits et des devoirs des époux. — Contradiction de la doctrine d'Aspasie avec la constitution de la société grecque. — Influence et importance de la prédication d'Aspasie. — Accusation d'impiété. — Conséquences pour Aspasie de l'enseignement d'Anaxagore. — But et motif réels de l'accusation d'Hermippe. 251

CHAPITRE XIII

Rivalité de Sparte et d'Athènes. — Manœuvres de Sparte contre l'empire athénien. — Ses connivences avec les adversaires politiques de Périclès. — Vaste complot judiciaire ourdi contre Périclès. — Accusation de détournement contre Phidias. — Décret de Diopithès. — Accusation d'impiété contre Anaxagore. — Accusation d'impiété et de prostitution contre

Aspasie. — Idée qu'on peut se faire de la marche du procès. — Défense d'Aspasie présentée par Périclès. — Accusation de péculat contre Périclès. — Nouvelles et dernières réclamations de Sparte. — Résolution d'Athènes et commencement de la guerre du Péloponèse. 249

CHAPITRE XIV

Discours funèbre de Périclès. — De la prétendue influence politique et oratoire d'Aspasie sur Périclès. — Le *Ménexène* de Platon. — De l'authenticité du *Ménexène*. — Remaniements postérieurs à Platon. — Preuves tirées du style et de la composition. — Conception du *Ménexène* en dehors de toute circonstance déterminée. — But moral que se propose Platon. — Économie générale du discours d'Aspasie. — Examen rapide et comparé du discours funèbre de Périclès et du *Ménexène*. — Caractère absolument fictif du personnage d'Aspasie. — Avertissements réitérés de Platon à cet égard. — Conclusion relative au rôle politique et oratoire d'Aspasie. 281

CHAPITRE XV

Peste d'Athènes. — Causes de l'impopularité passagère de Périclès. — Ses malheurs de famille. — Mort de Paralus. — Caractère de la douleur de Périclès et du sentiment athénien à son égard. — Infraction à la loi sur les enfants illégitimes en faveur du fils d'Aspasie. — Caractère permanent et organique de cette loi. — Réfutation de Plutarque et d'autres historiens à ce sujet. — Du renouvellement de cette loi par Aristophon sous l'archontat d'Euclide. — Examen d'un passage de Démosthène. — Supposition honorable pour Aspasie que peut faire naître le décret des Athéniens en faveur du fils illégitime de Périclès. 312

CHAPITRE XVI

Mort de Périclès. — Du second mariage d'Aspasie avec Lysiclès.
— Recherches sur Lysiclès. — Contradictions et fragilité des témoignages. — Du peu de crédibilité que mérite au point de vue historique et biographique le dialogue d'Eschine. — scurité des dernières années d'Aspasie. — Conclusion . . . 339

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES



LA VIE ET LES ÉCRITS DE PLATON

Par **A. ED. CHAIGNET**

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS

1 vol. in-12. — Prix : 4 fr.

VIE DE SOCRATE

Par le même

1 vol. in-12. — Prix. 5 fr.

LE SPIRITUALISME ET L'IDÉAL
DANS L'ART ET LA POÉSIE DES GRECS

Par **CHASSANG**

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Deuxième édition. — 1 vol. in-12. 5 fr. 50

LA FEMME GRECQUE

DANS LES TEMPS LÉGENDAIRES ET DANS LES TEMPS HISTORIQUES

ÉTUDE DE LA VIE ANTIQUE

Par **M^{lle} CLARISSE BADER**

Lauréat de l'Académie française

2 vol. in-8. 12 fr.

HISTOIRE D'APELLES

Par **HENRI ROUSSAYE**

Deuxième édition. — 1 vol. in-12. 5 fr. 50

L'HELLÉNISME EN FRANCE

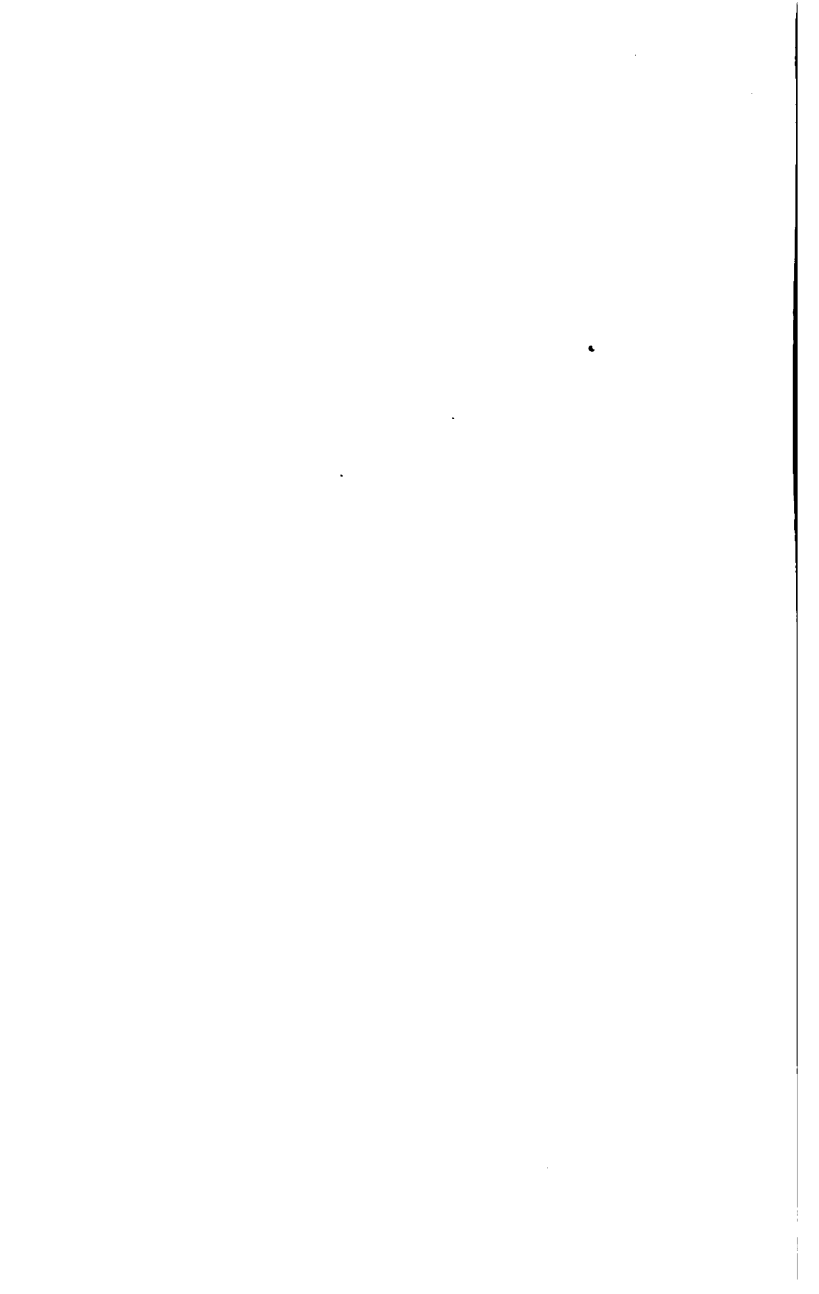
LEÇONS SUR L'INFLUENCE DES ÉTUDES GRECQUES SUR LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE
FRANÇAISES

Par **EM. EGGER**

De l'Institut

2 vol. in-8. 15 fr.







3 2044 009 828 211

**THE BORROWER WILL BE CHARGED
AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS
NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON
OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED
BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE
NOTICES DOES NOT EXEMPT THE
BORROWER FROM OVERDUE FEES.**

